

# **GEOGRAPHIE ET L'AMENAGEMENT TERRITOIRE**

**III<sup>e</sup> Colloque franco-hongrois de géographie**

**BUDAPEST, 1969**



**INSTITUT DE RECHERCHES GÉOGRAPHIQUES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE  
HONGRIE**

**GEOGRAPHIE ET L'AMENAGEMENT TERRITOIRE**

**III<sup>e</sup> Colloque franco-hongrois de géographie**

Édité par

**GY. ENYEDI**

et

**P. POLYÁNSZKY**

**BUDAPEST, 1969**

ÉRTÉKELÉSI SZÖVEG A KÖZNEVELÉSI ÉS TANÁRSZAKKÉPZÉSI  
TANÁRSZAKKÉPZÉSI ÉRTÉKELÉSI SZÖVEG

# GEÓGRAFIKAI ÉS TÁRSADALMI TUDOMÁNYOK

ÉRTÉKELÉSI SZÖVEG A KÖZNEVELÉSI ÉS TANÁRSZAKKÉPZÉSI

ÉRTÉKELÉSI SZÖVEG  
A KÖZNEVELÉSI ÉS  
TANÁRSZAKKÉPZÉSI

## S O M M A I R E

	Page
Avant-propos.....	5
Le Colloque.....	9
BONNAMOUR, J.: Evolution de l'espace rural français.....	11
CHATELAIN, P.: Disparités culturelles régionales et migrations: l'exemple du recrutement de la fonction publique.....	43
COQUERY, M.: Le recensement de la population en 1968 et les problèmes de délimitation et de découpage géographique des unités urbaines.....	71
IABASSE, J.: La promotion des villes nouvelles en Europe Occidentale.....	91
MATHIEU, N.: Les problèmes d'aménagement des régions rurales françaises.....	105
ROCHEFORT, M.: Nécessité et difficultés de la notion de hiérarchie urbaine appliquée à l'aménagement du territoire.....	145
BERNÁT, T.: Les relations et les problèmes du rayonnement et de la planification de l'agriculture en Hongrie.....	157
ENYEDI, Gy.: Changements territoriaux dans l'agriculture hongroise.....	161
KOLTA, J.: Participation des géographes dans la résolution des problèmes d'aménagement de territoire de la région transdanubienne Sud-Est.....	169
KÖSZEGFALVI, L.: Le système de la planification régionale en Hongrie, son but et ses résultats principaux.....	197
LETTRICH, E.: Agglomérations urbaines, comme nouveaux problèmes du réseau urbain.....	203
ABELLA, M.: Aspects géographiques du développement régional des loisirs du lac Balaton.....	215



Avant-propos

Depuis 1964 les géographes français et hongrois organisent tous les deux ans des rencontres professionnelles pour discuter des problèmes de recherches ayant un intérêt scientifique de premier ordre dans les deux pays. Le premier colloque s'occupait de la question de l'utilisation de l'eau du point de vue de la géographie physique et économique, le deuxième ayant pour sujet l'étude géographique de l'agriculture avait lieu en France en 1966, enfin le présent volume contient la matière des exposés et des rapports du 3<sup>e</sup> colloque de géographie franco-hongrois. Le colloque avait pour sujet la relation entre la planification régionale et la géographie. Le colloque excelle non seulement par son intérêt scientifique pour les deux pays, mais aussi par son importance pratique, appliquée. Malgré les différences de structure de l'espace économique, de dimension, de développement et de société, les deux pays possèdent plusieurs traits semblables, comme entre autres le dépeuplement des régions agricoles sous-développées, l'excès d'accumulation des activités économiques et sociales dans la capitale et dans son environnement, la localisation périphérique des centres urbains etc. Les géographes des deux pays croient de leur devoir de décrire non seulement les déformations inégales de cette structure de l'espace, mais de chercher les moyens et les possibilités d'y remédier. Au cours de ces recherches s'est dégagée la ressemblance tant des problèmes, que des méthodes de recherches. C'est pourquoi les exposés du colloque ont été suivis avec un grand intérêt non seulement par les géographes hongrois, mais aussi par les représentants de plusieurs autres disciplines comme ceux de la planification urbaine, de la planification régionale, de la statistique territoriale, de l'économie régionale.

Conformément à l'usage établi les exposés ont été faits par les hôtes, donc par les géographes français, tandis que les géographes hongrois ont présenté leurs rapports.

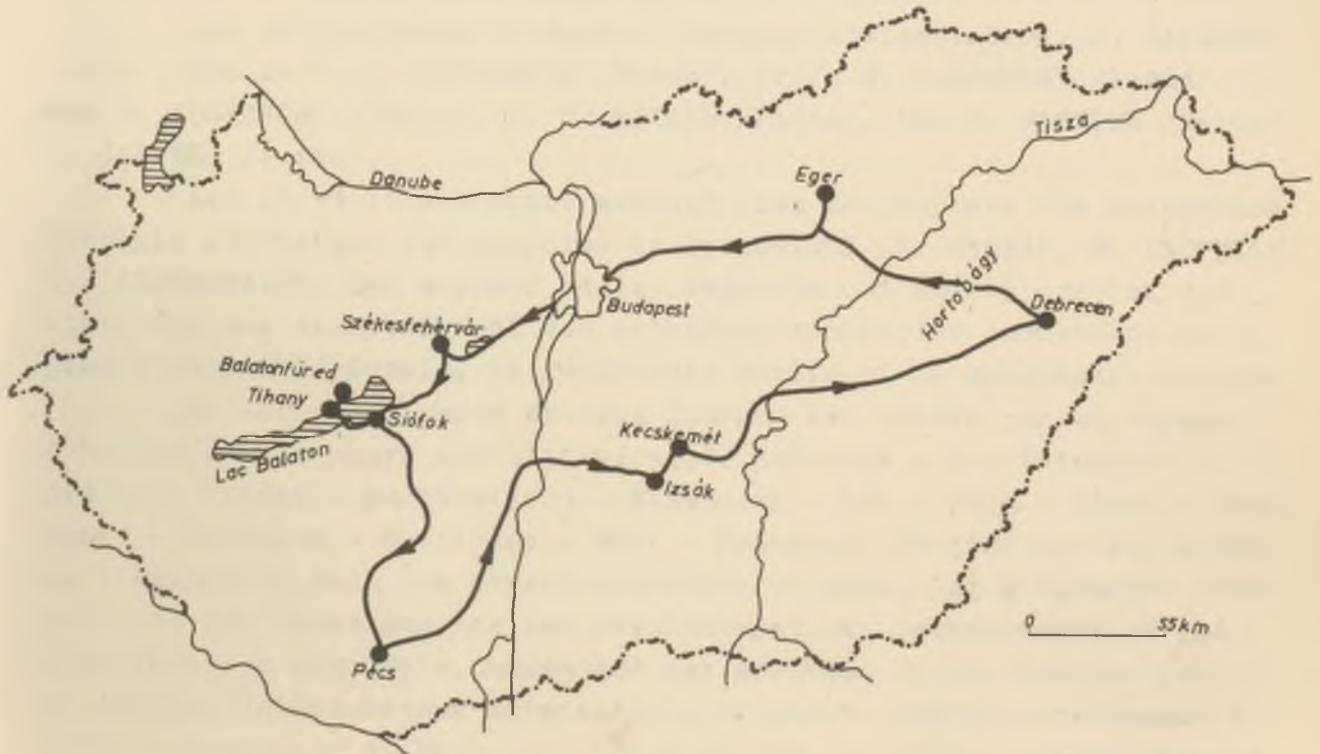
Ce rencontre régulier du groupe des experts en nombre réduit avait pour résultat jusqu'ici des échanges d'expérience d'une extrême utilité. L'effectif réduit du colloque a permis des discussions intenses et dégagées. Il nous semble certain que les rencontres qui vont lui succéder - la prochaine aura lieu en France en 1970 et aura pour

sujet la cartographie thématique - obtiendra la même réussite. Nos expériences peuvent servir d'exemple aux géographes des autres pays pour procéder de même à un échange de vues.

Dr. György ENYEDI



## ITINERAIRE DE L'EXCURSION DU COLLOQUE





## LE COLLOQUE

Le 3<sup>e</sup> Colloque de Géographie Franco-Hongrois avait pour but à discuter le sujet "Relation entre la planification et la géographie". L'organisateur spécial et dirigeant était Prof. György ENYEDI, directeur-adjoint, organisatrice Piroska POLYÁNSZKY collaboratrice scientifique, tous deux membres de l'Institut de Recherches Géographiques de l'Académie des Sciences de Hongrie.

Les participants délégués français étaient: Prof. J. LABASSE /Lyon/, Mme Prof. J. BONNAMOUR /Rouen/, Prof. M. ROCHEFORT /Paris/, Mme R. ROCHEFORT /Paris/, P. CHATELAIN /Paris/, Mme N. MATHIEU /Paris/, J. COQUERY /Paris/.

Les 24 et 25 septembre avaient lieu les exposés des géographes français suivis par les rapports de Gy. ENYEDI, T. BERNÁT, E. LETTRICH, Gy. KÖSZEGFALVI. Les exposés et les rapports ont relevé que les spécialistes des deux pays ont des problèmes semblables concernant la planification régionale, la géographie rurale et la géographie urbaine.

La série d'exposés de deux jours a été suivie par un voyage d'études de six jours sur l'itinéraire: Budapest - lac Velence - Siófok - Tihany - Balatonfüred - Badacsony - Tác - Pécs - Izsák - Kecskemét - Debrecen - Hortobágy - Eger - Budapest. Pendant les six jours de l'excursion dans les diverses parties du pays, les géographes français ont été renseignés sur les résultats et les perspectives de la planification régionale, notamment aux environs du lac Balaton par M. ABELLA, collaborateur scientifique et par B. GERTIG, professeur à l'École Supérieure de Pécs, et à Pécs par Dr. J. KOLTA, collaborateur-chef scientifique. A Kecskemét c'était Mme E. LETTRICH qui a mis en lumière le système d'habitat de Kecskemét, son origine et son histoire, en relation avec l'urbanisation. A Debrecen Prof. Gy. ENYEDI a fait connaître la structure de l'Université, son régime d'enseignement. Puis B. BALOGH, maître de conférence à l'Université, a fait connaître dans une conférence aux hôtes français la ville et ses environs, les problèmes locaux, les problèmes agraires, le monde des "Tanyas" et les résultats obtenus de l'urbanisation. Dans le cadre du programme les géographes pouvaient examiner les travaux du Bureau de Planification Urbaine de Debrecen /E. SZOKOLAY/. Les participants ont porté un vif intérêt à l'Hortobágy, le dernier reste d'un paturage steppique traditionnel où ils avaient l'occasion de reconnaître les traditions locales économiques et historiques.

La dernière station de l'excursion était à Eger. A l'École Supérieure de Pédagogie, Prof. K. UDVARHELYI a présenté la ville et ses environs tout en faisant allusion aux problèmes de la planification régionale et à ses perspectives.

A Budapest le groupe français a visité l'Institut de Recherches Géographiques de l'Académie des Sciences de Hongrie, où Prof. M. PÉCSI directeur, a fait connaître les travaux de recherches de l'Institut, ses tâches, et les résultats obtenus.

Les géographes français ont rendu visite à la chaire de géographie économique de l'Université des Sciences Économiques "Marx Károly", sur l'invitation du professeur T. BERNÁT. Ici, ils ont échangé leurs expériences sur l'organisation, les méthodes, les moyens, les conditions de l'enseignement et sur les tâches et les résultats des travaux de recherche de la chaire.

D'après les communications de la séance de clôture, nous pouvons constater que les chercheurs français et hongrois ont des problèmes semblables dans le domaine de la planification régionale et en général dans celui de la géographie économique. Même les tendances méthodologiques y relatives mènent à multiples ressemblances dans les recherches tant de géographie rurale que de géographie d'habitats des géographes des deux pays.

A la fin de la séance de clôture Mme Prof. J. BONNAMOUR, chef des délégués français a remercié Prof. Gy. ENYEDI et les collègues hongrois, de l'organisation couronnée de succès du colloque, du riche programme spécial et culturel, au cours duquel les participants français ont non seulement élargi leur connaissance du point de vue de leur domaine spécial mais ils ont fait aussi la connaissance de la Hongrie.

Piroska POLYÁNSZKY

## EVOLUTION DE L'ESPACE RURAL FRANÇAIS

Jacqueline BONNAMOUR

Rouen

Dans un monde organisé de plus en plus autour des pôles urbains, l'espace rural connaît une mutation moins spectaculaire mais non moins profonde que les villes et leurs abords immédiats: des villages perchés se meurent et tombent en ruines dans certains coins perdus des Cévennes ou des Hautes-Alpes, alors que d'autres villages restaurés tels les Baux de Provence ou Chateauneuf en Bourgogne connaissent un regain d'activité; des montagnes entières retournent à la friche, cependant des campagnes désolées sont débroussaillées; des bureaux de poste ferment leurs guichets quand ailleurs les banques multiplient leurs succursales; ici des bourgs perdus de plateaux surprennent par un équipement commercial ultra-moderne, tel le centre de Bosc-le-Hard dans le pays de Caux, là des villettes montrent encore des enseignes de bois du siècle dernier.

L'étude de ces mutations contradictoires et désordonnée n'est pas aisée. En premier lieu, l'espace rural ne se définit encore que d'une façon négative par rapport à l'espace urbain. C'est l'espace commandé par les communes qui groupent moins de 2000 habitants à leur chef-lieu; en fait c'est un espace qui garde le plus souvent une prédominance d'activité agricole. Pour son aménagement, il dépend davantage de la tutelle gouvernementale et des subventions que l'espace urbain, aussi son étude a-t-elle gardé un aspect passionnel et politique qui ne facilite pas toujours la recherche objective. Enfin la dispersion des sources /souvent difficilement accessibles/ jointe à l'imprécision des critères de jugements nous ont semblé justifier une tentative de mise au point des connaissances actuelles et une réflexion sur les difficultés de l'aménagement.

I - Face à la croissance urbaine qui reste évidemment le moteur fondamental des transformations, l'évolution de l'espace rural est tout autant commandée par la concentration des structures agricoles que par la différenciation des vocations économiques.

1. Bien sûr en France comme dans tous les pays fortement industrialisés, l'expansion urbaine reste le facteur fondamental de l'évolution de l'espace rural. Le recensement démographique de 1968 va permettre

de mieux préciser le rythme actuel de cette urbanisation. Elle gagne aux dépens de terres agricoles; toutefois les quelques 30 000 hectares d'expropriations foncières annuelles se trouvent concentrées dans une dizaine de zones situées aux abords des grandes métropoles d'équilibre; dans ces secteurs, surgissent de réelles difficultés car les sols enlevés à l'agriculture sont généralement de bonne qualité et souvent voués à des systèmes intensifs. Mais replacé dans le contexte national, le phénomène présente un danger moindre en France que dans certains pays étrangers; le gain des terroirs urbanisés par rapport à la superficie agricole n'est de l'ordre que de 1 % /1/. L'urbanisation infléchit davantage l'évolution de l'espace rural par ses conséquences indirectes que par l'extension des espaces bâtis.

## 2. L'évolution de l'agriculture commande en partie le devenir de l'espace rural

La modernisation de notre agriculture suppose en premier lieu une concentration des structures d'exploitation qui n'est encore réalisée que dans un petit nombre de régions agricoles. Les affirmations officielles et le voeu des agriculteurs dénoncent ce phénomène mais en fait il reste encore lent et mal connu. L'utilisation des statistiques du Ministère de l'Agriculture requiert un travail important d'harmonisation des sources et des limites régionales, une représentation cartographique des résultats pour effectuer une étude évolutive valable. Nous avons entrepris une étude systématique de la concentration des exploitations en utilisant les procédés de Monsieur PERPILLOU. Nous avons travaillé d'abord à l'échelle départementale, nous présenterons ici seulement les conclusions de cette étude/2/. Cette recherche est menée actuellement en équipes avec un groupe de chercheurs et de collaborateurs techniques au niveau des régions agricoles; les travaux importants de calculs n'ont encore permis que l'établissement de quelques cartes qui seront prochainement présentées à l'A.G.F. /3/.

## STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Catégories de tailles	Etat 1955		Etat 1963	
+ de 100 Ha	N	20 243 - 0,9 %	N	23 470 - 1,3 %
	S	3 234 - 10 %	S	4 151,6 11,6 %
de 50 à 99 Ha	N	74 901 - 3,3 %	N	84 900 - 4,4 %
	S	4 968,2 15,5 %	S	6 112,4 17,1 %
de 20 à 50 Ha	N	375 171 - 16,5 %	N	393 900 - 20,8 %
	S	11 167,2 34,7 %	S	12 899,6 36 %
de 10 à 20 Ha	N	532 381 - 23,5 %	N	484 980 - 25,5 %
	S	7 536 - 23,4 %	S	7 841 - 21,9 %
- de 10 Ha	N	1 266 000 - 55 %	N	911 920 - 48 %
	S	5 255 - 16,4 %	S	4 789,5 13,4 %

N : Nombre d'exploitants de cette catégorie

S : Superficies contrôlées par cette catégorie exprimées en millièmes d'hectares.

A l'échelle nationale où nous nous plaçons aujourd'hui nous pouvons dire que cette concentration des structures d'exploitations reste lente et surtout très inégale selon les régions. D'après l'enquête de 1963 on comptait encore 1 899 170 exploitations agricoles sur l'ensemble du territoire national; le précédent Ministre de l'Agriculture estimait que malgré la disparition naturelle de nombreuses exploitations, il y en aurait encore au moins 900 000 en 1985. Le chiffre élevé cité pour 1963 englobe toutes les catégories de superficie; mais les grandes exploitations susceptibles d'un aménagement moderne et d'une gestion rationnelle /c'est-à-dire approximativement celles qui ont au moins une superficie supérieure à 5 hectares/ ne représentent que 1,3% du nombre et 1,6 % de la superficie; les exploitations de 50 à 99 hectares concernent un plus grand nombre d'exploitants: 4 % du nombre total qui contrôlent 17,1 % de la superficie utile; la grande masse des exploitations françaises reste des exploitations de moyennes ou de faibles dimensions: les exploitations de 20 à 50 hectares et de 10 à 20 hectares représentent respectivement 20,8 % et 25,5 % du nombre total des exploitants; elles contrôlent 36 % et 21,9 % de la superficie

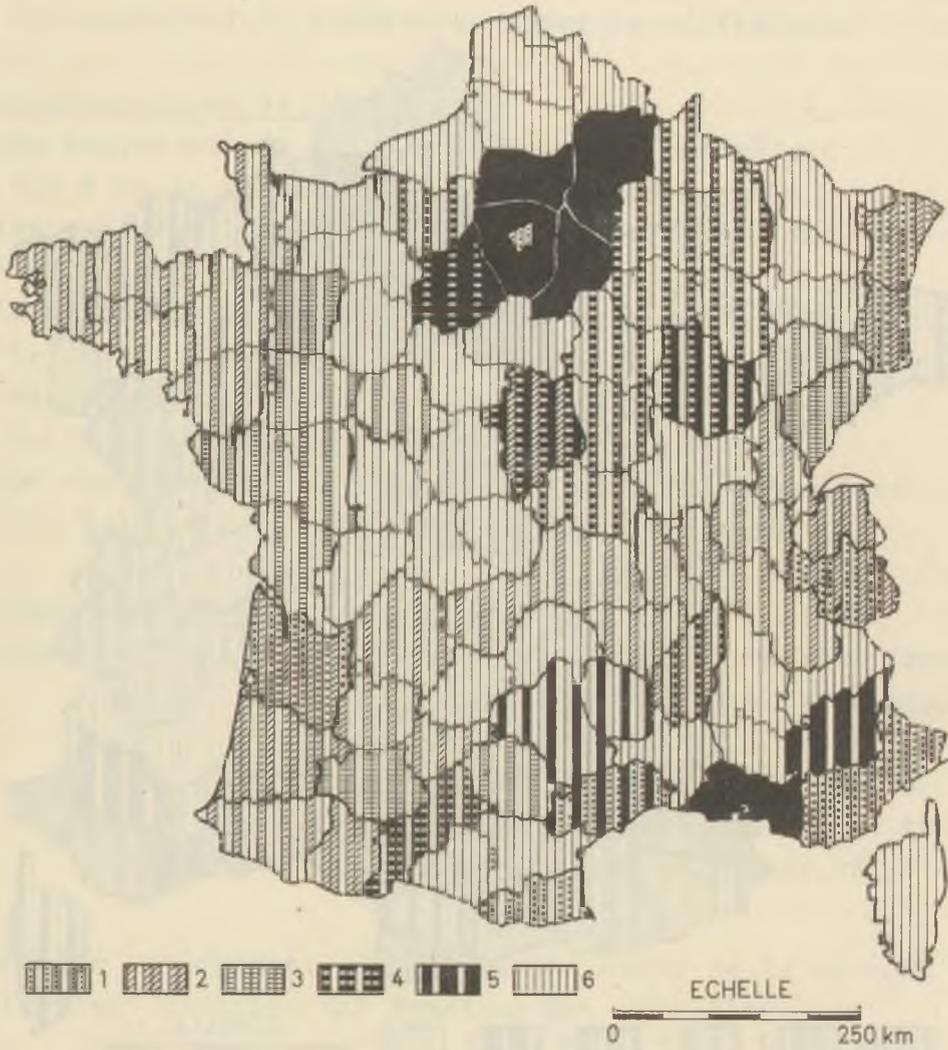
agricole; enfin sans cultiver guère plus de 13 % du territoire français, les exploitants d'une superficie inférieure à 10 hectares représentaient encore 48 % du nombre global d'exploitants; ils exercent un rôle indéniable sur la législation, l'organisation professionnelle et représentent socialement et politiquement une force qu'il ne faut pas sous-estimer.

La situation décrite est le résultat d'une concentration non négligeable comme le montrent les chiffres du tableau 1; toutefois celle-ci reste tenue et s'est effectuée aussi bien au profit des exploitations de 20 à 50 hectares qu'à celui de plus grandes. Mais ce qui l'emporte pour l'évolution de l'espace rural, c'est l'inégale vitesse de cette concentration selon les régions qui accentue peut-être les inégalités des structures antérieures /cartes n°1 et n° 2/. Le contraste entre la France du Nord et du Midi reste nettement souligné et seules les plaines septentrionales connaissent une heureuse concentration des structures qui semblent se propager comme des ondes autour du noyau des départements parisiens qui bénéficient d'excellentes conditions naturelles, de la proximité de la capitale et qui ont très tôt développé une agriculture spéculative. Cette zone est flanquée à l'ouest et à l'Est par deux secteurs où se maintiennent de nombreuses fermes: à l'ouest, le secteur breton et armoricain caractérisé par des exploitations petites et moyennes; à l'est le secteur alsacien et jurassien caractérisé par les très petites et les petites exploitations. Dans la partie méridionale du pays la répartition reste plus composite dans les zones aquitaine et montagnarde, plus contrastée dans la région méditerranéenne où petites exploitations et grands domaines se juxtaposent. L'évolution récente n'a pas atténué ces contrastes régionaux car toutes les régions à l'exception du noyau parisien ont subi une lente évolution, le rythme même étant plus rapide dans certains secteurs favorisés comme la Champagne, la différence a plutôt tendance à se creuser qu'à s'atténuer /4/.

La diminution du nombre des exploitations et leur modernisation entraînent d'importantes modifications de l'espace rural.

En premier lieu elles commandent l'évolution des densités rurales dans les campagnes. Des exploitations de plus grandes dimensions et modernisées mobilisent un moins grand nombre d'hommes à la terre que les exploitations familiales de naguère. Deux tiers des départements français ont aujourd'hui moins de 40 habitants au kilomètre carré, ce

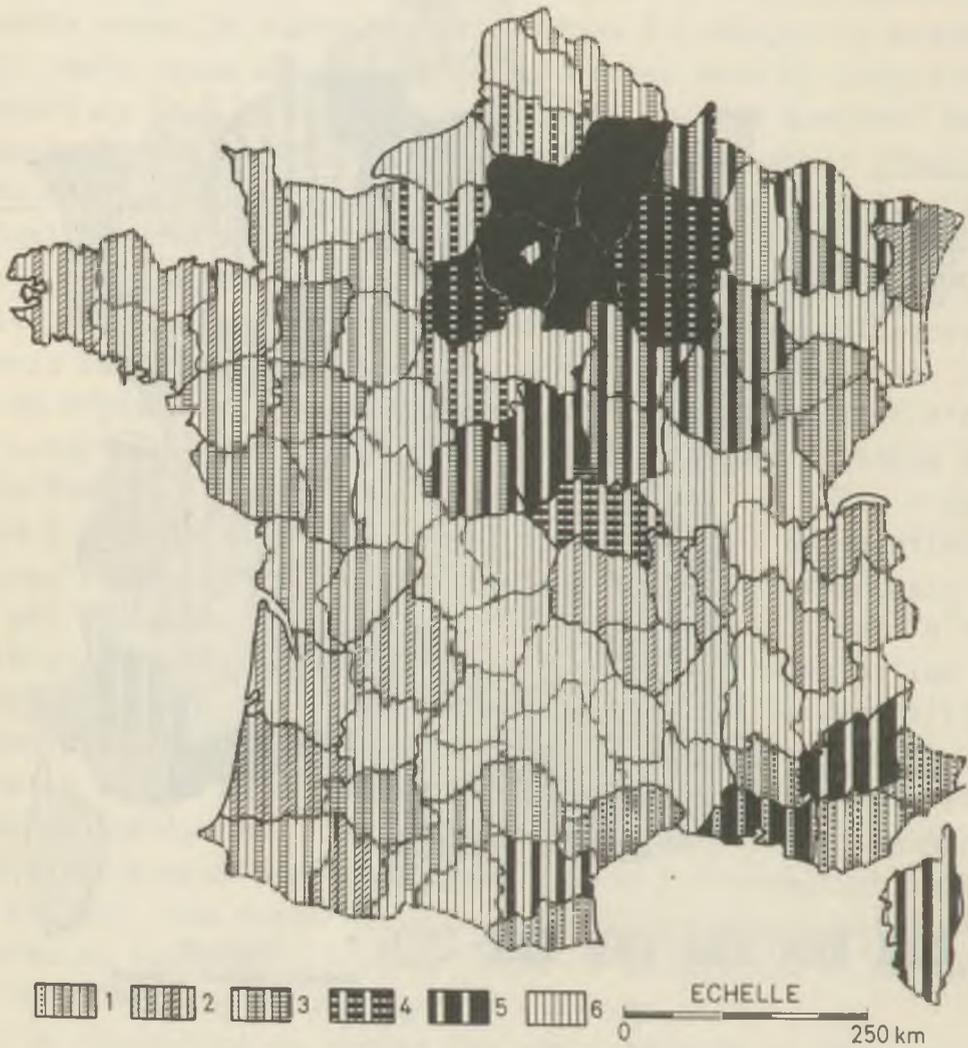
TENDANCES DES STRUCTURES D'EXPLOITATION EN  
1955  
D'après structure moyenne  
1955



Carte n° 1

TENDANCES DE L'EVOLUTION DES STRUCTURES D'EXPLOITATION  
EN 1963

D'après structure moyenne 1955



Carte n° 2

## LEGENDE COMMUNE AUX CARTES

1 et 2

a/ - Nomenclature des signes:

1. exploitations de 0 à 5 hectares; 2. exploitations de 5 à 20 hectares; 3. exploitations de 20 à 50 hectares; 4. exploitations de 50 à 100 hectares; 5. exploitations supérieures à une superficie de 100 hectares; 6. structures-types de références.

b/ - Structures-types de références

- les exploitations de 0 à 5 hectares contrôlent 5,6 % de la surface superficie agricole utile
- les exploitations de 5 à 20 hectares contrôlent 34,2 % de la surface superficie agricole utile
- les exploitations de 20 à 50 hectares contrôlent 34,7 % de la surface superficie agricole utile
- les exploitations de 50 à 100 hectares contrôlent 15,5 % de la surface superficie agricole utile
- les exploitations de plus de 100 hectares contrôlent 10 % de la surface superficie agricole utile

c/ - Tableau des "dominantes" qui adoptées

Catégories d'exploitations	Une barre	Deux barres	Trois barres
1	10,4 à 15,2%	15,3 à 24,8%	plus de 24,8%
2	48,6 à 62,0%	63,1 à 77,3%	" " 77,4%
3	44,0 à 53,3%	53,3 à 71,9%	" " 70,9%
4	27,7 à 39,9%	39,9 à 52,1%	" " 52,1%
5	18,3 à 26,6%	26,7 à 34,9%	" " 34,9%

Le procédé cartographique utilisé est celui de la méthode des "dominantes" utilisée par Monsieur Mr. PERPILLOU

qui reste un chiffre dérisoire si on le compare aux chiffres de densité humaine des pays voisins. Mais la situation actuelle est elle-même éphémère et une carte des densités rurales, aussi intéressante soit-elle, ne saurait traduire les préoccupations concernant l'espace rural /5/.

Si la concentration en cours se poursuit, un certain nombre de régions vont connaître une diminution de population telle qu'on imagine les futures exploitations dans des espaces vides d'hommes /6/; c'est le cas de certains secteurs du bassin parisien et des campagnes du Châtillonnais. Dans d'autres secteurs surpeuplés comme la Bretagne la concentration des exploitations reste trop lente et l'espace rural doit nourrir un trop grand nombre d'hommes pour ses ressources. La concentration des exploitations et les fluctuations démographiques qu'elle entraîne se traduisent dans le paysage rural qui sort de l'immobilité où l'avait figée des siècles d'équilibre agricole.

L'espace agraire se simplifie, tout au moins dans les régions en voie de modernisation: les regroupements parcellaires volontaires ou spontanés confèrent une plus grande monotonie aux plateaux cultivés; la brillante thèse de Pierre BRUNET publie des photos aériennes qui pour dater seulement de 1950 n'en sont pas moins tout à fait dépassées dans certains secteurs; la traversée de la Champagne crayeuse, la carte récente au 1/25 000 en main, déconcerte: les labours s'y étendent sans fin jusqu'à l'horizon et on cherche en vain les landes boisées des anciens savants encore indiqués par les cartographes. Sur les plateaux caillouteux de la montagne bourguignonne, les bulldozers arasent les "murgers" pris en broussailles, témoins d'un parcellaire et de techniques d'épierrement aujourd'hui disparus. Partout où gagne le labour moderne, le puzzle des anciens champs se fait plus simple et plus géométrique /7/.

Face à cette extension de l'openfield à grandes mailles s'affirme le gain des friches et l'abandon du territoire: anciennes chaumes pâturées des Vosges, gagnées par les broussailles, anciens alpages que n'anime plus la remue des troupeaux, garrigues languedociennes dévastées, vastes étendues du Massif Central où le cycle de la fougère rereprend ses droits, désert des Plans de Provence où des villages juchés sur des éperons semblent méditer un abandon sans retour; la friche gagne comme une lèpre et dans certains secteurs l'occupation humaine ne se conçoit plus que sur des points privilégiés /8/.

Grandes parcelles cultivées mécaniquement et broussailles des espaces qui retournent à la friche représentent deux tendances qui peuvent aussi bien s'exclure l'une, l'autre que se juxtaposer dans certains finages, tant l'évolution de notre espace reste complexe et contradictoire: une carte du remembrement traduit un état d'évolution administrative autant que l'évolution économique, on regrette que ne soit pas publié encore pour des raisons financières la carte d'utilisation des sols de Monsieur PERPILLOU; l'état de 1963 permet d'y déceler une extension des landes en particulier dans les zones critiques de petites montagnes /9/, alors que les statistiques officielles regroupant landes, terres incultes et territoire non agricole "ne permettent pas d'avoir une idée exacte des terres abandonnées". Ces incohérences du paysage rural nous semblent dans une certaine mesure l'expression d'un fait fondamental: si l'on fait taire les préoccupations technocratiques des agronomes pour se pencher sur le devenir de l'espace rural, il semble bien que la concentration des structures agricoles connaisse un double seuil: un seuil de rentabilité économique et un seuil de viabilité pour l'équilibre de l'espace lui-même. Toutes les observations faites dans le centre du Bassin de Paris nous ont très tôt conduit à dénoncer l'existence d'un seuil d'étendue maximale pour la rentabilité des grandes exploitations /10/. En Brie, au-delà de 500 hectares, les exploitations semblent ne plus s'agrandir, déjà ces exploitations agricoles maintiennent une densité de population trop faible et l'espace rural des environs de Paris donne des signes évidents de crise: difficultés budgétaires des communes pour assurer l'équipement indispensable à la vie moderne. Un grand nombre de zones sont déclarées critiques faute d'un minimum de population indispensable, mais cet état critique peut aussi bien s'inscrire dans un contexte agricole prospère comme celui des grandes plaines céréalières du centre du Bassin de Paris, le Châtillonnais que dans un contexte d'agriculture marginale comme celle des montagnes moyennes du Massif Central.

3. Pour maintenir une densité minimale, il semble que l'espace rural doive diversifier ses activités. La rupture de l'équilibre entre les ressources du terroir et la pression démographique ne saurait se traduire plus longtemps par le seul exode des ruraux vers les cités; la fonction agricole tout en restant prédominante voit s'adjoindre de nouvelles vocations: les campagnes s'industrialisent, elles deviennent

un lieu de résidence citadine et ouvrière, elles restent enfin le champ des activités de loisirs et de détente. Ces nouvelles fonctions s'inscrivent, tantôt comme des adaptations plus ou moins spontanées de l'évolution générale, tantôt comme le résultat d'action volontaires des Pouvoirs Publics ou de groupes privés; elles restent surtout inégalement réparties selon les régions et plus encore que pour la fonction agricole, la situation antérieure des secteurs ruraux conditionnent leur évolution vers cette recherche d'un nouvel équilibre.

a/ L'industrialisation des milieux ruraux a été longtemps présentée sous les auspices de l'aménagement rural comme le meilleur moyen de maintenir à la campagne les populations prêtes à l'exode. En fait la décentralisation industrielle a connu plus de réussite dans les villes moyennes sans parler, certes, des métropoles que dans les bourgs ruraux proprement dits où les succès restent toujours liés à des conditions extrêmement précises: existence d'une réelle tradition artisanale de la région qui a maintenu sur place une main-d'oeuvre qualifiée ou facilement qualifiable: à cet égard la prospérité actuelle du Choletois est un exemple aussi significatif que celui de la conversion du Jura horloger vers la fabrication de matières plastiques; des créations industrielles en milieu rural peuvent se justifier également dans la mesure où la production agricole permet leur insertion: c'est le cas par exemple des nouvelles implantations de fabrications de sous-produits de la caséine en Bretagne par exemple; ces nouvelles créations s'inscrivent dans la même ligne que les anciennes scieries des Vosges et du Jura, les anciennes sucreries des plaines betteravières et évidemment les laiteries de la Normandie; nous voudrions simplement souligner la relative fragilité de ces réussites dans la mesure où le modernisme entraîne une fréquente substitution des matières premières les unes aux autres et exige une mobilité toujours plus grande des diverses productions, l'évolution semble affirmer que les liens avec le sol se distendent de plus en plus en matière industrielle; enfin certaines réussites dans des secteurs traditionnellement agricoles comme le Morvan ne se conçoivent que dans la mesure où l'existence d'une équipe locale particulièrement dynamique a eu très tôt le souci de réunir les industriels dans des associations qui luttent contre l'isolement inhérent au milieu rural. En effet la dispersion des usines en milieu rural facilitée par les techniques modernes est en fait tout à fait contraire aux lois actuelles de la concentration géographique des

industries pour connaître des succès autres qu'exceptionnels: de même que l'urbanisation doit connaître une armature pyramidale pour assurer le relais des Services jusque dans les écarts, de même l'industrialisation devrait connaître une structure analogue, les ateliers de sous-traitants des campagnes pouvant desservir des centres industriels mieux situés.

A l'heure actuelle, le bilan industriel de la décentralisation dans les campagnes n'est pas aisé à dresser car on dispose de multiples monographies dispersées. C'est un thème d'études proposé aux services de l'Aménagement du territoire, mais il semble que dans une certaine mesure, l'évolution remet en cause cette orientation même.

b/ Si les usines se multiplient peut-être moins en milieu rural, par contre la résidence ouvrière en campagne gagne en extension.

Ce terme peut recouvrir trois réalités différentes. Il peut s'agir de véritables ouvriers paysans, tels les ouvriers de Sochaux-Montbéliard ramassés par les auto-cars des usines Peugeot /11/, les ouvriers du Jura du Sud /12/ ou les métallurgistes de la région de Firminy et des vieilles industries de la Loire. Ces hommes qui sont tantôt à l'usine tantôt aux champs semblent de moins en moins nombreux. Les études actuelles montrent que les ouvriers préfèrent les domiciles citadins et la direction les engage dans cette voie /12 et 13/; le recul du nombre de ces hommes n'entraîne pas la disparition des résidences ouvrières à la campagne. Le partage entre les deux métiers s'effectue souvent au niveau de la famille: celle-ci garde l'exploitation et l'un de ses membres va travailler à l'usine la plus proche: les exploitations peuvent être dirigées par les femmes comme les petites tenures de Brière par exemple, l'ouvrier peut être un des enfants, c'est souvent le cas dans les Vosges ou dans le Bas-Rhin; une étude effectuée dans la plaine d'Alsace proche de Mulhouse montrait que sur plus de 600 exploitations étudiées et choisies selon un sondage raisonné presque aucune ne vivait exclusivement d'agriculture /14/. Enfin une résidence ouvrière en campagne ne s'accompagne plus d'une activité agricole: le changement de profession peut s'effectuer sans changement de résidence; l'ancienne exploitation rétrécit comme une peau de chagrin, devient un simple jardin; les "pôles urbains", grâce à la mobilité de plus en plus facile des ouvriers assurent à la campagne le travail ils animent celle-ci et lui donnent un visage nouveau. Aux vieux exemples classiques de la région du Nord, du Bassin industriel Lorrain, des cam-

pagnes lyonnaises se sont ajoutés ces dernières années un grand nombre de foyers industriels nouvellement décentralisés: l'usine de montage d'automobiles Citroën de la Janais /15/ créée en 1961 à 7 Kilomètres au Sud-Ouest de Rennes occupe 6 300 personnes et recrute son personnel dans le Sud-Ouest du département d'Ille-et-Vilaine jusqu'à 70 Km; la Basse-Seine /16/ attire les populations du Pay de Caux jusqu'aux confins de Dieppe, l'usine Renault du Mans /17/ recrute également son personnel dans la campagne. On pourrait multiplier les exemples et les études à l'heure actuelle de A. CHATELAIN tente de faire le point sur cette question /18/.

A dire vrai les trois formes ne se distinguent pas toujours avec netteté: les hommes qui travaillent en usine peuvent aider quotidiennement ou occasionnellement au moment des grands travaux; au cours d'une vie, on enregistre également bien des hésitations et d'une année à l'autre tel champ peut passer de la friche au labour ou de la location au faire valoir direct; la fin d'une exploitation ne s'enregistre pas comme un acte de décès: le renoncement au cheptel vif reste souvent le signe le plus net de l'abandon de la terre, mais la différence entre le champ et le jardin reste bien malaisée. Toutes ces formes de vie ne se définissent pas par des critères simples; leur estimation en nombre n'est pas toujours facile: S'agit-il de formes de vie appelées à disparaître quand les problèmes du logement seront résolus en ville? Peut-être. Certaines enquêtes répondent positivement à cette question /19/. Mais le choix entre la résidence citadine et la résidence campagnarde reste ouverte pour un certain nombre et bien des secteurs ruraux en arrivent à concevoir leur devenir en fonction du développement des pôles urbains.

Dans l'état d'équilibre actuel, il est difficile d'essayer de dégager les conséquences réelles de ces genres de vie mixte pour l'espace rural: le maintien d'un certain nombre de pseudo-exploitations agricoles de dimensions ridicules est dénoncé en premier lieu mais s'il fausse le jugement sur les structures agricoles actuelles, le maintien de ces petites exploitations ne pèse pas lourd à vrai dire pour l'avenir de la concentration agricole en France, elle ne contrôle qu'une très faible superficie qui ne saurait être déterminante pour le regroupement; les exploitations d'une superficie inférieure à 5 Ha ne contrôlent que 4,5 % de l'ensemble de la S.A.U; mêmes redistribués, ces territoires ne peuvent assurer de grandes extensions; l'existence d'une mobilité de la population n'était pas habituelle à nos campagnes,

tout au moins à l'ensemble des régions rurales; elle représente un germe de transformation plus fécond que toutes les propagandes: introduction de nouvelles habitudes, de nouveaux besoins, ouvertures sur un monde mal connu; enfin les genres de vie mixtes assurent aux campagnes considérées le maintien des services et renforcent automatiquement la diversification du monde rural. Tel village des plaines de la Saône situé à 15 Km de Beaune et 25 Km de Châlon ne groupe que 600 habitants mais compte 2 boulangers, 2 bouchers, 2 quincaillers, 2 vendeurs d'appareils électro-ménagers etc.... De la sorte le genre de vie mixte contribue à un émiettement des Services sans lequel la vie disparaîtrait des campagnes.

Plus que la présence même de l'usine à la campagne, la résidence ouvrière reste dans la conjoncture actuelle un facteur essentiel d'animation de l'espace rural mais il subordonne son devenir à l'organisation de l'armature urbaine.

c/ Tout autant que la résidence ouvrière le développement du tourisme en milieu rural dépend de la ville.

Certes il est des zones privilégiées à vocation nettement touristique où, de très bonne heure les déplacements saisonniers ont assuré un revenu économique; la démocratisation du tourisme a gonflé leurs possibilités et transformé ces régions déjà touchées antérieurement; elle a permis une extension en tache d'huile autour des points existants. Nous ne nous arrêterons pas sur ces "espaces touristiques" assurés grâce au privilège de leurs climats ou à la beauté exceptionnelle de leurs sites d'une ressource appréciable /20/. Mais le rôle de l'espace strictement rural pour les vacances des français reste primordial: une étude de l'I.N.S.E.E. concluait récemment que 44,5 % des français vont en vacances à la campagne /21/. Des efforts se multiplient pour attirer les citadins vers le calme des espaces campagnards: aménagement des lacs, aménagement de gîtes ruraux, sociétés d'accueil, création de clubs hippiques....etc. Ces tentatives dispersées se heurtent en fait aux courants établis, aux modes touristiques, au besoin irrésistible de soleil; il suffit souvent d'une année pluvieuse pour compromettre les résultats acquis. Le nombre des vacanciers en campagne augmente surtout dans la mesure où le nombre des départs des vacances s'accroît. De toute façon les équipements pour être rentables doivent être utilisés pendant plus d'un mois pendant l'année; le tourisme saisonnier agite la campagne quelques semaines, il ne l'anime que s'il s'appuie sur des migrations hebdomadaires.

Un moment l'accroissement du nombre des résidences secondaires a pu faire croire à une transformation radicale de l'espace rural et à une réanimation des campagnes par le tourisme hebdomadaire. En fait la politique de stabilisation financière et la pression fiscale exercée sur le revenu des cadres ont singulièrement freiné ce phénomène, aussi la carte établie en 1962 est restée vraie dans ses grandes lignes /22/.

L'existence des résidences secondaires reste davantage une possibilité à exploiter qu'une certitude d'accroissement des ressources pour le secteur. Les études menées dans le Sud de la région parisienne nous ont montré l'opposition de deux mondes: souvent le parisien se ravitaille complètement dans la capitale avant de partir en week-end; l'opposition des ruraux et des citadins peut prendre des aspects politiques comme dans le Séonnais ou la région lyonnaise /23/. Souvent les municipalités ont du mal à faire face aux charges nouvelles d'un équipement collectif exigé par la clientèle urbaine. Enfin selon les cas les résidences secondaires s'insèrent plus ou moins harmonieusement dans le paysage: aux environs de Fontainebleau, les résidences secondaires gardent un aspect aristocratique qui sauvegarde la beauté traditionnelle des villages de pierre, ailleurs l'aspect de mauvaises banlieues dégrade vite les sites dès que la construction prend le pas sur l'aménagement des vieilles maisons rurales. L'installation anarchique d'un milieu dégénéré accroît les difficultés au lieu de les résoudre et compromet à moyen terme le développement du tourisme. Comme les précédentes possibilités ouvertes au monde rural, le tourisme n'apparaît pas comme une valeur assurée. L'espace rural se trouve différencié davantage encore par les chances inégales de cette nouvelle ressource selon les régions.

Si d'aucuns ont affirmé que les possibilités de la technique moderne permettaient l'unification de l'espace /24/ /tout au moins l'unification des modes de vie/ et décuplaient les possibilités de dispersion des activités des hommes, l'observation de l'espace français semble montrer que deux facteurs essentiels conditionnent son évolution: le milieu naturel /auquel il faut redonner son rôle exact/ et l'armature urbaine. Les possibilités agricoles et touristiques sont dictées en partie par les conditions naturelles qui dans le contexte moderne déterminent davantage la rentabilité des tentatives que leurs possibilités. L'armature urbaine joue un rôle essentiel dans la mesure où elle conditionne les implantations industrielles permet la

résidence ouvrière en campagne et fait naître le besoin des loisirs en milieu rural.

II - Cette évolution de l'espace rural remet en cause l'infrastructure des services hérités d'un passé de relative stabilité, les institutions administratives elles-mêmes et obligatoirement les conceptions mêmes de l'Aménagement Rural

1. Infrastructure des Services. L'infrastructure des services héritée du passé est mal adaptée à l'évolution de l'espace rural. Naguère la communauté villageoise arrivait à répondre aux divers besoins; toute la vie s'organisait autour du clocher, de la Mairie, d'une ou deux boutiques polyvalentes et de quelques maisons d'artisans. La densité de la population relativement élevée des campagnes et la faiblesse des moyens techniques expliquait l'aspect des maillages des services d'équipement. L'évolution économique a bouleversé cette organisation; le déclin de l'artisanat et la montée de besoins nouveaux a modifié la carte des équipements et des commerces; la structure verticale des ministères a pu faire paraître incohérente la politique gouvernementale; l'armature urbaine disparate n'a pu assurer partout les points d'ancrage nécessaires malgré l'existence d'un réseau serré des petites villes. "Avec 33 % de ses habitants dans des villes de 20 000 habitants et plus, la France se différencie nettement des autres états européens et des principales puissances économiques du monde" /P. PINCHEMEL/. L'importance des petites villes, celles de moins de 20 000 Ha, caractérise l'urbanisation de la France /24/.

Comment se présente actuellement l'organisation des Services rural? La question représente un défi dans l'état actuel de l'évolution et de la connaissance. Les schémas de hiérarchie urbaine influencent les esprits et une première observation semble montrer que l'espace campagnard est souvent organisé d'une manière analogue: le bourg rural ou la petite ville, selon les cas, étendrait son influence sur un secteur restreint et une auréole de villages-centres assureraient le relais des services dans un cercle plus éloigné. Souvent le schéma semble vérifié, on a pu l'observer en Haute-Normandie; autour de la peti-ville de Pont-Audemer /25/ /9 600 Habitants/ l'organisation spontanée de l'espace régional a mis en place un réseau complet et bien disposé de bourgs et bourgades /voir croquis/. Nous pourrions donner des précisions pour l'ensemble du pays de Caux dans quelques mois

/26/, mais on y retrouve apparemment une disposition analogue. Le C.R.E.S.A. avait étudié trois secteurs situés dans des régions géographiques très différentes: le Neubourg en Normandie, la plaine de Gannat en Auvergne, la région de Marvejols en Lozère; /27/. Dans les trois zones, un centre rural principal commande une zone d'aménagement d'une superficie au moins supérieure à 400 kilomètres carrés: le Bourg dans l'Eure, la petite ville de Gannat en Limagne, le centre de Marvejols en Lozère; des centres ruraux élémentaires se répartissent à une certaine distance et rayonnent sur les communes proprement rurales. /Voir les schémas que nous avons établis d'après les données du rapport/. De nombreuses études donneraient des exemples analogues de hiérarchie entre le bourg rural et l'auréole de centres élémentaires, chaque centre élémentaire et les communes rurales. D'aucuns ont même établi une sorte de "modèle": Une zone rurale d'une superficie de 600 Km<sup>2</sup> et d'une population s'élevant approximativement à 20 000 hab. dispose d'un centre rural de 4 000 habitants; les communes situées autour de ce centre en dépendent directement, alors que trois ou quatre centres ruraux élémentaires de 1000 ha. environ desservent les populations des communes rurales - La réalité diffère quelque peu de ce schéma théorique -.

Le maillage est plus ou moins serré selon les secteurs: en Haute-Normandie, la densité des centres ruraux principaux est plus forte que nulle part ailleurs; en particulier le pays de Caux compte un véritable bourg tous les 6 ou 7 Km. La distance d'une commune rurale à son centre élémentaire est de l'ordre de 10 Km dans la plaine de Gannat, alors qu'en Lozère, La Canurgue et Nesbinals sont respectivement à 22 et 30 Kms de Marvejols. La plus grande densité de la population des plaines, la plus difficile circulation en montagne peuvent expliquer ces variations, mais interviennent également le niveau de vie des populations rurales /son élévation entraîne la création de service/, les modes de répartition de l'habitat; en pays d'habitat très dispersé comme le Finistère le schéma se modifie.

Une telle disposition spatiale impose l'idée d'une hiérarchie des Services, les caractères urbains s'atténuant du centre principal au chef-lieu du village rural. L'observation plus approfondie prouve l'existence d'une réalité beaucoup plus complexe: d'une part, l'existence de noyaux de population agglomérée ne signifie pas automatiquement un certain niveau d'équipement en milieu rural. Un centre de 600 habitants peut-être paradoxalement mieux équipé qu'un bourg de 1 500;

un croisement de routes en Bretagne peut mieux répondre aux besoins élémentaires ou moyennement élaborés des populations, qu'un village-centre de la France de l'Est. D'autre part, dans le secteur public, sous-équipement et sur-équipement peuvent se côtoyer. Le sur-équipement des Services assuré par l'Etat reste dans une certaine mesure l'héritage du passé; les campagnes davantage peuplées pouvaient disposer d'une école et d'une poste par village; les cartes des services postaux et scolaires sont à l'heure actuelle remises en question; la mobilité des agents et des enfants permet une meilleure utilisation des fonctionnaires et des équipements, bien que la suppression des guichets postaux et des classes entraîne chez les usagers un mécontentement certain et une impression d'abandon. Le sous-équipement peut également être le fruit de la constance d'agents électoraux particulièrement actifs. Le sous-équipement résulte de la politique générale à l'égard des campagnes et de l'incertitude de l'avenir; la crainte de doter de locaux médicaux, culturels ou sportifs des espaces qui seront déserts à brève échéance, explique nombre de carences, en particulier en ce qui concerne tous les équipements modernes dont le besoin a été ressenti récemment. Mais il y a plus: l'organisation verticale des Ministères s'accompagne d'un chevauchement des divisions administratives du territoire et favorise la dispersion des unités créées, elle aboutit souvent à des répartitions contradictoires. La hiérarchie - préfecture - sous-préfecture - chef-lieu de canton concerne essentiellement le Ministère de l'intérieur mais le ressort des autres administrations ne se calque pas étroitement sur elle. La dispersion des Service Publics reste étrangère dans une certaine mesure à celle des équipements privés: la répartition des artisanats, commerces, etc. dépend de nombreux facteurs: ancienneté de l'affaire, reprises habituelles des fonds de père en fils, calculs et soucis commerciaux, enfin hasard des convenances personnelles ou de quelques volontés particulières. En fait on est encore moins bien renseigné sur leurs structures que sur celles des équipements publics. Leur structure dépend de l'espace environnant, des possibilités économiques du milieu et du dynamisme des centres eux-mêmes. Nous reproduisons le tableau des équipements artisanaux publié par le C.R.E.S.A. il donne des chiffres très inégaux pour les densités artisanales des secteurs étudiés; c'est le secteur le plus déshérité au point de vue économique, celui de la Lozère qui enregistre pour les densités d'entreprises artisanales les chiffres les plus faibles en ce qui concerne dix corps de métiers sur les douze considérés

/Voir le tableau 2/.

DENSITES D'ENTREPRISES ARTISANALES

d'après l'étude du C.R.E.S.A. - EQUIPEMENTS ET SERVICES EN MILIEU RURAL,  
p.95 du Tome 2

Nature des métiers	Marvejols	La Canourgue	Gannat	Ebreuil	Le Neubourg
Boulangeries-					
Pâtis.	9,8	13,8	18,4	17,9	13,9
Boucher.					
Charcuter.	14,1	20,7	15,3	19,4	19,5
Mécanic. ruraux	11,3	13,8	31,7	37,3	19,5
Maçonnerie	17,0	65,5	21,5	23,8	32,1
Charp.Menuiserie	17,0	27,6	23,5	23,8	30,6
Couv.Plomberie	8,5	10,3	8,2	7,5	9,7
Peint. Vitrierie	11,3	13,8	12,2	13,4	11,1
Electricité	7,1	13,8	9,2	7,5	8,4
Garages-Mécani-					
ciens	11,3	24,1	18,4	11,9	19,5
Cordonneries	2,8	10,3	9,2	8,9	8,4
Chaussures	9,9	13,8	9,2	11,9	15,3

N.B.-Ces chiffres représentent le nombre d'entreprises 10 000 habitants par canton. Source. Chambres des Métiers de l'Eure, Allier, Lozère 1963/65.

Ces équipements émiettés sont souvent menacés de sclérose: l'âge moyen des responsables l'explique aisément et une récente enquête en Morvan révèle que pour les responsables des artisanats et des commerces, la moyenne d'âge s'établit entre 46 et 52 ans. Il faut donc envisager à plus ou moins longue échéance la disparition de 60 % des entreprises dans les chefs lieux de canton, de 85 % dans les communes rurales.

Leur avenir dépend de l'évolution économique et du contexte géographique mais également de la manière dont les responsables conçoivent cet avenir; or, un commerçant ou un artisan trouve la même difficulté que nous-mêmes pour comprendre l'anarchie actuelle des fréquentations. L'équilibre réel représenté par les migrations de Services reste très éloigné du schéma de la répartition spatiale des centres des équipements. Les individus obligés pour des raisons administratives à se rendre dans tel ou tel centre selon le besoin considéré groupe

moins obligatoirement qu'on le pense ses achats occasionnels; en outre la localisation des services privés peut obéir à des exigences différentes selon le service considéré. Dans l'arrondissement de Sens nous avons souligné cette anarchie /28/. Le réseau des services y est d'ailleurs insuffisant; les achats des résidents secondaires renflouent les commerces moribonds et paradoxalement perpétuent le désordre et l'insuffisance de la trame des villages-centres. Les études précises conduites au cours de l'année dernière en Morvan et en Normandie prouvent que la carte des déplacements réels est loin de se calquer sur le schéma géométrique évoqué ci-dessus. Il y a plus: chaque fréquentation obéit également à des rythmes saisonniers; la carte des déplacements n'a pas la même physionomie en hiver, en été selon les changements de la clientèle et en fonction même de l'afflux des touristes d'été. En Morvan, les variations des approvisionnements sont particulièrement nettes - Tel village s'inscrit dans l'orbite de Saint-Honoré les Bains, station thermale pendant le mois d'Août et regarde vers les centres ruraux habituels des l'automne venu. Les observations du C.R.E.S.A. conduisent à la même constatation. Partout l'anarchie de fréquentations semble la réponse à la disparité contradictoire des équipements. Il faut remarquer toutefois que les Cabinets de médecins et les guichets bancaires semblent localisés de façon rationnelle dans la mesure même où ils répondent à une nécessité conque récemment et obéissent obligatoirement à un souci évident de rentabilité. Dans quelle mesure ne faudrait-il pas s'appuyer sur leur dénombrement pour établir des propositions valables dans l'aménagement rural? Mais cette mobilité désordonnée qu'exige l'incohérence actuelle des équipements ne répond-elle pas à un besoin de déplacement, de changement, d'animation dont les ruraux, nous semble-t-il ressentent impérieusement la nécessité. A une époque où les citadins effectuent quotidiennement des déplacements de plusieurs heures pourquoi convaincre les ruraux de moins se déplacer?

2. Cette mobilité nouvelle des populations rurales jointe aux charges excessives des communes rurales dépeuplées remet en cause les institutions administrative héritées du passé. Celles-ci correspondent à un morcellement du territoire que justifiait la lenteur des déplacements de l'époque. De même que les départements semblaient trop exigus face à la réalité des régions économiques gravitant autour des grandes métropoles et que le destin des sous-préfectures doit davantage au dynamisme du secteur privé qu'à l'animation liée à la fonction admi-

nistrative, de même les Conseils Généraux sont dénoncés comme une organisation vétuste répondant mal aux besoins actuels des campagnes et la commune devient chaque jour davantage une société restreinte où se recrutent difficilement les hommes et les nécessaires possibilités financières.

Le besoin d'un découpage du territoires a plus grandes mailles s'est imposé: déjà la création de 21 "régions-programmes" avaient formé des unités de dimensions suffisantes pour la planification moderne; au niveau communal, les regroupements sont encouragés sous de multiples formes: syndicats inter-communaux à vocations multiples, fusions de communes, districts, etc. En octobre 1967, 8574 municipalités sur 37 962 avaient accepté l'un de ces trois modes de regroupement. Ces estimations englobent les communes urbanisées mais le rythme accéléré des demandes témoigne d'une tendance irréversible de concentration qui gagne effectivement le monde rural; dans une certaine mesure la future Loi d'organisation régionale entérinera des situations acquises ou sur le point de l'être. La variété des solutions juridiques de ces regroupements en empêche à l'heure actuelle la cartographie; la future carte administrative pourra être comparée à la carte des communes qu'avait présentée A. MEYNIER dans les Annales /29/.

Donc, non seulement la dimension des divisions administratives est remise en question, mais des changements de limites semblent s'imposer dans de nombreux secteurs. L'ancienne hiérarchie des centres administratifs ne correspond plus à la hiérarchie actuelle des centres urbanisés; cette distorsion, parfois observée à l'échelle départementale, est fréquente au niveau de l'arrondissement /30/, mais plus souvent encore à celui du canton. La vieille unité rurale n'a pas toujours de véritable signification. En Haut-Normandie la croissance de Luneray bourg communal n'est pas sans inquiéter le chef-lieu de canton voisin /31/. La carte réelle des zones d'influence des centres ruraux finit par tant chevaucher les anciennes divisions administratives que leur maintien en est discuté; de nouvelles propositions de découpage rural sont à l'étude /32/.

Enfin l'atonie des centres ruraux remet en question l'existence d'un échelon intermédiaire dont la nécessité est ressentie sans que la forme en soit toujours conçue avec netteté. D'aucuns défendent le canton comme un centre d'ancrage d'une animation véritablement enracinée dans le milieu rural quitte à admettre une modification des limites actuelles. D'autres le considèrent comme la commune de demain, l'éche-

lon intermédiaire devant avoir des dimensions plus vastes qui pourrait correspondre soit à une zone agricole plus homogène, soit à un secteur nettement caractérisé /zone d'influence urbaine, zone industrielle ou zone à vocation touristique indéniable/. La recherche d'un cadre valable se traduit par la succession, la coexistence de diverses tentatives officielles d'aménagement: le Ministère de l'Agriculture a ainsi créé pour ne disperser ni les crédits, ni la recherche méthodologique, 21 secteurs pilotes dont les superficies varient de 10 à 30 000 hectares et qui groupent chacun de 5 à 20.000 habitants. On a tenté également de favoriser des "zones déshéritées"; elles peuvent concerner des secteurs de moindres dimensions, désigner des communes ou des groupes de communes dans lesquelles le maintien d'une densité minimale de population requiert des mesures spécifiques. Elles ont de plus petites dimensions que les secteurs-pilotes: trois types ont été distingués d'après les seuils de population de 1 500, 3 00 et 3 500. De plus en plus on parle davantage de "secteur-d'aménagement rural" qui correspondrait aussi bien à une unité collective de vie, à une région géographique dont les dimensions pourraient englober plusieurs anciens cantons, qu'à une seule commune et ses satellites particulièrement dynamiques. Parallèlement à ces tentatives officielles, dans les derniers lustres se sont multipliés des comités privés qui se sont chargés de l'animation du milieu rural; à côté des services publics régionaux, des assemblées élues, ils recrutent notables, personnes influentes ou élues et sont constitués de manières très diverses; tantôt ils ont choisi des limites communales, tantôt leur extension correspond à une zone d'influence urbaine ou à une région agricole /33/. Ces organisations entendent d'ailleurs se maintenir et le Congrès du Conseil National des économies régionales tenu à Rennes en Octobre 1967 définissait une nouvelle orientation de ces institutions qui resteront fermement sur le terrain des groupements privés réunissant l'ensemble des groupements professionnels et sociaux des collectivités locales pour étudier et animer l'expansion économique, susciter les équipements et les investissements nécessaires à chaque région.

-----

De même que l'organisation urbaine requiert des pôles hiérarchisés, de même l'organisation de l'espace rural exige que son devenir soit compris à différentes échelles: - à l'échelle régionale comme en

témoigne d'ailleurs la récente création de "régions de rénovation rurale"; à cette échelle il est possible d'envisager aussi bien les mesures générales - création d'emplois, formation des hommes, réaménagement des structures d'exploitations - que les mesures spécifiques à chaque grand ensemble en fonction de leurs situations particulières; ainsi dans les zones créées /34/, on envisage plus spécialement l'équipement d'un réseau routier dans l'Ouest, un aménagement global en Auvergne, l'équipement en eau en Limousin et un effort particulier pour l'aménagement des villages de montagnes. C'est en pensant l'aménagement rural à cette échelle régionale qu'on évitera le regrettable saupoudrage des efforts et la création d'équipements en grand nombre répondant à des besoins limités.

- A une échelle intermédiaire de dimensions variables selon la diversité géographique des espaces ruraux peuvent être appliquées les décisions régionales et trouvés les aspects concrets des réalisations. Les déclins de certains chefs-lieux de cantons et de certaines sous-préfectures n'est pas une preuve de la disparition obligatoire de cet échelon intermédiaire mais simplement un signe de mauvaise adaptation des structures anciennes. Les recherches ministérielles et les créations spontanées en prouvent au contraire le besoin.

- Enfin le dernier échelon doit-il rester la commune ou celle-ci doit-elle disparaître? Si logiquement elle doit accepter que des décisions soient prises et que des Services soient assurés à un niveau supérieur, il n'empêche que l'aménagement rural doit assurer la maîtrise d'un espace étendu et continu; l'action ne saurait se polariser sans danger en des points privilégiés; malgré ses difficultés, la commune rurale correspond encore à un noyau social qui demande davantage à être intégré dans une organisation cohérente qu'à être supprimé. Plus encore que l'aménagement urbain, l'aménagement rural ne saurait être surimposé du dehors, il suppose la participation des individus et doit donc partir de la commune, voire du hameau dans les pays d'habitat dispersé, de l'écart dans les régions où l'émiettement est encore plus intense. En fait ce qui est remis en cause au-delà des institutions, ce sont les concepts, les croyances, les modes de pensée hérités du passé.

3. L'équilibre agraire de naguère et la cohésion villageoise avaient fini par correspondre à une certaine conception du monde et à une certaine sagesse que certains chantaient comme une sagesse éternelle. Le nouveau monde créé par l'évolution économique et administrative oblige

à des formes nouvelles de pensée.

Les impératifs de la concentration agraire remettent en cause le droit de propriété foncière. Si tout l'espace rural appartient encore à des individus ou à des personnes morales, de plus en plus la législation favorise le droit des exploitants face au droit des propriétaires. Dans ce domaine les campagnes vont beaucoup plus loin que les centres industriels: la réglementation des baux fermiers et l'organisation des SAFER limite de plus en plus le droit de ceux qui possèdent les sols sans les mettre en valeur /35/. Mais cette remise en cause reste progressive; déjà accomplie par les cultivateurs de plaines céréalières qui choisissent délibérément le fermage quand ils en ont la possibilité; elle est peu à peu acceptée par la masse des agriculteurs qui pratiquent un mode de faire-valoir mixte, l'existence d'un grand nombre de propriétaires-exploitants permet une lente mutation des conceptions à cet égard.

L'aménagement rural représente en fait une oeuvre quasi-révolutionnaire qui remet en cause le vieil individualisme perpétué dans une certaine mesure par le système électoral. L'aménagement rural échoue à l'heure actuelle dans la mesure où il ne dispose pas d'un pouvoir ayant la qualité nécessaire pour faire appliquer les décisions qui dépassent les individus. Les structures sont telles qu'il faut passer par les individus pour résoudre les difficultés. Ou bien la création de structures nouvelles permettrait de passer outre; sont alors mis en cause la liberté des individus et leur responsabilité. Ou bien il faut envisager une éducation des individus. N'est-ce pas là précisément le fond du problème: il n'existe pas de possibilités d'évolution rationnelle autrement dit pas d'aménagement, sans l'adhésion des populations intéressées; on ne peut concevoir l'adhésion des populations intéressées sans que celles-ci aient été informées et préparées.

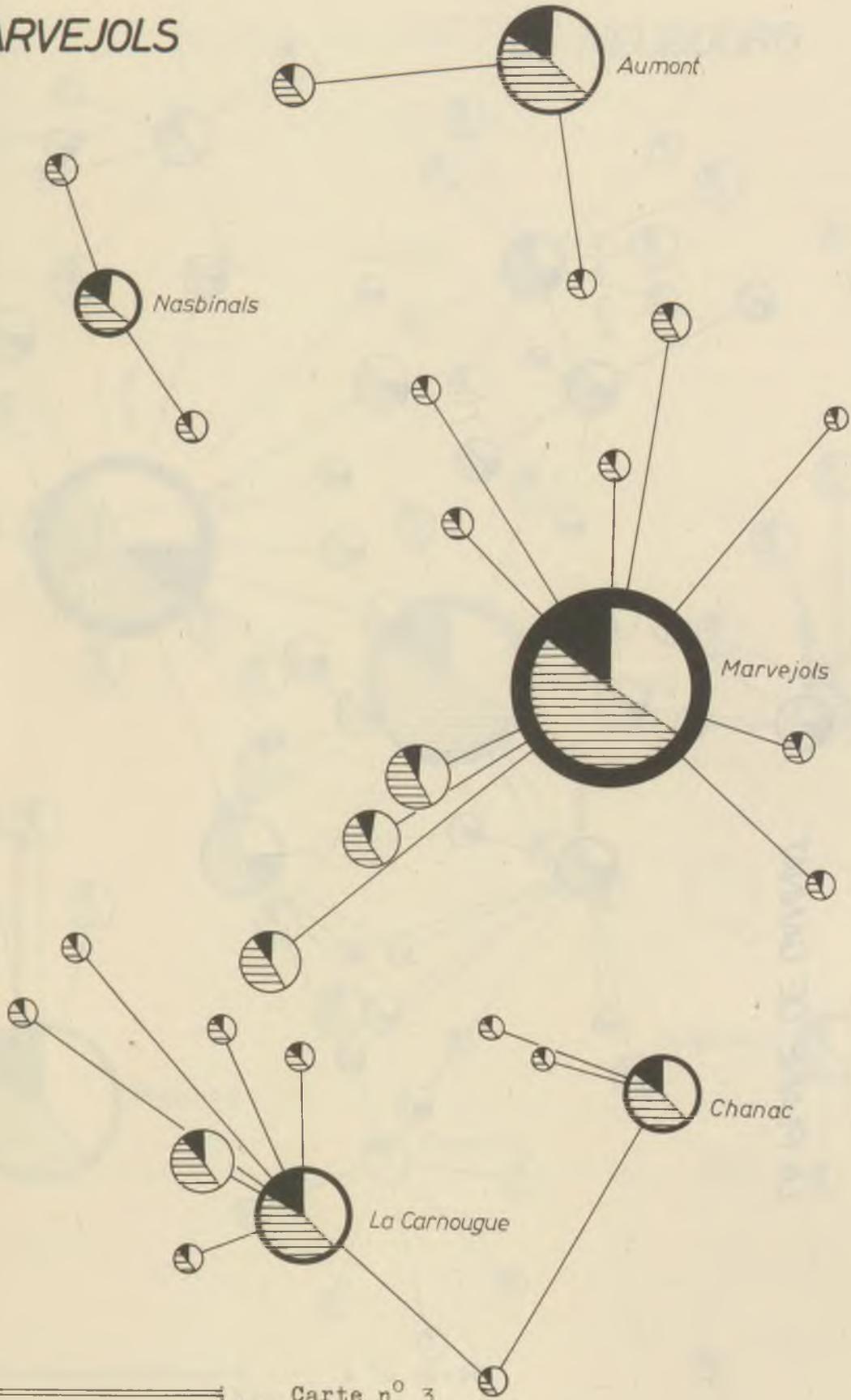
L'évolution certaine du niveau de vie des ruraux s'est traduite par une explosion du besoin de vivre à l'image des citadins /ou à l'image que se font les ruraux de la vie citadine/ sans que l'équilibre du Monde soit repensé. Comme l'ouvrier, le paysan veut pénétrer dans l'économie de consommation; parfois plus mal, parfois mieux, il réussit à y parvenir mais les besoins nouveaux sont plaqués sur l'ancien mode de vie comme l'argot est intégré par bribes aux anciens dialectes. Souvent dénoncée dans l'ancienne France rurale, l'âpreté au gain qu'excusait la misère, qu'explique encore beaucoup d'espoirs dé-

çus acquiert une force surmultipliée et injustifiée dans les cas de grande réussite matérielle. Tous les réflexes individualistes se durcissent tandis que se dissout la communauté villageoise qui équilibrait naguère les luttes parallèles pour la survie /36/. L'absence d'une formation générale suffisante /37/, l'absence d'une vie culturelle dans les campagnes retarde plus que le manque d'adduction d'eau l'aménagement de l'espace rural.

Le danger est remarquablement perçu par les organisations professionnelles qui forment à l'heure actuelle une élite d'hommes responsables et informés. Ces jeunes hommes et ces femmes vont très loin dans la critique du système actuel et ont lucidement analysé la racine du mal. Aujourd'hui ces organismes entre le Gouvernement et la base qui ne suit pas encore ont un rôle difficile pour assurer une évolution qui semble pourtant indispensable.

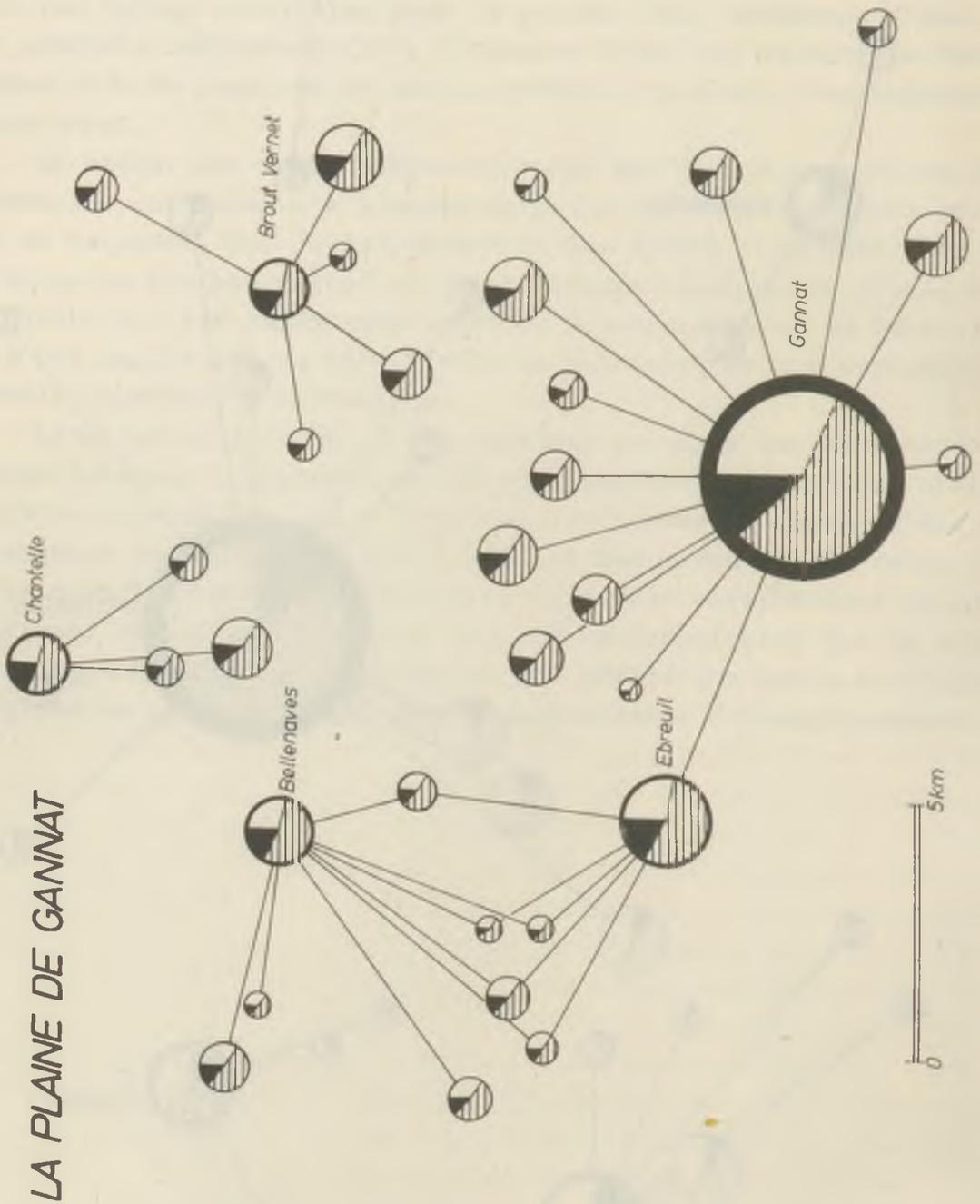
L'évolution économique en remettant en cause les structures spatiales héritées du passé, les institutions administratives, obéit à un rythme plus rapide que l'évolution des hommes et des esprits. L'aménagement du territoire échoue dans la mesure où il eût fallu y préparer antérieurement les individus; il semble enfermé dans un cercle vicieux. Cependant toutes les régions ne connaissent pas la crise au même degré et l'analyse des facteurs a révélé une série de disparités régionales qu'on voudrait pouvoir appréhender scientifiquement.

# MARVEJOLS



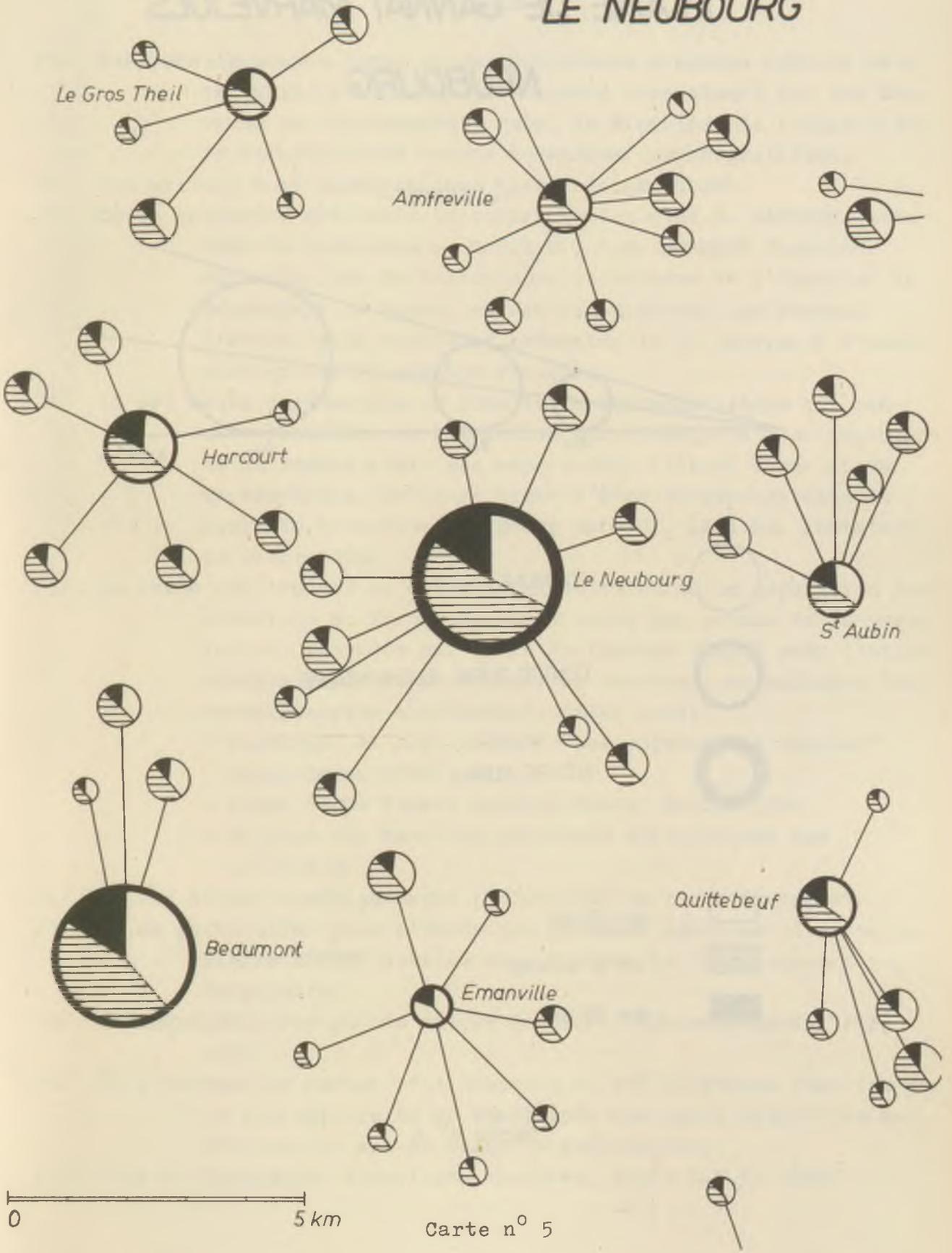
0 5 km

Carte n° 3



Carte n° 4

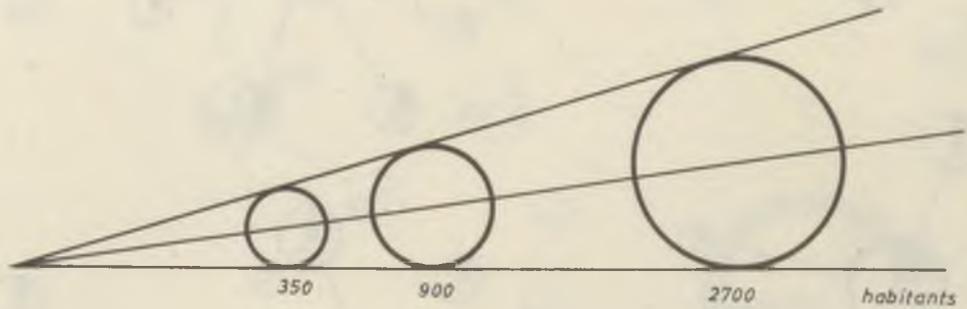
# LE NEUBOURG



# PLAINE DE GANNAT MARVEJOLS

## NEUBOURG

—LEGENDE—



COMMUNE RURALE



CENTRE RURAL ELEMENTAIRE



BOURG RURAL



- de 20 ans



20 a 65 ans



+ de 65 ans

Carte n° 6

N O T E S

- /1/ Ces renseignements comme un certain nombre d'autres publiés dans cet article nous ont été fournis directement par les Services de l'Aménagement rural du Ministère de l'Agriculture auxquels nous tenons à exprimer notre gratitude.
- /2/ Cet article doit paraître dans "Acta" Géographica".
- /3/ Cette recherche est menée en collaboration avec N. MATHIEU, attachée de recherche au C.N.R.S., J.C. BONTRON Ingénieur Agronome, les Collaborateurs techniques de l'Institut de Géographie de Rouen, et des calculateurs des Bureaux d'Etude, elle doit être présentée le 11 janvier à l'Association des Géographes Français.
- /4/ Il est assez curieux que la zone de la Champagne sèche qui connaît peut-être la révolution structurale la plus importante de France n'ait pas encore fait l'objet d'une étude systématique. Celle-ci vient d'être entreprise dans le cadre de l'Institut de Rouen par J.P. LAPAIRE, Assistant de Géographie.
- /5/ La carte qui traduit le mieux la répartition de la population non urbanisée en France reste la carte par points de la population, proposée par Mr le Professeur GEORGE pour l'atlas démographique de la France. On trouvera par ailleurs des renseignements extrêmement utiles dans:
- N.MATHIEU et J.C. BONTRON "Les populations rurales" Paris Cresa 1966
  - Atlas de la France rurale, Paris, Colin, 1966
  - et bien sûr dans les résultats statistiques des I.N.S.E.E.
- /6/ Cf les divers renseignements publiés par la revue "Paysans".
- /7/ Cf en particulier pour l'étude des paysages agraires la carte de Pierre BRUNET publiée dans l'atlas de l'Aménagement du Territoire.
- /8/ Cf André, FEL: Les hautes terres du Massif Central, Paris, PVF, 1962
- /9/ Voir toutes les cartes d'utilisation du sol en France établies par le Laboratoire de Mr PERPILLOU. Une carte simplifiée aux I/4.000,000 est en cours de publication.
- /10/ Voir J. BONNAMOUR: Structures agraires, Paris C.D.U. 1966.

Il semble que le fait résulte d'un choix tout à fait raisonné; des études effectuées par les agronomes relèvent en passant la même stabilité de structures pour les grandes exploitations. Ce seuil semble d'autant plus sensible que l'économie de consommation exige une adaptation perpétuelle au Marché, donc une souplesse de plus en plus grande du système de production. Dans l'état actuel des choses, on ne saurait donc envisager une perte plus grande encore de population dans ces régions agricoles de grandes productions modernes.

- /11/ D. DEZERT: Thèse en cours sur la région de Sochaux-Montbéliard et C.R.E.A. Sochaux-Montbéliard, étude ronéotype.
- /12/ R. LEBEAU: La vie rurale dans les montagnes du Jura méridional, étude de géographie humaine Lyon 1955.
- /13/ CREA: Etude sur Péage de Roussillon, non publiée.
- /14/ LE CAHR: Etude en Bas-Rhin 1962, non publiée.
- /15/ GUENHAEL JEGOUZO: Perspective du développement de l'Agriculture des campagnes sur l'influence des pôles industriels urbains. Journée du C.N.A.R. 1968.
- P. GEORGE: La démographie face aux problèmes régionaux. Populations n° 1 1965.
- /16/ Atlas de Normandie: carte des influences urbaines.
- /17/ J. DUFOUR: études en cours.
- /18/ A. CHATELAIN: migrations quotidiennes du travail en France, Revue économique, septembre 1963.
- /19/ Alain DUFOUR: La vallée de la Scie D.E.S. Rouen 1967.
- /20/ Voir Etude de B. BURNET Thèse et  
F.GINIER: Géographie touristique de la France Paris S.E.D.E.S. 1965.
- /21/ Voir Etude et conjonctures n° 6 Juin 1965, n° 5 Mai 1966.
- /22/ Voir carte établie par Madame BEAUJEU-GARNIER pour l'Atlas de la France, et Cartes publiées par le Ministère de l'Agriculture établies pour le C.E.R.A.C.
- /23/ J. BONNAMOUR: l'arrondissement de Sens en 1964.  
Revue Géographique de l'Est n° 4, 1965.
- /24/ Philippe PINCHEMEL: Le fait urbain en France, Paris, Colin, 1963.
- /25/ Dominique SEDILLE: La région de Pont-Audemer, diplôme d'études supérieures, Institut de Géographie de Rouen 1967.
- /2/ Trois diplômes supérieurs sont en cours à l'heure actuelle sur l'organisation des services dans le Pays de Caux.

- /27/ C.R.E.S.A. Equipements et Service en milieu rural, Paris Avril 1966. Etude effectuée à la demande du Ministère de l'Agriculture.
- /28/ J. BONNAMOUR, article cité sur l'arrondissement de Sens.
- /29/ A. MEYNIER: Les communes françaises, Annales de Géographie.
- /30/ Les exemples de distorsion entre la hiérarchie administrative et la hiérarchie urbaine restent le département de la Marne où l'organisation urbaine est en fait divisée entre Chaulmont préfecture, Reims véritable métropole et Epernay.
- /31/ cf Ch. GRUNEISEL diplôme d'études supérieures Rouen 1968.
- /32/ Une nouvelle carte administrative est effectivement à l'étude et il serait souhaitable que des études géographiques soient plus poussées sur le rôle du découpage administratif dans la création des régions.
- /33/ cf la carte des comités régionaux publiés par le Conseil National des Economies Régionales.
- /34/ Liste des zones de rénovation rurale créées à ce jour.
- Bretagne et département de la Manche auxquels sont ajoutés quelques cantons de Loire-Atlantique.
  - Auvergne /à l'exception de l'Allier/ avec les zones déjà déclarées "zones spéciales d'action rurale de l'Ardèche et de l'Aveyron".
  - Le limousin et le département du Lot.
  - Chronique de rénovation des régions de montagnes qui concerne les zones d'une altitude supérieure à 600 mètres dans 27 départements, le département des Basses-Alpes étant englobé en totalité.
- /35/ Sur ce recul du droit de propriété en France et dans le Monde voir J.BONNAMOUR: Structure agraires C.D.U..
- /36/ On attendrait des études des Sociologues une analyse systématique de ces nouvelles formes de pensée du Monde rural.
- /37/ Nous insistons sur la formation générale et non la formation technique à laquelle s'est par trop attachée la vulgarisation agricole. Il n'y a pas de possibilité d'évolution des esprits par une formation technique qui n'inclut pas largement la culture générale.



"DISPARITES CULTURELLES REGIONALES ET MIGRATIONS: L'EXEMPLE  
DU RECRUTEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE."

Paul CHATELAIN

Paris

L'analyse des migrations intérieures peut être une excellente introduction à la recherche des disparités régionales /1/. Elle permet non seulement de dégager l'existence de déséquilibres, d'opposer zones attractives et répulsives, mais, au delà, de préciser le contenu des phénomènes régionaux par les indications sur les structures démographiques, économiques et sociales. Les résultats dépendent de la richesse du matériel statistique utilisé et du niveau géographique d'analyse.

A l'échelle de la France, une approche satisfaisante est réalisable pour l'ensemble des Agents de l'Etat relevant de la Fonction Publique. Cette catégorie de population active présente en effet un triple avantage.

- Elle offre des séries statistiques assez détaillées. En plus des recensements généraux de population /1954-1962/ qui classent les "fonctionnaires" d'après leur catégorie d'activité économique ou leur catégorie sociale, sans les distinguer sauf exception des autres salariés /Administration Publique et Défense Nationale/ ou les isolent d'après leur status /secteur public/, l'INSTITUT NATIONAL de la STATISTIQUE et des ETUDES ECONOMIQUES effectue périodiquement un recensement des Agents de l'ETAT et des COLLECTIVITES LOCALES /1947 - 1950 - 1952 - 1956 - 1962 - 1966/. A côté de ces documents publiés que l'on peut recouper avec les séries de dénombrements antérieurs, nous avons pu utiliser les listings, les Etats mécanographiques et les Annuaires de certains Ministères /Postes, Economie et Finances/ pour situer l'origine des recrutements, le déroulement des carrières et les structures démographiques et financières.

---

/1/ - Pierre GEORGE: Introduction à l'étude géographique de la population du Monde Cahiers I.N.E.D., Paris P.U.F. 1951 285 p.

M. RONCAYOLO: Migrations et Régions, in DELTA, revue d'Action Régionale Eté 1967 - pp. 45-54

---

- Elle fournit un échantillon représentatif de la population active FRANÇAISE, et de son évolution. Le nombre des Agents de l'Etat et des collectivités Locales est passé de 323 000 en 1866 à 494 000 en 1914, 682 000 en 1936, 1 000 000 en 1947, 1 273 000 en 1962, 1 457 000 en 1966. Au sens large, en comptant tous les salariés des Etablissements Publics et semi-Publics ou des Sociétés d'Economie Mixte /S.N.C.F., EAU GAZ ELECTRICITE, Banques et Assurances nationalisées, charbonnages.../ le SECTEUR PUBLIC groupe en 1962 3 211 110 salariés. Il y a un salarié dans le secteur public pour trois dans le privé. La croissance spectaculaire des effectifs reflète surtout l'apparition de besoins nouveaux dans les domaines de l'enseignement /38 % des agents de l'Etat effectuant un service à temps complet/ et de Postes Télégraphes et Télécommunications /20 %/ où les taux de croissance moyenne annuelle dépassent 6 % entre 1962 et 1966 /4 % pour l'ensemble des Ministères/. Cette augmentation s'est effectuée presque exclusivement, selon les normes juridiques /1/, par la voie des concours, concours externes pour les gens qui n'appartiennent pas à l'administration, concours internes pour les agents. Il existe des concours de tous niveaux, organisés indépendamment par chaque direction de Ministère, et dont l'accès est lié à la possession d'un diplôme d'enseignement général: le B.E.P.C. /passé à 15 ans après 4 ans d'études secondaires/ pour les concours de la catégorie C, le baccalauréat pour la catégorie B, la licence ou simplement deux années d'études supérieures pour les "A". Ces concours se déroulent sur le plan national, sauf pour les agents des collectivités locales, dans des centres d'examen multiples /53 pour les duanes en 1963, un par département pour les Postes/. La publicité s'effectue par affiches dans les bureaux administratifs, affiches et conférences dans les établissements scolaires. Toute cette procédure aboutit en fait, à la mise en place d'un véritable marché national de l'emploi public, beaucoup mieux connu que celui du secteur privé.

- Elle représente enfin la fraction la plus mobile de la population Française. Une personne sur 4 a changé entre 1954 et 1962 de catégorie de commune e résidence /8 catégories d'après la taille/ dans les "TRANSMISSIONS et la RADIO", une sur 5 dans les "ADMINISTRATIONS PUBLIQUES et la DEFENSE NATIONALE"; la moyenne nationale pour l'ensemble

---

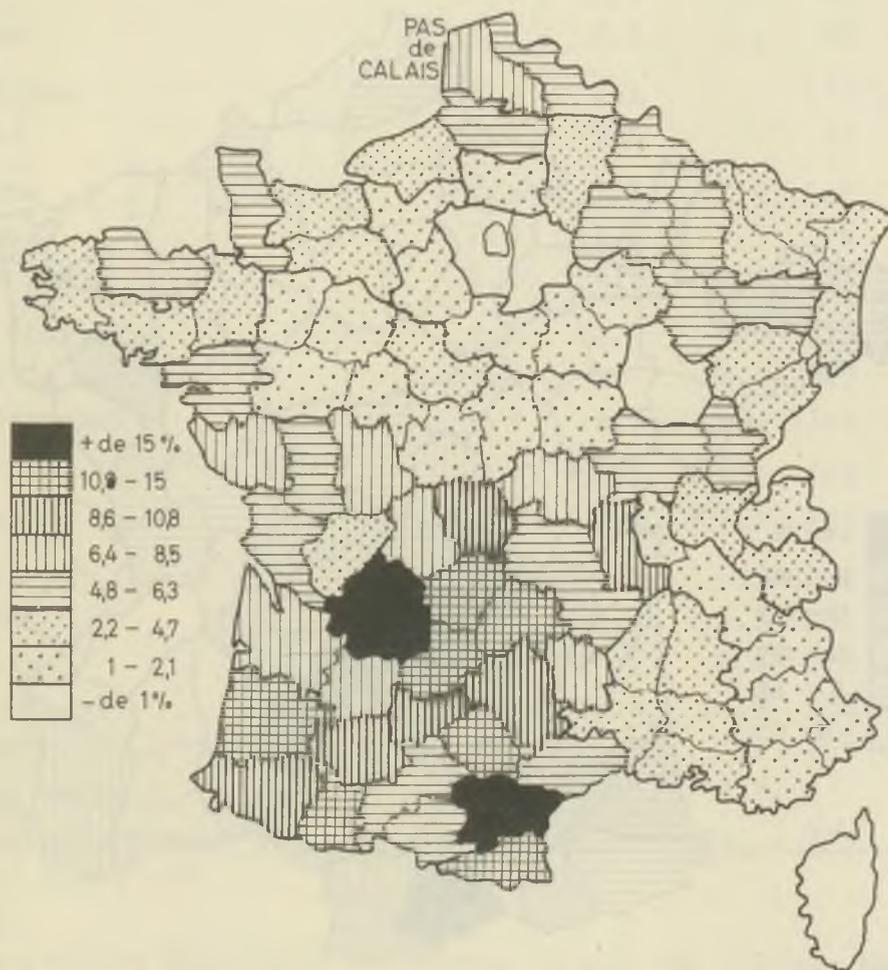
/1/ - Ecole Pratique des Hautes Etudes. TRAITE de SCIENCES ADMINISTRATIVE Paris - Mouton - 901 pages

Bureau Universitaire de Statistiques: Publications diverses

---

## L'IMPORTANCE RELATIVE DES CANDIDATURES

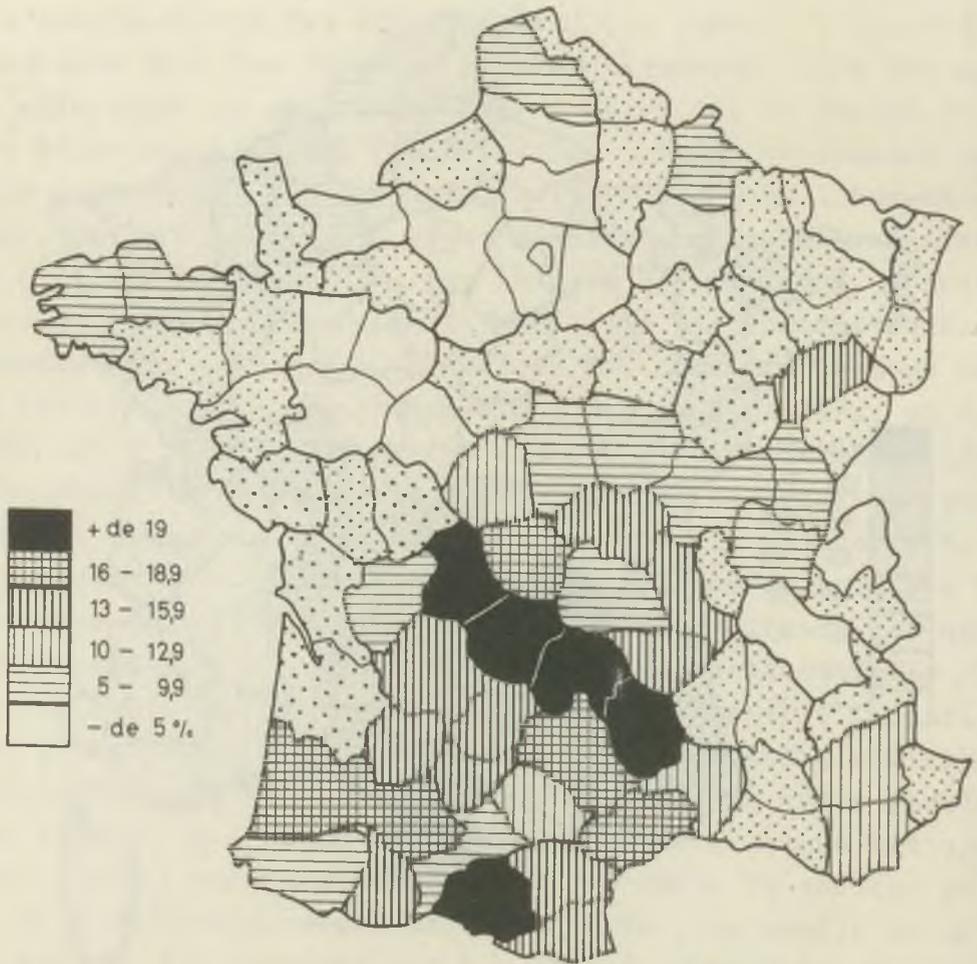
Nombre de candidatures 1967 au concours externe pour l'emploi d'agent stagiaire de constatation et d'assiette des IMPOTS, pour les titulaires du B.E.P.C. /garçons/



Carte n° 1

## L'IMPORTANCE RELATIVE DES CANDIDATURES

Nombre de Candidates au concours externe de **CONTROLEUR** féminin des postes, pour 100 titulaires du B.E.P.C. /1966/



Carte n° 2

Tableau n° 1 - Quelques indices de disparités régionales

Régions Programme	A	B	C	D	E
	1966				
Région Parisienne	25,7	2,1	7,3	9	2,3
Picardie	2,3	0,5	2,3	103	2,5
Haute Normandie	2,6	1,5	1,4	38	1,0
Centre	3,7	0,4	3,7	63	5,7
Alsace	2,6	1,9	1,5	38	///
Lorraine	3,9	2,5	3,0	82	3,2
Rhône Alpes	8,2	2,1		166/1/	5,0
Provence	7,6	5,6		45	2,9
Champagne	2,3	1,3	2,2	102	3,8
Bourgogne	2,9	1,1	3,5	86	7,2
Franche Comté	1,8	4,9	2,4	122	4,3
Poitou Charentes	2,6	2,7	3,5	111	4,5
Pays de la Loire	3,6	3	3,6	147	2,2
Basse Normandie	2,2	1,7	2,0	101	1,8
Nord	5,7	10,1	9,2	169	2,5
Bretagne	4,5	8,4	7,2	155	3,6
Auvergne	2,5	4,8	6,1	204	4,2
Limousin	1,5	0,6	5,1	320	7,2
Aquitaine	4,9	15,1	8,6	228	7,0
Midi Pyrénées	4,7	13,2	10,8	338	17,8
Languedoc	3,2	16,1	9,1	269	8,0
/Total C.S.O./	/16,8/	/49,8/	/39,7/		/44,2/
France 90 départements	100	100	100	100	

/1/ dont Loire 416

LEGENDE

- A - Répartition Régionale des Agents Civils de l'Etat /Recensement des Agents de l'Etat et des collectivités locales 1966/ 1 456 753 Agents
- B - Origine géographique des candidats au concours 1966 d'Agent de constatation des Douanes /5 018 candidats/
- C - Origine géographique des candidats aux concours 1966 de Contrôleurs des Postes /13 400/

- D - Nombre de candidatures au concours externe de 1967 pour l'emploi d'agent stagiaire de constatation ou d'assistte pour 100 agents de constatation en place au 31 - 12 - 1966
- E - Origine géographique /département de naissance/ des employés des postes de la Seine au recensement de 1911.

des catégories économiques est seulement de 1 sur 10 /12 %/. Cette forte mobilité s'explique sans doute par les modalités de déroulement des carrières et la très large diffusion du dispositif de transports, de Télécommunications, de distribution d'énergie et des services administratifs divers. Rappelons simplement qu'il y a une école primaire dans chacune des 38 000 communes de France et qu'il existe 20 000 bureaux de poste. Mais elle procède avant tout d'une remarquable structuration de l'espace en régions de départ où se perpétuent des modèles de carrière et de réussite sociale et zones d'accueil à faible recrutement local. Les premières sont les plus intéressantes car les renseignements fournis par l'étude détaillé des mouvements migratoires permettent de mieux saisir le contexte économique et l'arrière plan culturel dans lequel elles évoluent et d'ouvrir certaines perspectives aux politiques d'aménagement.

## I - MIGRATIONS ET REGIONS

Pour mettre en valeur cette zonation des territoires, il est souhaitable d'utiliser une gamme suffisante de critères. Les listes de candidatures à certains concours représentatifs /duanes, impôts, postes/ permettent d'apprécier la valeur relative des recrutements régionaux par rapport au nombre de postes existant ou disponibles et en fonction de l'importance des inscriptions possibles, ces dernières étant évaluées d'après les chiffres de titulaires du diplôme exigé par le concours. Cette première approche présente cependant un double inconvénient: celui de ne donner qu'un état annuel, celui surtout de cacher les phénomènes cumulatifs. Pour avoir une vue d'ensemble des mouvements, et les situer, soit dans une conjoncture à moyen terme, celle de la période entre les deux recensements de 1954 et de 1962, soit dans une perspective structurelle, il faut avoir recours aux tableaux des recensements.

Le recensement général de 1962 donne des indications sur les migrations interrégionales 1954 - 1962 par catégories d'activité éco-

nomique, catégories socioprofessionnelles au niveau de diplômés, mais sans distinction de la tranche d'âge. Celui des Agents de l'Etat effectué à la même date et certains dénombrements antérieurs /1901-1911/ permettent d'entrecroiser l'origine d'après le département de naissance et le lieu de résidence ou de fonction. Le cadre de cette communication ne nous permet pas de présenter tous les tableaux élaborés. Nous avons simplement cherché à dégager les valeurs les plus significatives, en insistant plus sur les phénomènes de masse, c'est-à-dire sur les concours de niveau B.E.P.C. passés entre 16 et 20 ans que sur le recrutement des cadres supérieurs /cartes n° 1 et 2 - tableau n° 1/.

### 1. Les zones d'Accueil

La principale zone d'accueil est la REGION PARISIENNE qui combine:

- Une forte augmentation récente des effectifs. Elle groupait 20,76 % des Agents Civils de l'Etat en 1950, 24,6 % en 1962; elle en a 25,7 % en 1966, les pourcentages étant particulièrement élevés à cette date pour certains ministères: 37 % des agents des postes, 30 % de ceux de l'Economie et des Finances, 18 % seulement de ceux de l'Education Nationale. Ce mouvement s'explique par la concentration économique des firmes et géographique des sièges sociaux qui entraîne dans la capitale, un élargissement des besoins en services publics de la part des entreprises et du fait du gonflement des effectifs de population.

- Une très faible progression des jeunes à entrer dans la Fonction Publique. Le phénomène est particulièrement marqué pour les concours de masse du niveau B.E.P.C.. La région fournit moins de 3 % des candidatures 1966 aux Douanes / 6 000 candidats pour la France/ à la Direction Générale des Impôts /10 000/ et aux Postes /13 000/, ce qui représente moins de 1 % du nombre moyen annuel de brevets délivrés au cours des quatre années précédentes. Le recrutement est un peu meilleur pour les concours de niveau baccalauréat ou supérieur au baccalauréat sans jamais dépasser 10 % du total des inscriptions. La grande masse des jeunes qui interrompent leurs études à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire /15-16 ans/ s'oriente vers les Banques, les Assurances et les Services privés, attirés par les avantages de rémunération et la localisation des emplois. Les garanties de sécurité offertes par la Fonction Publique ne jouent pas sur un marché d'emplois diversifiés dans un contexte économique favorable. Pour les grands concours de niveau élevé qui, vu le système français,

écrément les meilleurs élèves des lycées et des facultés, la Région Parisienne apparaît, par contre, comme une zone privilégiée, à la fois par le niveau de ses équipements et la composition sociale de sa population.

- des balances migratoires nettement déficitaires pour toutes les catégories de population et cela, malgré le mouvement de redistribution d'une partie des cadres formés. Ce mouvement n'est d'ailleurs sensible que pour les cadres supérieurs et moyens, le drainage des employés étant pratiquement à sens unique comme celui des ouvriers.

Ressortent également comme des zones d'accueil, mais avec une moindre ampleur, la Provence et la région Lyonnaise, l'Ouest et le Sud du Bassin parisien ainsi que l'Alsace Lorraine. Dans toutes ces régions la Fonction Publique n'attire guère les jeunes, il est nécessaire de faire appel aux candidats d'autres régions, et les balances migratoires sont négatives pour les diplômés de différents niveaux. Entre elles cependant, il existe des nuances.

Provence et RHONE-ALPES sont les plus proches de la Région Parisienne avec laquelle d'ailleurs les échanges tendent à s'équilibrer, avec l'organisation d'un cycle d'échanges modernes portant sur des personnels qualifiés et caractéristique des secteurs économiquement dynamiques. La Provence garde cependant une certaine originalité culturelle par le poids de l'émigration féminine des bachelières ou des étudiantes du supérieur.

Dans le Centre et le Nord Ouest du Bassin Parisien, le mouvement des Administrations Publiques est différent du reste des migrations interrégionales. Alors que se maintient une émigration de sous qualifiés ou de diplômés de niveau B.E.P.C., il y a un fort déficit régional en cadres et un large recours aux recrutements lointains pour la Fonction publique.

Quant à l'Alsace qui évolue plus en circuit fermé elle a un déficit sensible pour les petits diplômés.

Il y a donc une zonation des régions d'appel dans les parties les plus dynamiques du territoire, au moins entre 54 et 62; les axes de développement de la région Parisienne et la moitié est de la France.

## 2. Les Régions de départ

Trois ensembles de Régions peuvent être définies comme des réservoirs de diplômés, destinés à alimenter la Fonction et les Ser-

vice Publics. La plus homogène englobe avec le Massif Central, le Bassin d'Aquitaine, les Pyrénées et le Languedoc. Elle est nettement circonscrite à l'Est par la vallée du Rhône, mais se prolonge au Nord Ouest dans le Poitou et au Nord Est en Franche Comté, voire en Bourgogne et Champagne par une zone de transition. La Bretagne forme un deuxième îlot qui s'individualise dans le reste de la France de l'Ouest. A ces régions rurales déprimées, il faut ajouter certains Bassins Industriels à base bouillère du Nord pour le département du Pas-de-Calais du rebord Est du Massif Central pour la Loire /qui fait partie de la région Rhône Alpes et la Saône et Loire/.

Pourcentages ou indices donnent bien la mesure du phénomène qui ressort clairement sur les cartes. Le Centre-Sud Ouest de la France ne concentre que 16 % des agents civils de l'Etat, mais il a fourni 50 % des candidats au concours d'agent de constatation des Douanes, 40 % des contrôleurs masculins et féminins des Postes /niveau Baccalauréat/, 35 % des inspecteurs élèves des Douanes /2 certificats de licence/. La Bretagne pour 4 % des agents donne 7 à 8 % des inscriptions, le Nord pour 5 % le dixième. Il y a deux fois plus d'agents originaires que d'agents en place dans les régions rurales du Sud et en Bretagne. L'attrait de la Fonction Publique est général. Pour une moyenne annuelle de 100 B.E.P.C. délivrés entre 1962 et 1965, il y a , en 1966, plus de 15 candidats aux concours des Impôts dans la Dordogne et l'Aude, plus de 8 dans tout le Sud Ouest à l'exception des départements urbanisés, mais aussi dans la Loire. 1/5ème des jeunes filles titulaires du B.E.P.C. ont tenté en 1966 le concours de contrôleur féminin des Postes dans le Sud du Massif Central et l'Est des Pyrénées. Et ces chiffres partiels ne tiennent compte ni des concours régionaux plus recherchés et dont le modèle est fourni par l'Ecole Normale; ni des recrutements sans diplôme de la Police ou de l'Armée.

Pour tous ces jeunes de 17 à 25 ans, le choix de la carrière implique, au moins pendant une quinzaine d'années un déplacement de grande amplitude, imposée par la localisation des zones de déficit. Dans toutes les Administrations, il y a très peu d'affectation de premier poste au sud de la Loire et en Bretagne. Le volume des départs entraîne ainsi malgré la compensation des retours en fin de carrière des soldes migratoires largement négatifs pour la catégorie administrations publiques comme pour les différents niveaux de diplômés.

L'unité des ensembles cache cependant quelques nuances qui

tiennent à l'ampleur, à la nature et à la permanence des mouvements. C'est dans le Sud et l'Ouest du Massif Central, le Languedoc Toulousain ou méditerranéen et les Pyrénées que les déplacements se généralisent et prennent le caractère d'une tendance à long terme. Dès la fin du XIX<sup>ème</sup> alors que le Sud résiste encore à l'attraction massive de la capitale /1/ 22 % des fonctionnaires et employés des services publics de la SEINE sont originaires de cette zone /surtout du Midi Pyrénées et du Limousin/; 34 % des employés des Postes parisiens en 1911. Au recensement de 1962 le déséquilibre des échanges est souligné par les indices donnant par niveau de diplômes le nombre d'Emigrants /généralement jeunes/ pour 100 immigrants /1954-1962/. En Corse et dans le Limousin on trouve plus de 250 partants des deux sexes pour 100 immigrants de niveau B.E.P.C., plus de 380 personnes pour le baccalauréat. Dans toute la zone, les indices sont supérieurs à 150 pour les hommes, à 200 pour les femmes, sauf pour l'Aquitaine qui occupe une position en retrait. La Bretagne présente les mêmes valeurs actuelles mais disparaît des cartes au début du siècle. Dans le Pas-de-Calais et la Loire l'aspect conjoncturel est encore plus marqué. Entre 1960 et 1966 la région du Nord est passé de 7 à 11 %, la Loire de 3 à 6 % du total des candidatures aux concours inférieurs des impôts. Ici cependant le déficit traditionnel du nombre de candidatures par rapport au nombre de postes à pourvoir autorise encore des perspectives de carrière sans déracinement dans le département ou dans les régions voisines, au moins tant que le mouvement qui s'amorce ne fait pas tâche d'huile.

C'est un peu le processus inverse que l'on observe sur les marges du Sud Ouest /Poitou/ et de l'Est du Bassin Parisien /en Champagne et en Bourgogne plus que dans le Jura proche du Massif Central/. Après avoir assuré, la Haute Saône, l'Yonne et la Haute Marne en particulier, les plus gros apports aux services publics parisiens il y a un demi-siècle, ces régions s'effacent progressivement des cartes de recrutement pour se fondre dans l'auréole de décentralisation Parisienne.

A travers ces données, nous voyons donc la traditionnelle zonation France du Nord, France du Sud remplacée par un découpage original,

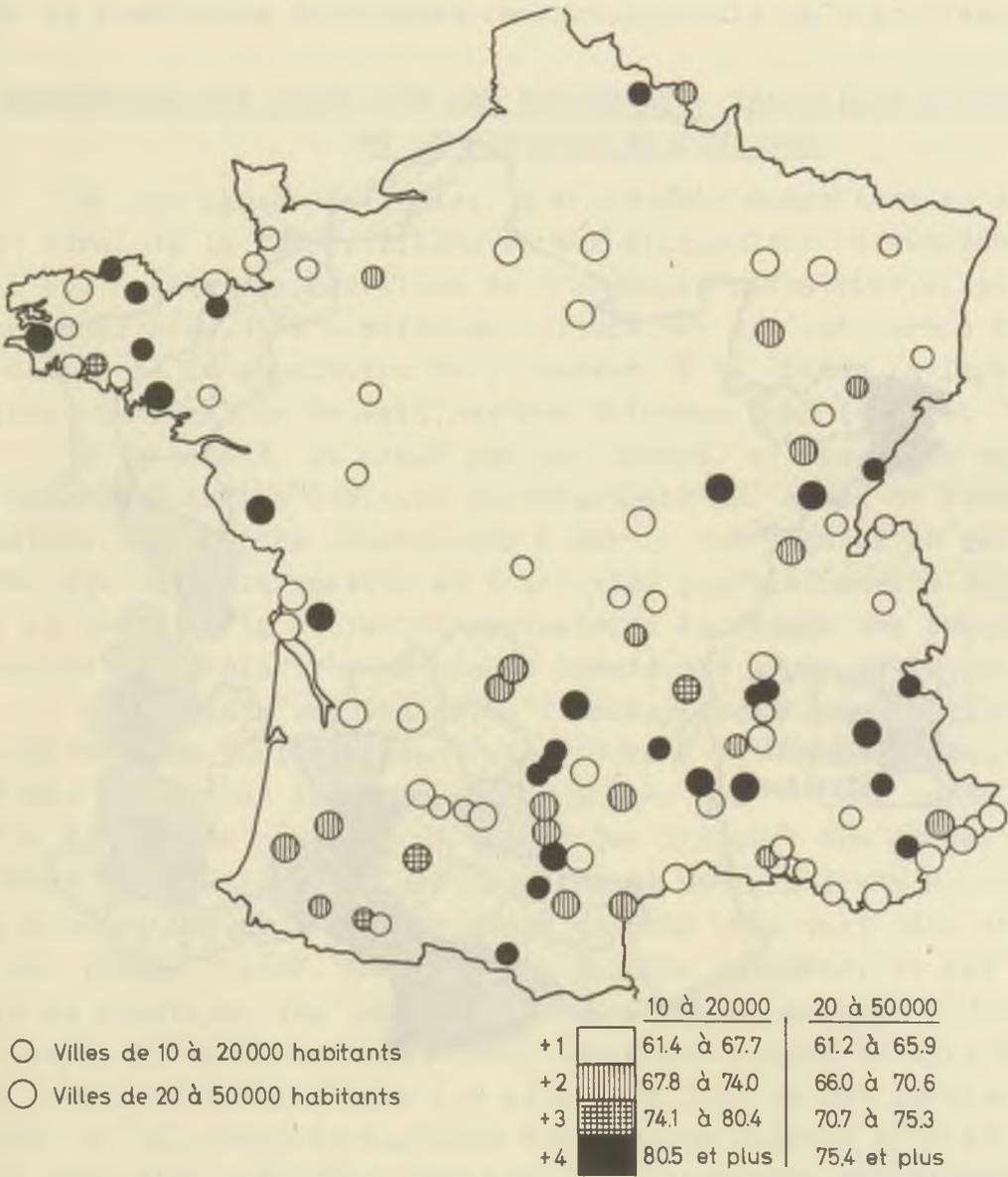
---

/1/ - Cf carte du nombre d'individus nés dans chaque département et recensés à Paris, pour 1 000 habitants dans le département, in Louis CHEVALIER, la FORMATION de la Population Parisienne au XIX<sup>ème</sup> siècle - Paris P.U.F. 1949 - 312 p.

Cf également Guy POURCHER, le peuplement de Paris

---

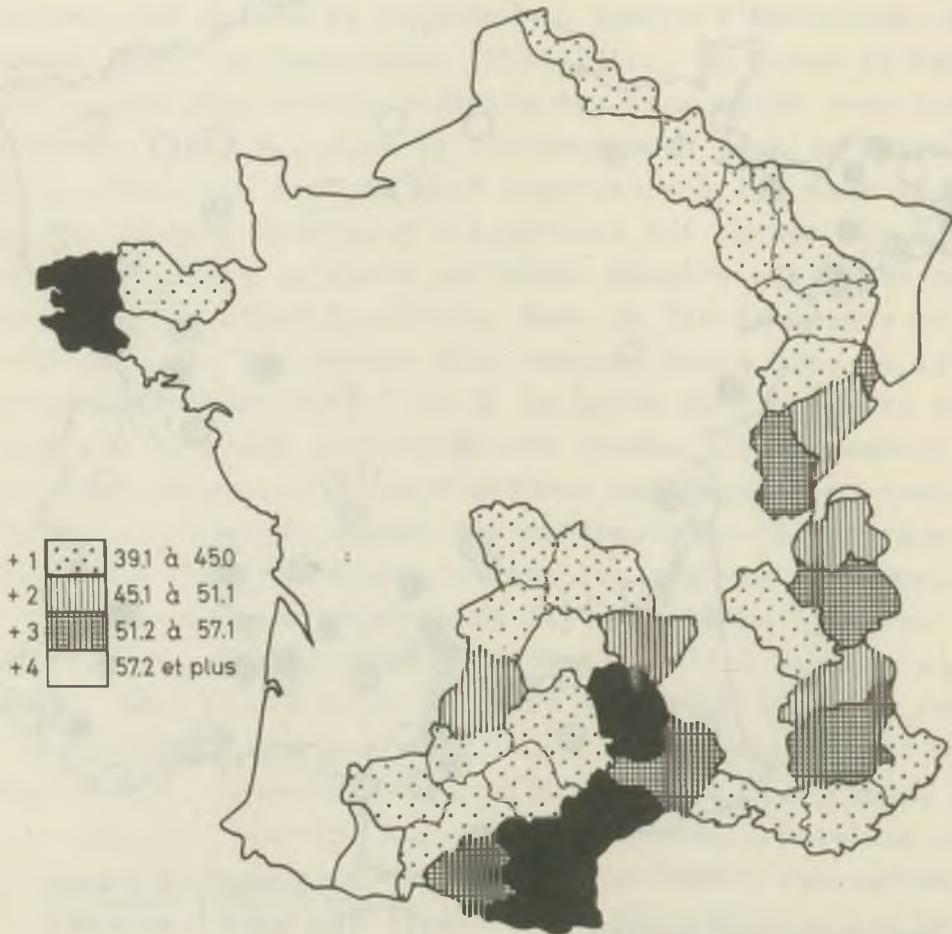
## LES PETITES VILLES FORTEMENT SCOLARISEES /garçons de seize ans/



Carte n° 3

## LES ZONES DE FORTE SCOLARISATION

Les campagnes fortement scolarisées: Taux de scolarisation des garçons  
de seize ans: Ménages agricoles des Commune Rurales



Carte n° 4

également remarquable par l'ampleur des contrastes qu'il comporte. Ce découpage est d'autant plus intéressant que le problème de ses origines se pose non seulement en termes économiques de possibilités d'emploi mais aussi en termes culturels d'équipements et de comportements scolaires. Le système du recrutement par concours ouvert aux diplômés d'un certain niveau suppose en effet dans les aires de départ un ensemble de conditions favorables rendant possible la migration.

## II - RECHERCHES SUR L'ORIGINE DES MOUVEMENTS: TRADITIONS CULTURELLES ET DIFFICULTES ECONOMIQUES

Si les causes de départ, qui tiennent avant tout au surpeuplement rural de la fin du XIXème et aux difficultés régionales d'adaptation aux conditions nouvelles de l'économie industrielle, ont été souvent analysées, les conditions culturelles qui ont permis à une large fraction de la population de s'insérer, à un niveau satisfaisant sur le marché national du travail ont été laissées dans l'ombre.

Et pourtant, ce n'est pas par hasard, si les zones de migration dans la Fonction Publique correspondent aux aires de forte scolarisation. Des cartes construites à partir des données du recensement de 1962 sur la scolarisation et l'activité professionnelle des adolescents au terme de la scolarité obligatoire se dégage une image des contrastes culturels très proche du dessin des zones de recrutement.

- Il existe une France de l'Enseignement long, où les taux de scolarisation sont nettement supérieurs à la moyenne française à 15-16 ans /60 % pour les garçons, 68 % pour les filles/ comme à 17-19 ans /34 % pour les garçons, 38 % pour les filles/. Les études y sont à dominante littéraire et la prolongation de scolarité s'y accompagne d'une disparition de l'apprentissage et d'un très fort taux d'inactivité des jeunes filles. Dans tout le domaine concerné, il est remarquable de constater que les comportements scolaires sont identiques à des niveaux différents il est vrai, quels que soient le type de résidence /rural ou urbain, dans les petites villes ou les grandes agglomérations/ et la catégorie sociales des parents /cartes n° 3 et 4/. Il s'agit donc d'un phénomène cumulatif qui correspond exactement à nos aires de recrutement /à l'exception du Pas de Calais/, mais intéresse en plus deux régions que nous avons classé dans les zones d'accueil: la région Parisienne et la quart Sud Est de la France. Dans ce dernier cas cependant la corrélation entre scolarisation et migrations dans la Fonction Publique a existé historiquement. Les Alpes et la Provence n'ont

sans doute jamais fourni de gros contingents de fonctionnaires à la Région Parisienne /9 % des employés de la Seine en 1901/. Mais dans les mouvements migratoires vers la capitale la part des fonctionnaires de tous niveaux dans le total des actifs originaires de la région était au début du XIXème aussi élevée que dans le Sud Ouest ou en Bourgogne /10 à 15 % des migrants/. De fait la région apparaît très tôt /début XIX/ comme spécialisée dans l'exportation de diplômés de niveau supérieur vers l'Administration comme vers les Professions Libérales. Au recensement de 1911 encore les départements de la Cote Provençale comme la Région de Lyon, ST ETIENNE, GRENOBLE, occupent toujours le premier rang pour l'importance relative des avocats, notaires, architectes, experts géomètres, médecins, dans l'immigration vers la capitale.

La France du Nord et l'Ouest forme au contraire une tâche de sous scolarisation, où l'on trouve partout des valeurs inférieures à la moyenne nationale de chaque catégorie, même pour les groupes sociaux culturellement favorisés et dans les grandes agglomérations. La faible scolarisation a pour corollaire une forte activité des jeunes sans qualification dans l'ouest du Bassin Parisien et le Nord Nord Est /1/4 des jeunes se déclarent actifs à 15-16 ans/ ou une étonnante permanence de l'apprentissage masculin dans tout le Centre Ouest autour de l'axe des pays de la Loire ainsi qu'en Alsace Lorraine /1/3 des garçons de 15-16 ans/. Sur les cartes, le Pas de Calais ne fait pas exception. Les valeurs sont simplement plus proches de la moyenne nationale. Le seul secteur relativement favorisé de la France du Nord correspond aux campagnes du Nord, de Champagne et de Lorraine.

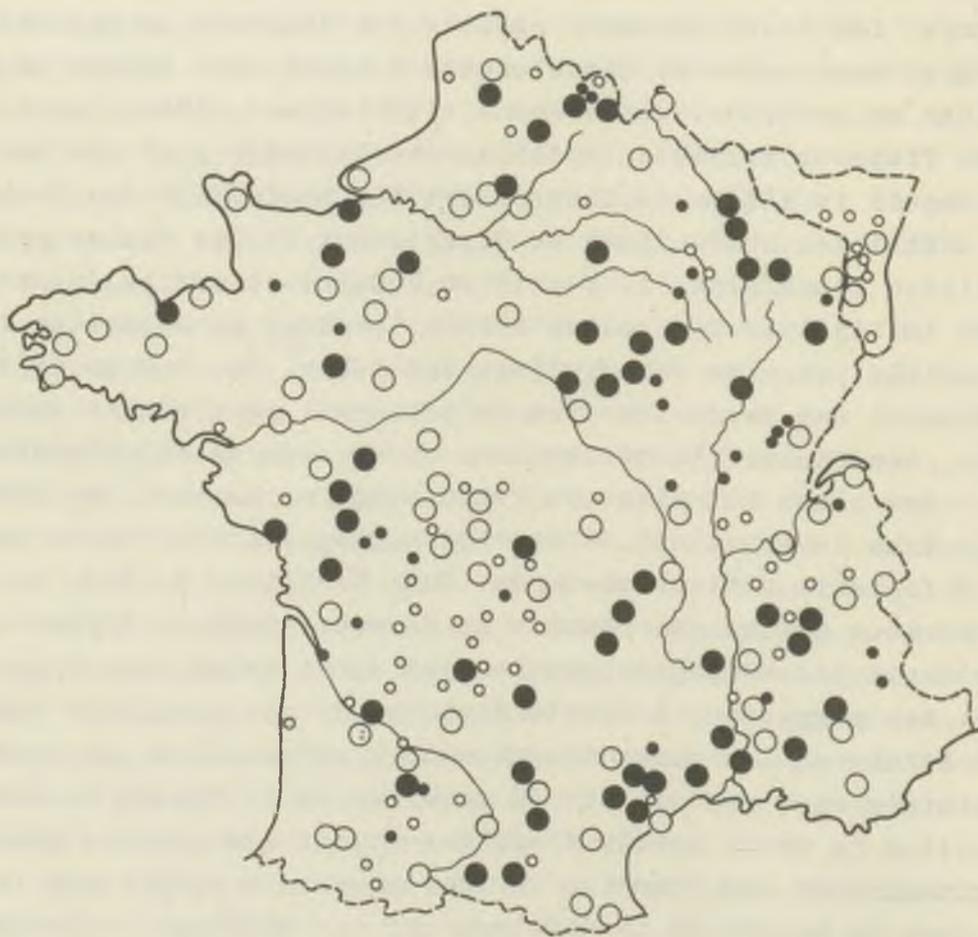
Dans une partie de la France existent donc des traditions culturelles qui s'expriment sur le plan des comportements scolaires comme sur celui des filières migratoires. Ces deux données sont d'ailleurs interdépendantes, dans une perspective historique. Les attitudes devant l'école sont liées à la préexistence d'équipements dont la mise en place a favorisé les déplacements de main d'oeuvre diplômée. Mais les créations ont largement dépendu de la prise de conscience des problèmes posés par les sous emploi régional et les inconvénients individuels d'une émigration sans qualification. Nous pouvons situer l'origine des mouvements migratoires comme la date d'implantation des établissements, donc suivre à des époques différentes selon les aires de recrutement le même schéma d'évolution. Pour comprendre la genèse du système scolaire actuel, il reste cependant un problème juridique à élucider. Comment, dans un Etat qui a pratiqué depuis le début du XIXème une politi-

que de centralisation et d'unification en matière scolaire, de telles divergences régionales ont elles pu naître et se maintenir. Il faut en chercher la solution dans les modalités de financement des établissements "secondaires" publics et dans le maintien d'un enseignement confessionnel privé, périodiquement favorisé par le jeu d'avantages financiers. Les établissements publics qui drainent la majorité des élèves sauf dans certains départements bretons, ont depuis la IIIème République un personnel entièrement rétribué par l'Etat, mais l'essentiel des frais de première installation dépendait pour une part qui a évolué depuis le XIXème du financement des municipalités. Entre les Lycées d'Etat des chefs lieux de département et les écoles primaires généralisées fin XIXème, il y a là un domaine où ont pu jouer pleinement les initiatives des collectivités locales. Ajoutons que les aires de migrations précoces des diplômés ont fourni les cadres de l'Administration et une large fraction du personnel politique et ont pu, par ce biais, bénéficier d'autorisations ou de crédits supplémentaires.

Les zones actuelles de recrutement ne se sont pas intégrées ensemble dans le mouvement. A chacune correspond d'ailleurs une génération différente d'établissements. Dans la France du Sud, il s'agit d'un phénomène ancien qui remonte au dernier tiers du XIXème siècle. Les excédents des campagnes pauvres ont alors animé deux types de migrations: des migrations à courte distance de non qualifiés vers les agglomérations ou les zones d'agriculture spéculative, un mouvement plus lointain vers les emplois de services de la France du Nord. L'attraction de Paris semble d'ailleurs avoir été précoce pour certains citadins et une fraction de la bourgeoisie formée sur le littoral et dans la vallée de la Garonne, par les Collèges implantés depuis le XVII - XVIIIème siècle.

Pendant toute la phase des départs massifs, l'émigration s'est accompagnée de la mise en place d'une remarquable infrastructure en Ecoles Primaires Supérieures. Conçues dès 1833, mais généralisées seulement entre 1880 et 1939, ces écoles assuraient pendant deux ou trois ans, au terme de la scolarité obligatoire, un enseignement général orienté vers la préparation de concours administratifs à carrière régionale pour les meilleurs /instituteurs/, nationales pour la masse. Le Massif Central, les Alpes, les marges du Bassin Aquitain et le Languedoc ont alors fixé la majeure partie des créations. On y trouve pratiquement une Ecole Primaire supérieure par chef lieu de

RECHERCHES SUR L'ORIGINE DES LYCEES D'ENSEIGNEMENT GENERAL DES PETITES  
VILLES



Commune rurales et agglomérations urbaines de 5 000 h ayant en 1966  
un lycée d'enseignement général long /public/  
- créé avant 1881 /lycée ou collège communal/  
- postérieur /école primaire supérieure/  
Villes et agglomérations urbaines de 5 000 à 9 999 h ayant un lycée  
- créé avant 1881  
- postérieur

canton /carte n° 5/. Cet héritage se traduit aujourd'hui par la présence de lycées dans des villes de moins de 5 000 habitants, voire dans des communes rurales, alors que de nombreuses agglomérations de zones industrielles ou de la banlieue Parisienne en sont dépourvus. Une fois créés, les établissements ont permis une relative démocratisation de l'enseignement grâce à la gratuité des études et à l'évolution parallèle des comportements scolaires et des attitudes de fécondité qui a évité la saturation. La formation scolaire a ainsi pris la signification d'un préalable migratoire vers la Fonction Publique tant que le Marché Régional du travail ne s'est pas amélioré. Les principaux pôles de cette émigration sont restés les départements ruraux de l'ouest et du Sud du Massif Central, tandis que le Sud Est disparaissait avec les mutations économiques des 20 dernières années.

En Bretagne la généralisation de l'enseignement secondaire est plus récente. Elle s'est étendue à partir du Finistère et des Côtes du Nord, qui, dès 1954 avaient des indices comparables à ceux du Languedoc et qui ont servi traditionnellement de pépinière pour la Marse nationale. En 10 ans, les autres départements bretons ont rattrapé leur retard tandis que l'auréole des marges armoricaines qui connaissait la plus faible scolarisation amorce une évolution favorable. Comme dans le Sud, la prise de conscience du problème des migrations massives de non qualifiés est à l'origine des initiatives locales. Mais il y a trois différences. Le mouvement est décalé d'un demi siècle car c'est seulement après 1891 et surtout dans l'entre deux guerres que les Bretons prennent la place qu'occupaient précédemment les gens du Massif Central, au moment où la Région Parisienne s'industrialise. Ce décalage se retrouve dans la nature des équipements: peu de lycées dérivés des E.P.S., une large prépondérance de collèges d'enseignement général conduisant au B.E.P.C., qui représentent la formule de démocratisation suivie dans les années 1950. Enfin les initiatives locales ont souvent favorisé l'enseignement privé dont la diffusion pour les établissements secondaires s'est faite par vagues, modulées sur le rythme des phases migratoires, à partir des années 20 dans l'extrême Ouest, depuis 1945 dans le Morbihan, 1959 dans les marges armoricaines.

Quant au Pas de Calais, sa présence dans les aires de recrutement de la Fonction Publique et sa position de moindre scolarisation dans la France du Nord est un phénomène lié à la conjoncture des 10 dernières années. Comme tous les départements de la France industrialisée, du Contentin à la frontière Suisse, il avait connu successivement une

avance culturelle au XVII-XVIII début XIX /1/, puis un retard progressivement aggravé au moment où la France du Sud fixait les Ecoles Primaires Supérieures /devenues Lycées/. Ce retard s'explique par la conjonction de 3 facteurs défavorables à la création d'équipements scolaires: le maintien d'une forte fécondité et d'une structure par âges jeune, les pressions patronales pour pouvoir disposer de volant de main d'oeuvre formée sur le tas, l'attitude des masses en faveur d'emplois enracinés, dans une structure favorable à l'embauche. C'est la crise des charbonnages et des textiles qui a rendu nécessaire le recours aux migrations externes et facilité les initiatives municipales ou gouvernementales en faveur des C.E.G. publics. Depuis dix ans le Nord évolue au même rythme que le reste de la France, mais l'héritage de la phase d'industrialisation pèse lourd et les changements restent encore partiels.

Dans le contexte général du passage à l'économie industrielle, on voit donc comment s'est effectuée parallèlement la distribution de certains équipements et la zonation des comportements. Les données culturelles ainsi dégagées, c'est à dire l'ensemble des comportements scolaires, des attitudes de fécondité et des modèles de réussite sociale et professionnelle sont utiles pour appréhender le fait régional, car il s'agit de données permanentes à rythme très lent d'évolution. Elles apparaissent ainsi comme des éléments d'homogénéité au même titre que le paysage et présentent par leurs conséquences sur la politique d'aménagement.

### III - LES CONSEQUENCES de la structuration de l'espace et des mouvements que nous avons analysé se font sentir à différents niveaux

#### 1. Au niveau des DIRECTIONS et des MINISTERES DE RECRUTEMENT

Les services concernés, dont nous avons analysé les problèmes et les initiatives de solution, donne une série d'enquêtes menées auprès de la Direction des Douanes, de celle des Impôts et du Ministère des Postes, ont conscience du problème posé par la dissociation des zones de recrutement et d'emploi. Pour les responsables les difficultés viennent surtout:

---

/1/ - Cf Cartes d'alphabétisation des conscrits, de niveau d'instruction des jeunes époux d'après la signature des actes de mariage ou de scolarisation secondaire en 1841.

---

a/ du poids de l'organisation des concours nationaux

A une phase de pénurie /surtout pour les concours de niveau supérieur/ correspondant à l'arrivée en âge actif des classes creuses soumises à la pression du secteur privé dans un contexte de relance de l'économie a succédé depuis 1964 un mouvement d'inflation des candidatures, dans les réservoirs traditionnels. Il est difficile de présenter des chiffres globaux, car un même candidat peut se présenter à plusieurs concours. Mais, alors que le nombre de places disponibles n'augmente que lentement, la courbe des candidatures a suivi partout la même évolution: déclin progressif entre 1951-52 et 1962, les inscriptions diminuant de moitié, multiplication par 3 ou par 4 de 1962 à 1967. Quelques exemples de concours de masse sont révélateurs. En 1962, il y avait 6 700 candidats au concours externe d'agent des services extérieurs du Trésor, en 1966 il y en a 12 000. Pour 7 000 candidates au concours 1962 d'agent d'exploitation féminin des Postes, nous trouvons 16 000 inscriptions en 1966; pour 4 000 aux concours interne et externe d'agent de constatation des impôts en 1962, 19 000 cinq ans plus tard. En 1965 le secrétariat à la Fonction Publique estime que 59 000 jeunes se sont présentés aux concours externes de niveau B.E.P.C. /non compris la S.N.C.F. qui est le deuxième service recruteur par ordre d'importance/ 11 000 à ceux du niveau baccalauréat, 1 800 pour le niveau licence /1/.

Dans la mesure où certains ministères, les Finances par exemple, organisent la correction des épreuves en utilisant leur propre personnel, on conçoit qu'une telle évolution pose des problèmes d'organisation. Plusieurs solutions ont été envisagées, en dehors de l'organisation interministérielle des concours de même niveau. Elles ont porté soit sur la régionalisation des concours à laquelle s'est opposé le Conseil d'Etat, en réaffirmant le principe du jury unique pour tout recrutement de corps national, soit sur le recours actuellement étudié à la sélection par tests de connaissance pour le recrutement des agents de catégorie C ou D. Les mesures concrètes ont consisté à réduire la publicité dans les régions de fort recrutement et de faibles débouchés et à l'intensifier en jouant parallèlement sur l'octroi d'aides financières, prenant la forme de salaires d'auxiliaires versés pendant

---

/1/ 130 000 candidatures aux Postes pour les concours de niveau égal ou supérieur au B.E.P.C. en 1967

---

un an, en contrepartie de l'obligation morale de se présenter à un concours, dans les régions déficitaires.

b/ des problèmes d'intégration des jeunes surtout dans la Région Parisienne. L'inadaptation se mesure entre autres par le nombre de refus de postes chez des candidats admis au concours et nommés dans la capitale. Elle peut entraîner un passage dans le privé, au terme de la période d'engagement /5 à 10 ans/.

c/ de l'attachement culturel à la Région sinon à la commune d'origine /1/. Le déplacement géographique et la modicité des rémunérations en début de carrière sont acceptés dans la mesure où il n'existe pas sur place d'emplois stables, correspondant aux diplômes possédés, mais aussi parce que le contrat de travail comporte la possibilité tacite d'un retour après une phase de plus ou moins longue durée. Il en résulte une forte mobilité du personnel et de délicats problèmes d'agencement des mutations. D'une enquête faite aux Douanes sur les demandes de mutations du personnel, il ressort que 22 % des demandes de départ hors Région émanent de Paris, 37 % de la France du Nord Nord Est, 17 % de la Basse Seine, quant aux directions demandées, ce sont, dans l'ordre, celles du Languedoc /27 %/ de l'Aquitaine /25 %/ de la Provence /25 %/ de la Bretagne /8 %/. Ces régions représentent ensemble moins de 3 % des premières affectations et plus de 60 % des candidatures.

d/ de l'inadaptation des formations reçues et des épreuves de sélection à dominante littéraire aux perspectives nouvelles offertes par la modernisation des services. Le passage progressif et qui doit se généraliser au traitement mécanographique et électronique de la documentation remet en cause les types actuels de postes de travail et de niveaux de qualification d'une partie du personnel. La formation des programmeurs et des analystes est actuellement assurée par la voie interne. Mais les besoins futurs posent le problème d'une nouvelle orientation des concours. D'autre part les perspectives offertes à moyen terme par le développement des équipements électroniques et des moyens de transmission /TELEX/ sont susceptibles d'entraîner une nouvelle localisation de certains services de main d'oeuvre, devenus plus indépendants par rapport à la clientèle des entreprises et des individus.

---

/1/ Alain DARBEL: Inégalités régionales ou inégalités sociales: Essai d'explication des taux de scolarisation. in Revue Française de Sociologie n° Spécial 1967 Sociologie de l'Education pp. 140-166 Paris C.N.R.S.

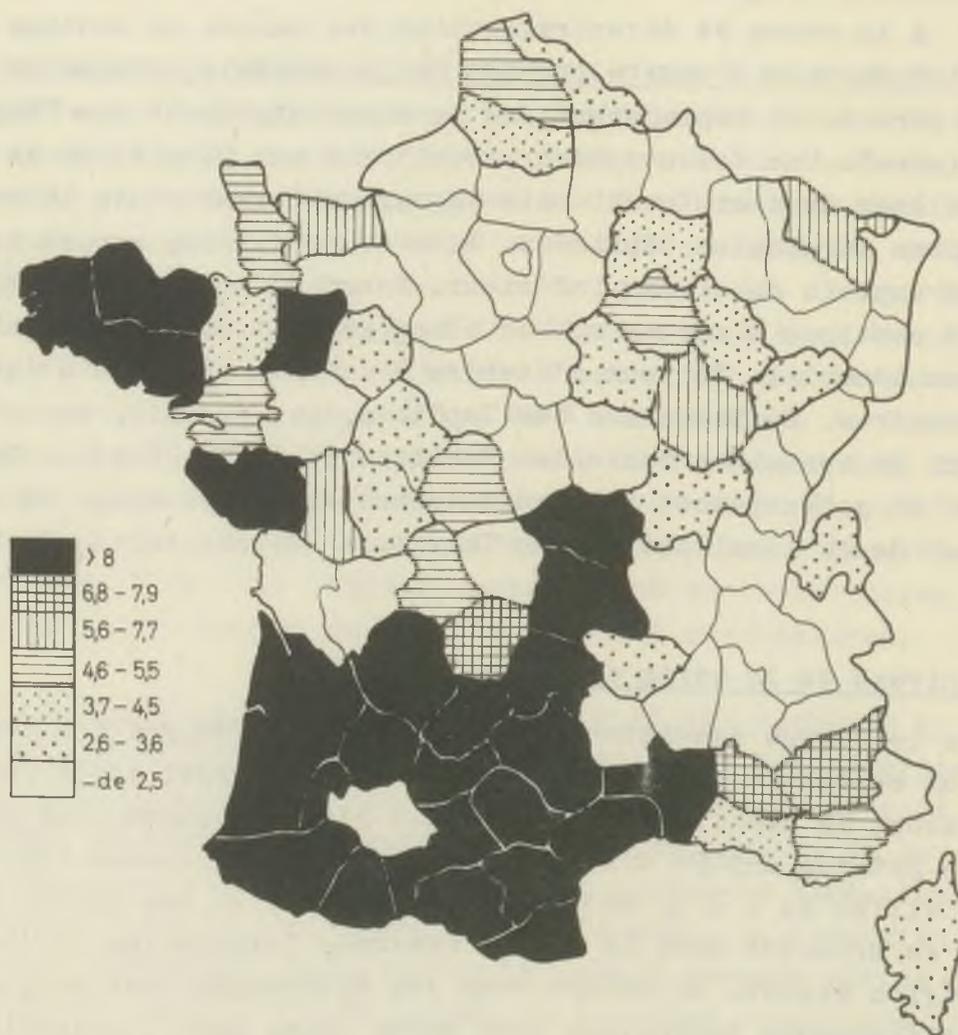
Des tentatives de décentralisation ont déjà été faites par la Direction Générale des Impôts en Beauce pour les archives, en Picardie /Amiens/ pour la mécanographie, en Auvergne /Clermont/ pour la dactylographie et le secrétariat. Dans tous les deux cas, le recrutement s'est orienté vers de jeunes employées formées en quelques mois, dont la productivité et la stabilité s'avèrent nettement supérieures à celles de leurs collègues Parisiennes.

A la phase de décentralisation des usines de montage vers les réservoirs de main d'oeuvre proches de la capitale, risque de succéder une période de déplacement des services utilisant des "Employées spécialisées". Une telle option permettrait aux Directions de régler les problèmes de recrutement mais aggraverait sans doute le sous emploi des régions marginales déprimées. Elle ne se dessine encore que pour les emplois de niveau inférieur. Pour les autres catégories, l'effort continue à porter sur un élargissement du recrutement dans les zones d'emploi. Il peut s'étendre à la mise en place d'équipements universitaires. La Direction des Impôts a, par exemple, appuyé le lancement de certaines nouvelles Facultés de Droit /Nantes, Reims, Orléans/ en garantissant leur recrutement et se préoccupe de l'orientation et de la localisation des Instituts Universitaires de Technologie.

## 2. au niveau de la carte scolaire

a/ Dans les zones traditionnelles de départ, l'émigration avait entraîné un certain nombre d'adaptations de l'appareil scolaire. Rappelons d'abord la densité des équipements d'enseignement long général dans les petites unités urbaines. Les 3/4 des 125 lycées implantés dans les 125 villes de 5 à 10 000 habitants, et des 90 des unités de moindre taille, se trouvent dans le Massif Central, l'Aquitaine, le Languedoc ou la région alpine. La nature même des équipements est originale. Les établissements techniques sont rares comme dans l'ensemble du territoire, mais, lorsqu'ils existent, ils jouent souvent le même rôle que les collèges et lycées d'enseignement général. Les ajusteurs formés à TULLE se retrouvent comme agents de lycée à Paris, et le lycée technique d'EGLETONS en Limousin a été conçu en 1930 pour préparer aux concours de techniciens des Postes. D'une façon générale les formations littéraires l'emportent nettement sur les scientifiques. Les lycées préparent aux professions libérales de la Région et aux migrations comme cadres supérieurs de l'administration /46 % des anciens

LES ADAPTATIONS TRADITIONNELLES DU SYSTEME SCOLAIRE: LE PHENOMENE DES  
TROISIEME SPECIALE



Rapport entre les effectifs des classes de 3<sup>ème</sup> Spéciale préparant aux concours administratifs /non compris l'École Normale d'Instituteurs/, en 1966-67, et les effectifs des classes de 3<sup>ème</sup> de C.E.G. en 1965-66 /garçons/

Les 3<sup>èmes</sup> de C.E.G. groupent en 1965-66, 41 % des élèves de 3<sup>ème</sup> de l'Enseignement Public dans l'Académie de TOULOUSE

élèves du lycée de Cahors sont dans la Fonction Publique instituteurs ou professeurs dans le Lot, cadres supérieurs administratifs à Paris, 21 % sont médecins ou pharmaciens dans le département ou le Sud Ouest, le tiers restant également enraciné se partage entre les ingénieurs, avoués, notaires et les patrons de l'industrie et du commerce/. Les autres établissements et surtout les collèges d'enseignement général sont orientés vers l'Ecole Normale et les concours administratifs de petit niveau. L'indice le plus remarquable de leur adaptation est l'existence presque marginale de classes de 3<sup>ème</sup> spéciale qui assurent pendant un an au delà du B.E.P.C., une préparation spécialisée aux concours. La carte des rapports entre effectifs des classes de 3<sup>ème</sup> spéciale en 1966-67 et effectifs de 3<sup>ème</sup> des C.E.G. en 65-66 souligne assez la régionalisation du phénomène au profit des aires de recrutement /carte n° 6/.

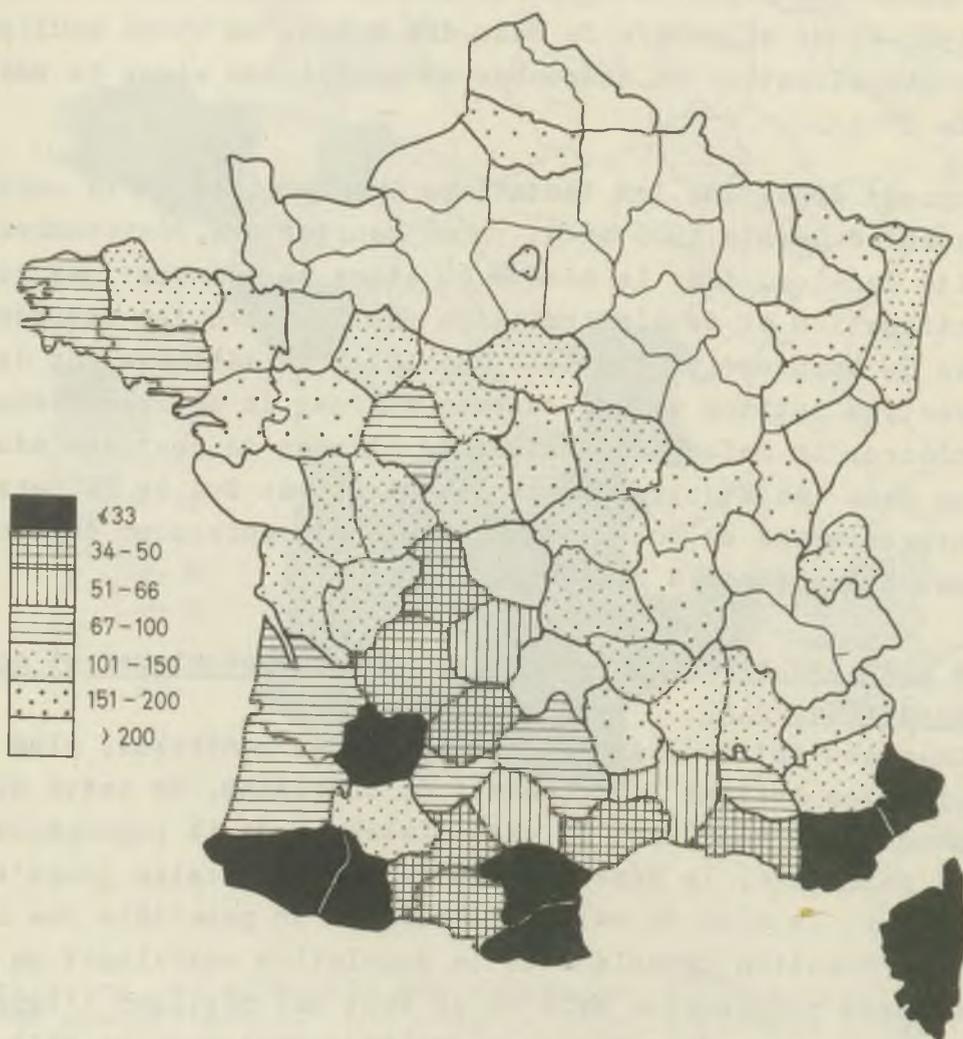
b/ On comprend ainsi que les tentatives d'unification de la carte scolaire, ébauchées depuis 1959 aient pu se heurter aux résistances des collectivités locales, dans la mesure où elles ne tenaient pas compte de la signification et de l'orientation particulière des équipements. Les mesures de suppression des 3<sup>ème</sup> spéciale, le déclassement de certains lycées des petites villes ramenés au rang de collège d'enseignement secondaire, le refus d'ouverture de classes de sections administratives dans les Etablissements Techniques au Sud de la Loire sont directement ressentis et posent un problème d'avenir pour des zones où le niveau des emplois a peu varié.

### 3. Sur le plan des structures démographiques, économiques et sociales des zones réservoirs

On a souvent souligné les conséquences générales, plus ou moins importantes suivant l'ancienneté du mouvement, de cette migration permanente des diplômés: le vieillissement de la population, la chute de la fécondité, le dépeuplement des zones rurales jusqu'en dessous du seuil de mise en valeur, l'émigration parallèle des capitaux et de la fraction dynamique de la population entraînant un déclin et un épuisement progressif. Mais il ne faut pas négliger l'impact des mouvements de retour en fin de carrière, qui jouent un rôle dans le maintien de certains comportements régionaux. Pour la Fonction Publique, cet impact se traduit par un âge moyen des agents de l'ETAT près de 2 fois plus élevé que dans la France du Nord. Les cartes faites à partir des annuaires de l'Enregistrement en 1914, ou des tableaux mé-

CONSEQUENCES DES MOUVEMENTS DE RETOUR DANS LES ZONES D'EMIGRATION DES  
DIPLOMES

Nombres d'Agent ayant des indices inférieurs pour 100 Agents ayant  
atteint les trois derniers échelons de leur catégorie /C/.  
Direction Générale des Impôts: Situation du personnel au 31/12/1966.



Carte n° 7

canographiques de la Direction Générale des Impôts pour 1967 donnent sensiblement la même zonation au profit du Massif Central, du Sud Ouest et du Sud Est /retour des migrations anciennes et attraction climatique/, les nuances portant sur l'apparition récente du Sud du Bassin Parisien et de la Bretagne. Pour chaque catégorie cela s'accompagne de niveaux de rémunération deux à trois fois plus élevés qu'en début de carrière, et cela au moment où les charges familiales s'atténuent. Pour 1967 nous avons calculé le rapport entre le nombre d'agents ayant les plus petits, indices et le nombre de ceux qui ont atteint les trois derniers échelons pour 19 000 agents de constatation des Impôts. Le résultat est également probant /carte n° 7/.

L'enracinement dans le poste convoité de gens âgés, ayant un niveau de revenus satisfaisant sur le plan régional engendre certaines conséquences d'intérêt géographique et sociologique pour les villes petites et moyennes. Sans entrer dans le détail, par manque d'analyses d'un niveau géographique assez fin /1/, soulignons seulement:

- l'intégration facile des Agents dans ce que M. LEDRUT appelle le noyau stable ou "l'armature humaine" de la ville /artisans, commerçants, professions libérales/ au sein de laquelle se recrutent les NOTABLES qui définissent les politiques municipales. Cette intégration est facilitée par l'origine régionale et le maintien de liens tenus même pendant l'éloignement du début de carrière. Il y a, sur ce plan, une nette différence de situation avec la France du Nord, où les mêmes agents forment une population plus fluide, mal intégrée dans la collectivité urbaine, y compris dans son type de résidence.

- le rôle d'exemple de réussite sociale et professionnelle qui renforce la permanence des modèles, surtout si le contexte local est celui d'une économie marginale:

- enfin l'existence d'un potentiel de consommation qui s'investit sur place, au moins par le jeu de la résidence individuelle de pré retraite. Il y a là un des éléments qui aident à comprendre le contraste entre niveau de consommation et niveau de production de certaines comptabilités régionales.

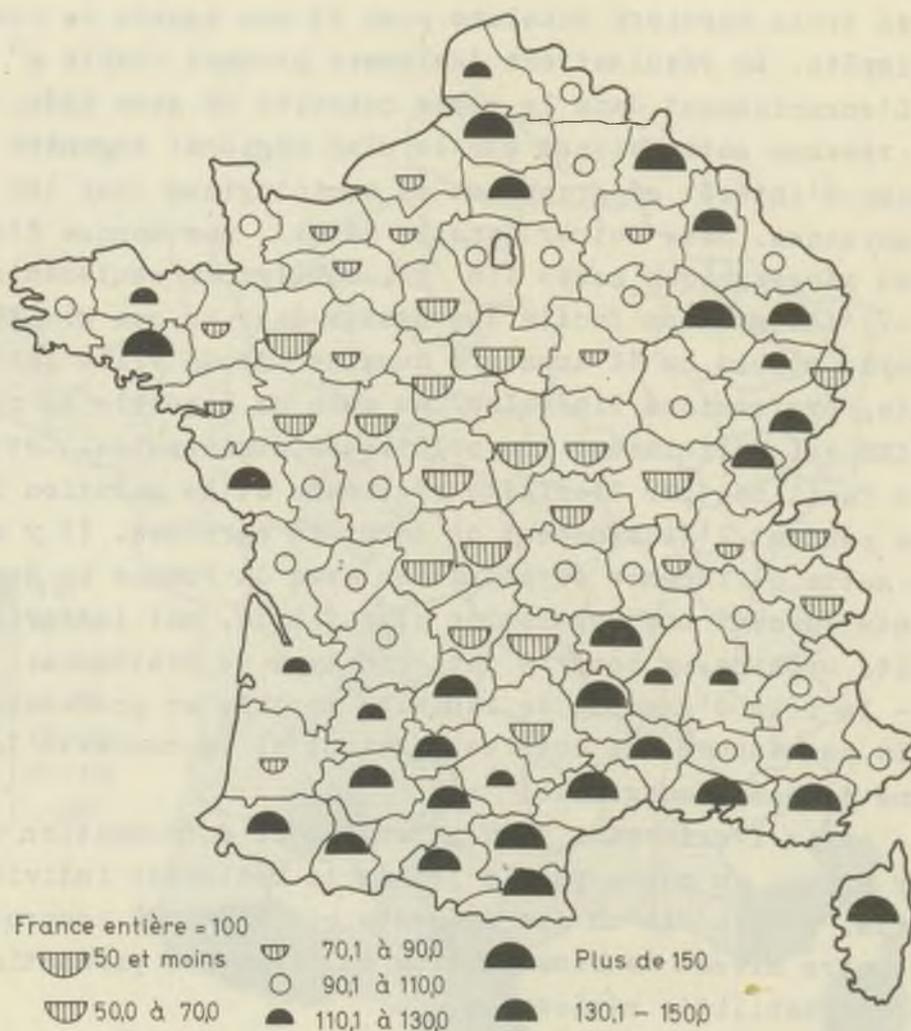
---

/1/ - Voir les recherches de R. LEDRUT et B. KAYSER dans le Midi Aquitain et R. LEDRUT Sociologie Urbaine P.U.F. 1968

---

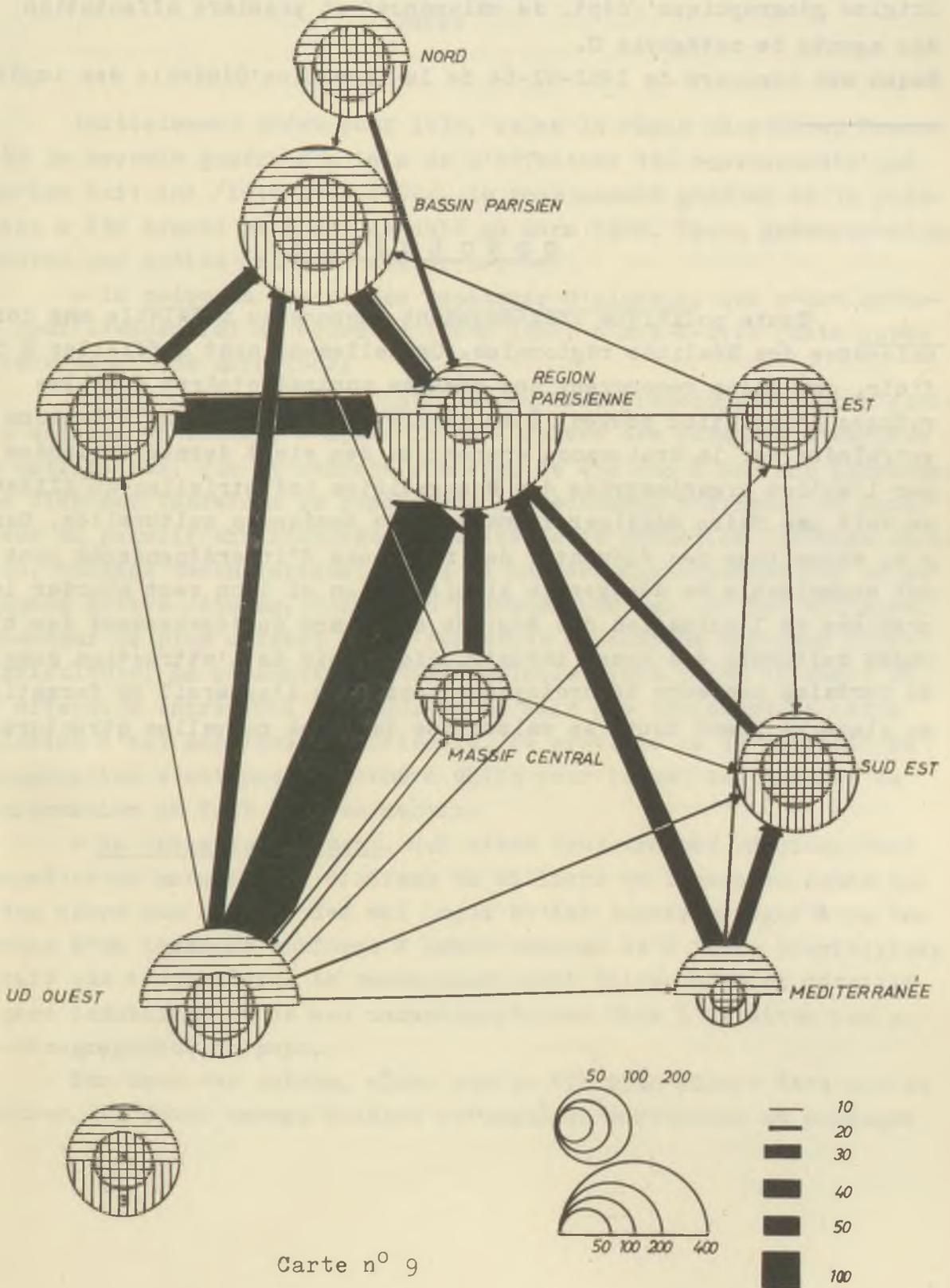
ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES ENSEIGNANTS DU DEPARTEMENT DE LA SEINE  
EN 1911

/Proportion des enseignements parmi les migrants originaires du département/



Carte n° 8

ENSEIGNEMENT GENERAL COURT ET RECRUTEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE:  
 UN EXEMPLE DE LA MOBILITE GEOGRAPHIQUE DES JEUNES DIPLOMES TITULAIRES  
 DU B.E.P.C.



Carte n° 9

- 
1. Nés dans la région et affectés dans la région
  2. Nés dans la région et affectés dans une autre région
  3. Affectés dans la région et nés dans une autre région

Origine géographique /dépt. de naissance/ et première affectation des agents de catégorie C.

Reçus aux concours de 1961-62-64 de la Direction Générale des impôts

---

### C O N C L U S I O N

Toute politique d'aménagement suppose au préalable une connaissance des Réalités régionales. Or celles-ci sont difficiles à définir, car elles recouvrent des données contradictoires dont les rythmes d'évolution peuvent être divergents. L'étude des mutations entraînées par la croissance économique des vingt dernières années ou par l'action organisatrice des Bourgeoisies industrielles au XIXème, ne doit pas faire négliger l'analyse des tendances culturelles. Car il y a, entre tous ces éléments, des relations d'interdépendance dont il est souhaitable de dégager la signification si l'on veut aborder le problème de l'animation des Régions en retard du dépassement des blocages culturels des zones industrielles, voir de l'attraction complexe de certains secteurs de croissance rapide où l'appareil de formation en place ne prend toute sa valeur que dans les nouvelles structures.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 1968 ET LES  
PROBLEMES DE DELIMITATION ET DE DECOUPAGE GEO-  
GRAPHIQUE DES UNITES URBAINES

Michel COQUERY

Paris

Initialement prévu pour 1970, selon la règle adoptée en France après la seconde guerre mondiale de n'effectuer des recensements que tous les huit ans /1946-1954-1962/, le recensement général de la population a été avancé et s'est déroulé en mars 1968. Trois préoccupations majeures ont motivé cette décision:

- le retour en France des rapatriés d'Algérie, qui s'est effectué pour l'essentiel au cours de l'été 1962, c'est-à-dire juste après le recensement de mars 1962;

- le problème de l'emploi, devenu très préoccupant depuis quelques années. On estime, d'après le seul relevé des demandes d'emplois non satisfaites, que le chômage concerne de 450 000 à 500 000 personnes, sans disposer toutefois de précisions correctement chiffrées et localisées ni pouvoir efficacement qualifier cette situation /chômage chronique, chômage technologique/ faute de données approfondies sur la population active /études, formation professionnelle.../. Par ailleurs, le secteur le plus atteint par l'évolution économique est sans doute l'agriculture. La population active agricole avait perdu le quart de ses effectifs entre 1954 et 1962. On ne sait pas vraiment si cette évolution s'est accélérée ou ralentie. Le problème de la mobilité de la population n'est pas le moindre enfin pour lequel les lacunes de l'information se font le plus sentir.

- la crise du logement, qui n'est toujours pas résolue, fait apparaître ce paradoxe de dizaines de milliers de logements neufs in-vendus alors que le flot des mal logés et des jeunes ménages à la recherche d'un logement conforme à leurs besoins et à leurs possibilités ne fait que s'accroître. Le recensement doit faire le point détaillé du parc immobilier et de ses caractéristiques face à la situation socio-démographique du pays.

Sur tous ces points, alors que le VI<sup>e</sup> Plan allait être mis en chantier, il était devenu évident qu'enquêtes partielles et sondages

n'apporteraient plus une lumière suffisante /1/. C'est le mérite de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques /INSEE/ d'avoir fortement insisté auprès des pouvoirs publics pour que le recensement ait lieu cette année. En fait toutes les administrations avaient le plus grand besoin d'informations exhaustives et neuves pour formuler des diagnostics mieux adaptés aux décisions à prendre qu'il s'agisse de l'organisation des villes nouvelles et des transports ou de la création d'équipements de toute nature /écoles, hopitaux, télécommunications..../.

D'une façon plus générale, un aspect majeur de la politique d'aménagement du territoire en France recoupe et regroupe les préoccupations spécifiques signalées ci-dessus: l'urbanisation. Dans le contexte des années récentes, où se sont mis en place des procédures et des organes nouveaux de décision en matière d'aménagement urbain /2/, la mesure de l'intensité et des modalités de la croissance urbaine devenait une nécessité pressante. Aussi bien est-ce de ce côté que sont venues les demandes les plus précises, - sinon les plus impérieuses, - en matière de recueil et d'exploitation des données du recensement. Face à l'ampleur des thèmes évoqués, le but de cette communication reste modeste: montrer brièvement dans quelles conditions le recensement a été préparé, - et donc ce qu'il est possible d'en espérer, - en ce qui concerne le problème précis du découpage géographique des zones urbanisées en échelons statistiques au niveau desquels seront exploités les résultats /unités élémentaires et agrégats/.

Dans la mesure où des innovations ont été introduites et des

---

/1/ - A titre d'exemple, les premiers résultats concernant l'agglomération parisienne font état d'un accroissement de population de 8,8% entre 1962 et 1968, alors que les experts l'avaient estimé voisin de 14 %, par extrapolation de la tendance migratoire largement positive enregistrée de 1954 à 1962, qui s'est en fait ralentie dans la période suivante /Cf. supplément d'août 1968 au Bulletin Statistique INSEE/ de la Région Parisienne 1er trimestre 1968/

/2/ - Loi d'orientation foncière et urbaine; réorganisation des services centraux et extérieurs du ministère de l'Equipement; création d'organismes chargés des études d'aménagement à l'échelon des villes, des agglomérations ou des aires métropolitaines.

---

révisions effectuées par rapport au découpage adopté en 1962, il a paru utile d'en signaler les aspects et les conséquences aux responsables de l'aménagement du territoire et aux chercheurs. Pour ces derniers, et plus précisément pour les géographes, certains problèmes de fond restent posés quant au contenu même du recensement et aux conditions de son exploitation, qui ne seront pas abordés ici, malgré leur importance/1/. Nous limiterons nos observations au découpage interne des villes en unités statistiques et à la révision des regroupements de communes définissant les agglomérations urbaines.

## I - LE DECOUPAGE INTERNE DES UNITES URBAINES

L'étude d'un problème donné d'aménagement urbain exige logiquement l'élaboration d'une nomenclature et d'une division appropriée de l'espace: entre la rénovation d'un îlot, la préparation d'un schéma directeur et l'aménagement d'une région urbaine, les dimensions de l'espace considéré ne sont évidemment pas comparables. L'analyse peut se situer au niveau du quartier ou de l'îlot pour une agglomération mais doit descendre au niveau de la parcelle ou même de l'unité élémentaire d'utilisation du sol /logement ou établissement/ pour la rénovation d'un quartier. Toutefois l'unité géographique élémentaire, ou unité statistique, n'est pas a priori déduite du champ d'étude envisagé: on pourrait, théoriquement et pratiquement, concevoir l'étude

---

/1/ - A la fin de 1967 et au début de 1968, le Comité National de Géographie a tenté de poser à l'INSEE le problème de la participation de géographes à la phase de préparation du recensement, en soulignant les thèmes sur lesquels des ajustements lui semblaient nécessaires pour rendre plus fécondes et plus efficaces les recherches /mobilité résidentielle et professionnelle, agglomérations urbaines.....Cf."Note sur les limites de l'utilisation des données du recensement démographique de l'INSEE dans les travaux de recherche" 25.2.1968/. Le Comité National a aussi rappelé le souci des chercheurs de disposer d'informations enrichies mais comparables, de recensement en recensement et d'être assurés de l'accessibilité à des séries statistiques fines et localisées et de leur conservation /Cf."Le recensement général

de la population de 1968 et les problèmes de la recherche". Intergéo. Bulletin de Liaison des Instituts et Centres de recherches en Géographie. CRDCG-CNRS n° 10, pp 1-4/

---

de l'ensemble d'une agglomération sur la base de la parcelle /1/. Les contraintes matérielles et le coût d'une telle opération ont jusqu'ici limité l'ambition de collecter et de traiter une information aussi fine sur un champ aussi large /2/.

Il demeure cependant légitime de considérer l'intérêt et les possibilités techniques d'une nomenclature polyvalente, c'est-à-dire utilisable pour plusieurs problèmes. Par ailleurs, dans le cas précis des informations recueillies à l'occasion d'un recensement, les unités géographiques élémentaires qu'il est possible de dégager sont en quelque sorte prédéterminées par le principe de l'appréhension de la population à son lieu de résidence. C'est ainsi que la parcelle, unité physique de division de l'espace reposant sur la notion de propriété du sol, échappe à la présente investigation. En résumé, les recensements sont des instruments privilégiés de collecte de l'information mais ont bien évidemment certaines limites et ne sauraient dispenser du recours à d'autres sources /cf. Annexes/. Pour le recensement de 1968, le découpage interne des unités urbaines de plus de 20 000 habitants a reposé sur deux niveaux majeurs: l'îlot et le quartier.

---

/1/ - Cf. G.J. Zuidhoek. The aim, implementation and results of city-block research in Amsterdam, in "Urban Core and Inner City" Proceedings of the international study week. Amsterdam 11-17 septembre 1966. E.J. Brill-Leiden 1967 /pp. 512-523 et cartes hors texte/

/2/ - L'OREAM-Lorraine /Organisation d'Etudes d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine de Nancy-Metz-Thionville/ a mis en place, à titre expérimental, un "observatoire foncier". L'exploitation périodique d'un fichier établi et tenu à jour au niveau des parcelles, unités de stockage de l'information, est une tentative originale en France qui peut enrichir singulièrement la démarche d'une politique lucide d'aménagement urbain.

---

## 1. L'îlot, unité fine du découpage urbain

Le concept d'îlot, utilisé lors des précédents recensements, est en principe assez simple à définir: c'est la plus petite surface limitée par des voies publiques, des voies privées /à condition qu'elles soient ouvertes à la circulation automobile publique/, ou des obstacles naturels ou artificiels tels que cours d'eau, voies ferrées etc... Un îlot ne doit chevaucher en aucun cas une limite administrative /commune, canton, arrondissement.../ L'îlot représente ainsi l'unité statistique et géographique venant immédiatement après l'immeuble dans la hiérarchie des unités retenues pour le recensement /individu, logement, immeuble, îlot/. En zone bâtie, l'îlot correspond à ce qu'on appelle souvent "pâte de maisons" ou "bloc d'immeubles"; il ne concerne cependant pas seulement les zones bâties: la totalité du territoire communal fait l'objet du découpage en îlots.

Lors du recensement lui-même, l'îlot est un secteur géographique attribué à un même agent recenseur, ce qui évite les risques d'un recensement par rues /omissions, doubles comptes/. En matière de publication de résultats statistiques, l'îlot est la plus petite zone géographique pour laquelle on procède à l'élaboration de tableaux /en général sommaires mais particulièrement utiles dans les études de rénovation urbaine/ en principe comparables d'un recensement à l'autre.

Le tissu urbain n'est en effet pas immuable: des voies de circulation nouvelles peuvent être créées, ou d'anciennes voies supprimées, ce qui entraîne subdivision ou agrégat d'îlots anciens et par suite nouveau numérotage des îlots. On aura donc toujours intérêt à vérifier sur carte la cohérence d'identification des îlots. Par ailleurs, les formes nouvelles d'urbanisation /"grands ensembles" d'immeubles en "open planning", avec voirie circulaire, radiale ou tangente de desserte automobile et voirie piétonnière interne/ se prêtent souvent mal à l'application de la définition classique de l'îlot. Les services administratifs ont tranché en considérant que tout bâtiment comportant au moins 100 logements constitue un îlot. A l'inverse, l'application stricte de la définition peut aboutir à isoler des zones extrêmement petites /quelques logements, à la limite un seul "pavillon" avec son jardin/, à titre exceptionnel des regroupements ont été tolérés pour des îlots comportant moins de 10 logements.

Dans le courant de 1967, les directions départementales de l'Équipement, en collaboration avec les maires et les services du Cadastre ont procédé à une révision générale des îlots et fourni à

l'INSEE les plans /au 1/2000 è/ et listes devant servir de référence pour le recensement de mars 1968 /cf. annexe /.

## 2. Le quartier, unité nouvelle du découpage urbain

La notion de quartier a été pour la première fois généralisée à l'occasion du recensement de 1968. Plus que l'îlot, unité de base du stockage de l'information statistique reposant sur des critères de morphologie urbaine externe de détail, le quartier semble devoir intéresser particulièrement les géographes et les urbanistes. Encore faut-il rappeler les objectifs que se sont fixés les services publics en retenant ce cadre nouveau /du point de vue de la statistique générale/ et ses modalités d'application.

La publication de données à l'échelle de l'îlot représente une tâche considérable impliquant d'assez longs délais. L'introduction d'une unité géographique intermédiaire entre l'îlot et la commune doit permettre d'obtenir plus rapidement des informations dans un cadre approprié aux études urbaines. Aussi bien est-ce la Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme qui a été à l'origine de cette décision et qui, par l'intermédiaire des services départementaux et régionaux du Ministère de l'Équipement a été chargée d'opérer la division en quartiers des unités urbaines de plus de 20 000 habitants.

Ceci posait d'évidents problèmes méthodologiques: la notion de quartier n'est certes pas nouvelle, mais elle est loin d'être claire et susceptible de généralisations homogènes. De la circonscription administrative /ressort d'un commissariat de police/ des très grandes agglomérations aux fines différenciations psycho-sociologiques de l'espace urbain, il y a, selon les critères retenus, de nombreuses définitions possibles. Mais dans l'optique présente, le découpage en quartiers dépendait surtout de l'usage qu'on voulait en faire. Deux conceptions pouvaient s'opposer:

a/ Dans le cas où l'on considérerait le quartier comme un secteur de la ville ayant une certaine homogénéité de contenu urbanistique, sociologique, économique. sa délimitation apparaissait délicate, - et en tous cas assez longue, - à définir et de plus dangereuse à utiliser car plusieurs critères d'homogénéité n'aboutissent pas toujours à des découpages identiques et correctement articulés. Il faudrait alors adopter des compromis aléatoires et non identifiables. Ne retenir des critères d'homogénéité que ceux qui conduisent à des découpages coin-

cidant réciproquement n'est pas ailleurs possible que pour des zones assez étendues. Laisser aux autorités locales toute latitude d'appréciation, outre le fait que ce n'est guère dans la tradition d'une administration centrale en France, comportait le risque évident de compliquer, sinon d'empêcher, la comparaison des découpages d'une ville à l'autre.

C'est en définitive un problème de fond. Ce type de délimitation repose en effet sur un travail de synthèse; s'il est effectué au stade de l'enregistrement de l'information statistique, il implique une sélection des données, dont certaines se trouvent de la sorte privilégiées, et atténuée d'autant leur disponibilité globale. En fait, à chaque problème correspond souvent un zonage spécifique, défini en fonction d'un critère adéquat. Pouvait-on restreindre a priori le champ des exploitations ultérieures du recensement en limitant ainsi la fonction de "stockage" des données attribuée à une circonscription statistique? Il a paru préférable de rejeter la conception d'un découpage privilégiant simultanément plusieurs problèmes mais non adapté théoriquement à un problème donné, et de plus techniquement difficile à réaliser.

b/ A l'opposé, il pouvait être tentant de considérer uniquement le quartier comme une unité de stockage de l'information, indépendamment de son contenu et d'introduire en France un système de quadrillage géométrique régulier des agglomérations urbaines /carrés de 1 hectare, par exemple, aux coordonnées aisément repérables/, à l'instar d'expériences tentées en Grande Bretagne, en Suède, en Allemagne Fédérale et surtout aux Etats-Unis, où la morphologie urbaine se prête souvent à ce traitement. L'intérêt du système paraît évident au stade de l'exploitation: rapidité et exhaustivité du traitement et de la cartographie automatiques. Il n'est pas question de sous-estimer la valeur des recherches entreprises dans ce sens à l'étranger /1/ et les progrès

---

/1/ - cf. T. Hägerstrand. Some notes on geographic data-banks and the use of computers in research. In "Urban Core and Inner City" /op. cit./ pp. 469-482.

- John Goddard. The internal structure of London's central area /ibid. pp. 118-140/

- W. Hartenstein and G. Staack. Land use in the urban core /ibid. pp 34-52/ - W. Hartenstein /sous la direction de/. Vergleichende citystudie. Ins. für Angewandte Sozialwissenschaft. Bad-Gadesberg 1966 - 194 p /plus atlas/

rapides qu'elles font faire aux études urbaines en mettant à leur disposition un remarquable instrument de mesure et de prospective.

Il est clair toutefois que, pour les responsables d'un recensement général de la population, la formule présentait à court terme plus d'inconvénients que d'avantages, ne serait-ce que par son abstraction au stade de la collecte directe de l'information, sur le terrain. Aussi bien n'a-t-elle pas été envisagée comme telle, dans la rigueur d'une grille géométrique parfaite. Elle pouvait par contre retenir l'attention comme possibilité d'un repérage spatial grossier des données susceptible d'alléger leur traitement pour des analyses n'exigeant pas une localisation intra-urbaine très poussée. Dans cette optique, le découpage en quartiers répondrait à un critère essentiellement spatial, relativement "neutre" quant au contenu: dimension et forme du quartier, nombre d'îlots entiers le composant.

Mais si le quartier apparaît ainsi comme une simple unité de stockage de l'information, indépendamment de son contenu, il faudra en définitive attendre la publication des résultats sur les îlots pour pouvoir reconstituer un zonage adapté à tel ou tel problème particulier. Or la décision d'introduire le découpage en quartiers a précisément été prise pour accélérer la publication des résultats du recensement en zones urbaines: le quartier sera l'unité géographique disponible la plus détaillée pendant un temps plus ou moins long. Il importait donc d'attribuer au quartier une certaine homogénéité urbanistique et géographique dépassant la notion de simple unité de stockage et de maintenir une certaine cohérence avec les découpages antérieurs.

c/ En définitive, la notion de quartier retenue résulte d'un compromis entre un découpage "urbanistique" associé à une typologie de quartier à partir de critères de contenu /économie, sociologie..../ mais en tenant compte d'un minimum d'homogénéité géométrique /dimension, forme/ et un découpage "géométrique" relativement indépendant du contenu tout en respectant les faits saillants de la réalité urbanistique, par la prise en compte des contraintes les plus significatives de la géographie physique /topographie, hydrographie/ ou des coupures créées /emprises ferroviaires, zone d'entrepôts ou d'industries..../ La procédure retenue a suggéré d'opérer en deux temps:

- décomposer chaque ville en zones de différentes tailles selon plusieurs critères: réalité sociologique d'une zone dénommée et reconnue comme telle par la population résidente; critères géographiques exprimant site naturel et site "créé"; critère économique d'après les

activités représentées etc.... Cette première phase devant se faire en collaboration étroite avec les milieux locaux /responsables politiques, administrations locales, enseignants, milieux professionnels privés.../ et ces premières données sur "l'image" de la ville devant être confrontées aux préoccupations des responsables de l'aménagement qui feraient apport, en ce qui les concernait, de leurs préoccupations de zonage prospectif /zones de rénovation, zones à urbaniser, zones d'aménagement concerté.../.

- L'identification de zones à contenu homogène n'impliquait pas nécessairement la définition d'une taille régulière et optimum du quartier. La dimension du quartier devant avoir une signification propre et correspondre à une échelle propice à l'étude du plus grand nombre possibles de problèmes, il fallait, dans une deuxième phase, réintroduire le principe d'un découpage selon la taille et la forme. On rappelait ainsi que la collecte et le stockage d'une information variée à l'échelle nationale devaient permettre aussi bien des analyses comparatives entre catégories d'agglomérations urbaines que des études urbanistiques de détail au sein d'une ville donnée. C'est dans cet esprit qu'ont été rédigées les directives adressées aux services chargés de la préparation et de l'exécution du recensement de 1968. On peut les résumer ainsi:

Le quartier /terminologie INSEE/ comporte un nombre entier d'îlots contigus, à l'intérieur d'une même commune /sans nécessairement respecter les limites de cantons lorsqu'elles existent/; sa délimitation doit tenir compte d'un certain souci d'homogénéité /type d'habitat, équipements, chiffre de population/. Il a été recommandé, en périphérie des agglomérations notamment, de regrouper des îlots situés de part et d'autre d'un grand axe routier /sauf s'il constitue une limite communale/. Pour des raisons de numérotage /traitement mécanographique ultérieur/, chaque quartier ne doit pas comporter plus de 99 îlots et le nombre de quartiers d'une commune ne pas dépasser cette même limite de 99 /soit au maximum 9 801 îlots par commune/ /1/. Si certaines autorités municipales ont déjà recouru dans le passé à une division reconnue de leur ville en quartiers, il doit en être

---

/1/ - Les "arrondissements" de Lyon et de Marseille sont considérés à cet égard comme des communes distinctes. Le cas de Paris a été éludé: on a conservé les 80 "quartiers" administratifs / 4 par arrondissement/, ce qui, de toute façon garantira la comparabilité d'un recensement à l'autre.

---

tenu compte. La délimitation précise reste affaire d'appréciation locale et implique des compromis. Le quartier constituera un échelon privilégié de dépouillement statistique pour lequel l'INSEE produira des tableaux portant sur la population qui y réside et la population qui y travaille. Ce sera le cadre des analyses de migrations alternantes. Il a donc été conseillé de tenir compte de cet aspect lors des délimitations dans les zones d'emploi /quartiers administratifs dans le centre des villes, zones industrielles périphériques..../. Quelques seuils numériques ont de plus été suggérés, comme ordre de grandeur de la taille d'un quartier: 3 000 à 5 000 habitants dans les unités urbaines de 20 000 à 50 000 habitants, 4 000 à 10 000 habitants dans les unités urbaines plus importantes. Ceci implique d'évidence que la taille des quartiers variera sensiblement du centre à la périphérie.

Les études d'aménagement urbain seront facilitées par cette innovation du système statistique français: la généralisation de la notion de quartier /malgré les ombres qui subsistent sur le concept même/ est un progrès même si, motivé par le souci de produire plus rapidement des résultats elle semble impliquer une disponibilité retardée pour l'échelon inférieur /l'îlot/. Sans préjuger du soin apporté à l'application des directives résumées ci-dessus, il serait toutefois prématuré de se prononcer sur la qualité effective du découpage en quartiers de toutes les unités urbaines françaises de plus de 20 000 habitants. Rappelons en effet que les services compétents /en l'occurrence souvent les "Groupes d'Etudes et de Programmation", services nouvellement créés au sein de chaque direction départementale de l'Equipement/ n'ont disposé que de quelques mois, dans le courant de 1967, pour effectuer ce travail pourtant énorme. Il est à redouter que, dans la hâte, on ait parfois tranché sans étude préalable suffisante: on disposera certes d'un nouvel échelon géographique, mais, selon les cas, hétérogène, inadéquat ou arbitraire. Et si, par la suite, on souhaite "corriger le tir" et rectifier le découpage pour le rendre plus fidèle aux réalités urbaines actuelles ou en devenir, la comparabilité ne sera plus assurée avec le recensement suivant. C'est précisément sur ce préoccupant problème que nous terminerons cette communication à propos de la révision des délimitations des agglomérations urbaines.

## II - LA REVISION DE LA DELIMITATION DES AGGLOMERATIONS URBAINES

Les premières définitions des "agglomérations urbaines" furent données en 1952 et utilisées de 1954 à 1962, puis révisées en 1960 /1/ et utilisées de 1962 à 1968. Dans l'optique du recensement de 1968, l'INSEE a procédé à une nouvelle et profonde révision de la délimitation des agglomérations urbaines /2/.

### 1. Définitions et critères retenus par l'INSEE

Sans reprendre le détail de définitions fort précises qui figurent dans toutes les publications de l'INSEE, rappelons que le chiffre de 2 000 habitants demeure le seuil numérique de part et d'autre duquel une commune est qualifiée d'urbaine ou de rurale. Mais la définition traditionnelle de population agglomérée au chef-lieu avait déjà été étendue par l'INSEE à tous les ensembles d'habitation présentant entre eux une continuité et comptant au moins 2000 habitants. Si un tel ensemble est situé sur une même commune, celle-ci est urbaine et constitue une ville isolée; si au contraire il s'étend sur plusieurs communes, celles-ci forment une agglomération urbaine multicommunale. La notion d'unité urbaine regroupe celle de ville isolée et celle d'agglomération multicommunale.

Pour la révision effectuée en 1967, il n'y a pas eu de bouleversement de la définition: la continuité de l'espace bâti reste le critère prédominant. Notons cependant que cette mise à jour nécessitée par la croissance urbaine des dernières années s'est accompagnée de la prise en compte de quelques critères nouveaux. On a procédé à une notation de chaque commune susceptible de faire partie d'agglomérations urbaines; pour attribuer cette note on a repris certains des critères utilisés en 1960 /effectif et taux d'accroissement de la population, taux de population vivant de l'agriculture/ et précisé ou modifié le critère de densité par la prise en compte de la notion de "capacité de population" /nombre de logements ordinaires et vacants, résidences secondaires/ dans le souci de ne pas sousestimer certaines

---

/1/ - Etudes Statistiques INSEE n° 1 - 1961, pp. 3-35

/2/ - Etudes et Conjoncture n° 4-avril 1968, pp. 49-112

---

agglomérations vacancières. Par ailleurs, la densité d'immeubles a paru refléter plus fidèlement l'occupation du sol que la seule densité de population. Ce système de notation s'avère toutefois insuffisant par lui-même pour décider si une commune fait partie ou non d'une agglomération urbaine: une commune ayant obtenu une note élevée peut n'être pas agglomérée au centre urbain voisin et inversement une commune à note faible peut réellement faire partie d'une agglomération. Il a donc fallu procéder à l'indispensable contrôle sur cartes et photographies aériennes et, lorsque celles-ci n'étaient pas assez récentes, faire des enquêtes directes sur le terrain. C'est dire l'ampleur du travail entrepris par l'INSEE pour mettre à jour la carte urbaine de la France.

On aura donc, avec le recensement de 1968, la série des agglomérations urbaines multicommunales ainsi définies et les communes urbaines isolées, directement déterminées par les effectifs de population agglomérée résultant du recensement. Le travail de révision ayant porté sur toute la France, la "photographie" de la situation en 1968 sera donc intrinsèquement cohérente /1/.

---

/1/ - Certains cas particuliers sont précisés:

- l'agglomération parisienne, qui ne comporte plus désormais qu'un seul périmètre, défini selon les mêmes règles que les autres agglomérations françaises, et non plus les 5 zones concentriques autour de Paris. C'est le périmètre de "l'agglomération étendue" /définition 1960/, plus un certain nombre de communes comprises dans la "zone d'attraction" ou extérieures au "complexe résidentiel" de 1960, mais maintenant reliées à Paris par des constructions nouvelles.

- les agglomérations minières et industrielles et les agglomérations multipolaires. Les critères de 1960 ont été dans l'ensemble.

La correction de périmètre la plus notable concerne la métropole du Nord: les deux anciennes agglomérations de Lille et de Roubaix-Tourcoing ont été fusionnées.

- les agglomérations interdépartementales et internationales.

---

Ceci dit, et sans mettre en cause la totale objectivité de l'INSEE dans la sélection des communes rattachées aux agglomérations et l'effort de fidélité aux critères anciens, deux problèmes restent posés:

- celui des critères mêmes de délimitation et de définition des agglomérations, que nous ne ferons qu'évoquer;

- celui de la comparabilité des données d'un recensement à l'autre: la nécessité d'une révision ne faisait pas question, mais par suite de la poussée de l'urbanisation et d'une plus grande attention portée à la définir, le nombre des communes incorporées aux agglomérations multicommunales a plus que doublé par rapport aux précédentes délimitations /cf. annexes /.

## 2. Exploitation du recensement et problèmes posés à la recherche

Pour délimiter les agglomérations urbaines, l'INSEE s'appuie essentiellement sur des critères indicateurs d'une situation déjà dépassée au moment où commence la période d'application de la définition retenue. On est donc toujours en retard d'une révision. Les agglomérations urbaines devraient pouvoir être considérées aussi par les services de la statistique comme des unités potentielles dont les périmètres ne seraient pas immédiatement contraignants et caduques, sinon toute étude d'évolution se heurte au problème de la comparabilité des données.

L'exemple de l'agglomération toulousaine, parmi d'autres, est significatif de cette situation. Jusqu'en 1968, sur 16 communes urbaines de la Haute Garonne en dehors de Toulouse, 5 faisaient en fait partie de l'agglomération. Leur rapide progression a conduit à exagérer sensiblement l'accroissement des villes du département, chef-lieu exclu. Cette surestimation de l'évolution urbaine n'a pas que des aspects théoriques quand on prétend étudier une armature urbaine et promouvoir une politique d'aménagement du territoire. Certes la révision de 1967 a essayé, d'un coup, de réparer cette anomalie: ont été rattachées à l'agglomération non seulement les 5 communes urbaines en question, mais 22 autres communes, de sorte que l'agglomération de Toulouse en 1962 comptait 336 000 habitants /2 communes; définition 1962/ et 374 000 si l'on applique la définition 1968 /29 communes/.

D'une façon plus générale, les études comparatives 1962-1968 risquent d'engendrer bien des confusions et ne seront pas aisées. Trois séries de mesures sont en effet possibles:

- ou bien on étudie l'évolution des seules communes considé-

rées comme urbaines en 1962, ce qui sous-estime l'appréciation du phénomène dans la mesure où l'urbanisation se manifeste surtout dans les communes périphériques;

- ou bien on observe l'évolution 1962-1968 des communes classées urbaines en 1968, ce qui peut conduire à une légère sous-estimation, dans la mesure où les personnes qui habitaient déjà ces communes en 1962 passent progressivement d'un mode de vie rural à un mode de vie plus urbain;

- ou bien on compare la population en 1962 des communes classées comme urbaines à cette époque à la population en 1968 de toutes celles considérées désormais comme urbaines, ce qui, à l'inverse, risque de surestimer quelque peu la mesure du phénomène. C'est cependant cette mesure qui est retenue pour définir le taux d'urbanisation.

Exemple de la population urbaine de la région "AUVERGNE":

	population 1962	population 1968	variation 1962/1968 en %
communes urbaines /défin. 1962/	555 000	614 800	+ 10,8
communes urbaines /défin. 1968/	616 000	686 500	+ 11,4
taux d'urbanisation	43,5 %	52,3 %	
communes rurales /définition 1962/			- 3 %
communes rurales /définition 1968/			- 4,8 %

/d'après les premiers résultats parus-Direction Régionale INSEE/

Selon l'importance de la révision des limites d'agglomération et selon l'ampleur de l'agglomération considérée, le sens de l'évolution observable peut être plus ou moins perturbé. L'exemple ci-dessous montre que l'adjonction de 4 communes aux 10 composant déjà l'agglomération de Caen n'altère pas sensiblement le sens des résultats. Il en va tout autrement pour la petite agglomération de Trouville qui passe de 2 à 7 communes et voit se renverser la tendance:

agglomération		population 1962	population 1968	évolution 1962/68
Caen	défin. 1962	122 064	154 489	+ 24,9%
	défin. 1968	125 781	156 837	+ 24,7%
Trouville	défin. 62	12 061	11 923	- 1,2%
	défin. 68	15 615	15 868	+ 1,6%

On pourrait de même multiplier les exemples en soulignant combien le critère de la continuité de l'espace bâti peut aboutir à surestimer les régions industrielles et sous-estimer les régions proprement urbaines.

Sur 82 agglomérations de plus de 50 000 habitants en 1962, 67 ont changé de limites depuis 1954 et 74 ont à nouveau changé en 1968 /1/. De plus, 7 agglomérations de moins de 50 000 h. /définition 1962/ dépassent ce seuil si on leur applique la définition 1968 /2/. On assiste donc à un bouleversement complet dont l'étude détaillée reste à faire. Or, les limites accordées par l'INSEE à chaque agglomération commandent la disponibilité et la finesse de certains renseignements. Autant dire que la recherche fondamentale comme la recherche appliquée vont se trouver confrontées à de sérieuses difficultés, sinon à des blocages, lorsqu'elles tenteront de raccorder dans le temps et l'espace des thèmes précis d'étude.

---

En conclusion de cette communication, qui n'est en somme qu'une information préliminaire à de nombreux travaux à entreprendre, il apparaît que le recensement de 1968 met en lumière les termes d'une contradiction grave pour la recherche. Malgré des apparences favorables /avancement de la date du recensement, exhaustivité de l'information recueillie, introduction d'échelons géographiques nouveaux, moyens mis en oeuvre pour une exploitation plus rapide..../ tout se passe comme si le recensement était conçu pour répondre aux seuls besoins précis d'une planification à court terme dont les points "chauds" sont l'emploi et le logement. Certes la "photographie" de la situation en 1968 sera relativement précise et d'utiles indications seront tirées de l'évolution suivie depuis 1962. Mais la valeur d'un recensement devrait dépendre d'un juste équilibre entre deux préoccupations: celle de l'exploitation rapide de l'information au service d'administrations dont les besoins sont pratiques et limités dans le temps et celle de l'exploitation approfondie, fournissant le matériel documentaire né-

---

/1/ - 8 agglomérations de plus de 50 000 habitants n'ont pas changé de périmètre en 1968: Aix-en-Provence, Bourges, Quimper, Béziers, Reims, Lengwy, Nevers, Poitiers.

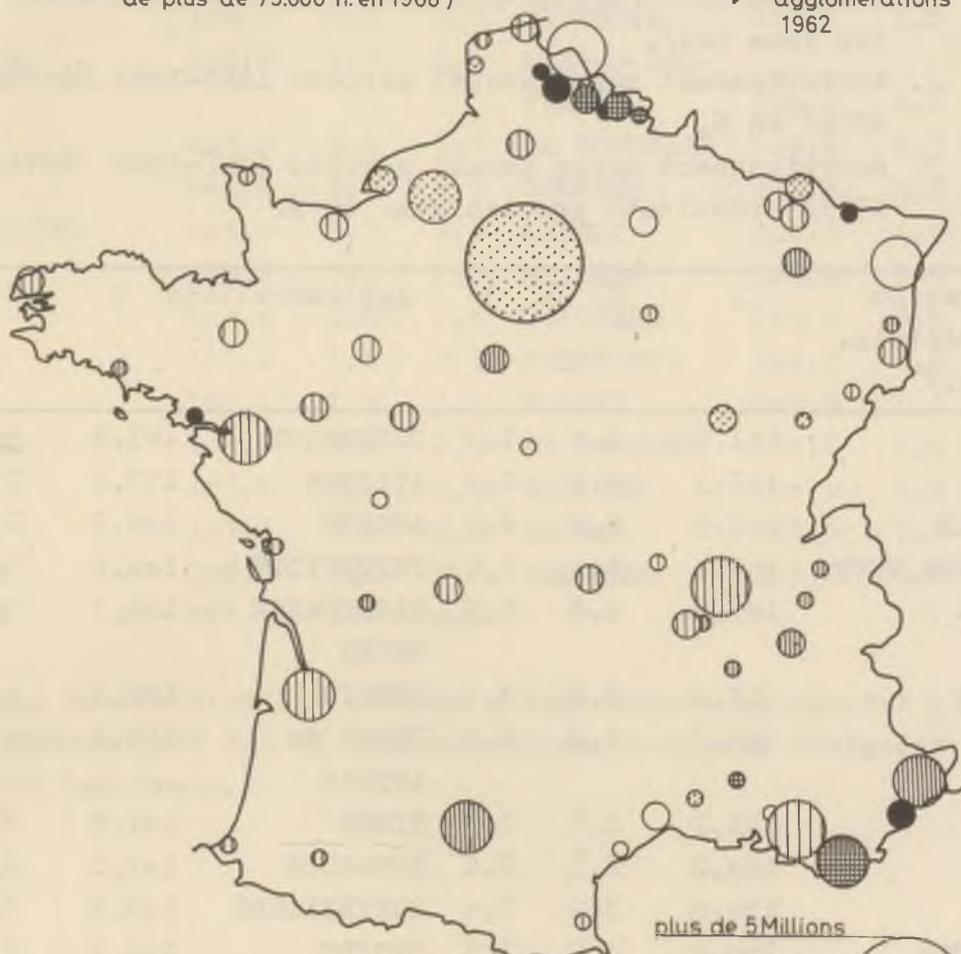
/2/ - Alès, Vichy, Agen, Creil, Béthune, Niort, Albi.

---

cessaire à la recherche fondamentale /qui n'est pas une fin en soi détachée des réalités de ce monde/, spécialement dans le domaine des sciences humaines. Les "changements de cap" successifs dans ce qui apparaît à certains comme un simple perfectionnement de l'appareil statistique rendent cette perspective de plus en plus aléatoire. La seule parade au défaut accentué de comparabilité des données dans le temps serait, avec la participation effective de représentants de la recherche fondamentale à la préparation des recensements, la conservation intégrale des documents des recensements successifs et leur totale accessibilité. Force est de reconnaître que ni l'une ni l'autre de ces conditions ne sont remplies. Dans une période qui voit se transformer profondément et rapidement les structures de la société, il est pourtant plus que jamais indispensable de tenir le fil explicatif des courants profonds de notre époque.

INCIDENCES DE LA REVISION DES DELIMITATIONS  
DES AGGLOMERATIONS URBAINES (INSEE)  
(exemple des agglomérations  
de plus de 75.000 h. en 1968)

Taille des  
agglomérations  
1962



En appliquant à la population de 1962  
la définition 1968, la population des  
agglomérations se trouve augmentée de:

plus de 5 Millions

800 - 900.000

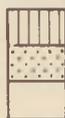
300 - 500.000

100 - 250.000

moins de 100.000



plus de 40%  
de 22 à 33%  
de 10 à 19%  
de 5 à moins de 10%



de 2 à moins de 5%  
moins de 2%  
agglomération ayant conservé  
en 1968 sa délimitation de 1962

Agglomérations de plus de 75.000 h /1968/ Indicateurs de  
croissance

- Colonnes 1. Incidence de la nouvelle délimitation des agglomérations INSEE: Population 1962 /définition 1968/, base 100 = définition 1962 /population sans les doubles comptes dans les deux cas/.
2. Accroissement moyen annuel période 1954-1962 /définition 1954/ en %.
3. Accroissement moyen annuel période 1962-1968 /définition 1968/ /résultats provisoires/ en %.

Agglomération /ordre décrois. de pop./	1	2	3	Agglomérations	1	2	3
PARIS	101,9	2,0	1,3	DUNKERQUE	103,8	3,3	4,3
LYON	106,5	2,5	2,5	AVIGNON	133,0	2,7	3,4
MARSEILLE	103,9	2,2	2,5	AMIENS	106,9	2,1	2,1
LILLE.ROUB.TOUR.	100,0	1,0	1,2	THIONVILLE	100,6	3,3	1,4
BORDEAUX	107,8	0,8	1,9	HAGONDANGE	104,7	3,5	1,2
				BRIEY			
TOULOUSE	111,0	2,8	3,4	DENAIN	189,2	0,9	0,4
NANTES	106,6	1,9	2,1	BRUAY en	119,4	-0,3	-0,6
				ARTOIS			
NICE	112,2	2,5	2,1	NIMES	101,3	2,2	3,9
ROUEN	100,8	2,1	2,1	BESANCON	101,2	4,5	3,1
TOULON	130,0	3,0	3,0	MONTBELIARD	103,8	5,3	2,6
STRASBOURG	100,0	1,7	1,7	TRCYES	102,6	2,0	2,2
GRENOBLE	112,1	4,5	4,5	St NAZAIRE	149,5	4,8	1,0
ST ETIENNE	108,6	1,3	0,8	PAU	105,7	3,9	4,6
LENS	124,7	0,09	0,08	BAYONNE	108,5	1,9	2,3
				BIARRITZ			
NANCY	111,4	1,9	1,8	PERPIGNAN	104,2	2,5	3,9
LE HAVRE	101,5	1,9	1,6	LORIENT	114,9	3,9	1,8
VALENCIENNES	122,5	1,7	0,9	CALAIS	118,7	2,0	1,1
CANNES ANTIBES	142,0	2,9	4,2	BOULOGNE S	100,8	2,0	0,5
				MER			
DOUAI	144,5	1,6	0,9	ANGOULEME	113,4	2,4	1,4

Agglomération	1	2	3	Agglomérations	1	2	3
/ordre décrois. de pop./							
CLERMONT-FD	107,8	2,4	3,1	VALENCE	111,5	4,0	3,6
TOURS	108,7	2,5	3,7	MAUBEUGE	133,5	1,5	1,2
MULHOUSE	109,8	1,7	1,6	AIX-on-PRO- VENCE	100,0	4,2	5,3
RENNES	103,0	3,4	3,2	LA ROCHELLE	104,6	2,3	2,0
DIJON	101,6	3,2	2,9	FORBACH	172,4	0,5	-0,3
MONTPELLIER	100,0	3,3	6,3	ANNECY	110,9	4,9	4,7
BREST	110,2	3,0	2,1	BEZIERS	100,0	1,9	1,6
REIMS	100,0	1,8	2,8	POITIERS	100,0	3,0	2,5
ORLEANS	112,0	3,0	3,1	CHERBOURG	104,3	1,2	1,6
METZ	102,1	2,8	1,8	ROANNE	103,9	1,4	1,0
LE MAINS	102,7	2,8	2,3	ST CHAMOND	110,2	1,0	0,8
ANGERS	107,8	2,1	2,2	BOURGES	100,0	2,4	2,8
CAEN	103,1	3,0	4,3	COLMAR	115,5	1,4	2,2
LIMOGES	108,5	1,6	2,3	CHAMBERY	113,2	3,8	3,1
BETHUNE	325,0	1,1	0,2				

Au total, la révision des limites d'agglomérations aboutit à grossir la population 1962 des 62 agglomérations ci-dessus désignées de 1.270.703 habitants.



LA PROMOTION DES VILLES NOUVELLES EN EUROPEOCCIDENTALE

Jean LABASSE

Lyon

INTRODUCTION

La création urbaine n'est nullement un apanage de l'Europe occidentale. Largement répandue dans le monde socialiste, elle existe aussi dans le monde libéral d'outre-Atlantique et d'Extrême-Orient.

Un groupe homogène se dessine cependant en Europe occidentale, présentant deux caractères spécifiques :

a/ L'innovation créatrice se révèle ici plus difficile que dans les pays d'espace ouvert, en raison des contraintes inhérentes à l'ancienneté et à la densité de l'occupation de l'espace. Ainsi Lelystad, au sein des polders hollandais, doit-il abriter plus de cinq mille habitants sur quatre mille hectares alors qu'Irvine, en Californie, avec une taille plus forte, est appelé à se déployer sur quarante mille hectares. /1/

b/ Les procédures de réalisation, complexes, ne sont ni totalement imposées par l'Etat, ni abandonnées systématiquement à l'initiative privée. Rien ne rappelle, en Angleterre ou en France, les mécanismes du Gostrof non plus que les interventions des Community builders américains.

Une association compliquée s'est progressivement et empiriquement réalisée dans l'ouest de l'Europe, entre l'Etat, les collectivités locales et les promoteurs privés, qui construisent une part notable de l'habitat et des usines sur des terrains sélectionnés et viabilisés par les Pouvoirs publics.

I - LA FINALITE DES VILLES NOUVELLES

Les villes nouvelles de l'Europe occidentale ne méritent pas vraiment leur nom car elles y sont moins nouvelles que nous l'affirment leur désignation. De tout temps l'Europe a connu des créations urbaines globales et cohérentes, inspirées par la volonté politique /Madrid/ ou par des préoccupations économiques /voir en France, dans le Jura,

Arc-en-Senans, la "ville idéale" au XVIII<sup>e</sup> siècle de l'urbaniste Claude Ledoux/. Près de nous, la "Garden city" de Howard a inspiré le lancement de Letchworth en Grande Bretagne et toute une idéologie humanitariste de l'urbanisme, dont les effets continuent de se faire sentir de nos jours.

Toutefois, la systématisation des expériences est liée à la guerre et à l'après-guerre pour de multiples causes: la lutte contre l'expansion anarchique des villes engendrée par l'accélération révolutionnaire de l'urbanisation et la réaction des Etats devant les déséquilibres de l'espace engendrés par l'inégalité du développement économique entre les régions, sont les deux principales.

Ainsi peut-on distinguer au départ deux grandes familles de villes nouvelles: les villes nouvelles de décharge, inspirées par le premier motif mentionné, les villes nouvelles pionnières, qui se réfèrent au second. Il est manifeste que celles-là sont beaucoup plus nouvelles que celles-ci, en même temps que beaucoup plus expressives du type de civilisation des vieux pays d'espace fini.

## 1. LES VILLES NOUVELLES PIONNIERES

Bien que la subdivision ne soit que partiellement justifiée, nous dissociérons, pour la clarté de l'exposé, les "villes nouvelles subsidiaires", qui accompagnent la mise en valeur progressive de ressources industrielles, et les "villes nouvelles de promotion", qui visent à animer les régions déprimées.

### a/ Les villes nouvelles subsidiaires

Nous laisserons de côté les villes nouvelles provisoires liées à l'exploitation d'une richesse temporaire, comme il s'en trouve dans les régions septentrionales de la Scandinavie: Luossavaara-Kiironavaara, sur les mines de fer du nord de la Suède, est caractéristique de ce point de vue.

En raison du poids des infrastructures, la ville nouvelle authentique vise la pérennité. Les meilleurs exemples, dans la catégorie étudiée, se trouvent en République Fédérale Allemande, avec Wolfsburg et Salzgitter.

Salzgitter est né de la mise au point, en 1934, du traitement du minerai de fer siliceux, abondant dans ce secteur de la Basse-Saxe, sur le versant septentrional du Harz /"terre à fleur"/. Après des années d'atermolements, Goering lança le complexe en 1942.

A partir de 1950 les baraquements provisoires, édifiés autour de douze hauts-fourneaux, ont fait place à une ville de 112.000 habitants en 1961, qui doit en avoir 180.000 en 1980. L'emploi s'est diversifié /textile, appareils de radio, etc/ /2/.

A proximité de Salzgitter et utilisant ses aciers, Wolfsburg, la ville de Volkswagen, est au contraire strictement monovalente. Depuis son lancement en 1938, elle a progressivement fixé les migrants qui, il y a dix ans, constituaient encore 50 % des travailleurs de ses usines.

D'autres exemples, de petite taille, sont à rechercher en Bavière: on citera Geretstried, à l'origine camouflé dans la forêt pour accueillir des usines de guerre, et Traunreut, impulsé par Siemens à quatre-vingt-cinq kilomètres à l'est de Munich /3/.

Avec un gabarit comparable, Mourenx a accompagné, dans le sud-ouest de la France, la mise en exploitation du gaz naturel de Lacq.

Toutes ces villes nouvelles ont en commun d'avoir suivi, dans leur conception et leur essor, la mobilisation d'une ressource naturelle liée au sous-sol. Leur cas, fréquent dans le monde socialiste, est relativement rare en Europe occidentale: l'ancienneté de l'inventaire, la rigidité de la trame économique et urbaine, l'antériorité et la priorité de l'habitant sur le producteur font obstacle à leur multiplication.

Lors même qu'une découverte "fixatrice" de première importance justifie un ample rassemblement de main-d'oeuvre, la réaction normale est de prendre appui sur le maillage urbain en place, quitte à susciter de véritables dédoublements des unités existantes. C'est ce qui vient de se produire en Italie du Sud, dans la province de Matera, avec le "noyau d'industrialisation" du Basento basé sur le méthane: les vieux bourgs ruraux des hauteurs, Ferrandina et Pisticci, ont donné naissance à des lotissements résidentiels de plaine /4/.

#### b/ Les villes nouvelles de promotion

Dans la mesure où l'espace reconnu et peuplé offre peu de franges pionnières, ce type de réalisation ne trouve guère d'applications. Le redressement des régions faibles est normalement confié aux carrefours consacrés de la vie de relation, particulièrement aux mieux choisis d'entre eux. Le lancement d'une ville nouvelle pour compléter le réseau urbain et impulser la vie régionale semblerait plutôt ajouter

un risque supplémentaire à l'entreprise, toujours aléatoire - surtout en pays d'économie libérale -, qui vise à interrompre le processus cumulatif, dans l'ordre de l'espace comme dans celui de l'économie. Aussi la France a-t-elle renoncé aux hypothèses un instant entrevues de lancer de telles villes en Bretagne ou dans l'Est.

Quelques situations relèvent cependant de manière incontestable de la catégorie que nous passons en revue:

- les chefs-lieux des polders hollandais: Lelystad /polder de Flevoland/, Emmeloord /polder du Nord-Ouest/;

- le projet, conçu depuis quelques années pour l'Ardenne belge, d'une ville nouvelle de trente à quarante mille habitants, étudié par un groupe d'urbanistes dénommé l'Equerre; il est prévu qu'au deuxième stade du lancement il accueillera un centre de recherches du Centre Européen de Recherches Nucléaires /CERN/.

Dans leur version courante, les villes nouvelles de promotion d'Europe occidentale correspondent à la reprise d'un tissu urbain usagé, tout spécialement dans les zones d'industrie minière et lourde qui datent du dix-neuvième siècle. Marl, fondé en 1946 /cent mille habitants aujourd'hui/ et Wulfen, lancé en 1965 /objectif cinquante mille habitants/, répondent aux exigences de déplacement des activités charbonnières et industrielles de la Ruhr /ripage vers le Nord des sièges d'extraction/; encore Marl est-il improprement une ville nouvelle, car il est issu d'une bourgade rurale de quatre mille habitants en 1894, devenue déjà une agglomération de corons en 1914.

Il en va de même avec Dawley et Cwmbran, dans les Midlands de l'Ouest et au Pays de Galles, ou Peterlee, au Northumberland. Selon les cas, la restructuration du tissu industriel /à l'aide de vastes zones dénommées "industrial estates"/ précède ou accompagne celle de l'armature urbaine. Les deux opérations n'en restent pas moins étroitement associées.

Dès que l'on s'éloigne des vieilles régions sidérurgiques, la création des villes nouvelles prend un caractère nettement mixte. Skelmersdale vise simultanément à constituer un pôle industriel de transition entre une zone forte congestionnée et une zone faible, en même temps qu'à soulager Liverpool bousculé par sa croissance. Dans un autre contexte, Standest /dans le comté d'Essex, à soixante kilomètres au nord de Londres/ accompagnera le lancement d'un vaste aéroport dans une zone de texture lâche et décongestionnera la capitale /5/. C'est dire que la frontière entre villes nouvelles pionnières et villes nou-

velles de décharge est sigulièremment tenue.

## 2. LES VILLES NOUVELLES DE DECHARGE

Conçues et multipliées en Grande-Bretagne après guerre, ces villes sont l'expression la plus authentique de la création urbaine en Europe occidentale; aussi sont-elles l'objet de discussions approfondies entre planificateurs et experts, géographes, économistes et sociologues.

### a/ Une problématique accusée

Un jugement de valeur sur les méfaits de la congestion est à l'origine de leur sélection. Il est vivement contesté par de nombreux auteurs, américains surtout, dont le libéralisme s'appuie sur les leçons du passé et un grand scepticisme à l'égard de la planification... Car la ville nouvelle de décharge est la contrepartie positive d'une décision de freinage de la croissance métropolitaine, décision appuyée sur la recherche d'une discontinuité spatiale et la notion de "ceinture".

La politique des villes nouvelles tend à une floculation du peuplement urbain, en réaction contre la digitation chère aux écoles américaine et scandinave. Depuis les auteurs du "plan de doigts" de Copenhague /1947/, les partisans de la digitation sont en fait ceux de la nébuleuse, dont Gutkind a poussé la conception à sa limite extrême /6/. En multipliant les unités résidentielles le long des radiales routières et ferroviaires, voire en allant jusqu'à l'échiquier géant constitué par des lanières urbaines épaisses d'un mille et distantes de cinq qu'évoque Blumenfeld /7/, il s'agit toujours de favoriser une interpénétration ville-campagne supposée conforme aux goûts des habitants - par application du principe d'accessibilité mutuelle -, quitte à effacer les facteurs de concentration /forum, places et rues/ auxquels est traditionnellement attachée la notion de ville.

La théorie de la ville nouvelle de décharge et son application répondent au contraire à la plus urbanisante de toutes les perspectives. Il s'agit avec elles de détacher la ville du contexte environnant pour en affermir l'unité et contrôler la croissance, en évitant la dissolution de ses vertus dans une dégénérescence organique.... Une telle théorie est intimement liée aux études de l'utilisation des sols popularisées par les Britanniques sous le vocable de "land use" et à une conception planificatrice hardie, qui s'éloigne de la désignation des objectifs assignés à l'initiative privée, pour déboucher sur une inter-

vention active des collectivités publiques. Il n'est pas étonnant que l'expérience ait commencé, en Grande-Bretagne, dans le prolongement des disciplines nées de la guerre et sous un gouvernement travailliste.

b/ Villes satellites ou villes nouvelles?

Individualiser la création urbaine implique que lui soient donnés les moyens d'une existence autonome. Au delà du choix d'une situation géographique et d'un site judicieux - on y reviendra ci-dessous -, le lancement d'une ville nouvelle requiert la création d'un marché du travail en même temps que la réalisation intégrée d'un ensemble d'unités résidentielles accompagnées des services corrélatifs. C'est dire l'importance des infrastructures commerciales /zones d'entrepôts, marchés/ et surtout industrielles. Ces villes sont le domaine par excellence des zones industrielles d'infrastructure très poussée, de construction d'usines-standard livrées "clés en main", d'édification de sous-ensembles techniques et sociaux à disposition des usines ou de leur personnel /cantine et médecine du travail, traitement de l'information, contrôle des fluides, etc/.

A défaut de telles conditions, il convient de ne parler que de villes satellites. Celles-ci, englobées dans le marché de l'emploi de la métropole et à proximité d'elle, en sont totalement solidaires. La liaison organique entre ville ancienne et ville satellite, matérialisée par des relations de travail plus encore que par des complémentarités tertiaires, prend un caractère vital au risque d'abolir la solution de continuité /8/.

Ce sont bien d'authentiques villes nouvelles de décharge qui ont constitué la première génération des New Towns britanniques, dont la création fut décidée entre 1940 et 1950 /cf. Final Report of the New Towns Committee, dit rapport Reith, 1946/. Huit villes furent alors créées à la périphérie lointaine de Londres et deux à celle de Glasgow: d'une part, Crawley, Stevenage, Basildon, Hemel-Hempstead, Harlow, Bracknell, Garden City, Hatfield-Welwyn; d'autre part, East-Kilbride et Glenrothes.

La deuxième génération de new towns /1950-1964/ est déjà de type intermédiaire: le souci du soulagement démographique s'y mêle à la volonté de secourir des zones faibles /ex. Skelmersdale, déjà cité, Cumbernauld en 1955, Linvingstone en 1962/. La troisième génération, à naître /elle comprendra notamment deux villes entre Southampton et Portsmouth dont le site est à l'étude et une à Bletchley sur l'autoroute M4/, vise au réaménagement du sud-est de l'Angleterre,

avec des villes susceptibles d'atteindre à terme jusqu'à deux cent quatre-vingts mille habitants et à cent kilomètres minimum de Londres, conformément aux recommandations du "South East Study" /1964/ /9/.

Hors de la Grande-Bretagne, on ne peut guère citer de projets de villes nouvelles de décharge qui correspondent à une véritable politique. Les pseudovilles nouvelles scandinaves /Vällingby, Tapiola, Skarholmen près de Stockholm Albertslund près de Copenhague/ sont des satellites des capitales. La hardiesse et la qualité des réalisations ne sont pas en cause, mais l'intention planificatrice ne saurait égaler celle des Britanniques.

En France, les prétendues villes nouvelles de la région parisienne /Noisy-le Grand, Bry-sur-Marne, Beauchamp, Tigery-Lieusaint, Evry, Trappes-Sud-Est et Trappes-Nord-Ouest, Cergy-Pontoise/ peuvent à peine être qualifiées de villes satellites, tant elles sont enkystées dans le tissu urbain de la capitale. Il conviendra plutôt d'y voir, quand le lancement en sera achevé, de simples sous-centres de la grande banlieue parisienne. Les deux projets conçus à l'est de l'agglomération lyonnaise /Leyment, sur la route de Renève, et l'Isle d'Abeau, sur celle de Grenoble/ sont par contre beaucoup plus audacieux et pourraient constituer de véritables villes nouvelles de décharge.

## II - LA CONJONCTURE SPATIALE DES VILLES NOUVELLES

Si la contingence exerce son emprise sur les créations urbaines plus que sur tout autre domaine de la géographie volontaire, en particulier le jeu des valeurs foncières et de la spéculation, les planificateurs n'en disposent pas moins d'une assez grande liberté de choix dans l'appréciation de la situation géographique. La conjoncture spatiale des villes nouvelles est, sous cet aspect, entièrement dominée par les phénomènes démographiques, étant entendu que l'étude des conditions de site, qui pourrait à elle seule être l'objet d'un autre exposé, se trouvera exclue de notre propos. Du point de vue qui est retenu, deux éléments principaux sont confrontés par les planificateurs dans le repérage des zones possibles d'intervention: la turbulence démographique d'une part, les migrations alternantes d'autre part.

### 1. LES ZONES DE TURBULENCE DEMOGRAPHIQUE

Ces zones correspondent soit à des secteurs recélant une forte population urbaine potentielle, soit à des quadrants parcourus par d'importants courants migratoires.

Du point de vue de la géographie volontaire, les secteurs à forte population urbaine potentielle ne sont pas nécessairement à confondre avec les régions de surpeuplement rural. Cette considération peut certes jouer, comme c'est le cas dans les provinces orientales des Pays-Bas /Groningue, Drenthe/ où des villes nouvelles sont à l'étude. Mais il s'agit beaucoup plus couramment de zones où le réseau urbain s'est trouvé atrophié, sinon décapité, en raison de l'attraction souveraine d'une énorme métropole. Faute de points de fixation suffisants, la turbulence démographique y est considérable.

Ainsi en est-il dans le bassin Parisien qui, District de Paris exclu, rassemble 29 % de la population française sur quelques cent mille km<sup>2</sup> de plaines et de bas plateaux, soit moins de 20 % de la superficie totale de la France. Il en va de même dans le Sud-Est anglais, défini par une ligne allant de Southampton au golfe de Wash; il réunit, le grand Londres exclu, 19 % de la population britannique sur trente-trois mille km<sup>2</sup>. Ces pourcentages n'expliqueraient pas l'importance de l'émigration vers les deux capitales s'il n'y avait l'absence de puissants contrepoids urbains: on comprend de la sorte que 38 % des arrivées dans le District de Paris proviennent du bassin Parisien. C'est pourquoi, en réaction contre la situation qui a été dénoncée, les villes nouvelles anglaises de la troisième génération tendront à former des îlots résistants, en particulier dans le Sud-Ouest - entre Southampton et Portsmouth.

Sans être nécessairement déterminantes, les chances d'intercepter les courants migratoires ont également leur place dans la stratégie de la planification territoriale. La politique urbaine des Pays-Bas, où le mouvement naturel est celui d'un vidage du Nord, de l'Est et du Sud-Ouest en faveur de l'Ouest /Randstad/, est, sous cet aspect, particulièrement ambitieuse, sans cependant réserver la vedette aux villes nouvelles. Les experts ont jugé qu'en laissant se poursuivre la tendance actuelle, plus de 50 % de l'augmentation de la population du pays d'ici à 2000 s'accumulera dans les provinces congestionnées de l'Ouest, sous le double effet du croît naturel et de l'émigration. Ils se sont assignés pour but de réduire à 20 ce pourcentage à la fin du siècle.

La couronne des new towns du bassin de Londres de la deuxième et de la troisième génération vise un résultat comparable. Mais on notera que, pour ce faire, on a évité soigneusement de les localiser le long des grandes radiales autoroutières qui rayonnent à partir de

Londres: les planificateurs ont craint de favoriser simultanément la désintégration de la ceinture verte /portée en principe à cinq mille km<sup>2</sup>/ et la trop grande emprise de la capitale.

A une échelle beaucoup plus modeste, la France connaît un problème comparable à proximité de Marseille. Le développement spontané et la création du complexe industriel et portuaire de Fos attireront près de cinq cents mille habitants supplémentaires d'ici à 1985 entre le delta du Rhône et la métropole méditerranéenne. D'où l'idée d'édifier une ville nouvelle de plus de cent mille habitants pour en faire la capitale de cette zone et apporter un soulagement aux équipements surchargés de Marseille. Bien que l'ouest du secteur étudié soit aujourd'hui pratiquement désert, le choix semble devoir se porter sur un des sites offerts par l'isthme qui sépare l'étang de Berre du golfe de Fos /Istres-Rassuen, St-Mitre ou Martigues/. Car l'interception des courants migratoires prévisibles semble y être plus aisée qu'à l'Est, en direction de Marseille, où les sites étaient cependant beaucoup plus favorables /Marignane, Vitrolles/ /10/.

## 2. LA RUPTURE DES MIGRATIONS ALTERNANTES

Nous n'insisterons pas sur le fardeau social, financier et économique qu'elles représentent. Le coût des infrastructures de transport du point de vue financier et la gaspillage des heures de travail perdues sont choses bien connues /5,5 millions d'heures par jour actuellement dans la région parisienne/. Dès lors qu'il s'agit de villes de décharge, l'attitude prise à leur égard par les planificateurs devient la clé du dilemme ville satellite ou ville nouvelle.

L'équipement de l'axe de circulation, du cordon ombilicat dont nous avons parlé, passe au premier plan de la planification de la ville satellite, ainsi qu'on le voit en Fennoscandie où 80% des actifs de Tapiola travaillent à Helsinki et 50 % de ceux de Vällingby à Stockholm /11/. Il est juste de rappeler que les planificateurs scandinaves, qui oeuvrent au sein d'un tissu urbain lâche et dans le cadre d'un milieu géographique fortement caractérisé, estiment pouvoir minorer sensiblement le coût des transports et ont réalisé des communications de masse d'une remarquable qualité. A l'inverse, la médiocrité des liaisons entre Londres et les New Towns de la première génération a été souvent dénoncée comme un de leurs plus nets handicaps.

Au contraire, l'interception partielle des migrations alternantes, à proportion de leur longueur et de leur volume, peut être

l'objectif majeur et le principal facteur de succès de la ville nouvelle de décharge. Tel est le cas par exemple des deux villes nouvelles prévues à l'est de Lyon, dans ce Bas-Dauphiné d'où lui vient chaque jour une fraction substantielle de sa main-d'oeuvre.

La réussite de ce genre d'opération, nécessairement risqué, pose deux problèmes spécifiques:

a/ La distance par rapport à la métropole surchargée.

Il est certes aisé d'avancer la maxime classique de la sagesse populaire: "ni trop, ni trop peu"; mais on ne saurait s'en satisfaire. L'autonomie du marché du travail à créer milite pour un intervalle minimum proportionnel à la taille de la ville-centre. Le recours aux équipements tertiaires supérieurs, directionnels ou récréatifs, de la métropole interdit, en sens inverse, de l'exagérer. Les premières villes nouvelles britanniques furent localisées à une distance comprise entre quarante-cinq et soixante kilomètres environ de Londres et entre quinze et vingt kilomètres de Glasgow. Mais celles de la troisième génération s'éloigneront de deux à trois fois plus de la capitale, afin de permettre le recul de la ceinture verte et d'impulser de nouvelles activités. Il est vrai qu'elles tendront davantage au réaménagement du Sud-Est qu'à la décharge immédiate de Londres et que leur taille atteindra jusqu'à deux cent quatre-vingts mille habitants. L'audace du dessin n'en est pas moins remarquable, même si le terme de ville nouvelle est partiellement impropre, dans la mesure où il s'agira d'organismes greffés sur d'anciennes localités dont la taille, le caractère et les fonctions seront brutalement transformés.

En France, les deux villes nouvelles proches de Lyon s'en trouveront respectivement à plus de trente et de quarante kilomètres, ce qui ne manque pas de hardiesse si l'on songe au défaut d'expérience antérieure.

b/ La nature des relations à ménager entre la métropole et ses états

Les hésitations en la matière sont sensibles selon les temps et les lieux. On a vu que les planificateurs anglais tendaient aujourd'hui à s'écarter des lignes de fluidité existantes, afin de limiter les captures d'hommes et de richesses. Les récents progrès de l'analyse et la théorie des flux ne sont pas étrangers à une telle prise de position. Pourtant, sans leur donner le caractère vital qu'elles revêtent pour les villes satellites, de bonnes liaisons semblent nécessai-

re pour faciliter les recours indispensables qui ont été mentionnés ci-dessus. C'est ainsi que les planificateurs français, qui étudient le lancement des deux villes nouvelles appelées à décharger Lyon, ont prévu de leur assurer une desserte autoroutière ainsi qu'une voie ferrée à grand débit. Mais la question se pose par contre de savoir si l'usage de l'automobile individuelle, généralement préférée pour les fréquentations non essentielles /12/, est ou non à décourager; c'est le problème du péage. Selon que la ville nouvelle est considérée comme appartenant à la zone métropolitaine desservie par une autoroute "de dégagement" /sans péage/ ou s'en trouve exclue le long d'une autoroute alors dénommée "de rase campagne" /avec péage/, l'évasion commerciale et récréative à destination de la métropole se trouvera favorisée ou contrecarrée.

### CONCLUSION

La promotion des villes nouvelles, à une cadence et à une échelle qui permettent de les opposer au processus de croissance spontanée des villes traditionnelles, ne se heurte à aucun obstacle technique dirimant. Les problèmes d'animation et d'acculturation qu'elle soulève sont par contre encore mal élucidés et expliquent les réticences de maints planificateurs occidentaux. Mais sans doute faut-il encore situer le débat véritable à un autre niveau, qui dépasse les raisonnements et les calculs des experts.

Hans Blumenfeld, dans un ouvrage récent /13/, condamne radicalement la ville nouvelle. Il oppose d'abord, au sein des régions urbaines, deux processus de croissance:

- concentration /dans la zone métropolitaine/ et décentralisation /suburbanisation dans la zone métropolitaine/, d'une part;
- dispersion /en réaction contre la croissance des métropoles/ et recentralisation /en villes nouvelles autonomes/ d'autre part.

Seul le premier processus lui paraît réaliste et conforme au progrès, parce qu'il concilie les exigences de l'économie avec celles des individus. Au surplus croit-il peut à l'emprise planificatrice: "la croissance par addition restera la règle et la croissance par procréation l'exception" /p. 49/.

Il serait aisé de montrer ce qu'une telle opinion doit au contexte américain et au système capitaliste, sous l'aspect du libéralisme foncier. Elle n'en est pas moins partagée, implicitement le plus sou-

vent, par nombre d'hommes responsables de l'urbanisation occidentale.

La seconde critique de la ville nouvelle est davantage à considérer. Conçue pour mettre un terme aux migrations alternantes, la ville nouvelle commence par faire appel à elles "comme à une sage-femme"; et si le processus de croissance est difficile à entamer, il sera impossible à stopper à la limite prévue. Ainsi sera-t-on rapidement ramené aux difficultés des villes naturelles, sans bénéficier pour autant de leur lente et progressive acclimatation au milieu géographique. La vision qui sous-tend la création de la ville nouvelle serait donc fautive: elle procéderait d'une illusion fixiste, d'une aspiration à la stabilité, d'un désir d'échapper aux difficultés des changements rapides inhérents à la civilisation mécanicienne. La ville nouvelle contredirait donc la mobilité fondamentale de la société, qui est la loi du progrès.

Cette objection mériterait d'être longuement discutée. Sa nature n'est pas sensiblement différente de celle qui oppose les tenants du gigantisme industriel aux partisans de l'éclatement de puissantes unités économiques en de multiples établissements autonomes et responsables quant à leur gestion. Au surplus, l'extension des villes existantes conservera-t-elle à n'en pas douter une écrasante priorité sur la création urbaine, qu'il s'agisse de ville satellite ou de ville nouvelle. Sans méconnaître la portée du défi lancé par cette création, il semble cependant possible de le relever. Il faut pour cela allier volonté et sagesse. Il faut aussi l'élan d'une conviction profonde et partagée, car la ville nouvelle, qui n'est qu'une des versions du mouvement d'urbanisation, en est sans doute la plus exaltante.

NOTES

- /1/ RIBOUD, Jacques: "Développement urbain", éd. Mazarine, Paris, 1965.
- /2/ BUDINIS, Manlio: "Les villes nouvelles en République Fédérale Allemande", Revue de géographie de l'Est, juil.-sept. 1964 no 3, pages 229 à 260.
- /3/ LABASSE, Jean: "Structures et paysages nouveaux en Allemagne du Sud", Revue de géographie de Lyon, vol. 36, no.2. 1961, pages 93 à 116
- /4/ LABASSE, Jean: "L'industrialisation dans le sud-est du Mezzogiorno le triangle Bari-Brindisi-Tarente", Annales de géographie 1968, no. 419, pages 14 à 36.
- /5/ Echos de Grande-Bretagne, numéro du 1er juin 1967.
- /6/ GUTKIND: "The twilight of cities", The Free Press of Glencoe, New York 1962.
- /7/ BLUMENFELD, Hans: "The modern metropolis", Paul Spreiregen éd., Londres 1967.
- /8/ LABASSE, Jean: "L'organisation de l'espace; éléments de géographie volontaire", Hermann éd., Paris 1967, page 303.
- /9/ "Urbanisme en région de Londres et aménagement du territoire", Cahiers de l'I.A.U.R.P. vol. 8, page 7.
- /10/ "Etude de l'aménagement du golfe de Fos", étude effectuée par la S.E.D.E.S. pour la Délégation Générale à la Recherche Scientifique, octobre 1965.
- /11/ "Urbanisme à Copenhague, Stockholm, Helsinki", Document I.A.U.R.P. juin 1967.
- /12/ "L'automobile dans la ville", rapport du Groupe Pilote et du Groupe de Travail créés par le Ministre des transports en Grande-Bretagne, Imprimerie Nationale, Paris 1963.
- /13/ BLUMENFELD, Hans: ouvrage cité.



LES PROBLEMES D'AMENAGEMENT DES REGIONS RURALESFRANÇAISES

Nicole MATHIEU

Viry-Chatillon

La politique d'aménagement du territoire en France a pour objectif principal une répartition la plus harmonieuse possible des activités et des hommes entre les différentes régions de France. Pour ce faire, les responsables de l'aménagement du territoire se sont attachés principalement à encourager et à organiser le développement des principales agglomérations urbaines, dans un premier temps pour équilibrer l'influence de Paris, puis pour créer en province des centres susceptibles d'entraîner le développement d'ensembles régionaux.

Mais cette orientation a eu pour conséquence de laisser sans contrôle l'évolution de l'espace rural et des petites agglomérations; la politique territoriale étant alors déséquilibrée, est apparue la nécessité d'une conception plus globale de l'aménagement qui intègre l'espace rural en définissant sa vocation et en résolvant ses problèmes spécifiques.

Dans de nombreux travaux de géographes français, ou dans des études réalisées pour le compte des différents ministères intéressés /Secteurs pilotes d'aménagement/ ont été signalées les difficultés que connaissait le milieu rural /urbanisation anarchique, dépeuplement, crise de l'emploi, mutations agricoles, invasion du tourisme, etc./. Mais, ces études portant sur des cas précis ou sur des zones purement rurales, dans un cadre spatial limité de l'ordre généralement du canton, ou enfin celles traitant le milieu rural à l'occasion de thèses régionales, ne fournissent pas les éléments qui pourraient permettre d'avoir une vue d'ensemble des problèmes de l'espace rural français. En effet, ces travaux ont rarement relié le milieu rural à l'environnement urbain et aux tendances de l'évolution économique générale.

Or il convient, pour que l'aménagement du territoire puisse efficacement intégrer l'espace rural, d'effectuer un découpage entre les espaces ruraux, qui se fonde à la fois sur une meilleure connaissance des divers milieux, mais aussi sur les éléments qui permettent d'y définir des types de développement et d'aménagement.

Il nous semble que l'effort de régionalisation, que la contribution à toutes les recherches qui débouchent sur l'amélioration des découpages sont des tâches que s'est donnée et doit se donner le géographe.

C'est pourquoi cette communication a pour objet de rendre compte des travaux que nous effectuons pour établir une typologie des milieux ruraux français utilisable pour l'aménagement du territoire /1/.

## I - Difficultés méthodologiques: la définition du rural est-elle possible?

Les notions de population rurale, espace rural, milieu rural sont utilisées tantôt pour caractériser un ensemble que l'on oppose de façon confuse au monde urbain, tantôt de façon conventionnelle dans le but de délimiter des unités statistiques ou administrative. L'imprécision qui résulte de cet état de fait rend difficile toute tentative pour en prévoir le devenir et en étudier l'organisation.

Il convient tout d'abord de se prononcer sur la nécessité d'une délimitation avant de rechercher parmi les critères utilisés implicitement ou explicitement pour caractériser actuellement l'espace rural ceux qui permettraient d'établir une définition qui résisterait à l'analyse et qui conserverait une utilité ou un contenu au terme de l'évolution envisagée.

### a/ Nécessité d'une distinction

L'évolution a conduit à un déséquilibre particulièrement important entre la ville et la campagne, qui se manifeste au niveau de l'évolution démographique et de l'implantation des équipements tant privés que publics. Pourtant certains affirment que le monde urbain et le monde rural s'imbriquant de plus en plus, leur distinction n'est plus nécessaire /2/.

---

/1/ - Ces recherches prolongent les travaux effectués en collaboration avec J.C. BONTRON. Cf. "Les populations rurales françaises" CRESA-Mars 1968, et "Repenser l'espace rural" PAYSANS n° 70, Février-Mars 1968.

/2/ - Rural et urbain ne sont pas différents par nature, on peut et on doit utiliser les mêmes termes non seulement pour analyser l'espace social rural et urbain, mais aussi pour en concevoir

l'organisation". Cahiers du CENECA Mars 1966. Réflexions sur l'aménagement d'un cadre de vie rurale moderne" par Marcel JOLLIVET p. 86.

---

C'est pourquoi, il convient de se demander dans la perspective qui est la notre, à savoir l'aménagement du territoire, quel peut être l'intérêt de délimiter un espace rural. Cette distinction, que certains jugent fondamentale du point de vue scientifique /1/, et d'autres inutile, peut-elle avoir une valeur opérationnelle?

Il faudrait, pour ce faire, que l'ensemble territorial découpé soit à la fois une unité d'action et une unité de prévision.

Le premier point appelle deux remarques:

- La population rurale est présentée en général comme n'ayant pas à sa position l'ensemble des équipements et services dont disposent les urbains. La politique d'aménagement du territoire doit s'attacher à réduire ces inégalités, et dans cette perspective, l'espace rural pourrait donc n'exister que pendant la phase du sous-équipement, et n'être ainsi qu'un découpage valable a moyen terme.
- L'espace rural est appelé à de nouvelles fonctions /urbanisation, loisirs, emprise des infrastructures industrielles et de liaison.../ qui en font un espace convoité, par les citadins en particulier, tout en constituant cependant l'espace de production indispensable aux agriculteurs.

La concurrence entre les formes d'utilisation de l'espace conduira donc à des réglementations particulières préservant les intérêts des agents en présence, et dans ce sens, la délimitation d'un espace rural est nécessaire pour le long terme.

Pour constituer une unité de prévision, un espace donné doit être relativement homogène quant à ses tendances d'évolution, et suf-

---

/1/ - "La division entre commune urbaine et commune rurale est fondamentale pour toutes les sciences sociales. Elle intéresse tous les comportements politiques, économiques et biologiques.... Il importe donc de trouver un critère international séparant ville et Campagne" cf. J.R. BOUDEVILLE "Les espaces économique", p. 77.

fisamment vaste pour posséder une certaine autonomie de développement. La distinction d'un espace rural, du fait de la diversité des campagnes françaises, ne peut avoir une valeur opérationnelle que si elle est assortie d'une typologie des zones rurales établie en fonction des problèmes que posent l'évolution de l'emploi et la politique d'équipement.

A ces arguments "techniques", il convient d'en ajouter un autre. Le milieu rural est un espace sous tutelle, qui ne peut généralement pas assurer seul son équipement, et donc, à la merci des subventions. A la dispersion des hommes et des unités de décision, à l'insuffisance de l'encadrement administratif s'ajoutent le faible poids économique et financier et l'exode démographique. Les préoccupations des ruraux sont de ce fait difficiles à faire prévaloir face aux besoins sans cesse croissants des villes et de fait, la politique d'aménagement du territoire a privilégié le développement urbain, n'accordant semble-t-il au milieu rural que le rôle de réserve d'hommes et d'espaces.

Si certains peuvent penser /1/ que le découpage urbain rural n'est pas indispensable du point de vue des techniques de l'aménagement, la distinction présente un intérêt politique certain pour les populations concernées.

Dans cette optique, il est donc indispensable de se prononcer sur un découpage, même provisoire, à condition qu'il recouvre un territoire valable pour la prévision et l'aménagement.

Un certain nombre de définitions du rural ont déjà été proposées et même utilisées, tant dans le cadre de la prévision démographique que pour la programmation des équipements, c'est pourquoi nous allons voir quelle peut être la valeur de ces définitions par rapport aux exigences de notre approche.

---

/1/ - "Les problèmes d'urbanisme des agglomérations urbaines et des agglomérations rurales ne sont pas fondamentalement différents. Dans un cas comme dans l'autre il faudra arbitrer entre divers besoins d'utilisation du sol, qu'il s'agisse d'habitat, d'équipements publics, d'activités industrielles et artisanales agricoles "in "Méthodes d'élaboration de la planification urbaine" Expansion régionale, nov. 1967.

---

b/ Concepts et définitions actuelles

Le choix des critères utilisés pour définir le caractère urbain ou rural d'une collectivité ou d'un espace, relève de différentes conceptions, selon l'orientation que l'on veut donner aux études effectuées ou aux actions entreprises.

- Les conceptions qualitatives existantes peuvent se diviser en trois catégories d'après la nature du critère prédominant retenu, qui peut être d'ordre:

Economique. Le monde rural est caractérisé par la prédominance de l'activité agricole, l'espace rural étant alors essentiellement l'espace de production agricole /1/, les autres activités étant essentiellement au service de l'agriculture /artisanat "rural", industries agricoles/ et de la population agricole /services induits/.

On peut retenir une telle définition comme un instrument technique de défense d'intérêt.

Sociologique. La société rurale se caractériserait par la spécificité d'un mode de vie, des comportements, et un système de valeur distincts de ceux des urbains. L'héritage du passé tient une large place dans la définition de ce groupe social, qui risque donc de ne plus présenter qu'un caractère historique du fait de la réduction de la distance qui sépare encore les citadins des ruraux.

Géographique. La définition repose alors sur des critères d'occupation de l'espace. Elle s'exprime principalement par les distinctions entre villes-campagnes, modes d'habitats groupés et dispersés, et la notion de paysage rural comme type de paysage humanisé. Elle conçoit l'espace rural comme un ensemble hétérogène.

Ces conceptions sont qualitatives, à la limite "littéraires", elles décrivent le contenu d'un espace dans sa partie la plus typique,

---

/1/ - cf H. BUNLE. La population rurale: sur le choix d'une définition susceptible d'être internationalement adoptée. Bull. Institut de Statistique de Belgique Tome XXX.

Ce type de préoccupation est à l'origine de la classification par l'INSEE des communes françaises en fonction de la proportion relative des ménages agricoles /Code 01, 02, 03, 04, 05 des communes rurales/.

et parce qu'elles ne définissent pas des seuils ou des bornes, ne permettent aucun découpage précis.

- La nécessité d'une définition statistique a été ressentie dans la plupart des pays. Devant s'appuyer sur des données chiffrées, elle prend généralement pour base le nombre d'habitants.

Ainsi, l'I.N.S.E.E. a longtemps utilisé une définition stricte de la population rurale, à savoir celle des communes ayant moins de 2 000 habitants agglomérés au chef-lieu. Des améliorations ont cependant été apportées à cette définition avec la notion d'agglomération multicommunale, la modification de la notion d'agglomération au chef-lieu, l'introduction des "agglomérations secondaires" de plus de 2 000 habitants, qui dénotent le souci de cerner au plus près la réalité géographique du phénomène /1/.

Les coupures adoptées ne sont cependant pas toujours les mêmes selon les pays /par exemple 2500 habitants aux USA, 5000 en Belgique/.

Le grand inconvénient de telles définitions est d'être un peu trop arbitraire pour délimiter un milieu dans lequel la hiérarchie de fonction des agglomérations, bien que réelle, n'est pas toujours en relation directe avec l'importance de leur population totale. Aussi, la définition INSEE, bien qu'ayant l'avantage de reposer sur un critère d'occupation humaine de l'espace est imparfaitement adaptée aux besoins de l'aménagement du territoire dans la mesure où elle inclue dans certaines régions les premiers niveaux

---

/1/ - L'agglomération multicommunale permet de rattacher à des communes urbaines des communes autrefois rurales, mais qui présentent aujourd'hui une continuité dans les constructions avec la ville proche.

Le rattachement au chef-lieu est passé du seuil de 50 mètres de l'agglomération à 200 mètres.

Certaines communes, rurales dans l'application stricte de la définition, ont été rattachées aux communes urbaines du fait de la présence sur leur territoire en dehors du chef lieu, d'un noyau bâti important. Exemple: Passy /Hte Savoie/. Pour le Recensement de 1968 la définition est étendue, elle cherche à identifier tous les ensembles d'habitations présentant entre eux une continuité et comptant au moins 2 000 habitants, sans

tenir compte des limites communales, qu'ils soient chef-lieu ou non. cf. Révision de la délimitation des agglomérations urbaines utilisées par l'INSEE. Etudes et conjoncture, Avril 1968.

urbains alors qu'elle les exclue dans d'autres /1/.

Cependant, dans de nombreux pays on a reconnu que cette classification n'était pas satisfaisante, et des critères complémentaires ont été introduits, par exemple le pourcentage de population agricole: ainsi aux USA la distinction rural farm et rural non farm /2/. En France, la délimitation des ZPIU /zones de peuplement industriel ou urbain/ qui permet d'exclure de l'espace rural les zones à prédominance industrielle correspond à ce même souci. De plus en plus on note la tendance à introduire un groupe intermédiaire ou mixte qui s'insère entre les groupe de communes urbaines et rurales /3/. Cependant, les tentatives les plus intéressantes semblent être celles effectuées par le Bureau Central de Statistiques des Pays Bas et par l'Institut National de Statistiques Belge /4/ qui ont établi à partir de faits statistiquement observables une Typologie des communes s'appuyant à la fois sur des critères fonctionnels et structurels.

/1/ - Dans Révision....opus cité p. 11 l'INSEE justifie le seuil de 2 000 habitants par des raisons démographiques: c'est le seuil au delà duquel le solde migratoire moyen devient positif.

/2/ - La population "rural farm" compte tous les ruraux résidents sur une exploitation à condition qu'ils ne payent pas de loyer. cf. Statistical Abstracts of the United States.

/3/ - Cette approche est proposée par de nombreux auteurs, dont J.F. GRAVIER "L'aménagement du territoire" p. 98.

/4/ -cf "Typologie van de Nederlandse gemsenten naar urbanisatie-graad". 31 Mai 1960. Editions C B S 1964.

"Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 Décembre 1961" par W Van Woelvelde. Ministère des Affaires Économiques. INS Sept. 1967

- Un certain nombre de délimitations administratives ont également été utilisées pour répartir les compétences de différents Ministères /Agriculture, Equipement, Intérieur/ en matière de travaux d'équipement.

Ainsi, pour les Ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture, la commune rurale était caractérisé par le fait que la valeur moyenne du centime durant les quatre derniers exercices y était inférieure à 10 Fr /954 communes étaient urbaines/. Par la suite, pour les travaux d'adduction d'eau et d'assainissement, une liste de commune "urbaines" a été publiée /1/ classée en fonction des critères suivants:

Toutes les communes ayant moins de 2 000 habitants agglomérés sont rurales sauf si elles sont à proximité immédiate d'une ZUP.

Les agglomérations comprises entre 2 000 et 5 000 habitants ont été classées rurales si leur taux de croissance 1954 - 1962 était inférieur à la moyenne de cette catégorie /+ 13,48%/ urbaines dans le cas contraire.

Comme l'indique le tableau suivant cette nouvelle délimitation conduit à élargir l'espace rural /2/.

DEFINITION	Nombre de communes			Popul. rurale en 1962 /1/	
	urbain	Rurales En-	semble	Chiffre en milliers	% de l'ensemble
INSEE /1962/ Décret du 25 Mars 1966	2539	35.423	37.962	16.692	36,1 %
	1766	36.189	37.955	19.268	41,2%

/1/ Définition 1954

Les critères retenus ne semblent cependant pas être satisfaisants, car la simple confrontation de cette liste avec la réalité

/1/ - Décret du 25 Mars n° 66.173

/2/ - L'annexe B donne par département les chiffres de population résultant de cette définition

spatiale de certaines zones rurales met en évidence des incohérences.

Si l'on met à part les classifications Belges et Néerlandaises, il est clair que dans toutes ces définitions, le milieu rural est avant tout défini par opposition au milieu urbain et comme un reliquat, plutôt que par des caractéristiques propres marquant la volonté de cerner son originalité.

### c/ Les fondements possibles d'une définition

Pour savoir si une définition incontestable de l'espace rural peut être donnée, il faudrait pouvoir répondre à ces deux questions:

Y a-t-il une spécificité de l'espace rural?

Y a-t-il discontinuité entre espace rural et espace urbain?

Nous allons pour cela étudier les différents critères qui, au premier abord, pourraient être retenus et qui sont d'ordre morphologique /Nombre d'habitants, densité, type d'habitat/, structurel /types d'activités et de relations/ et fonctionnel.

#### 1. Le nombre d'habitants

Ce critère a l'avantage d'être facilement mesurable, c'est pourquoi il est le plus fréquemment utilisé. Les seuils utilisés sont assez différents, et les conférences internationales de statistiques n'ont jamais pu faire adopter une limite unique.

Dans la plupart des pays, les chiffres les plus fréquemment adoptés sont 1 500, 2 000, 2 500 et 5 000 habitants, cependant on pourrait citer comme cas extrêmes le Danemark où le statut urbain est reconnu à des localités de 250 habitants, la Corée où des agglomérations qui ont moins de 40 000 habitants sont qualifiées de rurales. Ces différents seuils se rattachent selon les formes de civilisation à la conception que l'on se fait de la ville. D'une façon générale, il semble qu'une densité de peuplement forte /1/ et l'existence d'un

---

/1/ - Ainsi, aux Pays-Bas, les communes rurales vont jusqu'à 5 000 habitants, et les communes rurales urbanisées jusqu'à 30 000.

En Belgique, la densité élevée de population fait dire à

C. MERTENS "Compte tenu des circonstances, nous croyons qu'en Belgique on peut considérer généralement comme villes les communes qui comptent au moins 10000 âmes", cf. "La répartition de la population sur le territoire belge" 1947. p. 5.

habitat agricole très concentré /1/ s'accompagnent de seuils plus élevés.

Si la petitesse des unités de peuplement caractérise bien l'espace dans sa partie la plus rurale, le choix d'une définition exclusivement numérique présente cependant des inconvénients.

Tout d'abord, il n'y a pas de liaisons directes entre la population d'une agglomération et son rôle fonctionnel. Certaines communes ayant une population réduite peuvent avoir un caractère urbain, alors que d'autres sont restées rurales en dépit du fait que le nombre d'habitants y est sensiblement plus élevé.

Par ailleurs, l'étude de la distribution des communes selon leur importance démographique ne met pas en évidence de discontinuité /2/, que ce soit:

Au niveau de la structure communale française. A partir de la classe 100 à 200, le nombre de communes rurales ou d'unités urbaines décroît de façon régulière sans marquer de rupture évidente. /cf. graphique/.

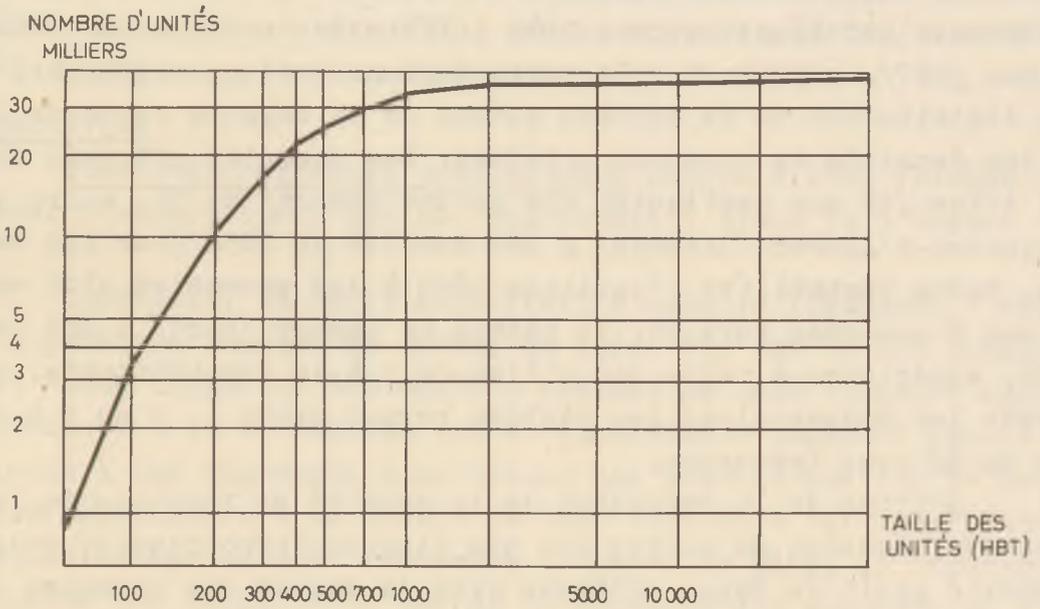
Dans leur répartition géographique. L'examen de cartes de la distribution du peuplement met bien en évidence l'existence d'agglomérations nettement plus importantes que celles de leur environnement, mais ce phénomène ne se rencontre pas dans toutes les régions françaises, et d'autre part le seuil y est variable.

## 2. La densité de population

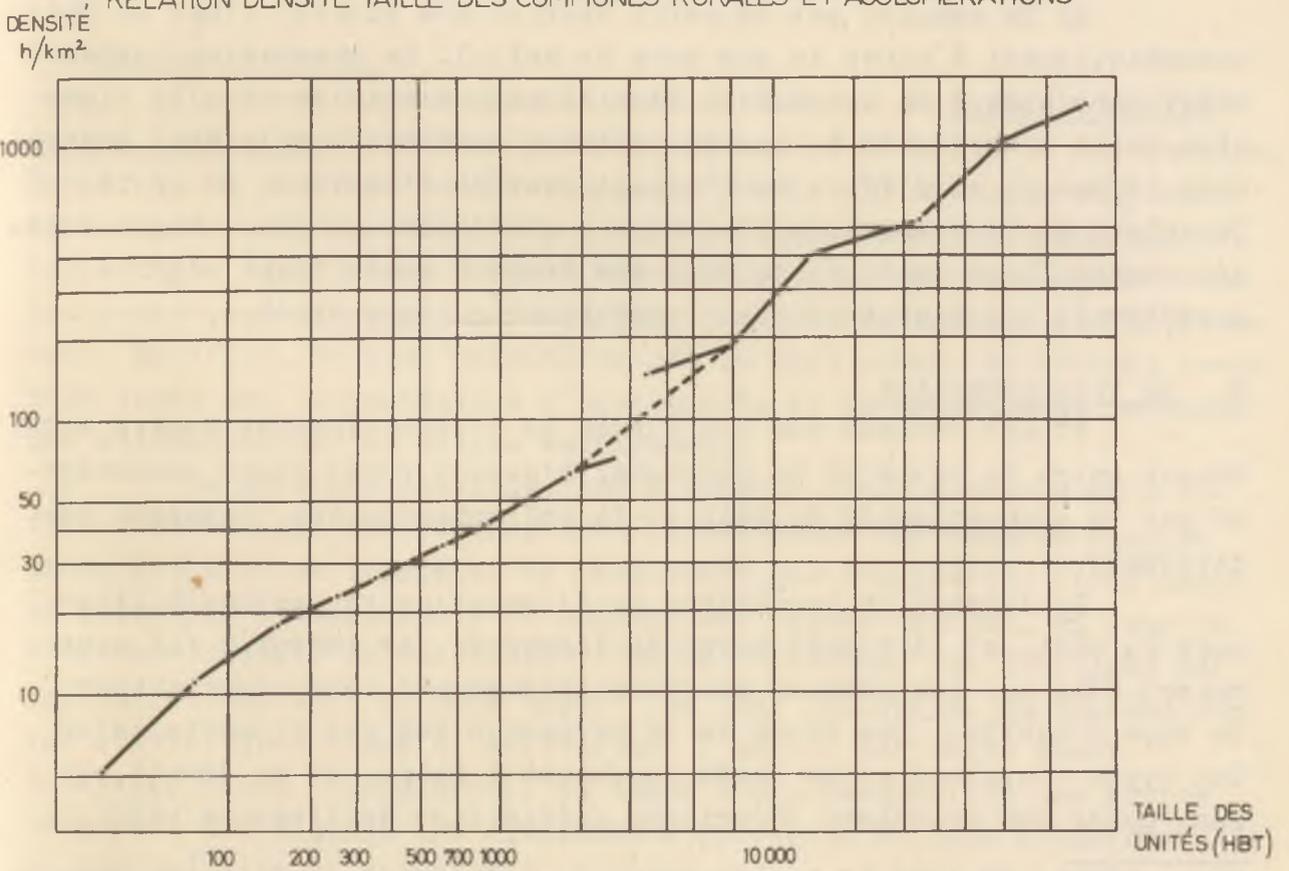
Cet élément a souvent été présenté comme un critère décisif de distinction entre le rural et l'urbain /3/, l'espace rural étant

- 
- /1/ - "La population minima nécessaire en Algérie pour qu'il puisse y avoir fait urbain a été évaluée à 5 000 habitants, à 25 000 pour que ce fait urbain soit certain, et à 50 000 pour qu'il s'agisse à coup sûr d'une véritable ville" cf. A. PRENANT: "Premières données sur le recensement de la population de l'Algérie /1966/" in Bulletin de l'Association des géographes français. Nov.-Déc. 1967.
- /2/ - "Les formes d'habitat constituent un continuum qui part de l'habitation isolée...et qui va jusqu'aux cités géantes". Entre les deux, "il y a toutes les nuances possibles, c'est une échelle qui est continue, et d'un bout à l'autre on trouve des transitions presque insensibles".cf.p.51 de "villes et campagnes", intervention de M.SORRE à la semaine sociologique du Centre d'Etudes Soc. /1951/
- /3/ - cf.H.CAVAILLES "Comment définir l'habitat rural" in Annales de géographie. 15 Novembre 1936,p. 567.

NOMBRE CUMULE DE COMMUNES PAR CLASSE DE TAILLE



RELATION DENSITE TAILLE DES COMMUNES RURALES ET AGGLOMERATIONS



caractérisé par sa faible densité de population.

La densité moyenne actuelle des communes rurales qui est de 34 habitants par Km<sup>2</sup> est certes très différente de celle des communes urbaines /627/, cependant elle varie fortement d'une région à l'autre, et la distribution de ce critère autour de la moyenne recouvre largement des densités de communes urbaines. Les exemples extrêmes abondent; ainsi Arles /42 000 habitants/ n'a qu'une densité de 55, alors que Castelmoren-d'Albret /Gironde/ a une densité de 2850 pour 114 habitants. Cette variabilité s'applique même à des ensembles plus vastes; avec ses 8 communes rurales, le canton de Lanney /Nord/ a une densité de 336, supérieure à celle des villes de 5 à 10 000 habitants, alors que dans les Basses-Alpes les cantons ruraux ayant 1, 2 ou 3 habitants au Km<sup>2</sup> sont fréquents.

L'étude de la variation de la densité en fonction de la population des communes ne montre pas non plus de discontinuité évidente, la densité croît de façon continue avec la taille des communes /cf. graphique n° 2/

Si la densité est un outil difficile à manier, c'est en fait essentiellement à cause de son mode de calcul. La population est en effet rapportée à la surface de l'unité administrative dont la dimension varie d'une région à l'autre /petites communes dans l'Est, grandes dans l'Ouest/, et diffère de l'impact réel de l'habitat. De ce fait, le calcul de la densité dans un espace plus vaste et plus constant que la commune /type canton/, ou dans une trame à quadrillage régulier permettrait une bien meilleure représentation du phénomène.

### 3. Le type d'habitat

Il est évident que les formes de l'établissement humain diffèrent entre la ville et la campagne, l'espace rural étant caractérisé par la discontinuité du bâti et la prédominance des logements individuels.

La densité de population ou d'immeubles rapportées à l'impact du bâti, et le nombre moyen de logements par immeuble /1/ pourraient être des indicateurs chiffrés intéressants pour caractériser le type d'habitat. Une étude de la variation de ces éléments selon les types d'agglomérations reste cependant à faire, et ne serait pas sans poser des problèmes théoriques /définition de l'espace bâti/

/1/ - Ainsi, en 1962 le nombre moyen de résidences principales par immeuble qui est de 0,90 pour les communes rurales atteint 1,88 pour les communes urbaines

et pratiques /mesure/. La diffusion dans l'espace rural de logements bâtis selon les conceptions et les techniques jusqu'alors spécifiques des villes /immeubles collectifs, grands ensembles, etc./ pourrait limiter la portée de cette caractéristique.

#### 4. L'activité

L'activité agricole prédominante pourrait être retenue pour délimiter l'espace rural qui se rapprocherait alors de l'espace agricole.

Cependant, ce choix aboutirait à réduire fortement l'espace et la population rurale. En effet, en 1954, sur les 35 423 communes rurales /sens INSEE/ 12 500 environ avaient un taux d'actifs agricoles inférieur à 50 %, chiffre qui a certainement augmenté depuis. Il conduirait à une ségrégation au niveau des populations qui ne paraît pas être souhaitable à un moment où tout doit être fait pour intégrer la population agricole à l'ensemble du pays. De plus, il séparerait des espaces qui du point de vue de la desserte des populations et de l'aménagement posent des problèmes identiques.

#### 5. Les équipements

Le territoire rural est considéré comme un espace d'équipement élémentaire, peut-être y a-t-il là une possibilité de distinction. En effet, on pourrait considérer comme rural tout l'espace ne comportant que des équipements diffus, ou des équipements ponctuels isolés, les centres étant alors définis hiérarchiquement par l'importance des équipements qu'ils regroupent et des fonctions de service qu'ils assurent. En effet, on peut considérer que le fait urbain se définit avant tout comme une concentration d'équipements et de services et implique une attraction sur le milieu environnant.

Le problème consiste donc à mesurer cette fonction et à définir des seuils. Les recensements privilégiant les aspects population, activité et logements ne permettent pas d'apprécier directement le potentiel d'équipements de chacune des agglomérations, ni leur rayonnement. Aussi, les méthodes visant à déterminer les fonctions des agglomérations sont de deux types: les unes indirectes se fondent sur les statistiques d'emploi existantes, l'emploi tertiaire étant considéré comme représentatif du degré d'équipement /1/; les autres recensent par enquête les équipements existants et leur attraction /2/.

---

/1/ - cf. Décomposition des emplois urbains en basic-non-basic, emploi fondamental....dans les travaux américains.

Dans M.A. PROST "La hiérarchie des villes en fonction de leurs

activités de commerces et de services" on trouvera une synthèse de tous ces travaux dont le champ d'application se limite aux plus de 20 000 habitants.

/2/-cf. en particulier "Enquête PIATTIER" sur l'attraction commerciale.

La discontinuité recherchée pour définir les seuils semble assez manifeste pour ce critère. En effet, les équipements ne sont pas en général dispersés sur le territoire, mais concentrés dès les niveaux urbains élémentaires.

Il s'agit sans doute, dans la perspective qui est la notre /définir des unités de prévision ou d'aménagement/, du meilleur critère; cependant, la documentation actuelle ne permet pas de l'utiliser systématiquement pour classer l'ensemble des communes françaises.

Il est vraisemblable qu'aucun des critères que nous venons d'étudier ne suffirait isolément à définir un espace rural; mais, à notre sens, il faut envisager une combinaison de tous ces éléments en privilégiant les aspects densité, habitat et équipement.

### Conclusion

Une amélioration de la distinction "communes urbaines" et "communes rurales" est donc possible, mais il est nécessaire d'adopter des méthodes de classification différentes suivant l'utilisation que l'on veut en faire: prévision démographique ou aménagement du territoire /programmation des investissements/.

En effet, pour le premier point, il conviendrait d'établir une classification des communes ne reposant pas seulement sur des catégories numériques, mais sur des critères fonctionnels et structurels comparables aux typologies déjà élaborées par les Pays-Bas et la Belgique. Ceci suppose un enrichissement indispensable de la terminologie utilisée actuellement pour caractériser les unités administratives.

Dans la seconde perspective il paraît indispensable de ne pas seulement classer des entités administratives mais des espaces groupant des communes caractérisées par une solidarité économique, en adaptant les concepts utilisés aux USA /1/. L'espace urbain incluerait autour

/1/ - Notions de "Standard Metropolitan Areas" et d'"Urbanized Areas".  
cf. Readings in Urban Geography, MAYER and KOHN Ed. Chicago 1960.  
Some Basic definitions page 27.

d'une agglomération, dont le caractère "urbain" serait incontestable d'après les critères énumérés plus haut, la "zone urbanisée" définie par les mouvements pendulaires, l'attraction commerciale, etc.

Quant à l'espace rural, il serait, au sens large, l'espace restant et comprendrait la totalité de l'espace non bâti et les premiers niveaux urbains encadrant les zones d'habitat diffus, quel que soit le volume de leur population totale.

Cet espace est loin d'être homogène pour tout ce qui concerne la proportion entre les formes d'activité /agriculture, industrie, tourisme, etc./, les types d'habitat et les rapports de distance avec l'armature urbaine supérieure. Aussi, faudrait-il ensuite délimiter des ensembles régionaux homogènes sous l'angle de l'aménagement et parvenir à une typologie régionale des trames urbaines de base des milieux ruraux.

## II. - Typologie des espaces ruraux

Pour que la typologie ait un sens pour l'aménagement du territoire, il faut qu'elle rende compte de la dialectique existant entre, d'une part, l'articulation naturelle /la vallée, la plaine, généralement linéaire et descendante/ et les potentialités de l'espace, et d'autre part, l'organisation de l'espace établie par l'homme /concentration d'habitat, réseau de circulation généralement concentrique ou polygonal, cf. CHRISTALLER/ et qui peut être un héritage du passé ne convenant plus au stade de développement atteint.

La typologie doit aussi faire apparaître, d'une part des caractéristiques de la situation actuelle des régions rurales françaises par rapport aux possibilités d'aménagement, mais aussi les éléments qui peuvent fonder des perspectives d'évolution pour ces mêmes régions.

Il nous paraît essentiel de donner des bases dynamiques au découpage.

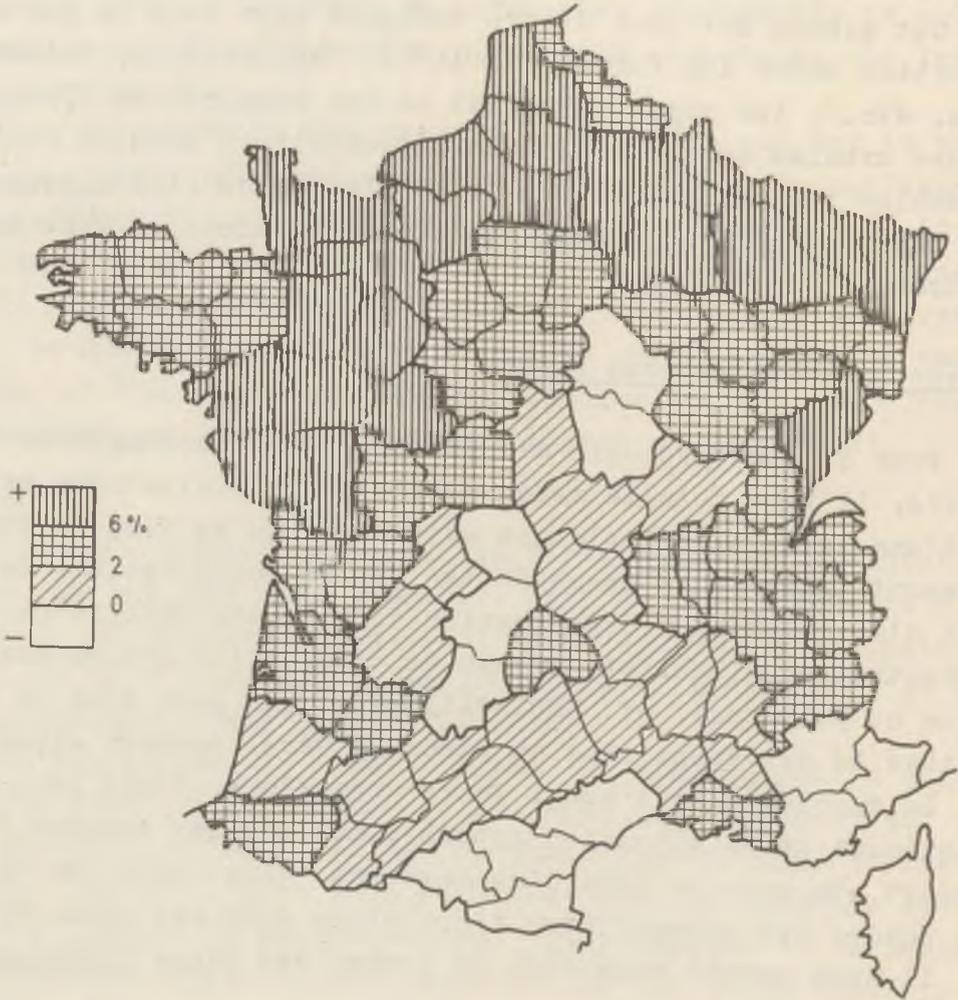
A ces conditions, la typologie des zones rurales que nous présentons forme un cadre valable pour des prévisions de population, et pour le choix des objectifs et des moyens de l'aménagement rural.

### 1. Les critères retenus pour l'établissement de la typologie

Deux catégories de critères ont été élaborées pour répondre au but que nous nous étions donné.

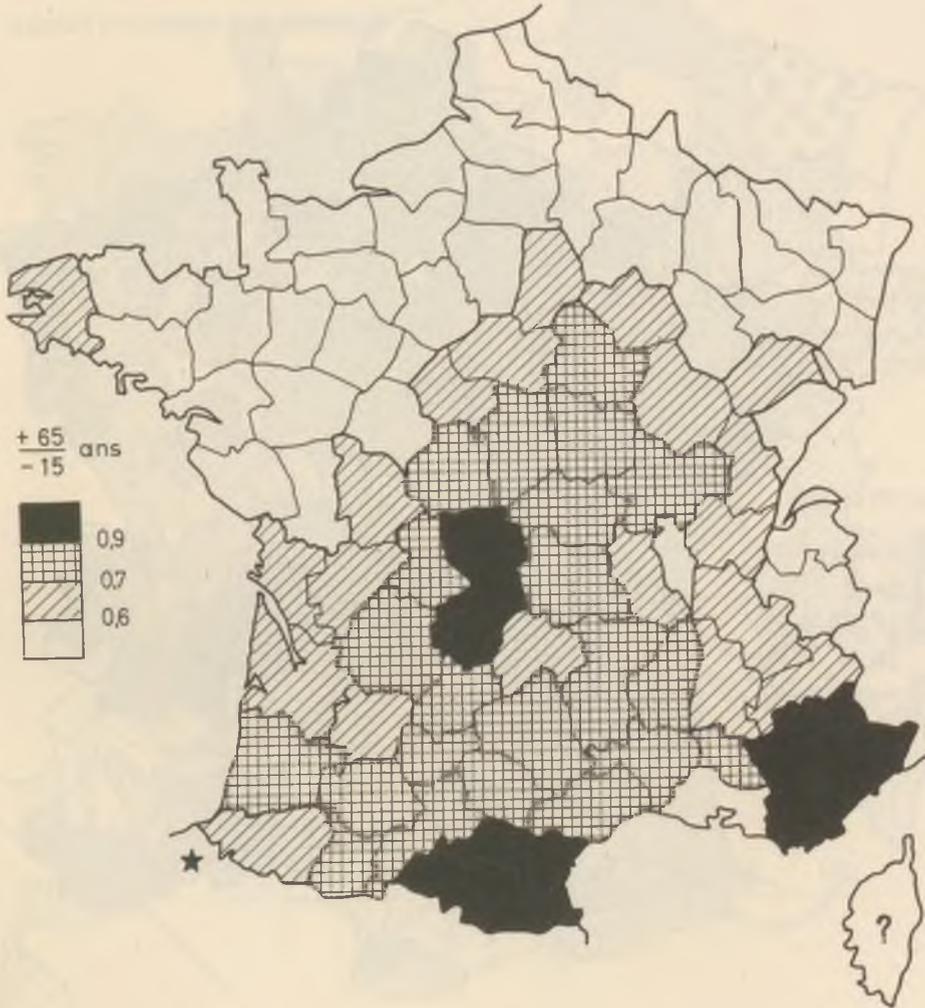
Il s'agit d'une part d'éléments donnant des indications sur

## EXCEDENT NATUREL 1954-1962 COMMUNES RURALES



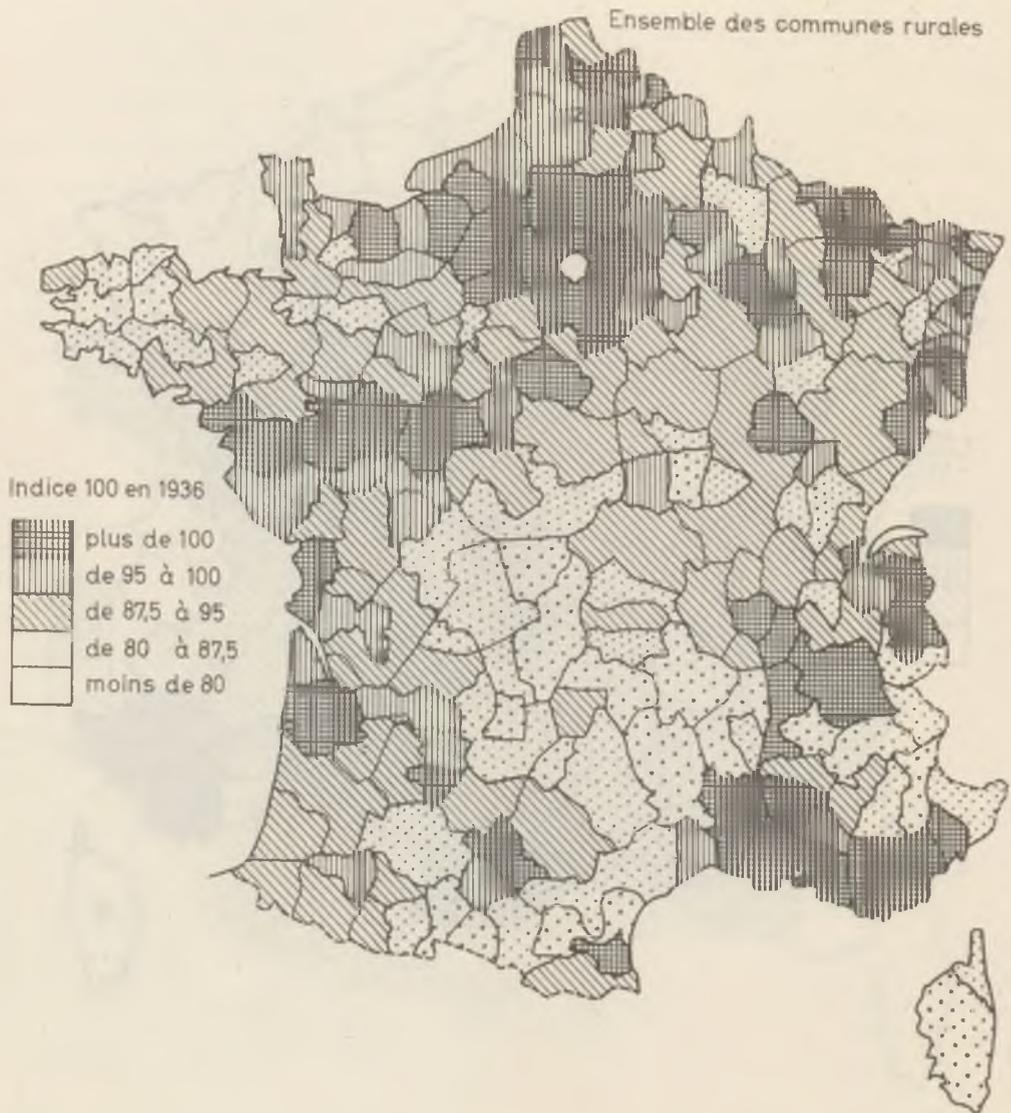
Carte n° 1

## VIEILLISSEMENT DES COMMUNES RURALES



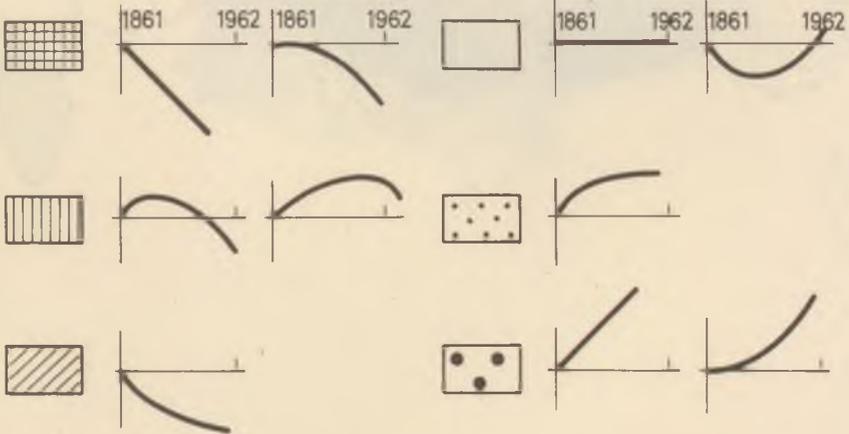
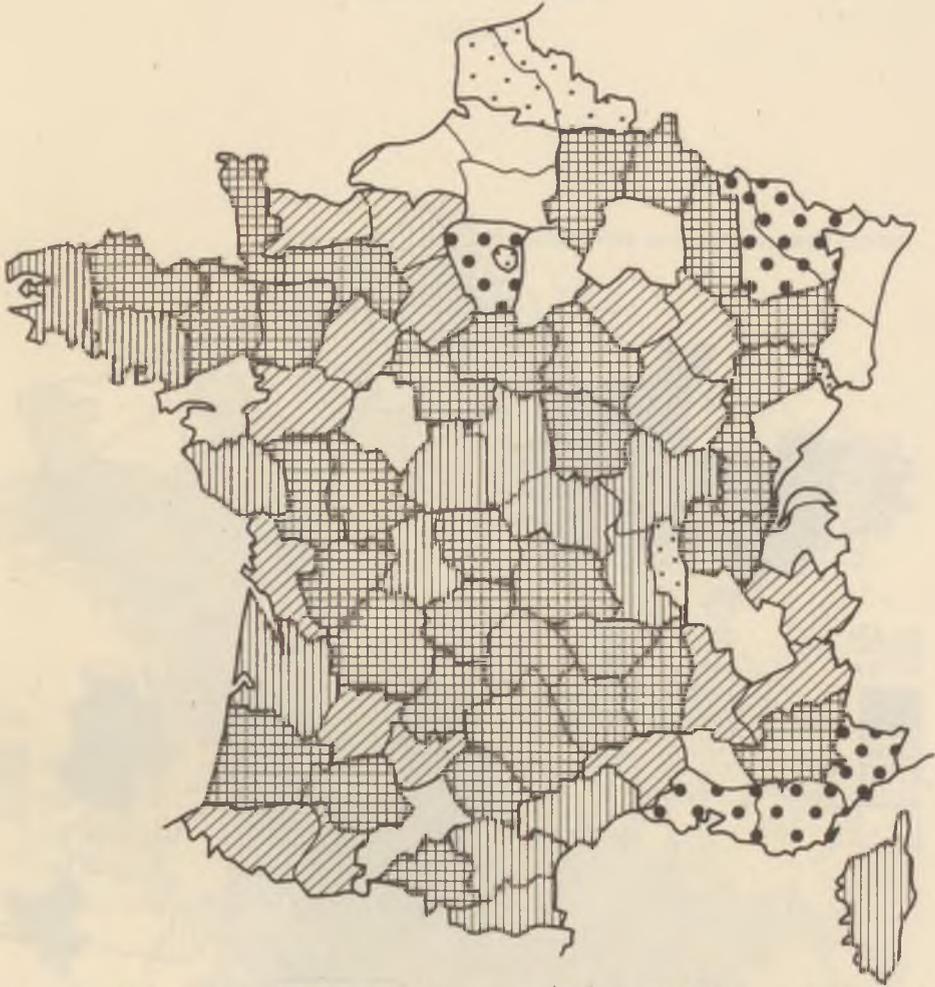
Carte n° 2

## EVOLUTION 1936-1962 DE LA POPULATION PAR ARRONDISSEMENT



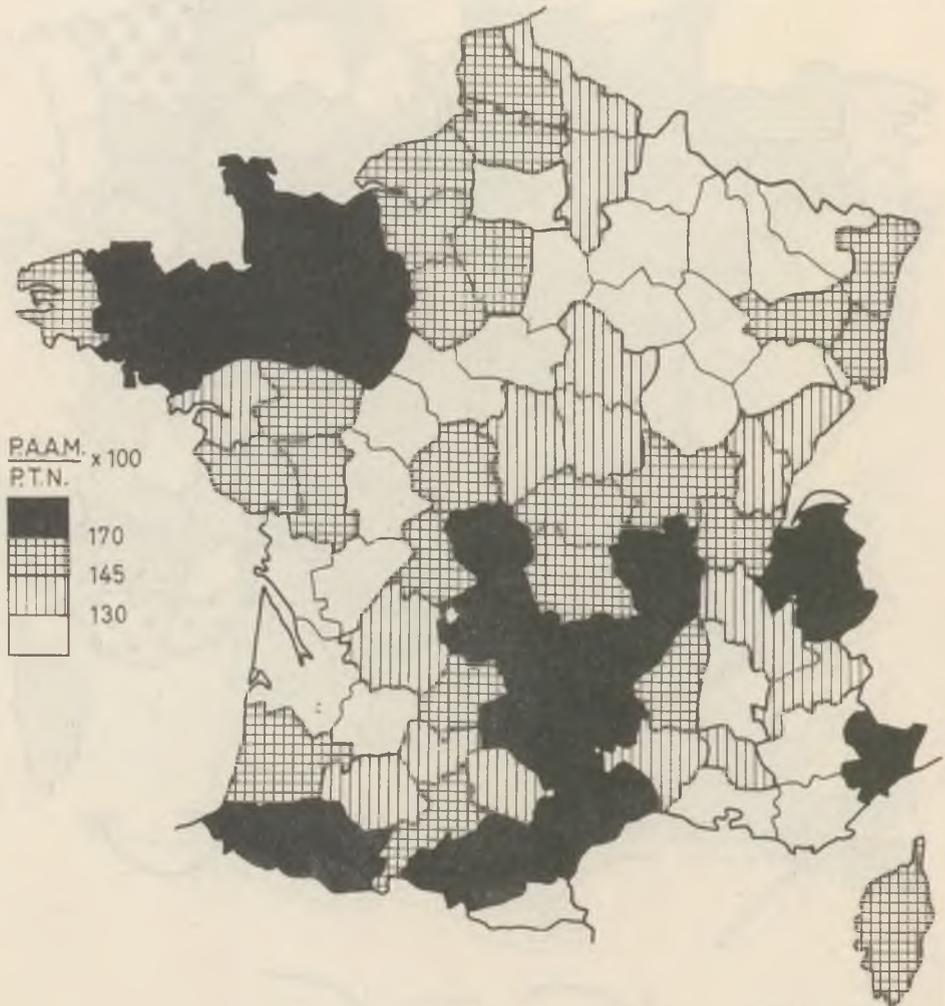
Carte n° 3

## L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE TYPOLOGIE



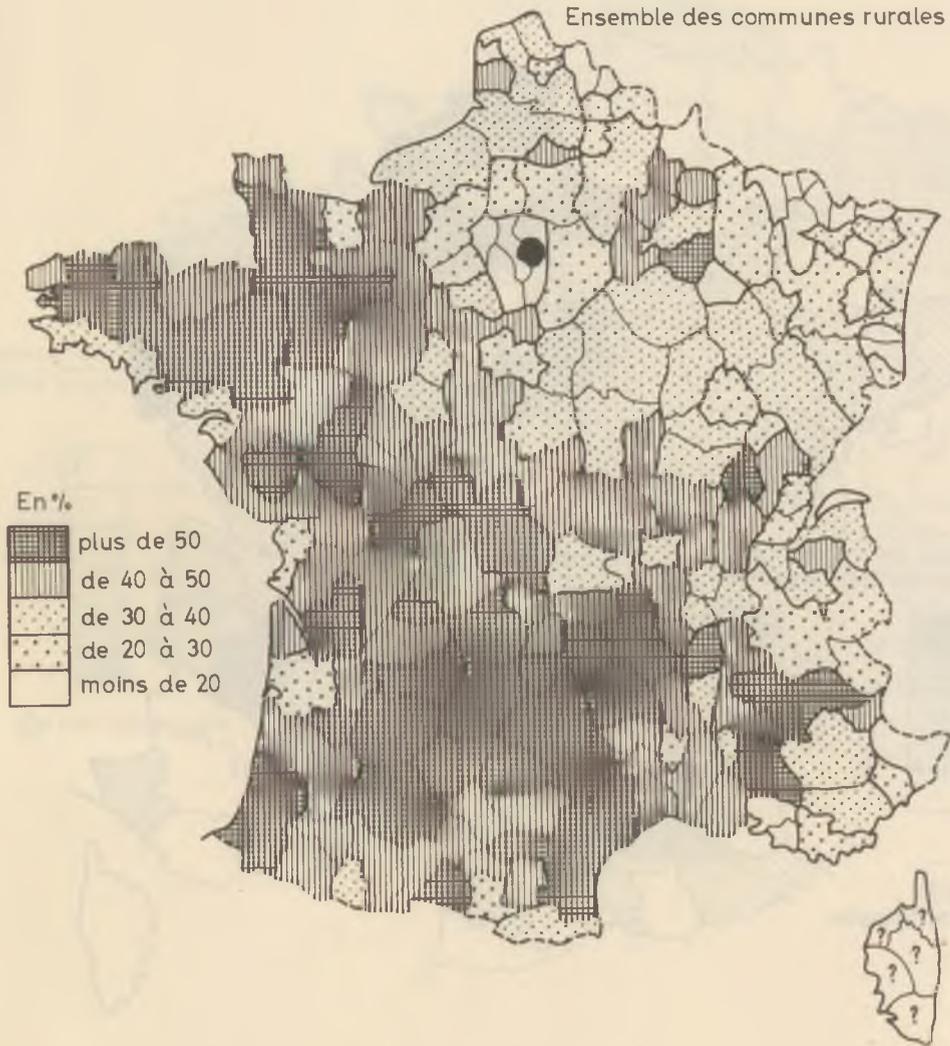
Carte n° 4

## INDICE DE SURPEUPLEMENT AGRICOLE



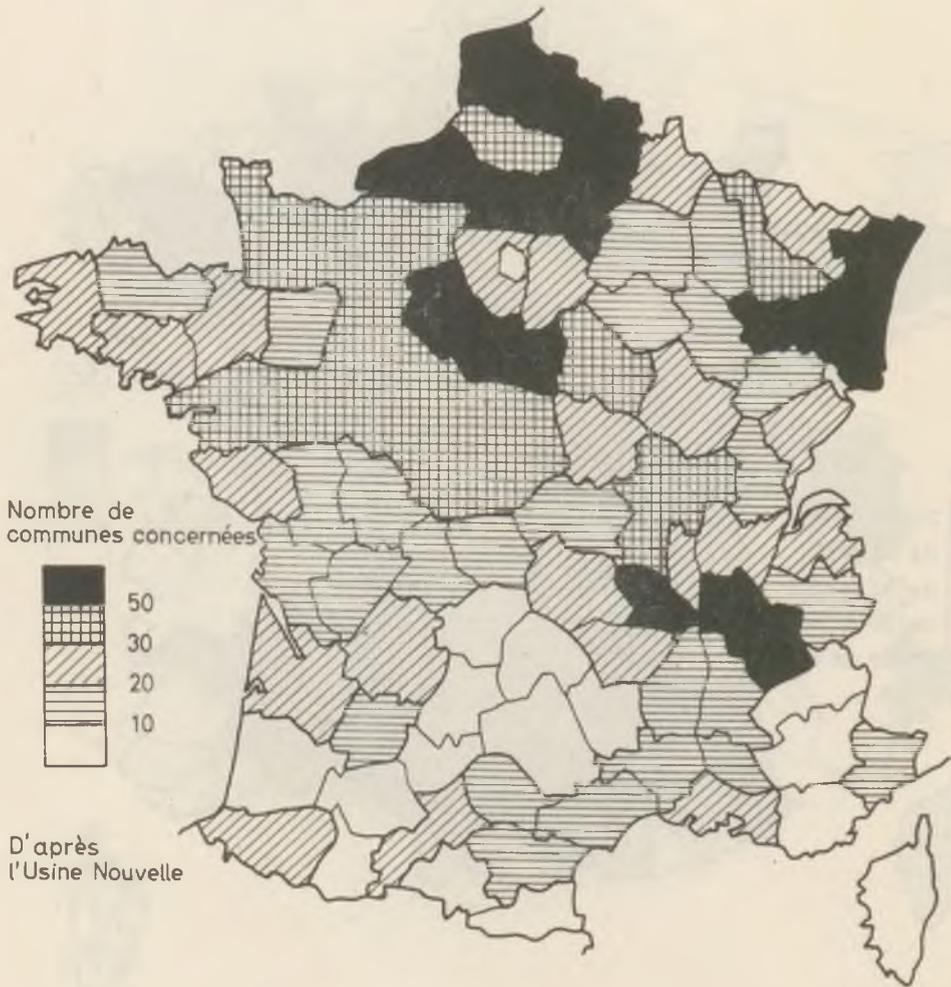
Carte n° 5

POPULATION AGRICOLE EN % DE LA POPULATION RURALE PAR  
ARRONDISSEMENT  
1962



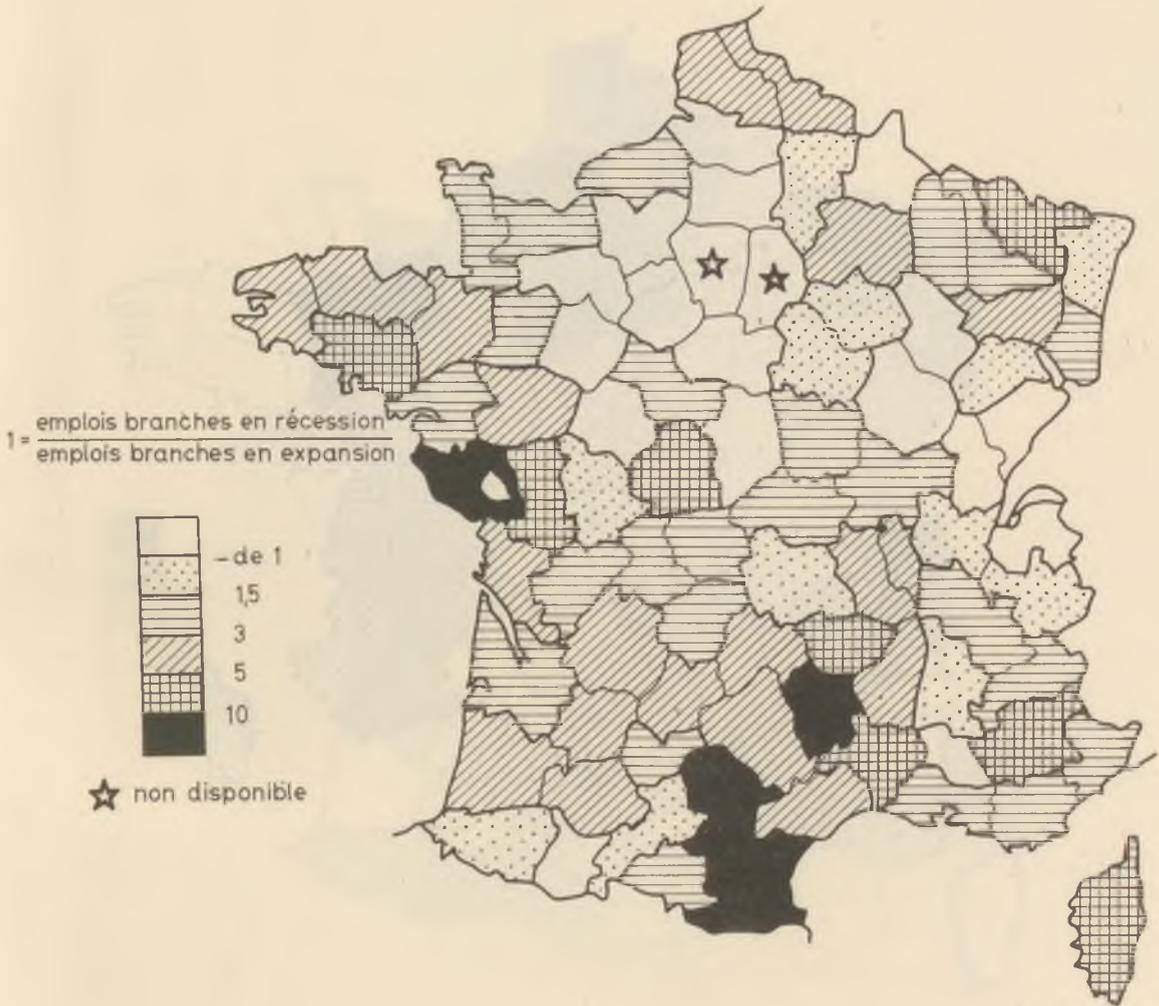
Carte n° 6

## INPLANTATIONS D'USINES NOUVELLES ENTRE 1958 et 1968



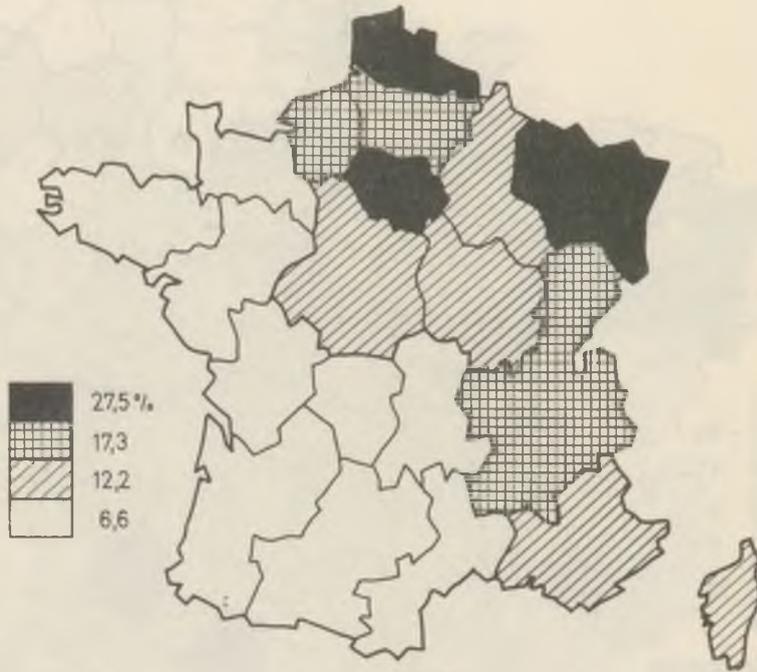
Carte n° 7

## DYNAMISME INDUSTRIEL DANS LES COMMUNES RURALES 1962



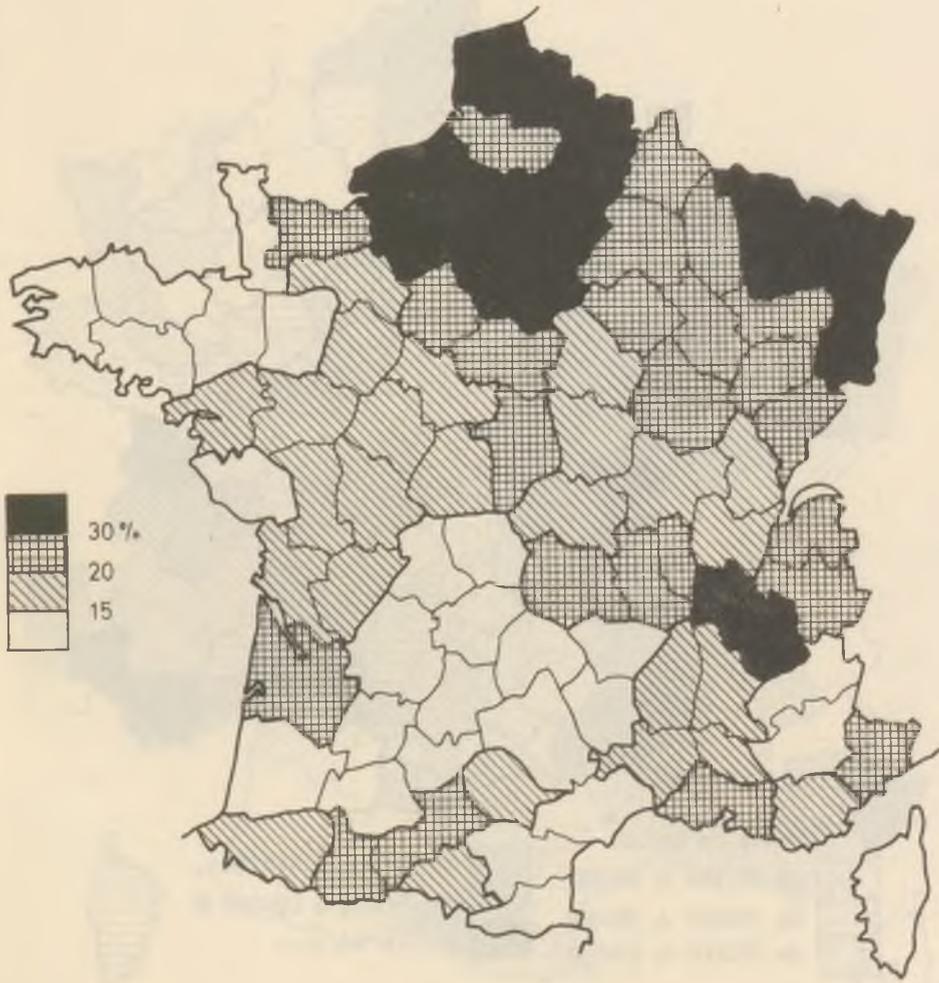
Carte n° 8

## % DES RURAUX TRAVAILLANT EN VILLE 1962



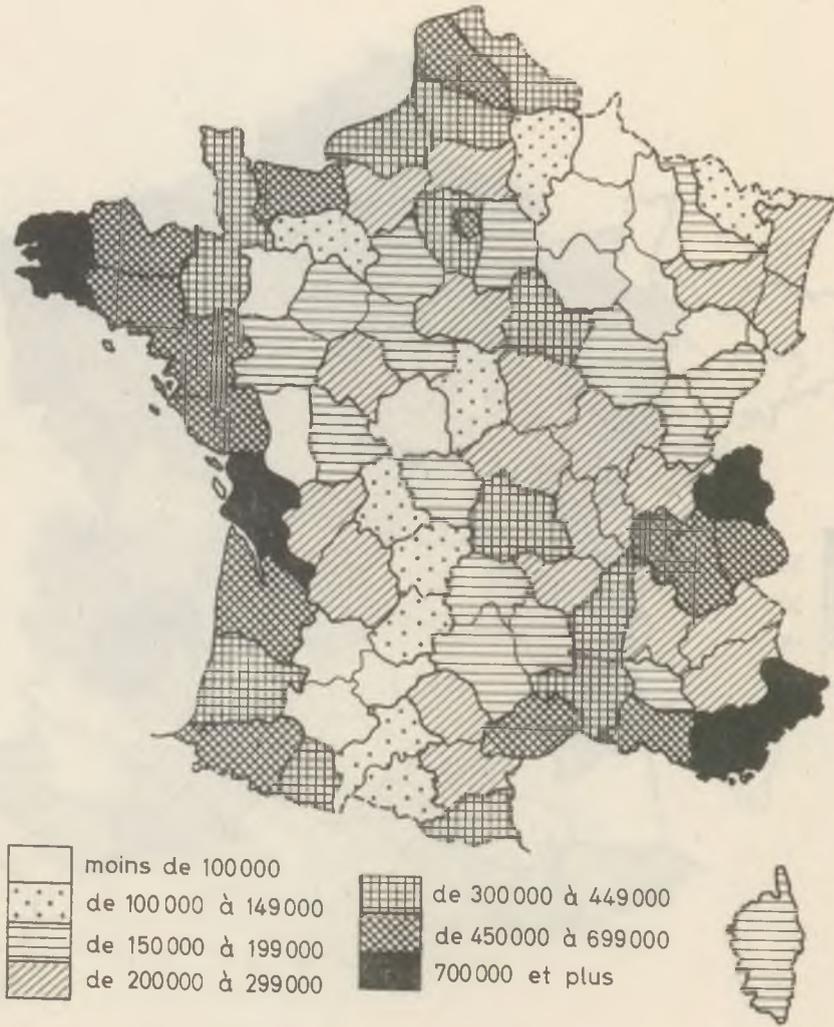
Carte n° 9

% DE MIGRANTS ALTERNANTS  
Communes rurales 1962



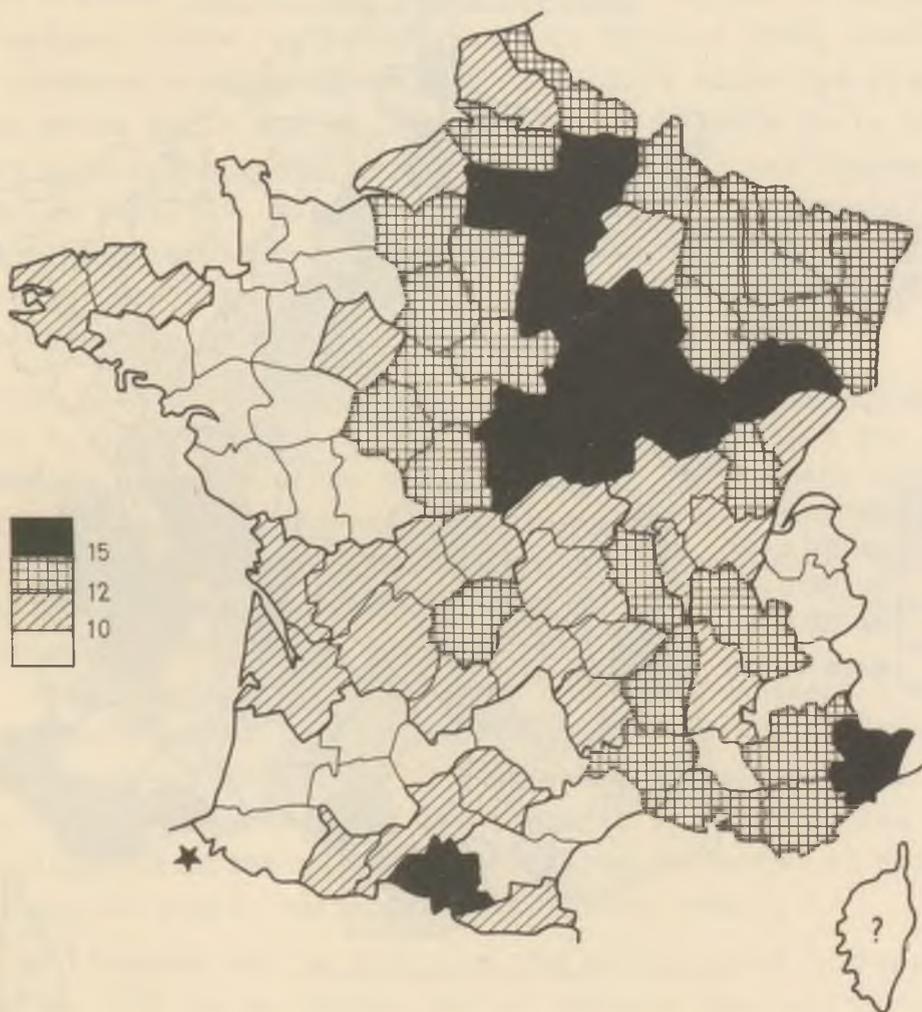
Carte n° 10

## LOCALISATION DES SEJOURS DE VACANCES EN 1964



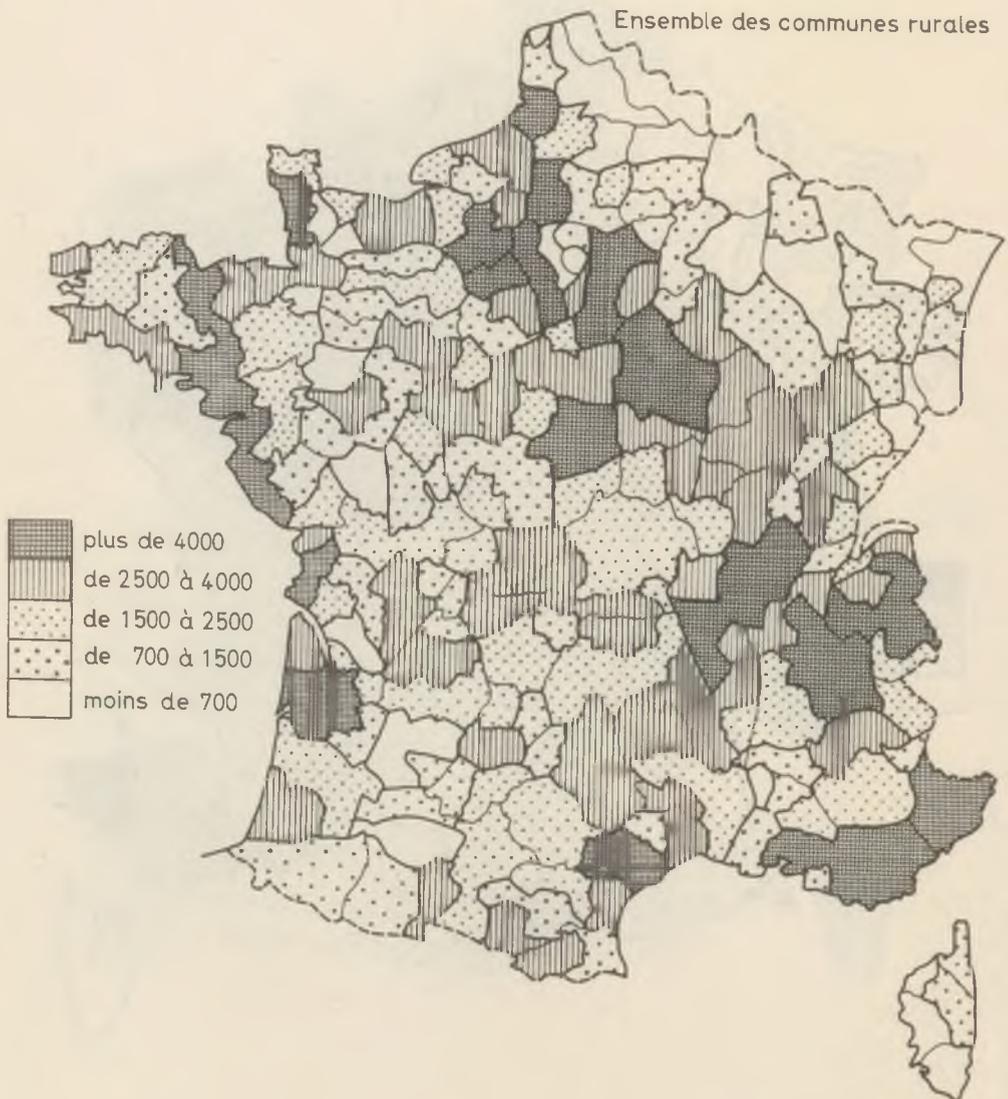
Carte n° 11

MENAGES DE RETRAITES NON AGRICOLES EN % DES MENAGES RURAUX  
1962



Carte n° 12

NOMBRES DE RESIDENCES SECONDAIRES PAR ARRONDISSEMENT  
1962



Carte n° 13

les tendances d'évolution des régions rurales françaises. Leur choix repose sur une analyse approfondie de tous les facteurs qui expliquent la diminution ou l'augmentation de la population rurale depuis l'après-guerre. Nous n'insisterons pas sur cette analyse qui était l'objet de la communication de Madame BONNAMOUR. On peut cependant dire qu'elle porte sur trois domaines:

a/ Ce sont d'abord des données démographiques /cartes 1, 2, 3, 4/, excédent naturel entre les recensements de 1954 et 1962, vieillissement des communes rurales mesuré par le rapport entre les plus de 65 ans et les moins de 15 ans en 1962, évolution récente de la population, et, encore plus significatif, type d'évolution sur une longue période /1/. Elles révèlent l'opposition entre des zones de stabilité ou d'expansion démographique généralement localisées dans les régions urbanisées, et des zones de faiblesse démographique plus ou moins profondément affectées par la dépopulation.

b/ En second lieu, des données sur l'emploi agricole et non agricole /cartes 5, 6, 7 et 8/ car l'évolution de la localisation des activités commande dans une large mesure l'avenir de l'espace rural. Pour l'agriculture, nous nous sommes attachés certes à l'importance régionale de la population agricole dans la population rurale, mais surtout à la localisation du surpeuplement agricole qui donne l'image des régions menacées par l'exode agricole /2/.

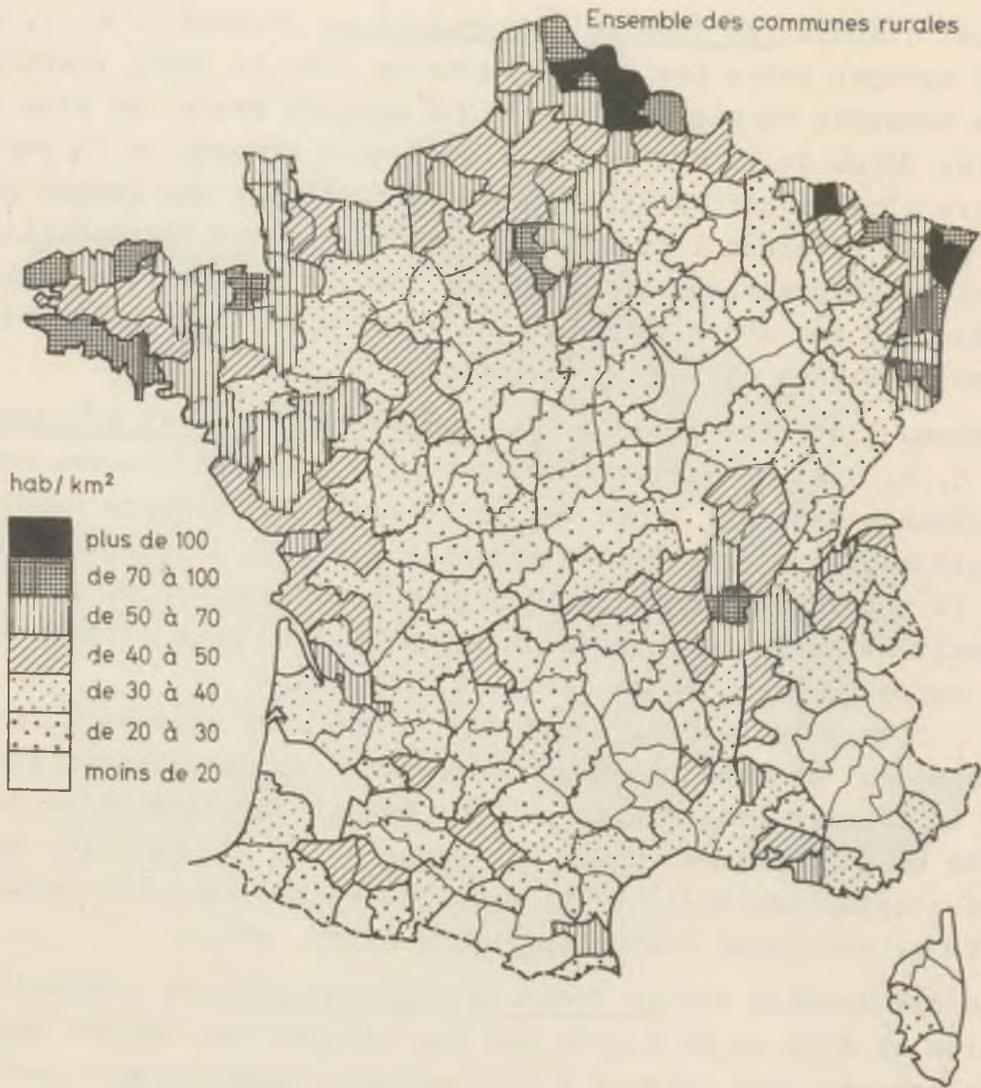
Pour l'industrie, nous avons d'une part cherché à localiser les régions qui avaient bénéficié effectivement d'implantations durant 10 ans, et d'autre part celles où l'on pouvait réellement parler de dynamisme en milieu rural, dans la mesure où la majorité des emplois existant n'appartenaient pas aux branches en récession si caractéristiques du milieu rural /textiles, bois, cuirs, etc./.

c/ Enfin des données sur la fonction résidentielle de l'espace rural qui d'ores et déjà ne se limite pas aux ménages des actifs travaillant dans cet espace, mais s'étend à des nombreux travailleurs ayant leur emploi en ville /cartes 9 et 10, ruraux travaillant en ville et migrants alternants/, ainsi qu'à des inactifs /retraités et vacanciers, cartes 11, 12 et 13/

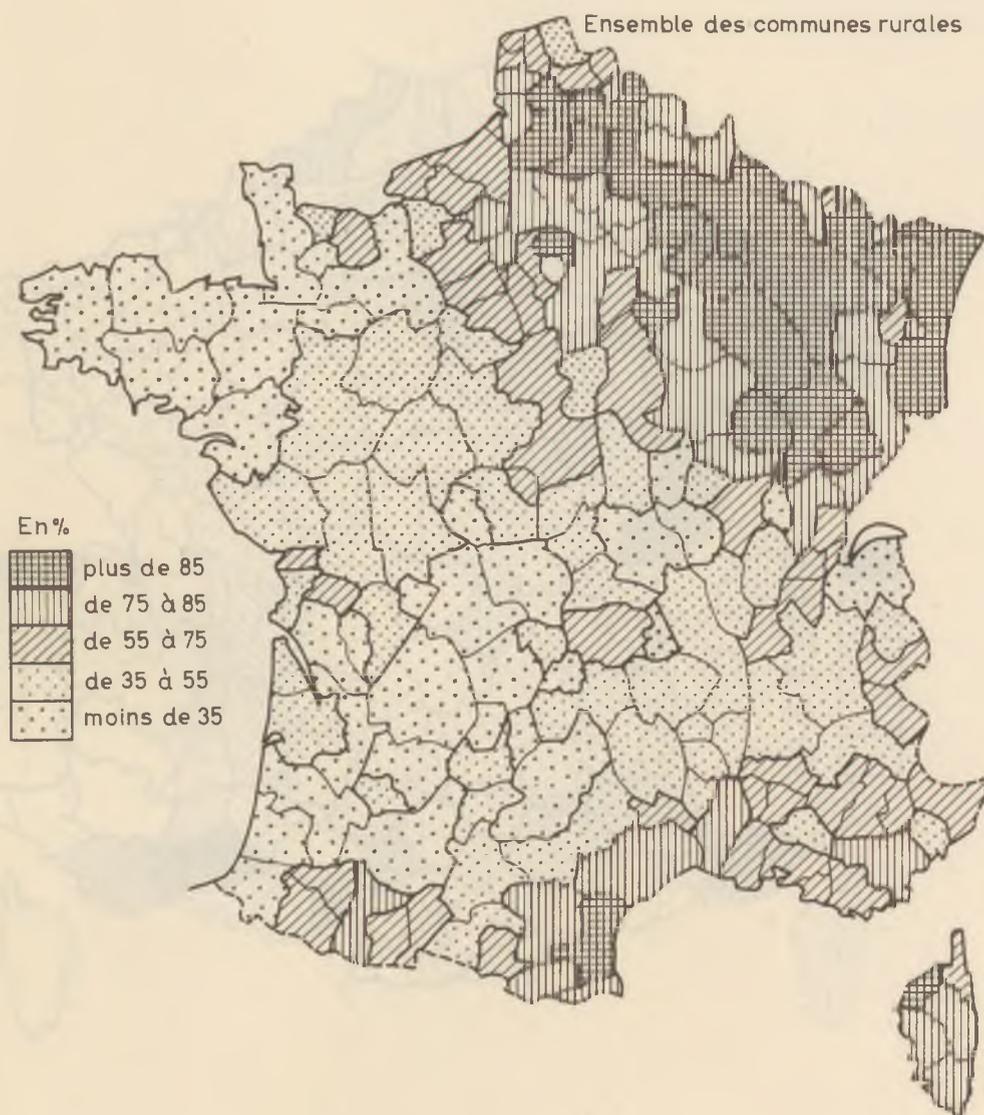
/1/ - La typologie des courbes d'évolution est très expressive pour le milieu rural, cf. article de JOLIVET in Etudes rurales.

/2/ - cf. Travaux de P. COUTIN et J.C. BONTRON sur le surpeuplement agricole en France et la population techniquement nécessaire.

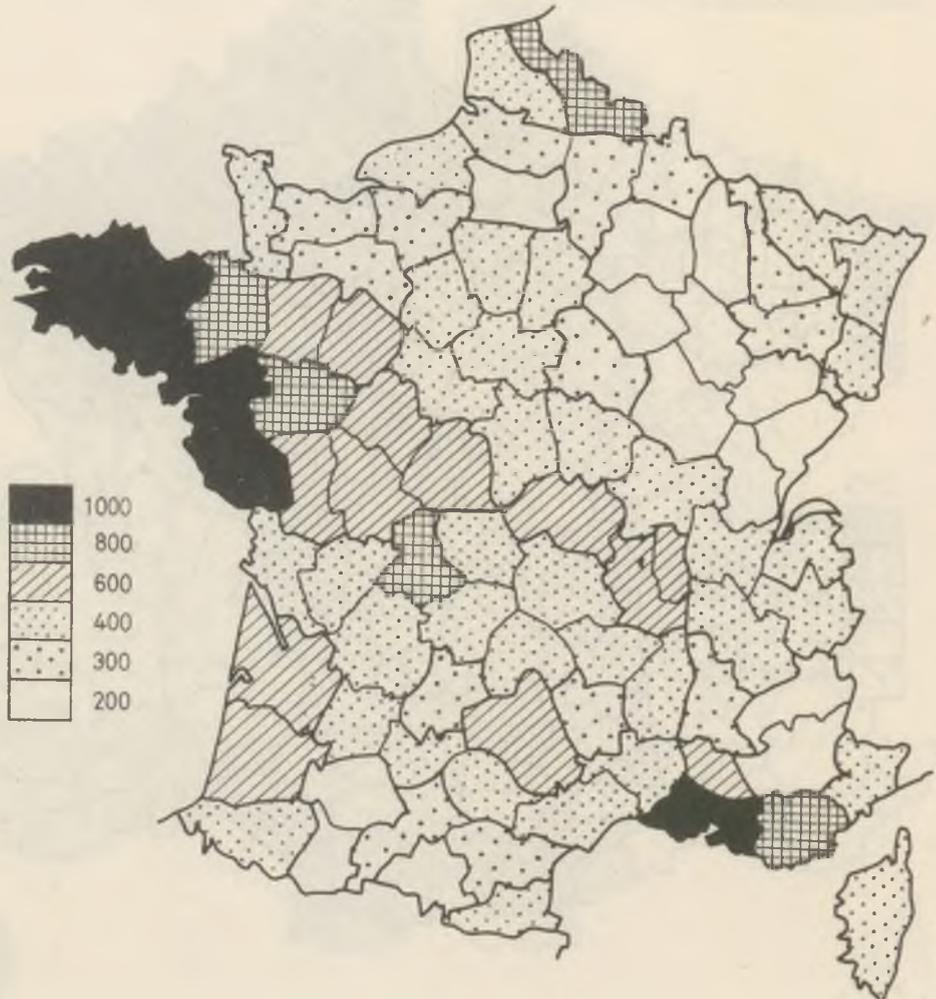
DENSITE DE POPULATION PAR ARRONDISSEMENT  
1962



Carte n° 14

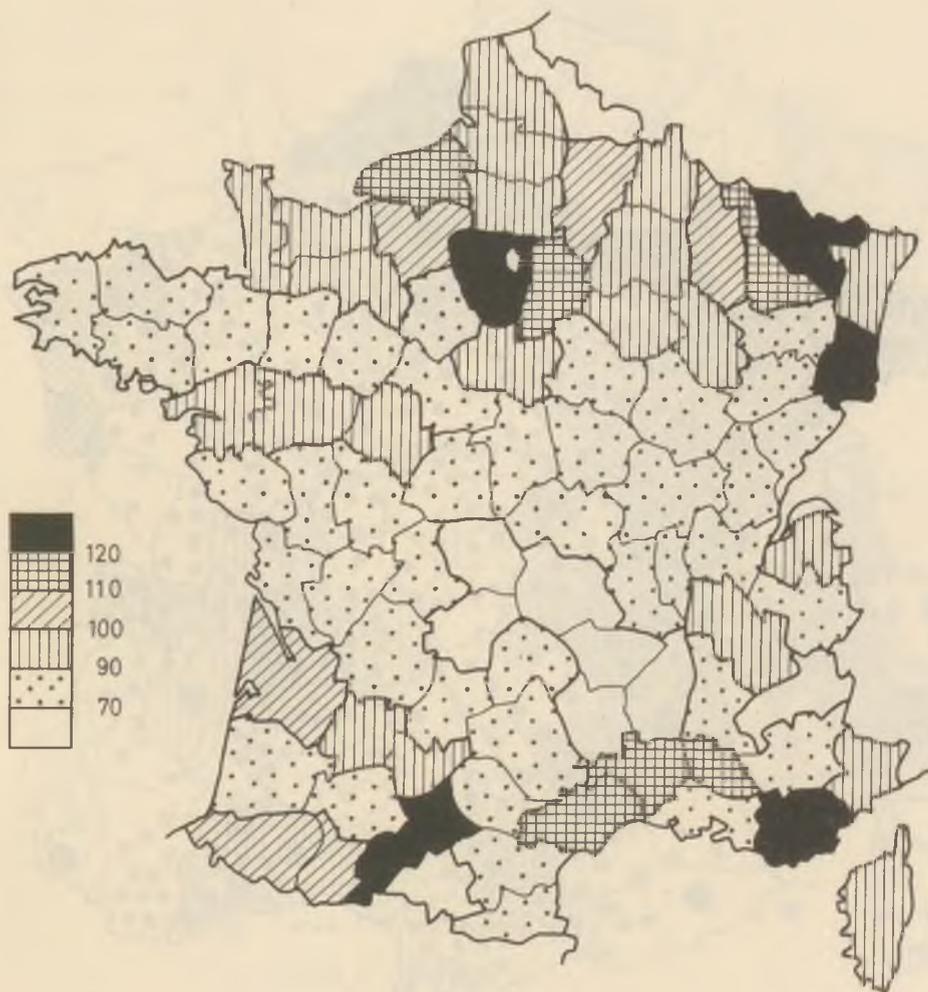
POPULATION AGGLOMEREES EN % PAR ARRONDISSEMENT  
1962

POPULATION MOYENNE DES COMMUNES RURALES  
1962



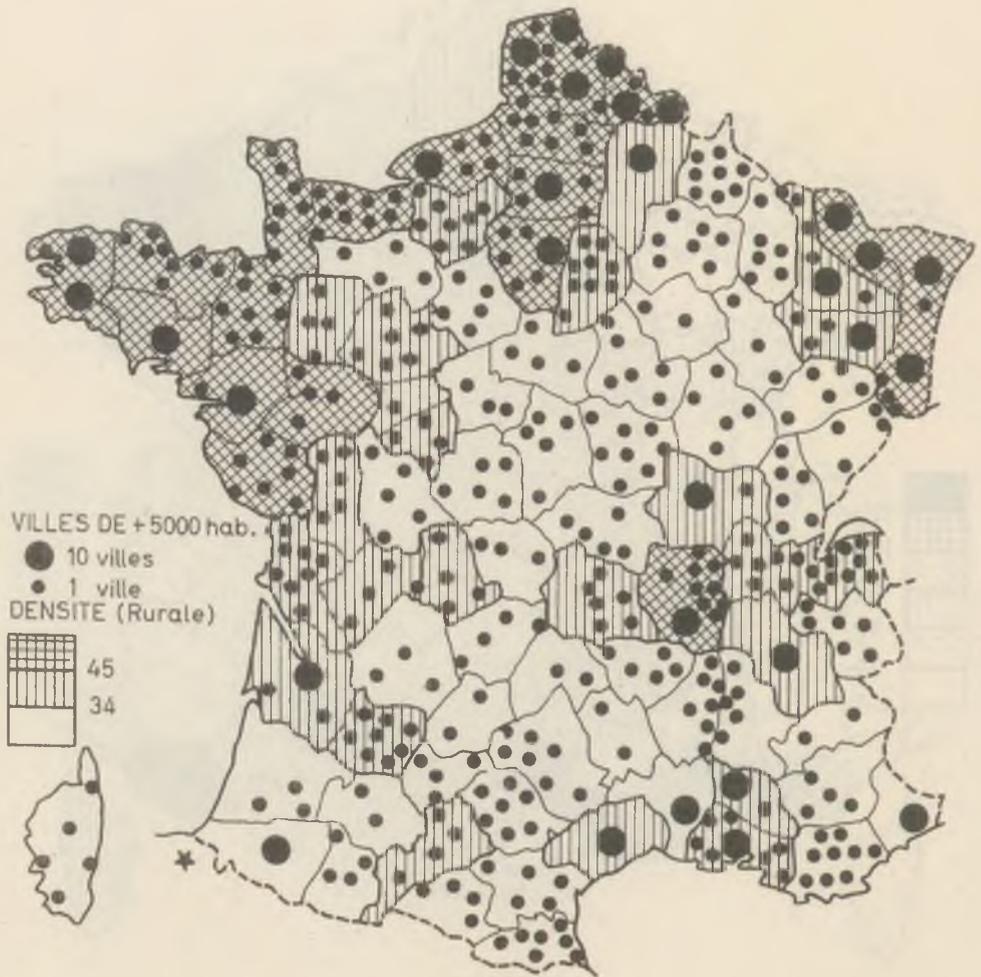
Carte n° 16

EVOLUTION DE LA POPULATION RURALE DISPERSÉE  
1921-1962  
/indice 100 en 1921/



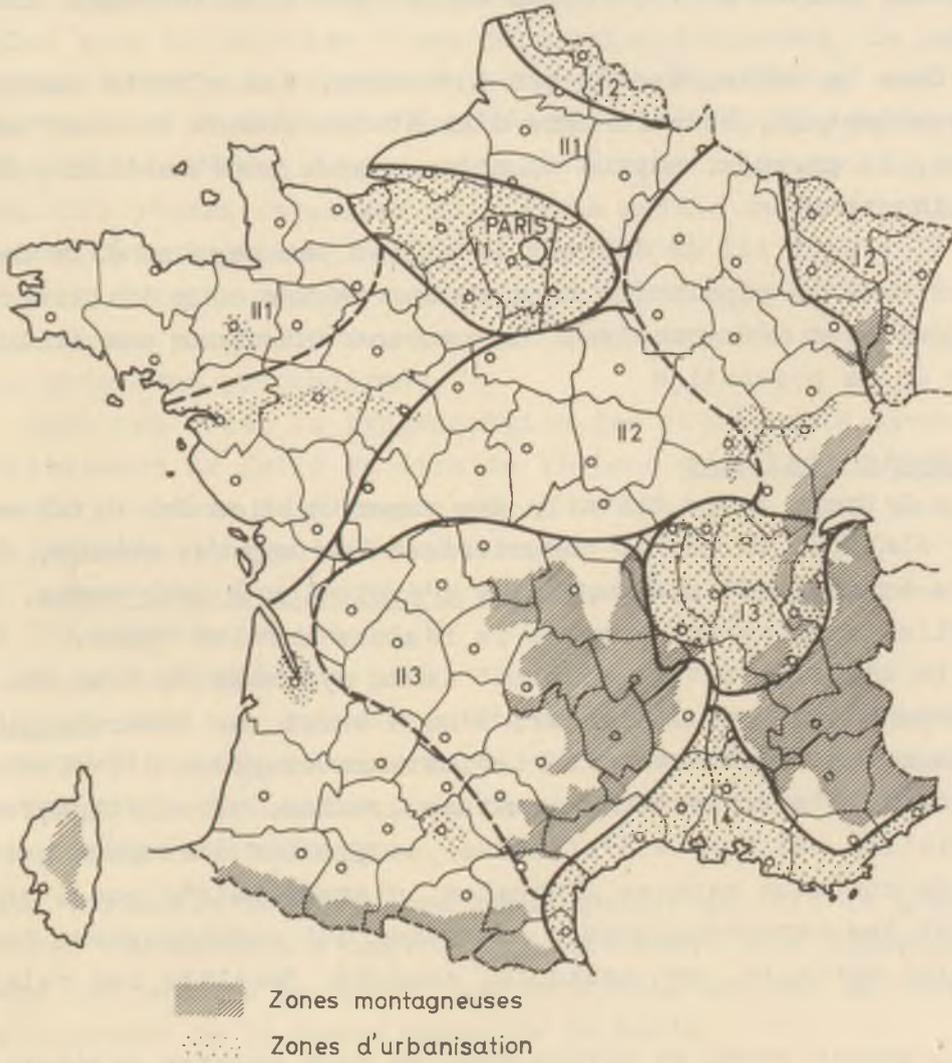
Carte n° 17

ENCADREMENT URBAIN PAR RAPPORT A LA DENSITE DE LA POPULATION  
RURALE



Carte n° 18

## ESPACES RURAUX TYPES



Carte n° 19

Par ailleurs, ont été introduits pour l'établissement de la typologie, des éléments qui définissaient les aptitudes du milieu rural face à l'aménagement /données sur la densité, carte n° 14, sur le semis de peuplement si déterminant en ce qui concerne la polarisation de l'espace, cartes n° 15, 16, 17 et 18/ sur l'encadrement urbain existant.

Dans la définition de ces aptitudes, des efforts restent à faire, semble-t-il, dans le sens d'un établissement de coefficients de relations, le paysage, sa plus ou moins grande pénétrabilité, étant un facteur important.

Il s'agit ici de définir le milieu par rapport à la facilité de desserte de la population rurale. Par contre coup d'ailleurs, si les données sont défavorables, ils peuvent entraîner une évolution négative de la population

## 2. Typologie régionale

A l'issue de ce travail, par superposition des différents critères élaborés en vue de caractériser les espaces ruraux, dans la situation actuelle et par rapport à l'évolution à long terme, nous avons délimité un certain nombre de régions rurales types.

La carte 19 est le résultat de la synthèse de tous ces éléments. Cependant, pour l'établir, l'on a suivi une démarche qu'il paraît important d'énoncer: les indicateurs exogènes d'évolution /diffusion de l'urbanisation, armature urbaine, circulation, fonction résidentielle/ ont permis d'effectuer un premier découpage qui laisse de côté de nombreux espaces /"espaces interstitiels"/ que l'on a distingué par les caractéristiques endogènes qui conditionnent leur avenir /emploi agricole, non agricole, densité, facilité des relations, etc/.

L'espace rural se divise donc en deux grandes catégories:

- l'espace rural des zones fortement urbanisées /Type I/ que la CNAT définit comme "les aires privilégiées de grande densité économique et démographique, dans la zone d'influence et d'attraction des plus importantes agglomérations urbaines et industrielles".

En fait ces zones rurales "périurbaines" sont peu nombreuses:

- I1. La région Parisienne et la basse vallée de la Seine
- I2. Le Nord, la vallée alsacienne et le bassin lorrain
- I3. La région Lyonnaise
- I4. Le littéral méditerranéen.

Dans ces quatre régions de forte densité tous les éléments du diagnostic convergent: l'espace y sera utilisé de façon intensive, soit pour l'activité agricole, soit pour les loisirs, soit pour l'extension du domaine bâti. L'existence d'un réseau urbain moyen convenable et la présence de grandes agglomérations constituent des facteurs favorables pour le maintien d'une population dispersée. La population rurale sans doute sera constituée en grande majorité de non agriculteurs du fait de la diffusion du phénomène industriel. Parmi eux, les travailleurs ayant leur emploi en ville seront nombreux. La population résidentielle pourra atteindre plus de la moitié de la population totale vivant dans l'espace rural.

Dans le midi méditerranéen, l'activité touristique donnera une physionomie particulière, le gonflement temporaire de population étant le phénomène prépondérant.

Dans ces zones la programmation des équipements devra tout particulièrement se faire en étroite liaison avec les équipements urbains. Le problème de l'organisation de l'espace rural sera avant tout un problème d'affectation des sols.

- Dans l'espace rural restant l'avenir dépendra essentiellement de l'évolution régionale.

On y distingue 3 types:

III. L'Ouest dans son ensemble restera un espace principalement agricole et à vocation touristique. Il maintiendra une densité moyenne malgré la diminution très importante de la population agricole qui restera prédominante.

Deux variantes peuvent être distinguées: au Nord le type breton où les indicateurs d'emploi sont nettement plus défavorables que dans les pays de la Loire, qui bénéficieront par ailleurs du développement de la basse vallée de la Loire.

Du point de vue aménagement le problème à résoudre paraît être celui de la sélection des points d'équipements dans un réseau urbain relativement dense mais peu nettement hiérarchisé.

II2. Le Contre Est. L'espace de cette zone sera utilisé essentiellement par une agriculture de type extensif déterminant une densité de population agricole faible. Il peut être à long terme un espace de circulation rapide reliant les régions du type I. C'est pourquoi un équilibre entre les différentes activités /I, II, III/ s'y maintiendra. Par contre, le phénomène résidentiel /mis à part celui lié aux résidences secondaires/ y sera peu développé.

La facilité de circulation palliera l'éloignement des centres urbains et entraînera une réduction des niveaux d'équipements, le centre rural élémentaire ne pouvant soutenir la concurrence des centres principaux.

On a distingué deux variantes, la zone de l'Est étant plus industrialisée et d'habitat groupé.

II3. Le Sud Ouest. De nombreux critères montrent que cette zone a un avenir démographique défavorable: faible densité, fort surpeuplement agricole non compensé par des activités de relais, vieillissement de la population, encadrement urbain médiocre, etc.

Tous ces caractères sont particulièrement accusés dans un bloc de départements constituant le Sud Ouest du Massif Central qui par ailleurs enregistre les plus forts taux de dépopulation. Le Sud de la Garonne bénéficie du développement urbain de Bordeaux, Toulouse, Pau, etc.

Du point de vue utilisation de l'espace, il est vraisemblable que de vastes surfaces y seront vouées à une "exploitation passive" /parcs naturels et zones protégées/ ou saisonnière et extensive. /La vallée de la Garonne est à exclure de cette description/.

Le développement et l'aménagement de ces régions dépend essentiellement d'une politique volontaire de création d'emplois dans les centres susceptibles de maintenir par l'existence d'équipements une certaine partie du potentiel d'oxode. En tout état de cause, dans la partie Nord Est l'isolement devrait être compensé par des revenus élevés.

Il convient enfin de mettre à part l'espace rural de la région Picardie dont l'avenir à long terme peut prendre deux formes entre lesquelles il faut opter: cette zone sera, soit incluse dans un continuum urbanisé allant d'Amsterdam à Paris /1/ où se poseront des problèmes identiques à ceux définis pour le type I, soit elle restera un espace de circulation et à compétitivité de forte production agricole /l'activité agricole atteindra dans cette région les plus hauts niveaux de productivité/. Les densités de population, nettement

---

/1/ cf. Jean GOTTMANN "Essais sur l'aménagement de l'espace habité"  
p. 168

---

plus fortes que dans la zone Centre Est, jointes à un semis urbain dense, rendront la politique d'équipement relativement facile à réaliser.



NECESSITE ET DIFFICULTES DE LA NOTION DE HIERARCHIE URBAINE  
APPLIQUEE A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Michel ROCHEFORT

Paris

Les projets d'aménagement du territoire d'une nation conduisent forcément les responsables de ces études à chercher des unités d'organisation de l'espace, les régions. Celles-ci se caractérisent non seulement par un potentiel de production agricole, industriel, mais surtout par l'organisation de la vie de relations à l'intérieur de leur espace qui se trouve délimité par l'influence des centres moteurs de cette vie de relation.

Cet encadrement, qui relève des "activités de service" est nécessaire tant pour le fonctionnement des activités de productions modernes que pour la vie de tous les habitants de la région. Les activités de production ont besoin des services bancaires assurant le fonctionnement du crédit, des services commerciaux chargés de la distribution des fournitures et de la vente des produits fabriqués de toutes les professions de conseil nécessaires aux activités de productions pour résoudre leurs problèmes juridiques, fiscaux, techniques, publicitaires etc.... Mais la vie des habitants d'un Etat moderne dépend également de cette fonction d'encadrement des villes, puisqu'elle ne saurait se concevoir sans l'existence de services d'enseignement, de culture, de santé, de services commerciaux, bancaires, etc... En résumé, dans une civilisation moderne, l'ensemble de la vie dans un espace donnée est encadré par le fonctionnement de tous ces services indispensables à la fois sur le plan économique et sur le plan social.

Les villes ainsi considérées comme les centres de l'encadrement tertiaire de l'espace environnant comptent parmi les pièces maîtresses de l'organisation de l'espace et de l'aménagement.

Dans cette optique, il est indispensable de prendre en considération la notion de hiérarchie des villes dans leur fonction d'encadrement tertiaire car la gamme des services est trop large, la fréquence de leur utilisation et l'importance de la population concernée par eux sont trop variables pour permettre l'existence d'un seul type de villes possédant tous les services et réparties dans

toutes les parties du territoire d'un pays. Il y a donc nécessairement un certain nombre de types de villes, chacun se caractérisant par un certain nombre de services spécifiques; les villes les moins équipées sont dépendantes des villes les plus équipées. Ainsi apparaît la notion de "hiérarchie des villes".

Cependant, cette notion de hiérarchie est ambiguë, à la fois dans son acceptation et dans ses possibilités de réalisation. Bien qu'indispensable, elle se heurte à des difficultés sur lesquelles il est nécessaire d'insister en utilisant l'exemple de l'armature urbaine française.

## I - NÉCESSITÉ DE LA NOTION DE HIERARCHIE URBAINE

### 1. Organisation spatiale des services

L'examen de l'organisation des services nécessaires au fonctionnement de la vie économique et sociale met en lumière la diversité et l'extraordinaire complexité de ces activités: il s'agit tantôt de services presque quotidiennement utilisés soit par les particuliers /commerces alimentaires courants/, soit par les entreprises /commerces et fournitures/, tantôt de services beaucoup plus rarement fréquentés par les individus /médecin très spécialisé/ ou par des agents économiques /conseil en brevets d'invention/. Ces services diffèrent aussi par leur organisation propre: il s'agit soit d'activités relevant de l'initiative individuelle de celui qui exerce la profession: médecin, commerçant, etc.....soit de services intégrés dans des entreprises complexes de structure interne hiérarchisée tels les grandes banques ou le tertiaire public relevant de l'administration générale.

Cette complexité des services entraîne une égale complexité dans leurs formes d'insertion spatiale. En effet, un service d'utilisation courante et générale peut se localiser dans un grand nombre de points de l'espace régional et, à fortiori, de l'espace national, puisqu'un petit nombre d'individus suffit à assurer à ce service la clientèle nécessaire à sa rentabilité ou à son plein fonctionnement. Au contraire, un service n'intéressant qu'une faible partie de la population, au recours peu courant, nécessite pour être rentable un très grand nombre d'individus: aussi ne pourra-t-il se localiser que dans un nombre limité de points de l'espace national et il lui faudra répondre aux besoins d'individus répartis sur un très vaste espace constituant la zone d'influence de ce service. Il sera généralement

installé dans une grande ville d'où il répondra aux besoins non seulement des habitants de cette ville elle-même, mais aussi de tous ceux vivant dans la zone d'influence du service, c'est-à-dire dans l'espace extérieur desservi par ce service.

Il faut donc essayer d'analyser cette complexité des services et de dégager des niveaux: ceux-ci impliquent à la fois un certain degré de rareté, c'est-à-dire de fréquence d'utilisation et de pourcentage de population concernée, et une certaine forme d'insertion spatiale lorsqu'il s'agit de services destinés aux particuliers. Bien que moins claire et moins évidente, une hiérarchie se dessine aussi dans les services répondant aux besoins de la vie économique. D'autre part, la notion de hiérarchie des services ne repose pas simplement sur le degré de rareté, applicables surtout aux services à initiative individuelle; elle s'appuie aussi sur l'organisation des autres services, les services à structure interne hiérarchisée: ces derniers sont fournis par de grandes entreprises dont l'influence s'exerce à l'échelle nationale, par l'intermédiaire d'un certain nombre de bureaux et d'équipements diversement localisés et dotés de degrés de compétence différents au sein de la même entreprise: l'organisation des banques françaises peut offrir un exemple de cette structure: le Siège Social d'une grande banque, généralement implanté à Paris, a une compétence étendue à l'ensemble du territoire français; cependant, il maintient dans chaque grande ville une direction régionale habilitée à connaître des affaires ne relevant pas spécialement de la direction générale; chacune de ces directions régionales installent dans des villes plus petites des agences filiales possédant à leur tour un degré de compétence moindre, restreint aux opérations bancaires courantes.

Dans cette optique se dessine alors une véritable hiérarchie des villes, la ville possédant simplement une agence filiale dépendant de celle où se situe la direction régionale, elle-même dépendante de la ville possédant la direction générale de la banque. Dans le cas des services à initiative individuelle, le lien de dépendance ne s'établit pas au niveau de leur fonctionnement, mais d'après les formes de recours des habitants à ces services: ainsi les habitants d'un village ont-ils recours à la petite ville pour les services courants qui s'y localisent, mais doivent s'adresser à une ville plus importante pour des services déjà rares, et enfin à la grande ville pour des services très rares que cette dernière est seule à posséder.

Le fonctionnement de l'encadrement tertiaire implique donc

dans l'espace l'existence de centres divers et interdépendants /peut-être est-il préférable d'éviter le terme brutal "hiérarchisés"/.

Un effort de mise en ordre de toute cette complexité peut aboutir à la construction d'un schéma théorique de la répartition de ces différents types de centres dans l'espace national.

## 2. Vue théorique d'un schéma d'armature urbaine

L'expression "armature urbaine" sert à désigner l'ensemble des villes considérées comme des centres à l'encadrement tertiaire de ce pays.

Dans le cadre de la géographie urbaine générale, il conviendrait de considérer le rapport entre les fonctions d'encadrement tertiaire de chaque ville et leurs fonctions de productions respectives, ce rapport déterminant le poids de chaque ville. En effet l'importance des activités de services, dont la fonction d'encadrement tertiaire de chaque ville trouve certainement son fondement dans le poids des activités de production. Mais dans la présente étude, cette fonction d'encadrement tertiaire sera considéré isolément et prise comme un tout pour essayer de dégager un schéma théorique d'armature urbaine.

Ce schéma implique tout d'abord l'existence d'une capitale nationale, arbitrant tous les services ayant une compétence étendue à l'ensemble du territoire national, en particulier tous les services détenant un pouvoir de décision pour l'ensemble de la nation, et aussi les services très rares incapables de supporter d'autre localisation que celle de la capitale nationale.

En dessous de ce premier degré doivent apparaître des centres bien équipés de tous les services indispensables à la vie d'un espace assez vaste, tant pour les décisions concernant cet espace que pour les services rares nécessaires à la vie économique et sociale: ce sont les centres régionaux qui deviennent alors les points fondamentaux de la régionalisation de l'espace, de la division de l'espace national en unités fonctionnelles dénommées "régions organiques". L'équipement du centre régional ou "métropole régionale" doit être tel qu'il évite tout recours excessif à la capitale nationale; et en particulier tout recours concernant les questions relatives à la vie régionale proprement dite, qui conserve ainsi une certaine autonomie de fonctionnement par rapport à la capitale nationale.

Chaque région doit alors disposer à l'intérieur de son espace d'un réseau urbain permettant le fonctionnement de l'encadrement régional n'encadre directement la région que pour les services incapables de supporter une autre localisation.

Pour les services moins rares on peut concevoir une hiérarchie à plusieurs degrés, par exemple des centres sous-régionaux possédant les services semi-rares et des centres locaux ne détenant que la gamme des services courants.

Il doit bien être entendu que chaque échelon supérieur de la hiérarchie possède non seulement les services spécifiques à cet échelon, mais les services de niveau inférieur, l'espace se divisant par conséquent en secteurs d'organisation ainsi constitués: une hiérarchie à trois degrés, centre local, centre sous régional et centre régional, étant admise pour chaque région, le centre régional doit répondre, dans un premier secteur, à tous les besoins des habitants, jouant à la fois le rôle de centre local, de centre sous régional, et de centre régional. Dans un deuxième secteur plus éloigné le centre régional est relayé pour les services courants, par des centres locaux et n'exerce plus que les deux fonctions de centre sous-régional et de centre régional. Enfin, dans un troisième secteur nettement plus éloigné, il ne joue plus que le rôle de centre régional au niveau des services rares, les centres sous-régionaux assurant le relai pour tous les autres services.

Dans le troisième secteur, les centres sous régionaux sont eux-mêmes à l'origine d'une division en deux sous-secteurs: un premier sous secteur autour de chaque centre sous régional en même temps centre local, et un deuxième sous-secteur avec des centres locaux.

Naturellement, ce raisonnement s'applique également à la capitale nationale qui est en même temps la métropole régionale de sa propre région.....

Ce schéma de hiérarchie urbaine, apparemment nécessaire à la division du territoire en unités de fonctionnement de la vie de relations et de l'encadrement tertiaire, se heurte en fait à des difficultés qu'il faut maintenant analyser.

## II - LES DIFFICULTÉS DE LA NOTION DE HIERARCHIE URBAINE

Dans la plupart des pays, et en particulier dans les pays de vieille civilisation urbaine comme la France, prise comme exemple dans

la présente étude, il est évident que cette organisation hiérarchisée des villes ne peut s'effectuer qu'à partir du donné urbain fourni par une très longue évolution et les nombreuses phases de naissance et de croissance des villes. Tout schéma d'organisation, tout plan de ré-organisation de l'armature urbaine doit donc passer par une analyse préalable des fonctions actuelles des villes au regard de cette activité d'encadrement tertiaire qui fait de la ville un centre pour l'espace extérieur.

Cette analyse révèle un certain nombre d'éléments qui sont autant de freins et de difficultés à l'application de cette notion de hiérarchie urbaine.

### La variété du donné urbain préalable

La première constatation ressortant de l'analyse des fonctions actuelles des villes porte sur l'extraordinaire variété du donné urbain. Chaque ville possède un certain nombre d'équipements, de services, qui lui confèrent sa fonction d'encadrement tertiaire; mais aucune ville ne ressemble strictement à une autre, à part, peut être, les organismes élémentaires des centres locaux où les services courants se ressemblent de façon assez précise d'une ville à l'autre.

Mais dès qu'une ville est un peu plus importante, apparaît une certaine spécificité de ses activités de services, en raison de la longue histoire qui a abouti à la localisation dans la ville de ses activités actuelles. Seul un gros effort de généralisation, d'abstraction permet d'établir une classification des villes en fonction de la nature des services qu'elles possèdent donc, de leur rôle d'encadrement tertiaire de l'espace. Même ainsi, la typologie est infiniment plus complexe que le schéma proposé au chapitre précédent.

L'examen des seuls réseaux urbains régionaux, c'est-à-dire des villes-relais à l'intérieur d'une région organisée par un centre régional, en utilisant comme témoins les travaux les plus récents de Monsieur DUGRAND sur le Languedoc, ou ceux de Monsieur BABONNEAU sur les villes de la Loire Moyenne ou encore ceux de Monsieur COPOLANT et du groupe de travail de Toulouse sur le réseau urbain de la région de Toulouse, fait apparaître l'absolue nécessité de multiplier les types et les sous types de villes au regard de leur fonction d'encadrement tertiaire à l'intérieur des régions ainsi étudiées.

Il faut distinguer deux facteurs dans cette complexité des types de villes. Il y a d'abord un facteur relevant de la spécificité

de chaque région: deux villes peuvent très bien jouer le même rôle sous-régional dans deux régions différentes tout en ayant chacune des services distincts, la même fonction de centre sous-régional n'impliquant pas obligatoirement les mêmes services pour répondre aux besoins de l'espace encadré.

Le second facteur de complexité résulte de l'histoire de chaque ville et des aspects spontanés de l'acquisition des diverses activités, qui ont conditionné la localisation actuelle d'un même service dans une ville donnée, et au contraire l'absence de ce même service dans une autre ville.

Or, l'aménagement du territoire peut améliorer la composition de la gamme des services, mais il n'entre pas dans son rôle de retrancher. Aussi est-il difficile de projeter un schéma simple sur un donné urbain nettement plus complexe. Non seulement les villes résistent à une schématisation en quelques degrés de hiérarchie, mais leur propre localisation à l'intérieur de la région répond, souvent assez mal aux fonctions envisagées pour elles dans la réorganisation de l'armature urbaine. Souvent en effet leur position relève de facteurs anciens de localisation et elle ne correspond plus exactement aux fonctions actuelles de ces villes, par suite de la permanence de la construction urbaine à partir de la création d'une ville. Le schéma rationnel est ainsi perturbé, certaines zones comportant trop de villes, d'autres pas assez, et la localisation des divers éléments du réseau urbain en particulier des centres régionaux plus facilement aménageables sur le plan des équipements, ne correspond pas au schéma souhaité.

Naturellement, il ne saurait être question de rayer de la carte des villes existantes, aussi cette situation pose-t-elle des problèmes presque insolubles dans l'application réelle du schéma volontaire d'armature urbaine.

#### Les difficultés psycho-sociologiques de la notion des hiérarchie urbaine

Non seulement le donné urbain à aménager résiste à la volonté du planificateur de rationaliser l'armature urbaine, mais les habitants des villes eux-mêmes sont peu perméables à cette notion de hiérarchie? Par suite de la fierté des habitants de chaque ville à propos de "leur ville", il est difficile à ceux-ci d'imaginer une dépendance à l'égard d'une autre ville, surtout si cette ville n'est pas très supérieure à la leur. Certes il est possible de faire admettre

à un habitant d'une petite ville qu'il dépend de la grande ville pour les services n'existant pas dans la sienne. Mais il en va tout autrement dans le cas de l'implantation de nouveaux services créés à l'initiative du planificateur dont la répartition entre villes assez peu différentes pose un trop important par rapport au schéma rationnel il est nécessaire de procéder à un choix entre ces villes pour l'implantation la plus adéquate de chacun de ces nouveaux services, ce qui peut transformer la position hiérarchique de ces villes les unes par rapport aux autres. Le planificateur se heurte alors à une résistance extrêmement vive de la part des habitants des villes les moins bien pourvues, ainsi que de la part de leurs représentants au niveau de pouvoir politique.

Un exemple de ces difficultés s'est présenté lors de la création de la Métropole Lorraine plutôt que de choisir entre Metz et Nancy il a paru préférable d'imaginer une aire métropolitaine englobant les deux villes, ceci afin de ménager les susceptibilités et de prévenir les heurts qui, en dernière analyse, se révèlent préjudiciables à l'aménagement du territoire et risquent de neutraliser les efforts du planificateur.

Les oppositions ne se manifestent pas seulement dans les rapports d'une ville à l'autre. L'espace destiné à constituer la zone d'influence d'une ville peut être une source de difficultés supplémentaires. En effet, par suite de la division de l'espace national en vieilles unités /en France, les provinces/, et par suite d'une évolution différente des mentalités à l'intérieur de la zone envisagée, il est parfois difficile d'imaginer une métropole régionale couvrant deux provinces, car la province inaccoutumée à vivre avec cette métropole résisterait à l'idée de dépendre de celle-ci.

Dans l'Est de la France par exemple, il serait peut être possible d'imaginer l'installation d'une métropole régionale couvrant à la fois l'Alsace et la Lorraine, si cette conception ne se heurtait pas une incompatibilité sociologique radicale entre alsaciens et lorrains, obstacle à la cohérence nécessaire entre la capitale et la totalité du territoire qu'elle contrôle.

#### Difficultés méthodologiques

A toutes les difficultés précédemment évoquées s'ajoutent enfin des difficultés de méthodes pour l'élaboration même du schéma d'aménagement de l'espace.

Pour qu'un schéma d'armature urbaine soit fondé sur des bases rationnelles, il serait absolument nécessaire de déterminer véritablement des seuils dans le rapport entre services et population totale nécessaire au plein fonctionnement de ces services et à leur rentabilité.

Or ce problème est loin d'être simple et la recherche encore trop peu poussée pour fournir des bases vraiment solides à l'élaboration d'un tel schéma.

Deux grands groupes de variables viennent compliquer cette recherche des seuils: celles qui résultent de la nature, de la dimension et du fonctionnement de l'unité de production de services elle-même, et celles qui relèvent de la nature des besoins des utilisateurs. Pour pouvoir établir des seuils entre unité de production de services et population nécessaire au plein fonctionnement de cette unité, il faut évidemment connaître la capacité de production du service considéré. Or celle-ci dépend de nombreux facteurs presque impossibles à cerner tant est grande la variété des structures de ces activités de services. D'autre part, les modes de recours à ces services sont extrêmement variés, suivant la profession, le niveau de vie, la catégorie socio-professionnelle, les habitudes de consommation des usagers. Aussi jusqu'à présent a-t-il été aléatoire de vouloir dégager des seuils quantitatifs fixant pour un service donné un nombre de population nécessaire à sa pleine utilisation.

La notion de hiérarchie urbaine, dans son principe évidente et indispensable à l'aménagement de l'armature urbaine d'un pays, se heurte sur le plan pratique à d'importantes et nombreuses difficultés.

L'exemple précis de l'armature urbaine française peut servir d'illustration à cet exposé un peu théorique et abstrait.

### III - L'EXEMPLE DU NIVEAU REGIONAL DE L'ARMATURE URBAINE FRANÇAISE

Les efforts de recherches destinés à la préparation du V<sup>o</sup> Plan d'aménagement du Territoire en France, ont abouti à élaborer une physionomie générale de l'armature urbaine française à son niveau régional. Ils se sont attachés à préciser la nature des services représentatifs d'un niveau régional d'organisation de l'espace, c'est-à-dire des services dont l'implantation confèrent à une ville un pouvoir d'attraction sur un espace de dimension régionale. Cette étude a fait

ressortir la complexité de ce niveau régional de l'armature urbaine française, tel qu'il résulte de l'évolution spontanée de la naissance et de la croissance de toutes les villes de France.

#### Dispersion des équipements du niveau régional

L'analyse des différentes villes susceptibles de participer à cette fonction régionale d'encadrement tertiaire, analyse réalisée en prenant comme base les services repérés comme services de niveau régional, montre que de nombreuses villes françaises participent partiellement, à un degré plus ou moins élevé, à cette fonction d'encadrement régional. Après un effort de généralisation qui a conduit à abandonner un certain nombre de villes trop peu impliquées dans cette fonction, il reste 42 villes exerçant une fonction de niveau régional dans l'encadrement tertiaire de l'espace français, de façon plus permanente et plus importante. C'est évidemment beaucoup pour un espace national de dimensions assez réduites. Mais il y a un inconvénient plus grave: aucune de ces 42 villes n'exerce pleinement la fonction de centre régional, aucune ne peut être considérée comme une véritable métropole régionale, malgré les nombreuses différences de niveau d'équipements existant dans ce grand groupe.

#### La variété des niveaux dans les quarante deux villes à fonction régionale

La seule ressemblance précise de ces villes se place sur un plan négatif: aucune d'entre elles n'exercent pleinement sa fonction de métropole régionale par suite du pouvoir très démesuré de la capitale nationale, de Paris, sur l'ensemble de l'espace français. En conséquence, une partie des fonctions qui devraient normalement relever de chaque métropole régionale pour sa région appartient en fait à Paris. L'ensemble de l'espace français est donc avant tout commandé par la capitale nationale qui détient l'essentiel du pouvoir de décision dans les différentes catégories de services destinés à encadrer la vie économique et sociale du pays.

Une fois ce côté négatif établi, les quarante deux villes sont cependant très diversément équipées et la fonction régionale est exercée à des degrés fort divers.

Trois villes, à l'exception de Paris, disposent de l'essentiel des autres services nécessaires à leurs régions: les villes de Lyon, Marseille et l'ensemble Lille-Roubaix-Tourcoing.

Six autres villes: Strasbourg, Nancy, Bordeaux, Toulouse Nantes et Rouen ont encore un niveau d'équipement assez considérable.

Il se dessine encore un troisième groupe de villes qui, malgré l'absence de quelques services très rares, sont encore des centres considérables de polarisation de l'espace régional.

Enfin dans un quatrième groupe, vingt quatre villes sont déjà beaucoup moins bien équipées et constituent ce qui a été appelé les "villes à fonctions régionales incomplètes".

Toutes ces villes, diversément aptes à exercer le rôle de métropoles régionales sont aussi diversément localisées dans l'espace français. Il apparaît que les plus équipées sont essentiellement périphériques par rapport à cet espace: toutefois, elles ne forment pas une couronne complète par suite de l'absence d'un des centres importants dans le Massif Central où la faiblesse des activités économiques et des niveaux de vie a empêché la naissance d'une véritable métropole régionale /ce mot étant employé avec les restrictions inhérentes au pouvoir de Paris sur l'ensemble de l'espace français/.

Les autres villes, de catégories inférieures par rapport à ce niveau régional, se localisent diversément, mais le point saillant à signaler est la faiblesse de liens hiérarchiques existant entre ces villes et les villes mieux équipées.

Dans le Sud-Est par exemple, Marseille a le rang de "métropole régionale" et des villes de niveau inférieur comme Nice, Montpellier, Nîmes, Toulon, entrent logiquement dans sa zone d'influence. Cependant, il n'y a pas en fait de liens hiérarchiques précis et toutes ces villes ont tendance, pour les services qui leur font défaut, à s'adresser directement à Paris et non pas à la ville la mieux équipée de leur région, Marseille.

Par conséquent, ce niveau régional de l'armature urbaine française est à la fois trop abondant par le nombre de villes exerçant cette fonction d'encadrement à l'échelle régionale, ce qui aboutit à un découpage extrêmement complexe de l'espace, et, en même temps, il n'existe pas de hiérarchie entre ces villes malgré la diversité de leurs équipements. Il ne se dégage donc pas de grandes régions à l'intérieur desquelles pourraient se détacher des subdivisions dues à la présence des centres régionaux moins équipés, formant ainsi des unités d'organisation partielles à l'intérieur des grandes régions découpées par les métropoles régionales.

Certes, l'aménagement du territoire peut contribuer à mettre un peu d'ordre dans cette complexité et cette inadaptation de l'armature urbaine. Ainsi, le Ve Plan français a-t-il essayé de dégager huit villes, qu'il a dénommé "métropoles d'équilibre" et auxquelles il a donné priorité dans le renforcement de leurs services de niveau régional, afin de leur permettre de devenir des métropoles régionales au sens complet du terme. Mais l'application même de cette décision s'est heurtée à de très nombreuses difficultés, aussi bien dans le découpage encore hésitant de ce que sera leur région d'influence que dans les rapports entre ces futures métropoles et toutes les villes devant en principe dépendre d'elles, mais qui, actuellement, malgré leur degré d'équipement plus faible dépendent bien plus volontiers de Paris que de ces futures métropoles d'équilibre.

En fait, la notion de hiérarchie urbaine doit rester à la base du raisonnement de celui qui se propose d'aménager l'armature urbaine du pays. Mais cette notion doit être maniée avec prudence et avec beaucoup de souplesse, étant donné que dans son contenu même, elle doit s'adapter à la variété des besoins de chaque région, deux villes pouvant exercer dans deux régions différentes un rôle hiérarchique semblable sans pour autant posséder les mêmes équipements, variables au gré de la vie économique et sociale propre à chaque région. Il faut aussi compter avec les difficultés paralysantes résultant de l'évolution de l'organisation de l'espace. Pour que l'aménagement du territoire soit efficace il est nécessaire d'éviter de se heurter de front à ces freins qui risquent de fausser tous les efforts du planificateur.

Avec ces restrictions, la notion de hiérarchie urbaine doit pourtant être conservée comme une notion fondamentale et elle doit par conséquent être creusée. C'est alors le rôle du géographe de poursuivre ces recherches, notamment celle des seuils dans les rapports entre services et nombre total de population concernée, cette notion de hiérarchie n'est en effet pas encore assez claire au niveau de sa conception pour une utilisation vraiment efficace dans les problèmes d'aménagement. Ce stade de recherches préalables pour la définition même du principe n'est pas encore dépassé; mais lorsque ces études auront été menées à bien, ce principe servira, même avec toutes les restrictions signalées, pour l'élaboration des grands schémas d'aménagement de l'armature urbaine de l'espace, au moins dans les pays développés, et notamment dans les pays de vieille civilisation.

LES RELATIONS ET LES PROBLEMES DE LA REGIONALISATION ET DE LA  
PLANIFICATION TERRITORIALE DE L'AGRICULTURE EN

HONGRIE

Tivadar BERNÁT

Budapest

/déclaration additionnelle à la conférence de Mme BONNAMOUR intitulée:  
Le développement des territoires agraires de la France/

La question territoriale de la production agricole, c'est-à-dire les efforts que la production se concentre sur les habitations les plus favorables s'est avancé au premier plan par conséquence de la réforme de la direction de l'économie que est en train d'être introduite, dans une plus grande mesure qu'avant. Je dois remarquer que c'est ainsi non seulement dans notre patrie et dans les pays socialistes, mais - comme nous avons appris de la conférence entendue - même en France. Sur la base des expériences de notre pays on peut constater, que le terrain des recherches s'est élargi, la méthode des expériences c'est développé, mais en même temps on a pris des mesures très importantes de la politique économique.

Le développement de la localisation et de la spécialisation de la production agricole peuvent être observées sur deux niveaux.

- D'une part dans le cadre du développement des plans nationaux, ou bien des programmes des investitions, ainsi que dans le cadre du système de la planification régionale de l'économie populaire. Le plan territorial agricole comprend les proportions territorielles qui sont nécessaires par le niveau de développement indiqué sur le plan national, il marque les moyens et les méthodes avec lesquelles on peut accomplir le plan. Ce sont les suivants:

- la différenciation territoriale du niveau du développement, la détermination des directions de la production, la direction du développement technique se greffante sur les branches des cultivations, des productions végétales sur les champs, de l'horticulture, d'élevage d'animaux, ainsi que les proportions de la même par terrains, ainsi que l'appréciation économique et la considération différenciée des conditions économiques.

Le système de la planification territorial agricole, la méthodique de la planification est fort bien changé et développé dans la

dernière décade. Le système des années antérieures, ou il y avait des instructions dans la planification, devenait le freinateur de la spécialisation territoriale, parce que ne s'est adapté conformément aux données régionales et aux possibilités. Dans les années dernières, en particulier des l'introduction du nouveau système de la direction de l'économie, le démocratisation de la planification s'est augmenté, les traits bureaucratiques initiaux de la planification ont pris fin et le système des information s'est formé. Les projeteurs s'appuient sur les expériences de jusqu'ici, le fondement scientifique des plans devenait plus élevé, finalement la réalité des plans s'est intensifié.

- D'autre part les recherches scientifiques antérieures à la planification, les méthodes des recherches ont atteint aussi des résultats considérables. Les recherches commencées plus avant sur le terrain de plusieurs branches d'études /géographie économique, économie agraire etc./ se sont élargis dans un grande mesure et des nouvelles recherches ont été commencées. Par conséquence de tout cela - même si ce n'est pas officiel - nous avons une système de détermination des rayons, une division des rayons agricoles du pays, qui est plus ou moins reconnu par les spécialistes. Ce sont - en ne pas tenant compte sur les antérieures: celui de György ENYEDI /les types géographique de l'agriculture en Hongrie/, le travail commun de Tivadar BERNÁT et György ENYEDI/ les rayons de productions de l'agriculture hongroise. Il y a en outre des autres variants encore faits par les cultivateurs de la recherche de rayonnement. Nous pensons que la première phase de la recherche du rayonnement de l'agriculture peut être considérée comme close, quoique la question ne soit pas résolue définitivement. La comparaison et la préparation de la synthèse des divisions faites sur la base des différentes méthodes et des aspects différents reste notre tâche pour le future. Cela causera probablement la modification du système des rayons agraire dans plusieurs points de vue.

C'est aussi la méthodologie de la recherche des rayons agraires, où nous pouvons rendre compte d'un développement considérable dès que ce travail était mise en route sur le terrain de plusieurs branches d'études, sur les bases plus élargies /1955-1960/.

Les progrès les plus importants sont les suivants.

1. Au cours des recherches il a été prouvé et en général accepté que pour obtenir la détermination des rayons des différents niveaux /mikro, meso, makro/ ce n'est pas la recherche analytique des

différentes branches qui nous peut être efficace, mais la recherche territoriale et la recherche des unités agraires de la structure de la production totale. La méthode complexe est donc la meilleure.

2. Une autre chose a été prouvée aussi, c'est-à-dire, que le rayonnement qui peut être utilisable pour la pratique de la planification territoriale aussi, n'est possible que si nous partons des unités administratives /municipalité, arrondissement, etc./. Les frontières des rayons marquées indépendamment des unités administratives ne peuvent être prise en considération plutôt que des travaux préliminaire pour des buts scientifiques.

3. En fin il est devenu aussi clair, que la géographie économique comme une science spatiale doit déterminer et établir les types quant aux rayons déjà formés - c'est sa première tâche - c'est-à-dire au cours du rayonnement il faut prendre pour base les rayons effectifs et non pas ceux qui vont être développés.

Les corrélations entre le rayonnement et la planification territoriale de l'économie populaire se dégagent instructivement dans les années dernières.

Le plan d'économie populaire, ou bien la division /concrétisation/ territoriale du plan mentionné: le plan territorial localise les tâches de la production déterminées par la politique économique de toujours. Il le localise de la manière que les tâches de la production soient économique ainsi sur le niveau des rayons, que sur le niveau national.

La localisation de la production est le travail des instituts qui s'occupent de la recherche scientifique de la localisation de la production. Ces instituts ne sont pas obligés dans leur travail par les directives de la politiques économique. Ils mettent à jour les possibilités altératives du développement territorial de l'agriculture. Ils s'occupent de la prise en considération des conditions économiques et des conditions de nature des spécialisations de la production qui peuvent être indiquées dans des différents rayons, d'autre part ils s'occupent de l'appréciation économique des variants élaborés par eux-même. La situation est en réalité la suivante: où on fait des recherches territoriales en étant chargé par les organes projeteurs centraux ou par des organes locaux, là ces résultats seront utilisable dans des plans de l'économie populaire, surtout comme des analyses scientifiques et des points d'appui. Quelques propositions, quelques variants ne seront pas pris en considération, il ne

il ne seront pas utilisés.

Donc la pratique a tiré au clair identiquement la conception assez souvent discutée en avant en ce qui concerne ce cercle des problèmes, la corrélation des deux phases de travail. Il a été prouvé, que la planification territoriale et le rayonnement scientifique de l'agriculture sont deux tâches qui ne peuvent pas substituer l'une l'autre, qui ont des caractères différents et des méthodes différentes. Elles se séparent temporellement aussi.

Les recherches de la géographie économique ainsi que le rayonnement par l'élaboration des modèles de développement des rayons singuliers, par l'estimation du développement de la science et de la technique sous les conditions territoriales forment essentiellement la base scientifique et les travaux préliminaires de la planification. Par conséquent le niveau développé par ces méthodes de recherche scientifique, la largeur et la profondeur des cercles des analyses peuvent déterminer la qualité de la planification et la réalité des plans dans une mesure considérable.

CHANGEMENTS TERRITORIAUX DANS L'AGRICULTURE HONGROISE

György ENYEDI

Budapest

Dans une communication brève je voudrais présenter quelques traits caractéristiques de l'agriculture hongroise. Ce sont:

- a/ des changements concernant la répartition territoriale /de la dimension et du niveau/ de la production,
- b/ les facteurs provoquant les changements,
- c/ l'influence des changements sur la concentration géographique et la spécialisation de la production.

Au cours de la présente étude nous avons en vue d'établir une comparaison entre la situation d'avant-guerre et actuelle, mais nous devons insister sur ce que la période considérée n'est pas du tout homogène, au contraire, elle se divise en des époques essentiellement différentes. Les changements les plus importants ont été introduits par la réforme agraire de 1945 et la collectivisation de 1959 à 1962.

Je veux noter que nous entendons sous la dimension de la production la valeur brute de production et sous le niveau la valeur de production comptée par unité de surface.

La valeur de production brute de l'agriculture hongroise a augmenté pendant 30 années /de 1935/39 à 1962/66/, comptée à un prix fixe, de 37 %. Pour l'évaluation de cette augmentation modeste il faut prendre en considération les destructions de la guerre, le fait que l'industrialisation des années 50 s'est réalisée au détriment de l'accumulation agricole et que le territoire agricole et surtout la main-d'oeuvre agricole ont considérablement diminué.

Le développement a été le plus fort dans les comitats à l'Est de la Tisza /p.ex. dans les comitats Hajdu et Békés par 59 %/ et le plus faible dans ceux des régions de montagne /carte n° 1/.

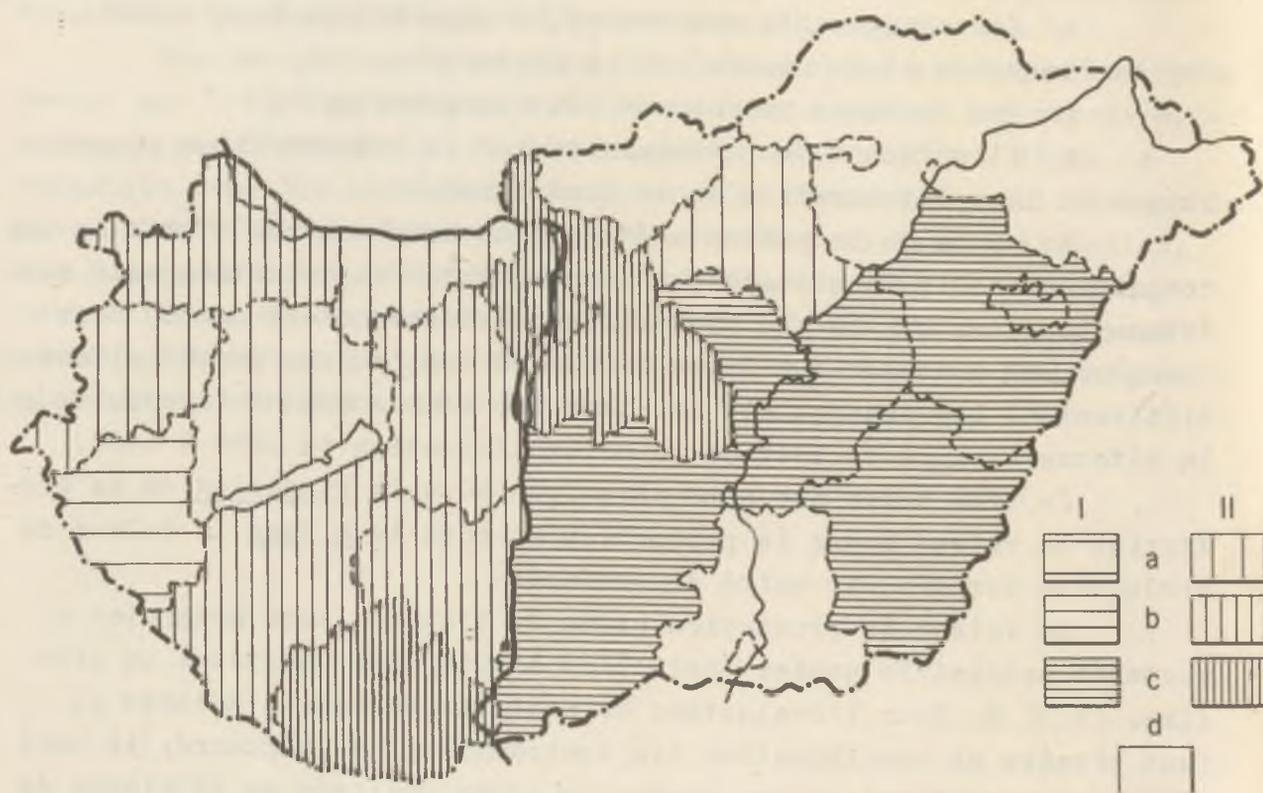
Le développement différencié par territoire avait pour résultat que

1. Les régions agricoles principales et les peu importantes se sont mieux éloignées l'une de l'autre, on peut donc remarquer une polarisation territoriale,

2. dans l'intérieur des régions agricoles importantes une tendance d'équilibre est à observer, notamment la diminution des différences de niveau de la Grande Plaine et de la Transdanubie.

CHANGEMENTS DES TAUX DE LA VALEUR DE PRODUCTION AGRICOLE  
PAR COMITATS

1935/39 - 1962/66



I = accroissement; II = diminution; a = peu important; b = médiocre;  
c = important; d = stagnation.

Les 3 premiers comitats en 1935/39: Bács 9,1, Pest 7,7, Szabolcs  
7,2=24,0%; en 1962/66: Bács 9,7, Békés 7,6, Szabolcs 7,2=24,5%.

Carte n° 1

En Hongrie les régions agricoles au niveau le plus élevé s'accordent aux régions sous-industrialisées, ce qui atténue la différence de niveau entre les territoires d'industrie développée et les territoires sous-industrialisés.

Par analyse statistique /par calcul de plusieurs variables corrélatives/ nous avons dégagé les facteurs qui ont influé en premier lieu sur la répartition territoriale de l'évolution de la production agricole. Les calculs ont mis aux première et deuxième places le changement des structure de la production et les conditions naturelles d'entre les 12 facteurs considérés.

Les principaux indices des changements de structure de la production sont les suivants:

a/ L'importance de l'élevage a augmenté par rapport à la production végétale /quoiqu'il n'atteigne pas aujourd'hui non plus les 50 % de la valeur de production/. Dans les années 1930 l'élevage était le plus développé dans la Hongrie occidentale /où l'élevage bovin est la branche principale/. A l'heure actuelle il s'est développé des centres égaux dans les parties moyenne et Sud, est de la Grande Plaine /Szolnok, Hajdu, Békés/. Dans ce déplacement territorial la difficulté économique permanente de l'élevage bovin, plus précisément de la production de lait d'un côté, le développement rapide de l'élevage porcin et avicole de l'autre ont joué un rôle important, le dernier étant lié à la Grande Plaine. /Cartes 2, 3, 4/.

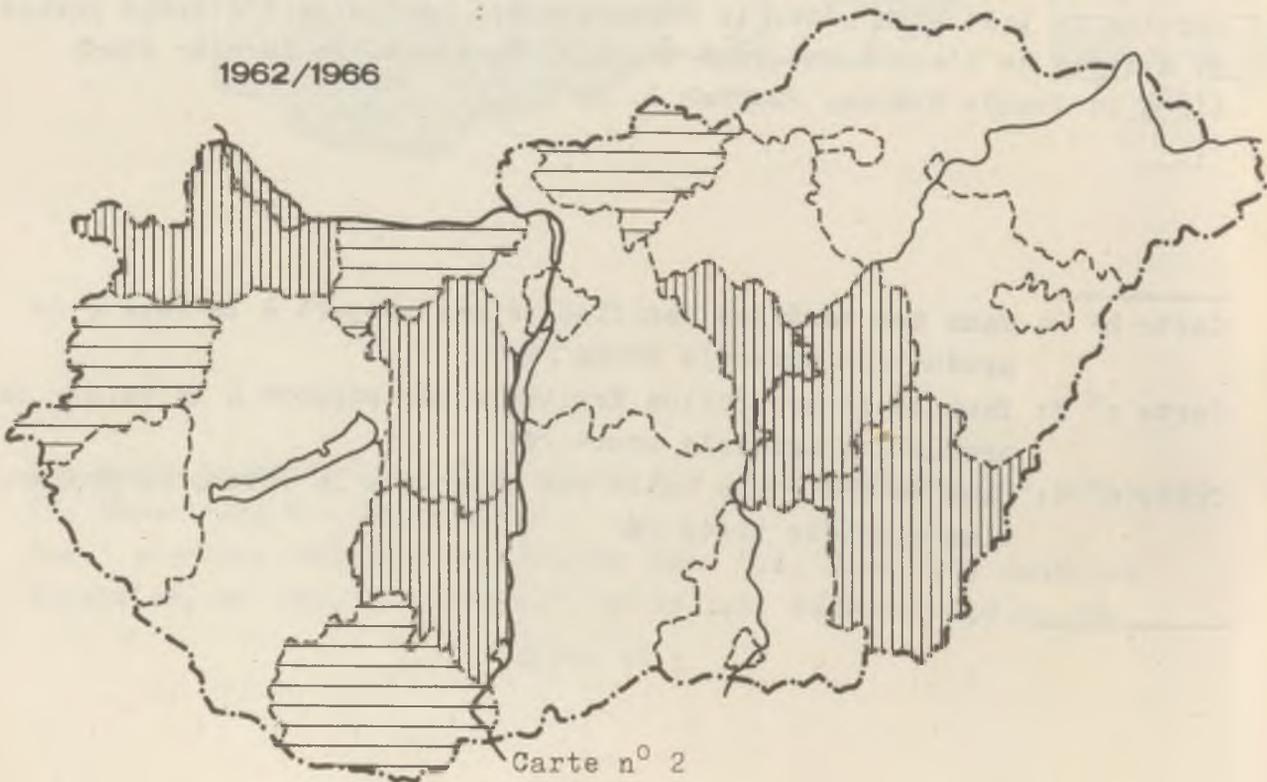
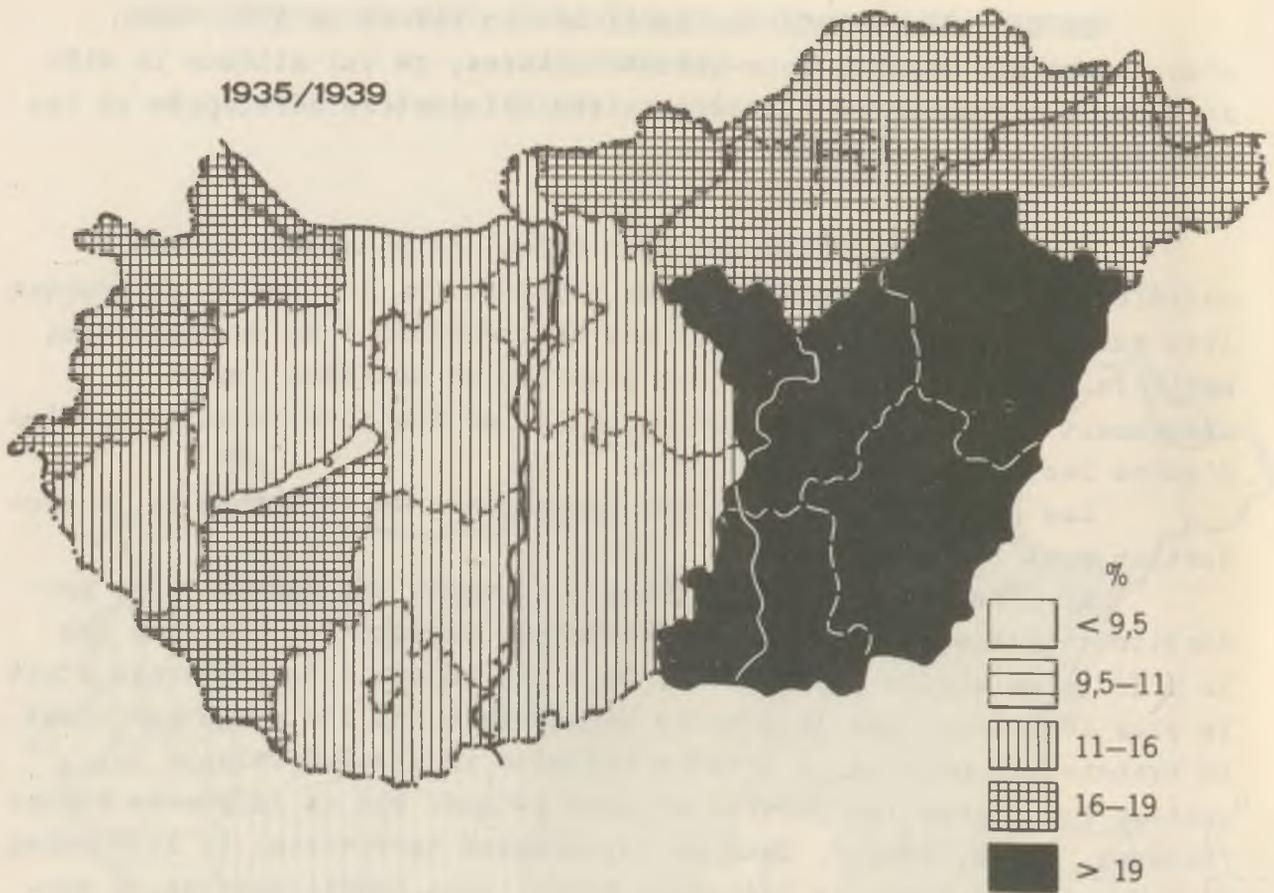
---

Carte n° 2: Taux des céréales panifiables par rapport à la valeur de production agricole brute /%/

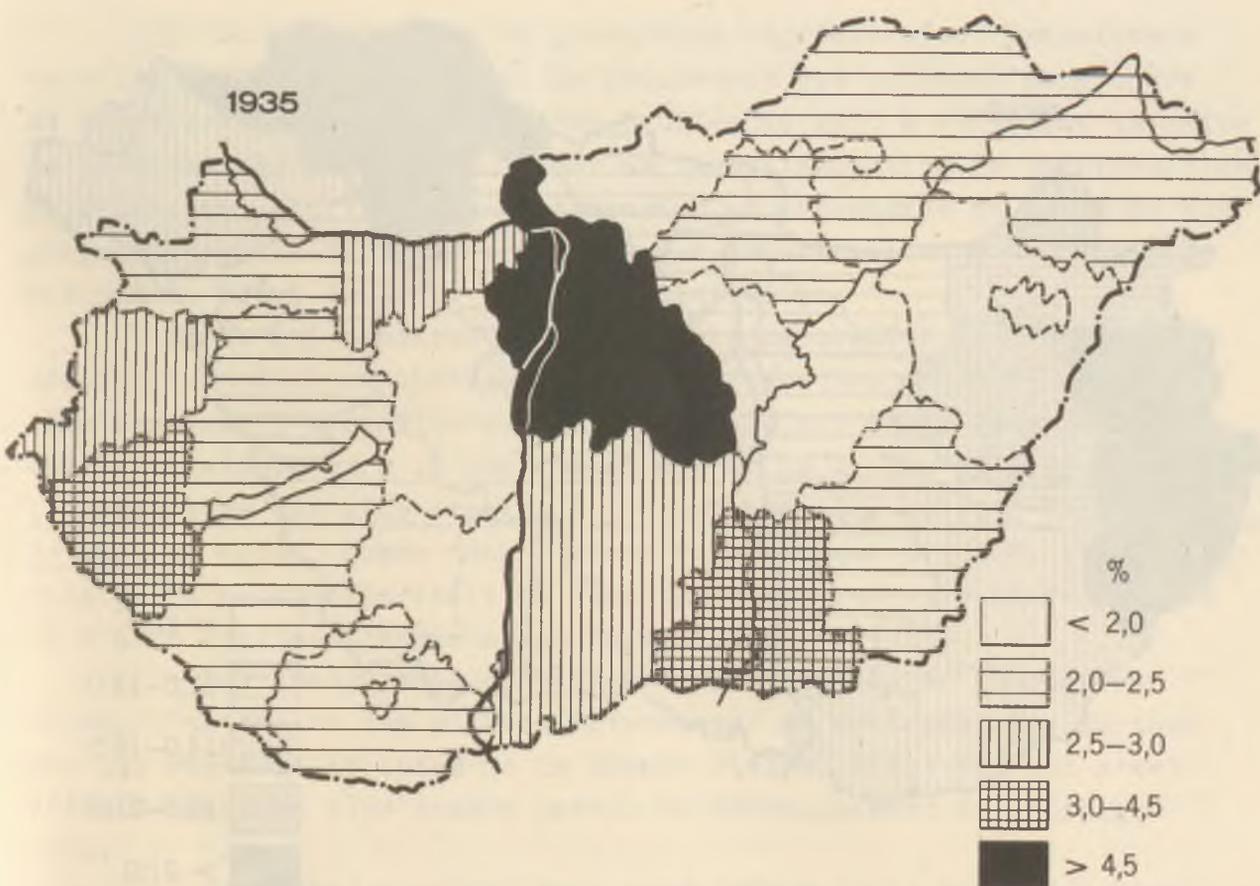
Carte n° 3: Taux de la production fruitière par rapport à la valeur de production agricole brute /%/

Carte n° 4: Taux de l'élevage bovin par rapport à la valeur de production agricole brute /%/

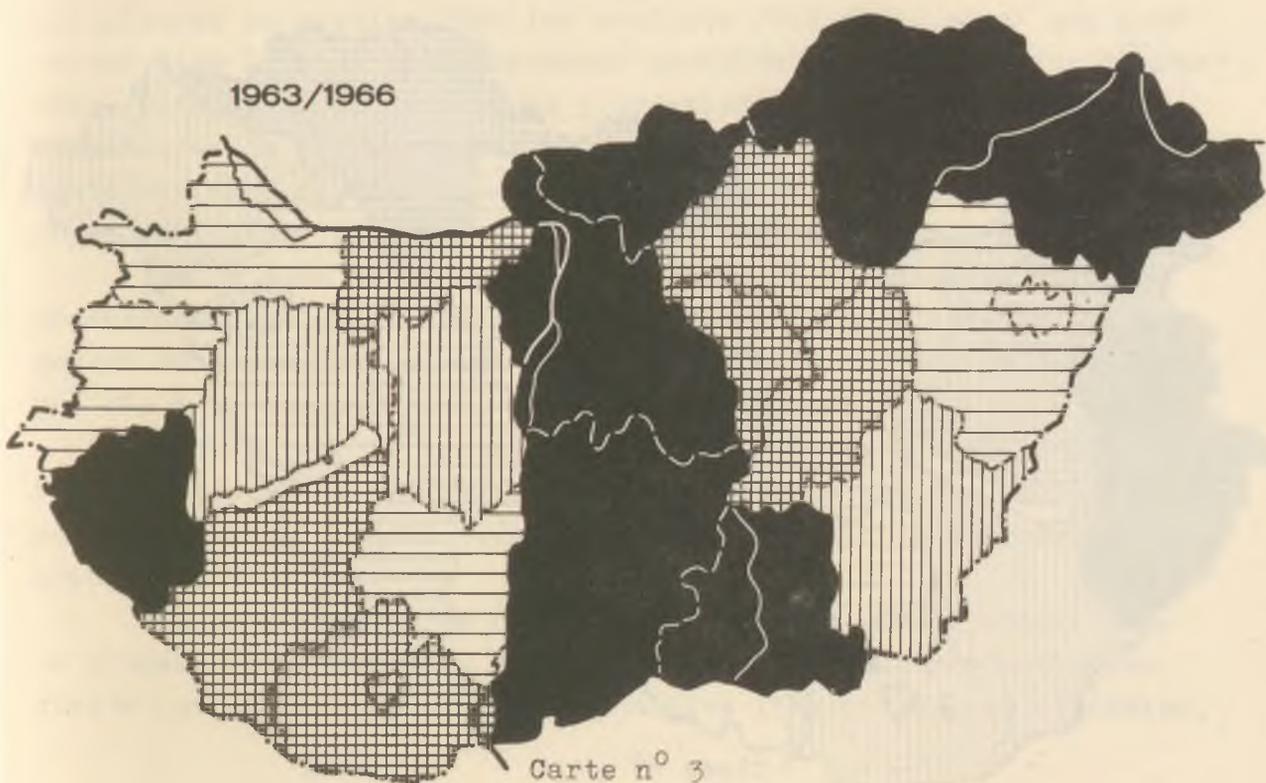
---



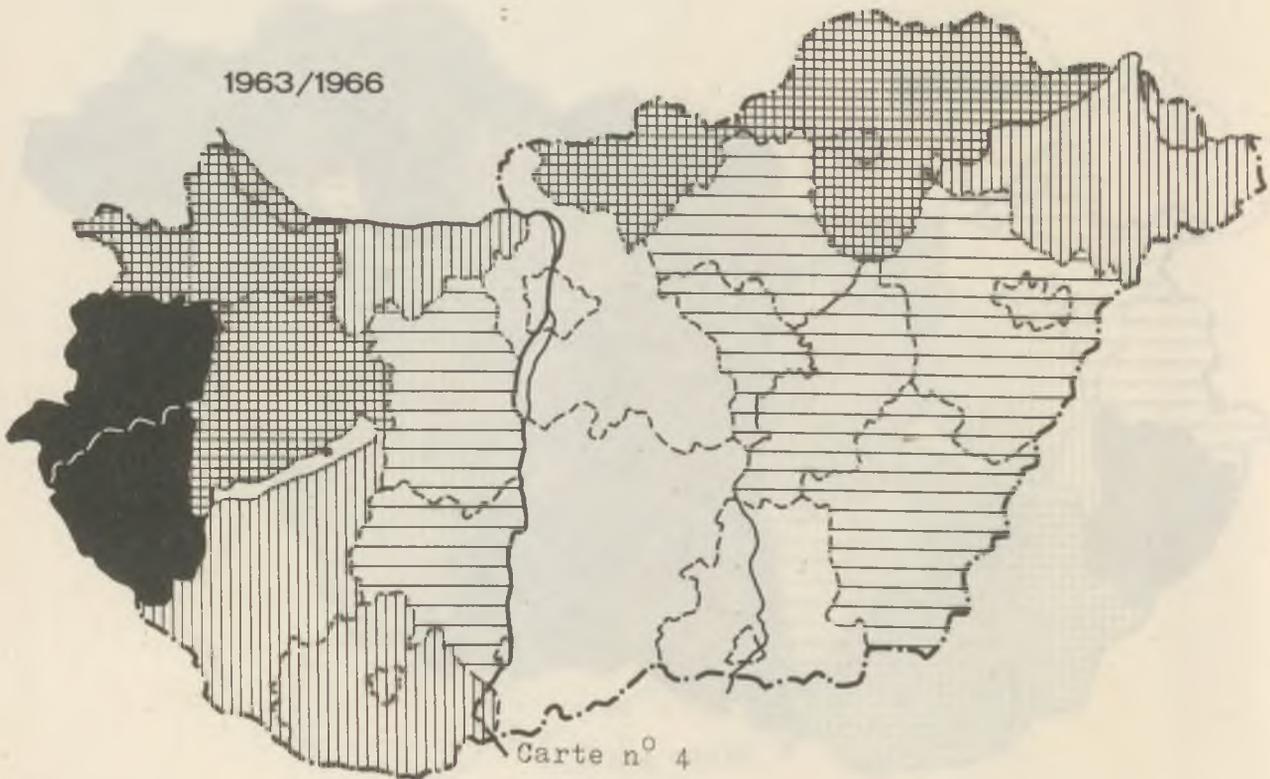
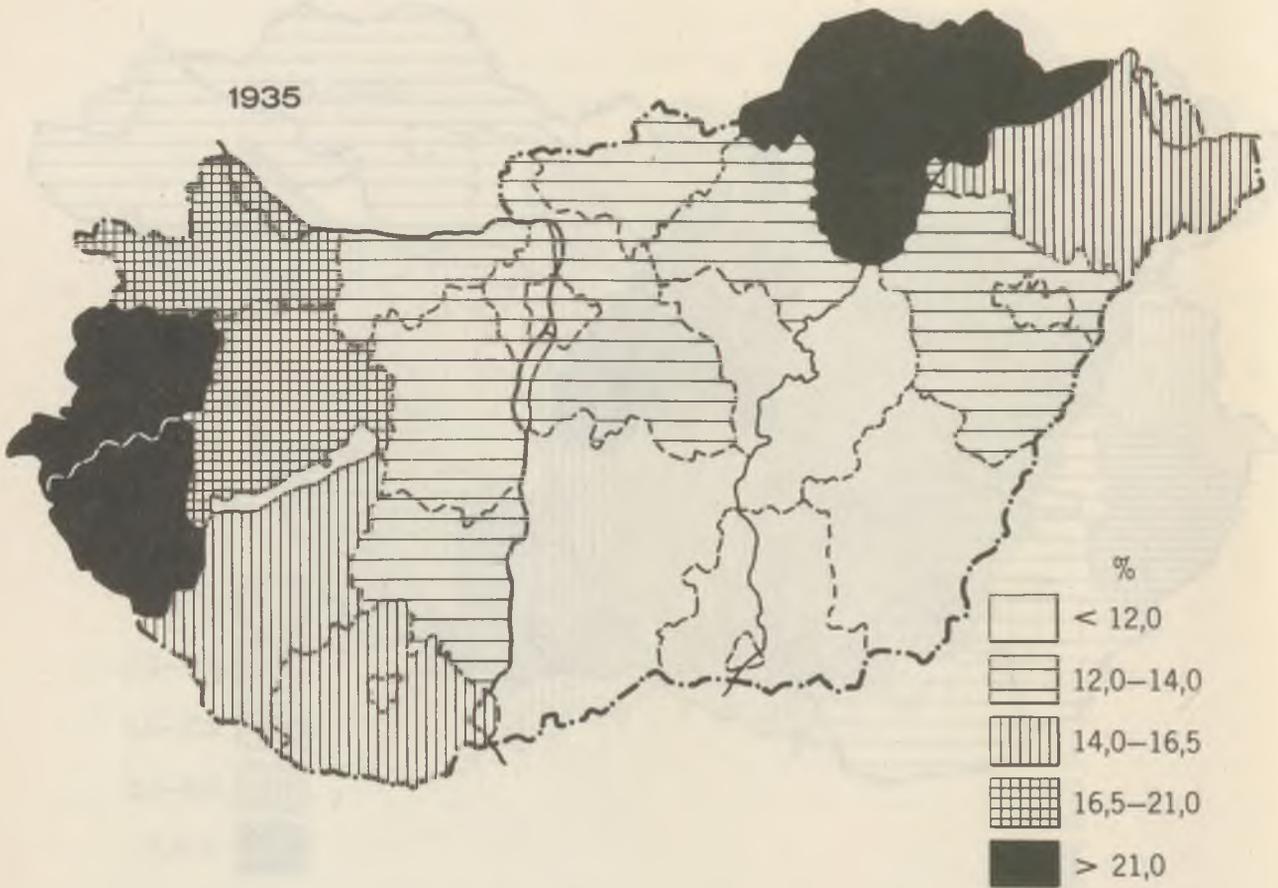
1935



1963/1966



Carte n° 3



b/ La structure de la production végétale s'est transformée vers les cultures intensives. La proportion des cultures maraîchère et fruitière et de la vigne a été doublée de 1938 à 1966 dans le cadre de la valeur de production. C'est surtout l'évolution de la production de fruits qui était de grande dimension et concentrée au point de vue géographique. Le territoire des plantes industrielles a été triplé, par contre celui du blé a fortement diminué.

En ce qui concerne les conditions naturelles les conditions pédologiques sont considérées avant tout comme les facteurs de localisation dans l'agriculture. Nos recherches ont donné pour résultat que la relation entre la qualité du sol et le niveau de production de l'agriculture est plus étroite à l'heure actuelle qu'elle était il y a 30 ans. En effet, comme nous l'avons vu en ce qui précède, l'augmentation de la production était la plus forte sur les sols chernozems de la Grande Plaine. L'explication en est la suivante:

- Les changements sus-dits de la structure de production /p.ex. l'extension des plantes intensives/ se sont réalisés surtout sur les étendues de loess de la Grande Plaine. C'est ici que s'est effectué dans la plus grande partie le développement de l'irrigation.

- Le régime des prix fixés par l'État et le soutien de prix ont affecté en premier lieu les produits /blé maïs, porc/ qui pouvaient être le plus économiquement produits sur les terrains chernozems. Dans les coopératives de production qui se trouvent sur les territoires de sol chernozem la restitution des investissements est également plus rapide, par conséquent elles s'acquièrent des avantages de plus en plus forts contre les autres territoires.

- Ce sont en partie la limitation du marché dans l'ancien mécanisme économique, les prix taxés et en partie l'évolution des moyens de transport qui ont provoqué la forte diminution des avantages dûs à la localisation, au voisinage du marché.

Pour finir je voudrais encore aborder la question, comment s'est développé la spécialisation territoriale pendant la dernière période passée, surtout depuis la réorganisation de l'agriculture en grande exploitation.

A première vue on n'en aperçoit pas de grande chose. Dans la plupart des régions du pays s'exercent des cultures multiples, chaque coopérative de production cultive 15 à 20 espèces végétales,

chacune d'entre elles produit du lait, de la viande de porc, de boeuf etc. Les causes de l'évolution lente de la spécialisation dans le cadre d'une exploitation ou d'un paysage sont les suivantes:

- chaque coopérative de production doit employer une main-d'oeuvre d'un nombre relativement élevé, ce qui favorise la diversité des branches,
- la production complexe est favorisée par les traditions, les habitudes,
- la spécialisation est très exigeante de capital,
- dans un pays d'une superficie réduite il faut produire pour satisfaire à tous les besoins en alimentations, une spécialisation plus forte ne serait possible qu'en raison d'une intégration économique internationale plus efficace que de nos jours.

Il faut noter qu'au niveau micro-géographique, à savoir dans le finage de chaque village la spécialisation territoriale est fortement développée et les coopératives de production y ont concentré jusqu'ici leurs moyens matériels. En cas de cultures de 20 à 24 plantes, il n'est pas indifférent si elles sont cultivées par une exploitation agricole de 10 hectares ou par une coopérative de production de 2000 hectares. Le terrain revenant à chaque plante dans le cadre d'une exploitation agricole est naturellement fortement augmenté depuis la collectivisation et se localise de manière concentrée à l'intérieur du territoire agricole des villages.

LES PREPARATIFS, LA REALISATION ET LES RESULTATS OBTENUS  
DE L'ORGANISATION DES REGIONS COMMUNALES DANS  
LE COMITAT BARANYA

János KOLTA

Pécs

1. Le territoire pour lequel j'ai en vue de présenter quelques résultats de la relation entre les recherches géographiques et l'activité pratique exercée en faveur du développement du réseau d'habitat, étant situé au coin du Danube et de la Drave au Sud-Est de la partie occidentale de la Hongrie, appelé "Dunántul" /Transdanubie/ qui s'étend depuis le Danube jusqu'à la frontière, comprend, du point de vue de l'administration publique, le comitat Baranya. Sa superficie est de 4530 km<sup>2</sup>, le nombre de ses habitants était le 1<sup>er</sup> janvier 1968 417 000. /1/ La population vit dans une ville à attributions de comitat, dans trois villes à attributions d'arrondissement et en 319 villages, soit au total en 323 habitats.

Les données groupées par les catégories d'habitat et comparées aux données nationales sont représentées sur le tableau n<sup>o</sup> 1, /2/ indiquant que la superficie du comitat Baranya fait 4,9% de la surface nationale et sa population ne compte que 4,1 % de la population du pays, au contraire, il possède précisément 10 % des habitats du pays. La densité d'habitat de notre comitat est donc très élevée.

Du fait que les lois du développement des villes diffèrent à celles des villages et que dans la suite de notre étude, conformément à son but, il ne s'agira que des seuls villages, les données suivantes ne porteront que sur les villages.

Dans le comitat Baranya il y a 7,7 villages par tous les 100 km<sup>2</sup> de l'espace rural, ce qui dépasse le double de la moyenne nationale de 3,8/100 km<sup>2</sup>, ou le quintuple de la densité d'habitat de 1,5 par km<sup>2</sup> des comitats Békés et Bács-Kiskun représentant l'extrémité opposé.

Il résulte de la densité d'habitat élevée que la superficie moyenne des villages et même le nombre moyen de leurs habitats sont extrêmement réduits, voire, en ce qui concerne ce dernier, c'est justement Baranya qui tient la dernière place dans l'ordre de grandeur des comitats /tableau n<sup>o</sup> 2/. Dans le comitat la superficie moyenne

Tableau n° 1

## Répartition des habitats autonomes en Hongrie et dans le comitat

Baranya par type d'habitatÉtat du 1<sup>er</sup> janvier 1969

Type d'habitat	A l'échelle nationale				
	les habitats autonomes				
	nom-nombre total	superfi-	moyenne par habitat		
	bre des habitants	cie to-	du nombre total		superficie
		tale	des habitants		totale
Budapest	1	1.990.000	52500	1.990.000	52500
villes a attributions de comitat	4	590.000	92600	147.500	23200
villes a attributions d'arrondissement	64	1.980.000	853300	30.938	13300
villages	3177	5.717.000	8304400	1.799	2611
Au total	3246	10.277.000	9302800	-	-

Type d'habitat	Dans le Baranya				
	les habitats autonomes				
	nom-nombre total	superfi-	moyenne par habitat		
	bre des habitants	cie to-	du nombre total		superficie
		tale	des habitants		totale
Budapest	-	-	-	-	-
villes à attributions de comitat	1	140.000	14500	140.000	14500
villes a attributions d'arrondissement	3	55.000	24300	18.333	8100
villages	319	222.000	414500	696	1299
Au total	323	417.000	453000	-	-

Tableau n° 2  
Superficie moyenne et population moyenne des villages par  
comitats en 1960

Dénomination des comitats	Nombre des villa- ges	Superficie des villages au total hectare	Population personnes	Nombre des villa- ges par 100 km <sup>2</sup>	Superfi- cie moyenne des ha	Popula- tion moyen- ne villa- ges person- nes
Baranya	319	414.490	222.516	7,7	1299	696
Bács-Kiskun	108	730.690	378.914	1,5	6766	3508
Békés	75	494.780	314.050	1,5	6584	4187
Borsod-Abauj- Zemplén	360	684.650	503.219	5,3	1901	1398
Csongrád	62	310.200	186.728	2,0	5003	3012
Fejér	104	416.020	273.270	2,5	4000	2628
Győr-Sopron	172	370.160	249.919	4,7	2152	1453
Hajdu-Bihar	79	495.650	297.580	1,6	6274	3767
Heves	116	312.700	246.137	3,4	2954	2122
Komárom	72	189.050	160.167	3,8	2626	2222
Nógrád	133	244.720	188.091	5,4	1840	1414
Pest	179	574.060	725.068	3,1	3207	4051
Somogy	253	603.800	311.109	4,2	2387	1230
Szabolcs- -Szatmár	233	577.140	488.671	4,0	2477	2102
Szolnok	69	390.620	259.720	1,8	5661	3764
Tolna	107	351.290	233.097	3,1	3283	2178
Vas	229	319.360	205.285	7,2	1394	896
Veszprém	259	481.090	279.259	5,4	1857	1078
Zala	249	313.490	194.051	7,9	1259	779

Les taux des villages du comitat par rapport au nombre total des vil-  
lages du pays /3178/ est presque précisément de 10 %, en revanche,  
plus de 50 % des villages ayant une population inférieure à 1500  
personnes se trouvent dans le Baranya.

des villages est de 1299 ha, par opposition à la moyenne nationale de 2603 ha, la moyenne du nombre des habitants est 696 personnes, par contre, la moyenne nationale en est 1799 personnes. L'extrémité opposée ayant une superficie moyenne de 6766 ha se trouve dans le comitat Bács-Kiskun et celle avec un nombre moyen d'habitants de 4187 personnes dans le comitat Békés.

2. Au cours de l'examen de géographie économique effectué dans le comitat on pouvait démontrer il y a déjà près de deux décennies que le réseau d'habitat du comitat pose de nombreux problèmes qui sont ignorés dans les autres parties du pays. Il est devenu évident que les nombreux habitats ruraux d'une superficie réduite et d'un nombre d'habitants très faible font obstacle au développement économique, rendent difficile l'implantation convenante des exploitations nouvelles de production, entravent le développement de l'agriculture à grande exploitation et rendent impossible l'élévation des équipements culturels, sociaux et administratifs des communes au niveau exigé en toute raison par la satisfaction moderne des besoins de la population. C'est impossible en dépit du fait que la subsistance des petits habitats ruraux impose des charges incomparables aux finances de l'État. La transformation du réseau d'habitat de notre comitat est donc devenu nécessaire non seulement pour des raisons générales /formation des unités territoriales de l'aménagement régional, tendance au développement rapide de la vie économique dont la tendance à constituer de grandes exploitations agricoles par la réorganisation socialiste de l'agriculture/, mais en outre aussi en raison de la nécessité de supprimer la densité d'habitat caractéristique pour notre comitat.

Naturellement, l'amélioration du réseau d'habitat ne peut résulter que d'un développement à longue échéance, mais le travail doit être résolument préparé et planifié pour qu'un développement dirigé conforme aux exigences des besoins économiques soit substitué à l'évolution spontanée.

En prenant tout cela en considération, on a effectué en 1954 un étude /3/ qui révélait en détail, basé sur l'examen individuel des villes, des villages et des lieux résidentiels de l'espace extérieur d'une population plus nombreuse les conditions d'habitat et mettait en système les tâches à réaliser en service du progrès et dans l'intérêt de la formation d'un réseau d'habitat plus sain.

Cette étude a prévu la réalisation de la reconstruction, de la modernisation du réseau d'habitat en deux étapes bien motivées. Pour la première étape l'auteur a proposé de rectifier le réseau d'habitat existant, de supprimer les anomalies se produisant au cours de l'évolution spontanée, et pour la seconde, de faire cesser la densité d'habitat faisant obstacle au développement.

Pour la première étape les tâches à exécuter étaient les suivantes:

- la fusion des villages se rejoignant ou situés proches l'un de l'autre /4/,
- l'organisation de nouveaux villages sur la base des "lieux résidentiels de l'espace extérieur", en tant qu'ils avaient au moins 1500 habitants dans des habitats fermés qui se sont formés à une distance au moins de 5 km du village le plus proche et la localisation des établissements culturels, sociaux et administratifs y pouvait être assurée,
- la suppression de l'autonomie des menus villages /au plus de 300 habitants/ et leur fusion avec le village voisin,
- remembrement des parties de finage, l'aménagement des terroirs séparés par des obstacles naturels et intercalés entre les finages d'autres villages, suppression des exclaves éventuelles,
- contribution à l'urbanisation des villages développés, avec plus de 5000 habitants et leur urbanification progressive.

L'étude contient aussi un plan concret élaboré concernant chaque tâche.

3. Le plan élaboré a été accepté par les collectivités locales et même réalisé pour la plupart par elles. Mais parallèlement à ce processus le développement rapide de la vie sociale et économique a de plus en plus sollicité, puis rendu inévitablement nécessaire la réalisation des tâches désignées pour la deuxième étape, soit la suppression de la densité de commune, en même temps la création des régions /des micro-méso- et macro-régions/. Les raisons qui ont surtout nécessité dans le Baranya de mettre ces questions à l'ordre du jour peuvent être résumées comme suit:

Dans les villages du comitat Baranya le nombre des habitants a diminué dans l'entre-temps des deux derniers recensements d'une manière dépassant les normes nationales, /5/ conformément à cela le nombre moyen de la population continuait à diminuer encore. La dimi-

nution était inversement proportionnelle au nombre de la population des villages, c'est-à-dire l'exode rural a été plus intense dans les villages plus réduits que dans les villages plus importants. Cela est prouvé par le tableau ci-dessous dont il ressort que 93,8 % des villages appartiennent aux deux premières catégories, à celles donc où le peuplement présente un résultat négatif dans la période considérée. Ce qui signifie que dans le comitat il y a de nombreux habitats se trouvant dans le stade de régression, voire, dans celui du déclin et que la limite inférieure de la population marquant la vitalité, l'évolution des habitats se trouve aux environs de 2000 habitants.

Tableau n° 3

Changements du nombre de la population du Baranya de 1949 à 1960  
selon l'ordre de grandeur des villages

Catégorie	Nombre des villages de la catégorie		Nombre total des habitants		Changements 1949-1960	
	1949	1960	1949	1960	Personnes	%
Nombre moyen des habitants						
au plus 1000	261	264	130.783	124.242	- 6541	- 5,0
de 1001 à 2000	43	39	59.249	54.058	- 5191	- 9,6
de 2001 à 5000	17	18	46.735	50.346	+ 3611	+ 7,7
plus de 5000	2	2	12.470	13.300	+ 830	+ 6,2
Au total	323	323	249.237	241.946	- 7291	- 2,9

Nos constatations sont vérifiées unanimement aussi par les examens numériques suivants. Si nous groupons les villages de sorte que

- a/ nous appelons villages "en voie de développement" ceux où le nombre de la population a augmenté entre 1949 et 1960 de plus de 2 %,
- b/ villages "stationnaires" sont ceux où le changement varie entre  $\pm 2$  % et
- c/ nous envisageons comme villages "en déclin" ceux où la diminution de la population ne dépasse pas les 2 % et si nous tenons compte

des villages de notre comitat suivant cette méthode, nous obtiendrons les résultats suivants:

nombre des villages en voie de développement:	76	soit	23,5%
nombre des villages stationnaires:	39	soit	12,1%
nombre des villages en déclin:	208	soit	64,4%

La proportion de la diminution de la population dans les 10% des villages en déclin a dépassé pendant onze années les 25 %, dans un village elle a rattrapée les 50 %.

La répartition des villages en voie de développement est dans l'ordre de grandeur la suivante:

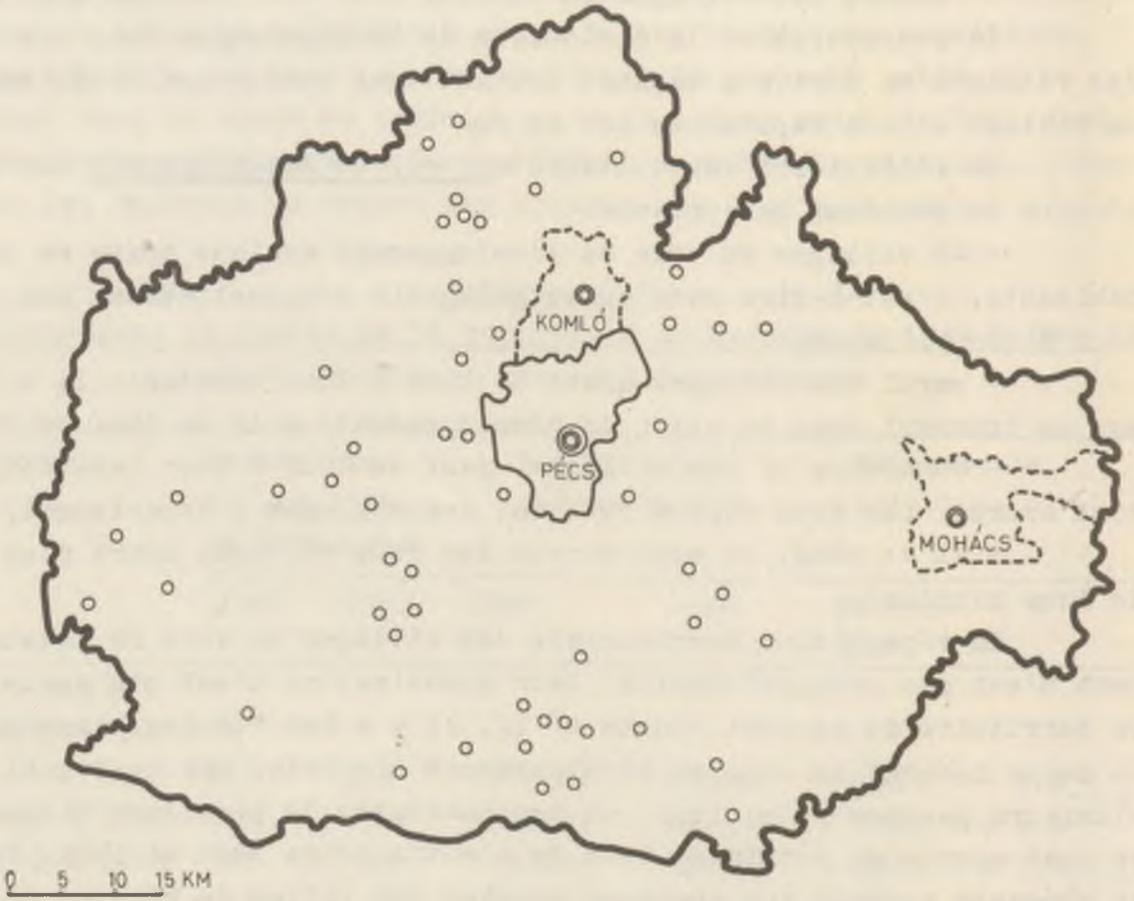
- 48 villages en voie de développement avaient moins de 1000 habitants, c'est-à-dire dans cette catégorie n'appartiennent que les 18,2 % des villages,
- parmi les villages ayant de 1001 à 2000 habitants 14 villages se trouvent dans le stade du développement, soit un taux de 33,1%,
- au nombre 12 des villages ayant de 2001 à 5000 habitants se sont accrus, ils font 66,6 % du total des villages y appartenant,
- et de même, se sont accrus les deux villages ayant plus de 5000 habitants.

La répartition territoriale des villages en voie de développement n'est pas proportionnelle, leur localisation n'est pas égale sur le territoire du comitat /carte n° 1/. Il y a des "tâches blanches", ou aucun habitat en voie de développement n'existe, par contre il y a plusieurs parties du comitat, où les habitants de plusieurs villages se sont accrus au voisinage l'un de l'autre entre 1949 et 1960. Cela se présente surtout aux environs proches des villes de Pécs et de Komló, dans les habitats appartenant aux agglomérations des villes. Cette polarisation spontanée de la population provoquerait avec le temps des troubles dans la vie économique. Il se conçoit donc que nous devons influencer sur la constitution du réseau d'habitat dans la mesure où le développement économique du comitat l'exige.

4. Cependant pour exercer l'influence il nous faut connaître les facteurs ayant un pouvoir d'attraction ou de refus sur la population qui forment les mouvements de la population - en premier lieu la migration de la population -.

C'était avec une grande précision et avec beaucoup de détail, basé sur une vingtaine de facteurs économiques, sociaux et culturels que nous avons fait des calculs de corrélation concernant le peuple-

LES VILLAGES "EN VOIE DE DEVELOPPEMENT" DANS LE COMITAT  
BARANYA



Carte n° 1

ment et la répartition territoriale /par habitat/ de la population, les possibilités économiques, l'éloignement du marché, le nombre d'habitants des habitats, l'équipement social et culturel des habitats et les conditions de communication /6/. Nous pouvons brièvement résumer dans les suivants les expériences les plus importantes de l'examen concernant la période de 50 années qui étaient déjà connues en grandes lignes et furent maintenant avérées incontestablement par les données numériques:

a/ Au sein d'un habitat il faut mentionner les facteurs économiques en premier lieu d'entre les causes qui ont influé sur la formation du nombre de la population. Le moindre écart de la répartition des propriétés foncières, de l'éloignement du marché, du degré d'évolution des possibilités de la communication, en général des conditions du bénéfice ou du revenu se reflète dans l'accroissement naturel de la population et dans la migration de la population.

Cette constatation a été avérée en sens unique en Hongrie par la réorganisation socialiste de l'agriculture, la création des grandes exploitations agricoles. C'était qu'au début du mouvement il s'est formé à chaque village au moins une coopérative de production agricole, il n'y avait dans le Baranya que trois coopérative agricole constituées en commun par les paysans de deux villages avoisinants. Dans les conditions du comitat, où le terroir des villages est peu important, cela signifiait qu'à l'époque même où le mouvement était en plein développement, c'est-à-dire où la grande exploitation était déjà répandue sur l'ensemble des propriétés foncières, la terre labouvable moyenne des coopératives de production agricoles n'atteignit pas les 500 hectares. Les avantages des grandes exploitations, le revenu plus élevé n'étaient pas assurés dans ces exploitations de peu de terroirs, leur parc de machines et la main-d'oeuvre disponible n'étaient pas rationnellement utilisable. Ce fait exerçait aussi une influence repoussante sur la population et du fait que ce processus s'effectuait simultanément à l'époque où le pouvoir d'attraction des villes de Pécs et de Komló dû à l'évolution de l'exploitation minière s'est en grande mesure accru, la migration a réduit dans les villages de notre comitat le nombre de la population dans une mesure de beaucoup plus importante que sur les autres territoires du pays.

b/ Nous avons trouvé presque équivalente aux causes économiques

concernant la tendance et l'intensité du peuplement l'action de la "capillarité sociale" sur la formation du nombre de la population des habitats.

La notion de la "capillarité sociale" n'était pas inconnue antérieurement non plus dans le Baranya. C'est que le peuplement du comitat était depuis un siècle le plus faible du pays du fait de la diminution du nombre des naissances, du système répandu d'enfant unique. /Il en résulte que l'accroissement de la population du Baranya ne dépassait pas les 18,2 % pendant les 90 années, soit de 1869 à 1960, dates du premier et du dernier recensement officiel, tandis que l'accroissement de la population du pays entier s'est accru à 72,2%.

La propagation croissante du système d'enfant unique avait pour cause au début sans doute la peur de l'appauvrissement. C'est qu'on ne pouvait pas acheter des terrains fonciers à cause du taux élevé des terres domaniales de mainmorte. Donc, le paysan a défendu sa propriété individuelle par le système d'enfant unique de peur que sa propriété de terre ne soit morcelée par l'héritage et que ses descendants ne s'appauvrissent.

A la peur de l'appauvrissement s'est attaché à la fin du siècle passé un nouveau motif, l'envie pour s'enrichir commençait à jouer un rôle dans la propagation successive du système d'enfant unique. C'est qu'un "enfant unique" a entravé non seulement le morcellement de la propriété foncière, mais il en a provoqué en même temps la concentration dans une certaine mesure. Le mariage d'un fils et d'une fille uniques a uni deux propriétés, c'est pourquoi la superficie moyenne des petites propriétés individuelles ne cessaient pas de s'accroître dans notre comitat.

Le désir d'enrichissement a constitué dans notre comitat la première forme "paysanne" de la "capillarité sociale", à savoir la tendance au cours de laquelle, tout en montant par les capillaires de la société, les paysans pauvres s'efforcent à entrer au "rang" des paysans moyens et les paysans moyens au "rang" des paysans riches.

La "capillarité sociale" existe encore de nos jours, mais elle a changé de contenu. Le but des gens ne consiste plus dans le désir de devenir riche, mais le but de leur effort de monter comporte le désir d'une vie plus belle, plus exigeante, plus civilisée, plus substantielle. En effet, ce n'est qu'une très petite part des villages du Baranya qui peut répondre à ces exigences. Dans un village qui n'a pas de chemin d'accès pierreux, dont la gare de chemin de fer la plus

rapprochée se trouve à une distance de 8 à 10 km ou plus, où il n'y a pas de médecin, pas d'apothèque, peut-être pas de "sage-femme" non plus, pas de bureau de poste, pas d'école, pas une boutique, où il ne vit aucun artisan, aucun agent de l'administration publique, dans un tel village l'homme du 20<sup>e</sup> siècle ne peut plus vivre, mais il n'en veut pas non plus. Il en déménage donc dans une localité où il peut s'arranger une forme de vie plus convenable à ses exigences. C'est ce qui explique le grand nombre des villages en déclin, en régression.

c/ La troisième conséquence que nous ont livrée les calculs effectuées confirme de nouveau que la vitalité et l'évolution moderne des habitats nécessitent un nombre d'habitants environ de 2000 personnes et une superficie de 4000 à 5000 hectares.

5. Sur la base des analyses nous avons effectué une étude et élaboré les plans concrets, détaillés, dans ce cas non pour réparer l'ensemble des habitats existants, pour en éliminer les fautes et les manques, mais pour établir un réseau d'habitat convenable. Nous avons eu en vue de désigner les habitats qui sont nécessaires pour la réalisation des tâches économiques et culturelles et tout en groupant les autres villages autour de ces villages désignés de former des menues régions rurales /micro-régions/. Notre conception était que le comitat établirait avant tout les conditions nécessaires au renforcement économique des micro-régions notamment par ce qu'il aiderait la fusion des coopératives de production agricoles au sein de la micro-région. En dernière analyse le but est que toutes les menues régions possèdent une seule coopérative de production agricole qui puisse réaliser une économie de grande exploitation et en cas échéant - si l'économie rationnelle de main-d'oeuvre l'exige - établir des branches d'industrie agricole annexes. En même temps les habitats désignés comme chefs-lieux des micro-régions seront développés dans une mesure dépassant la moyenne, pourvus de tous les établissements qui seront aptes à satisfaire aux exigences de vie plus substantielle de la population. Parallèlement à cela le comitat facilite l'immigration dans les chefs-lieux par des allègements divers /vente des terrains à construire, réduction de prix des matériaux de construction, accord d'un prêt de construction/ ou bien il hâte la suppression des habitats extérieurs par la restriction des permis de construire éventuellement par l'ordre de défense complète de bâtir.

A côté des points de vue économiques nous avons envisagé

comme nécessaire l'application des principes suivants:

- les points de vue administratifs doivent être évalués dans la mesure où le nombre des habitants des menues régions rend possible la spécialisation relative de l'administration et l'unification des régions présentement sans systèmes établis respectivement d'économie, d'administration spéciale, sanitaire, vétérinaire, policier et culturel,
- parmi les agents de géographie naturelle on doit tenir compte en premier lieu des données du relief et d'hydrographie influant sur les possibilités des transports,
- en désignant les chefs-lieux il faut prendre en considération comme des conditions décisives la situation centrale, puis la distance des communes extérieures du chef-lieu pour que les habitants des communes extérieures puissent atteindre le chef-lieu dans une heure à pied. La superficie des micro-régions doit être continue.
- le nombre de la population, les principaux indices de sa répartition territoriale et la tendance du peuplement doivent être évalués en premier lieu à l'égard de la grande exploitation agricole à organiser concernant le recrutement de la main-d'oeuvre,
- partout où il y a lieu il faut prendre en considération les rapports mêmes des nationalités.

6. La préparation du projet des micro-régions a commencé par la désignation des villages chefs-lieux d'après les principes mentionnés, ensuite il avait lieu la délimitation des micro-régions. Pour ceci nous avons examiné avant tout de nombreuses régions économique, administrative, spéciale, sanitaire, vétérinaire, policière et d'autres, constituées antérieurement et pour la plupart subsistant à l'heure actuelle à l'échelle d'un village.

Dans 271 villages, soit 84 % du total des villages du comitat Baranya il s'est constitué des conseils municipaux autonomes et des appareils d'administration publique autonomes. Les autres villages s'associant au ou aux villages limitrophes ont constitué des conseils intercommunaux. Des conseils autonomes se sont constitués même dans 67 villages dont le nombre d'habitants était inférieur à 500 personnes, mais dans trois villages le nombre des habitants n'atteignait pas 300 non plus. Dans les petits villages le nombre des affaires à gérer par rapport à la gestion des affaires publiques ne nécessitait pas naturellement le fonctionnement d'un appareil administratif pub-

lique plus important, par conséquent dans ces petits villages l'effectif du pouvoir public était régulièrement limité aux dirigeants non spécialisés du comité exécutif, notamment à son président et à son adjoint. Dans ces conditions la spécialisation de l'appareil était impossible. C'est pourquoi la tendance s'est présentée à établir des organismes à part pour chaque branche de l'administration spéciale. Et puisque dans les petits villages la gestion des affaires de l'administration spéciale n'a pas rempli le temps total de travail d'aucun employé, on a établi des régions. P.ex. dans le Baranya, où à côté des régions de notaire on a précédemment établi des régions sanitaire, vétérinaire, policière, de ramonage, de poste, plus tard les administrations fiscale, d'agricole et de l'instruction publique ont établi des organismes régionalisés et plusieurs activités et organisations économiques de l'arrondissement et même des membres du comitat furent aussi régionalisés. Les diverses régions à l'échelle d'une commune n'étaient pas délimitées d'après les principes, aspects et chiffres de mesure identiques. La formation des régions sanitaires s'est effectuée sur la base du nombre des habitants, la délimitation des régions vétérinaires d'après le nombre des bêtes de somme, celle des régions de l'instruction publique d'après le nombre des habitants soumis à l'obligation scolaire. Des chiffres différents résulte entre autres la diversité des découpages dans le Baranya. Il y a grand nombre de villages qui appartiennent à des régions dont les chefs-lieux se trouvent dans 5 à 6 ou plus de communes avoisinantes.

L'examen des régions spéciales donne des résultats précieux pour la formation des micro-régions de géographie économique. Nous avons analysé 16 types de régions à diverses échelles communales et en avons relevé les cartes, /7/ puis nous avons dressé la carte globale des 16 types de régions /carte n° 2/.

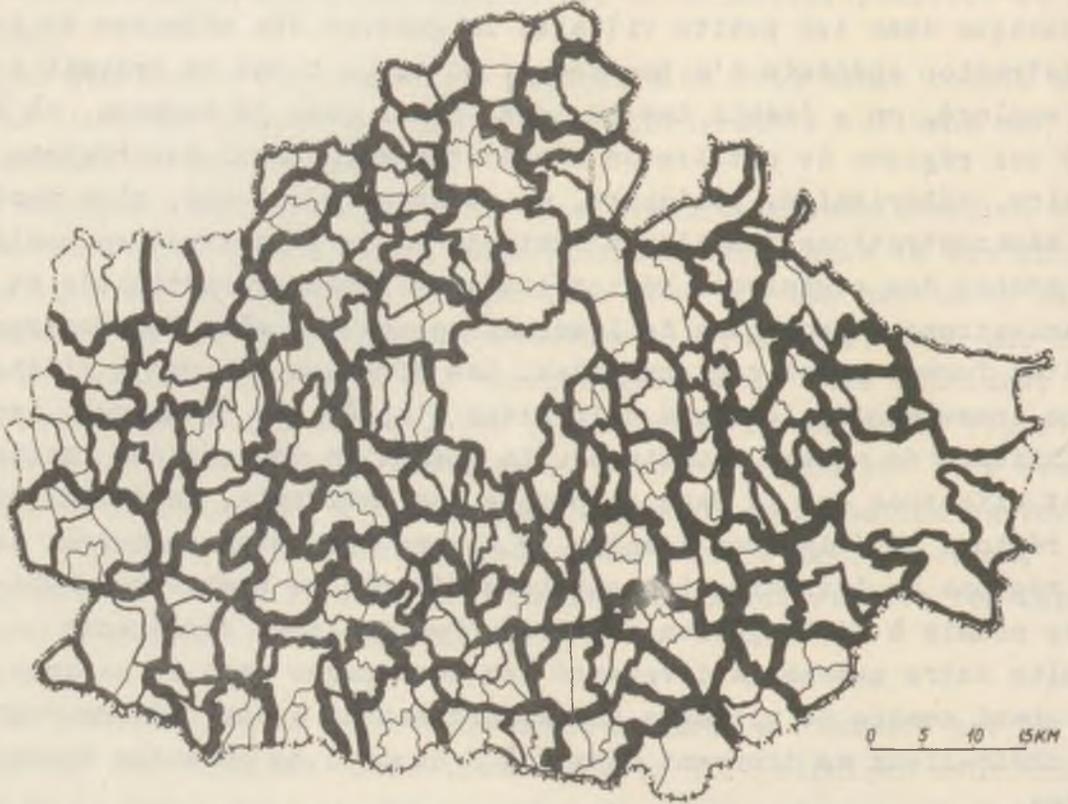
Cette carte était l'aide proprement dite à continuer le travail. Il est évident que les limites tracées sur la base des points de vue différents pour plusieurs régions d'administration spéciale sont justes, leur établissement est dû à des facteurs de géographie naturelle et socio-économiques que nous ne pouvons pas laisser de côté pour la planification des micro-régions non plus.

En même temps nous avons effectué l'examen concernant les zones d'attraction des villages du comitat. Nous nous sommes efforcés d'une grande circonspection de mettre en évidence, avec lequel des

## CARTE GLOBALE DES REGIONS D'ADMINISTRATION SPECIALE

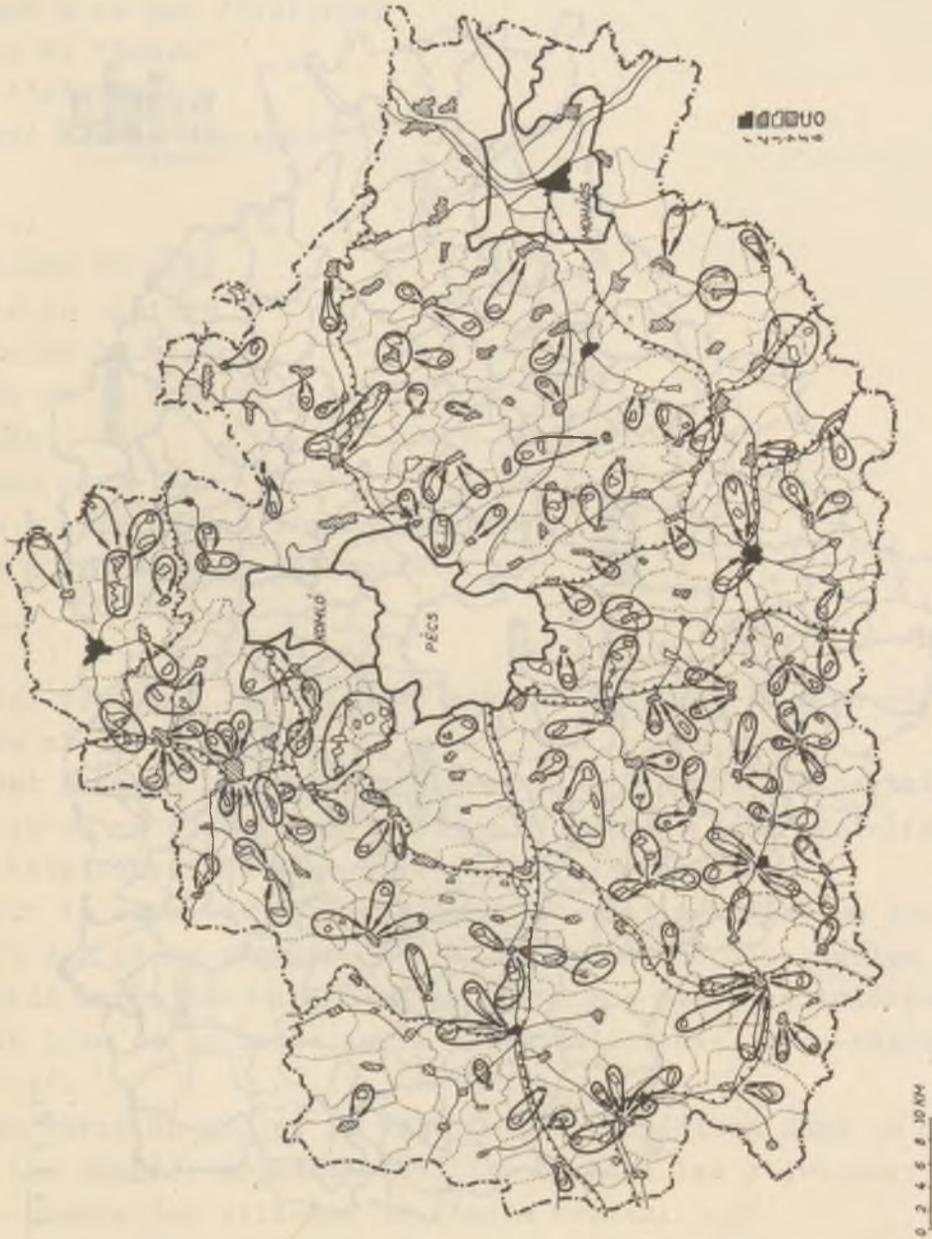
Comitat Baranya

Micro-régions



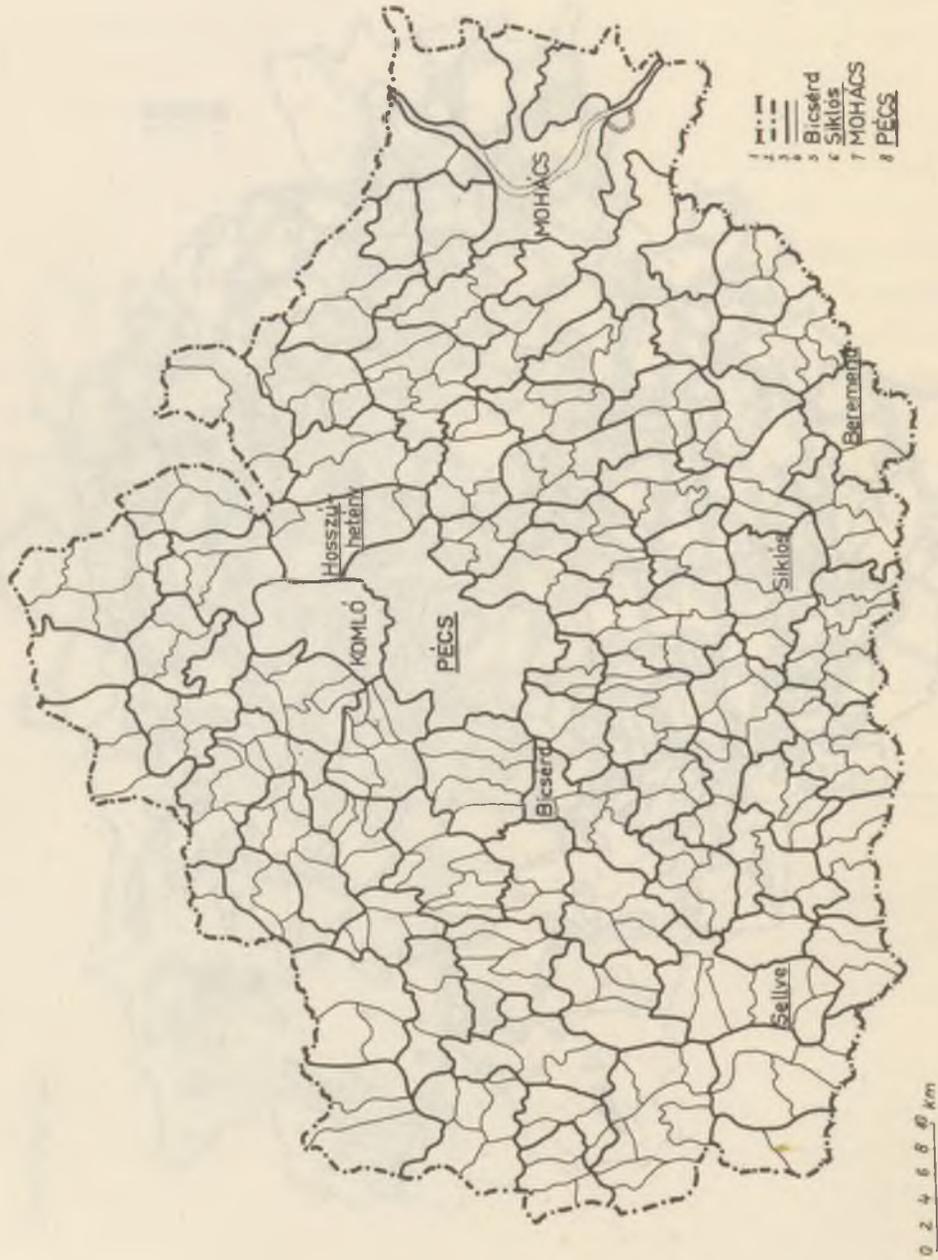
Carte n° 2

CARTE D'ATTRACTION DES VILLAGES DE BARANYA



Carte n° 3

CARTE DES MICRO-REGIONS PREVUES



Carte n° 4

---

Légende

Carte n° 3:

- 1 = désigné à développer au-delà de la moyenne
- 2 = désigné à développer au sein de la moyenne
- 3 = désigné à ne pas développer
- 4 = centre de "tanya"
- 5 = sens d'attraction
- 6 = désigné à être concentré

Carte n° 4:

- 1 = frontière du pays
  - 2 = limite du comitat
  - 3 = limite de la région
  - 4 = limite de la commune
  - 5 = commune
  - 6 = commune chef-lieu
  - 7 = ville à attribution d'arrondissement
  - 8 = ville à attribution de comitat
- 

chefs-lieux désignés les villages sont en relation la plus étroite.  
/8/ /Carte n° 3/.

Cet examen était très utile et il n'y avait que certains villages qu'on ne pouvait pas joindre évidemment à un chef-lieu donné ou qui s'attachaient du même poids à deux chefs-lieux.

Sur la base des deux cartes on pouvait désigner en définitive la plupart des micro-régions. En cas de questions discutables nous avons décidé après une consultation sur place avec les intéressés et préparé le plan et la carte de la délimitation des micro-régions /carte n° 4/.

En vertu du projet il faut former 82 régions dans le comitat Baranya. Les données moyennes des régions sont les suivantes:

- nombre des villages de chaque région: 3,95
- nombre des habitants de chaque région: 3066
- superficie totale de chaque région: 5187 ha
- superficie des terre labourables de chaque région: 3063 ha
- distance moyenne des villages au chef-lieu: 4,3 km.

7. Le projet a été accepté par l'enquête des experts locaux, puis discuté et accepté en détail aussi par les collectivités locales et supérieures. Le Conseil du comitat Baranya a reçu la permission à titre d'expérience d'organiser quelques micro-régions d'après le projet. La décision concernant la marche de la réalisation était qu'il faut établir les régions d'abord par la voie d'économie, tout en ayant soin simultanément du développement des établissements sociaux et culturels des chefs-lieux, toujours tenant compte des dimensions des régions à établir. Après la fusion économique et le préparatif politique convenable - pour mettre fin au procédé - il faut supprimer une grande part des conseils municipaux autonomes et constituer des conseils intercommunaux de région de la sorte qu'à l'échéance de la première étape de la réalisation, en 1970, le nombre des conseils municipaux soit réduit à 96 contre les 272 antérieurs. Tout cela doit avoir lieu par l'observation rigoureuse de la spontanéité et la concentration des coopératives agricoles et des conseils ne peut s'effectuer que de l'initiative des villages eux-mêmes.

Outre le chef-lieu les autres villages dits "villages extérieurs" furent répartis par le conseil du comitat entre deux catégories. Les villages de la première catégorie ont été déclarés tels qui sont encore à maintenir provisoirement, pour ceux de la deuxième, par contre, décision a été prise de faire hâter leur processus de déclin. Le comitat n'a pas fait de défense complète de bâtir, mais il faut atteindre par conviction, par des charges diverses ou par des allègements que le nombre des maisons d'habitation ne soit pas accru /c'est-à-dire qu'on ne reçoive pas de permis sauf de restituer les maisons d'habitation démolies/, tandis que dans les villages de la deuxième catégorie aucun permis de construction ne soit pas accordé, sinon en cas d'exception. Bien entendu, cette règle n'affecte pas la permission des travaux nécessaires de conservation et d'amélioration. La régionalisation ne peut être effectuée au détriment des employés, les autorités doivent avoir soin de les transférer à conditions identiques.

Comme on voit, les principes d'exécution s'accordent avec les buts de la conception fondamentale.

8. Après les faits et les considérations précédents la réalisation de la régionalisation fut mise en marche le 1<sup>er</sup> février 1962 et de 67 villages furent constituées 20 régions pendant un an. Après cela

deux ans de relâche avaient lieu - durant laquelle seulement 13 villages ont été réorganisés en 4 régions - afin que les résultats puissent être convenablement étudiés et évalués. L'évaluation a donné en tout sens un résultat positif.

Après cela le travail continuait au rythme suivant:

en 1965 63 villages ont été réorganisés en 16 régions,

en 1966 80 villages se sont constitués en 21 régions, dont une a été élevée au rang de ville,

le 1<sup>er</sup> janvier 1969 on a formé de 96 villages 25 régions.

Entretiens la correction de l'ensemble d'habitats allait en continuant, la fusion par deux des villages situés tout proches l'un de l'autre a été effectuée par le conseil du comitat. A l'heure actuelle l'ensemble d'habitats du comitat comporte 3 villes à attributions d'arrondissement /contre deux du temps précédent/ et 317 villages. Le réseau d'habitat consiste dans notre comitat en 3 villages autonomes et en 84 villages régionaux. Le nombre des conseils municipaux est donc présentement 109. La superficie moyenne de chaque commune subordonnée à un conseil est de 4156 ha, le nombre moyen des habitants est 2037, la superficie moyenne des terres labourables est de 2190 ha.

Au cours du travail les organismes du Parti et du Conseil de comitat ont suivi avec attention, ont évalué le processus, dirigé le rythme du travail et porté aide pour prévenir les inconvénients. En quelques cas on a décidé a effectuer quelques changements peu importants basés sur les motifs qui se sont présentés au cours des expériences ou de la réalisation.

9. La conception fondamentale est donc valable même aujourd'hui d'après les décisions prises par le conseil respectivement par la commission exécutive. Ceci montre en soi que le but était juste, l'élaboration du programme s'est faite sur la base des motifs réels et les principes, ainsi que les méthodes ont été bien établie par la collectivité du comitat.

L'évaluation et l'analyse détaillée des résultats sont en cours. Mais on peut déjà constater que les objectifs prévus par le comitat sont déjà plus ou moins atteints.

En détails:

a/ La concentration des coopératives de production agricoles se fait à un rythme déterminé. Au début de la réorganisation se sont consti-

tuées dans le Baranya 324 coopératives de production agricoles ayant chacune une superficie moyenne de 705 ha au total et de 499 ha de terres labourables. A l'heure actuelle il y a 101 coopératives de production avec une superficie moyenne de 1599 ha au total. Les coopératives concentrées peuvent désormais bénéficier des possibilités de la grande exploitation, leur économie est devenue plus intensive et plus rentable. Les possibilités d'un revenu plus élevé des membres se sont considérablement améliorées, ce qui entraînait la diminution des migrations, voire un processus de reflux se faisait sentir parmi ceux qui s'étaient migrés naguère.

b/ Un changement intense a commencé dans la structure du réseau d'habitat, ce qui va être confirmé par le tableau n° 4 ci-après.

Tableau n° 4

Répartition du nombre des villages du comitat Baranya d'après l'importance de leur population

Groupement des villages d'après l'importance de leur population	1.31.1949		1.1.1960		1.1.1966		Changement en % entre 1960 et 1966 en prenant les données de 1960 pour 100
	nombre absolu	%	nombre absolu	%	nombre absolu	%	
à 100	1	0,3	3	0,9	5	1,6	177,8
de 101 à 200	18	5,6	21	6,5	31	9,7	149,2
de 201 à 300	37	11,5	45	13,9	45	14,1	101,4
de 301 à 500	78	24,1	83	25,4	79	24,7	97,2
de 501 à 1000	127	39,3	112	35,0	104	32,8	93,7
de 1001 à 2000	43	13,3	39	12,1	34	10,6	88,3
de 2000 à 5000	17	5,3	18	5,6	19	5,9	105,4
de 5001 à 10000	2	0,6	2	0,6	2	0,6	100,0
Au total	323	100,0	323	100,0	319	100,0	-

L'évaluation précise de la situation ne sera possible qu'en connaissance du résultat du recensement de 1970. Mais ce qui est significatif pour nous, c'est la donnée d'après laquelle 8819 habitants sont déménagés en 1965 et 7726 habitants en 1966 dans le comitat Baranya d'un village à l'autre /non compris les déménagements du village à la ville ou inversement/. Le mouvement migratoire entre les

villages se ranimait étant donné le fait que les 39,6 % de la population rurale en 1965 et 34,8 % en 1966 se sont déménagés à d'autres villages, en majorité des petits villages aux chefs-lieux plus développés des micro-régions.

Le nombre de la population des petits villages destinés à être supprimés va en diminuant - du fait des migrations dans les villes - celui des villages chefs-lieux va en augmentant et par conséquent, sinon en quelques années, mais dans un temps prévu, se formera dans le Baranya un réseau d'habitat où la forme de vie des habitants s'approchera de celle des habitants de la ville.

c/ Les effets budgétaires de la régionalisation sont importants. Pour les frais d'administration se présente dans le Baranya une économie de 20,1 % par rapport à celle de 1960, ce qui à une valeur de plusieurs millions de forint par an. Les frais d'administration répartis par habitant ont dépassé dans le Baranya la moyenne nationale de 46,5 % en 1965, ce qui était le taux le plus élevé de tous les comitats du pays. Par contre, en 1968 ils ne dépassaient la moyenne nationale que de 32,1 %. Le taux de la prévision administrative s'est amélioré par rapport à celui du total du budget des conseils municipaux. L'écart entre le taux de Baranya et la moyenne nationale était en 1960 19,4 %, présentement 16,4 %, soit une amélioration de 3 %.

Les effets budgétaires de la régionalisation sont donc considérables et ont une tendance à augmenter, en dépit de ce qu'ils ne peuvent pas être précisés encore. L'exécution de la réorganisation et les besoins de la période de début accroissent naturellement les frais d'administration qui ne se diminueront que pas à pas après l'achèvement de la régionalisation.

d/ Les économies obtenues dans la branche administration du budget et les ressources matérielles disponibles dans les villages des conseils intercommunaux le potentiel de développement s'est accru. Par la mise en valeur rationnelle de ces efforts un développement social et culturel considérable s'est déclenché surtout dans les chefs-lieux. A présent dans les 91 % des chefs-lieux se trouve déjà un médecin. L'enseignement général est assuré dans chaque village chef-lieu et ainsi 90,8 % de la population soumise à l'obligation scolaire - contre 66,1 % en 1961 - bénéficient d'une instruction moderne en huit classes.

Les villages chefs-lieux sont d'un accès facile d'une demie heure venant des villages extérieurs. Des chemins pavés conduisent dans les chefs-lieux. Les chefs-lieux sont pourvus de services divers et d'un réseau de services commerciaux en fonction de l'importance de la région. Chaque village chef-lieu possède une maison de culture arrangée et dimensionnée conformément aux besoins de toute la région, chaque chef-lieu dispose d'un cinéma.

Ce ne sont seulement les chefs-lieux qui ont subi une évolution, mais aussi les villages y attachés. Les autorités du comitat ont divisé les villages du point de vue social et culturel - comme nous l'avons déjà indiqué - en deux groupes et ont établi pour chaque groupe les mesures du développement afin que l'équipement collectif nécessaire soit assuré encore jusqu'à la suppression de l'habitat. Les pièces de bureau devenues superflues ont été transformées en dispensaires, des bibliothèques de club ont été établies dans chaque village etc.

D'ailleurs, le développement des villages du comitat peut être avéré même par une seule donnée. Le taux des investissements communaux répartis par habitant est le plus élevé dans le Baranya il y a déjà des années, l'année précédente il a dépassé environ de 30 % la moyenne nationale. Les indices de l'équipement social et culturel qui étaient presque en tout rapport les plus réduits de notre comitat, se trouvent aujourd'hui généralement au niveau de la moyenne nationale. Tous ces faits, quoiqu'ils ne peuvent être attribués entièrement à la régionalisation, doivent être en grande part de la mise en valeur rationnelle et convenable des économies obtenues sans doute par la régionalisation et de la concentration réelle due à la régionalisation des ressources matérielles.

e/ Le développement concernant le niveau de l'administration publique est considérable. L'analyse des résultats obtenus n'est pas sous ce rapport la tâche du géographe, quand même, nous avons en vue d'en mettre en évidence quelques détails.

L'effectif de l'administration publique a diminué par suite de la régionalisation de 40 %, par contre le nombre des gestionnaires /étant donné que le nombre réduit des conseils entraîne l'accroissement relatif du personnel auxiliaire/ s'est accru de 25 %. L'effet de cette proportion favorable augmente encore par le fait qu'il était possible, grâce aux économies de salaires, d'accroître la rémunéra-

tion des cadres administratifs supérieurs de 20 % environ, ce qui avait pour conséquence que le taux des employés de l'administration publique et communale ayant une instruction secondaire s'est accru en 1961 de 20 % à 40 % et en même temps le taux de ceux qui n'ont pas terminé les 8 classes de l'enseignement général non plus, est diminué de 32 % à 5 %. Grâce à la formation professionnelle et supérieure le nombre des appels et des plaintes est diminué, l'année précédente les 89,6 % des affaires ont été définitivement arrangés contre les 30 % de la période antérieure.

La régionalisation n'a pas entraîné l'éloignement de l'administration publique de la population dans une mesure sensible, parce que dans presque tous les villages, où des appareils d'administration publique avaient fonctionné avant la régionalisation, on a établi des agences pour la gestion des affaires en masse ou bien un délégué administratif est à la disposition de la population. Les administrateurs des affaires du conseil intercommunal règlent les affaires de la population dans les villages plus grands régulièrement sur place à un jour déterminé.

10. Naturellement, la régionalisation avait aussi - surtout au début - ses inconvénients. C'étaient en premier lieu des facteurs affectifs et l'attachement à l'habituel, l'aversion pour le nouveau se manifestaient chez une moindre partie des habitants des villages comme refus, mécontentement, quelquefois comme protestation. Mais avec le temps, quand les avantages de la régionalisation se faisaient sentir, on ne rencontrait que peu d'opposition, de plus, on pouvait observer une sorte d'impatience chez les habitants des villages hâtant eux-mêmes la réalisation de la régionalisation.

11. Parallèlement à la régionalisation des communes avaient lieu les préparatifs et la planification raisonnés afin d'établir, concernant le comitat, les régions à l'échelle moyenne /arrondissements, méso-régions/. Sur cette base s'est effectuée l'organisation de deux méso-régions des cinq prévues. A l'heure actuelle l'unification des micro-régions et des régions administratives spéciales est de même en cours. L'unification des régions fiscales peut être considérée comme achevée, parmi les régions médicales il n'y a que quatre qui ne correspondent pas à la micro-région constituée de l'administration publique.

Nos tâches suivantes impliqueront l'organisation des travaux concernant les questions d'habitat en relation avec la réorganisation socialiste de l'agriculture, les agglomérations urbaines et le déclin des habitats /p.ex. la solution de l'ensemble des questions sur l'utilisation des immeubles subsistants/ et pour terminer le processus, l'organisation de la région /du comitat/ même. Pour tout cela nous disposons déjà des études préliminaires et même le plan hypothétique a été dressé concernant le tracé des limites de la région.

NOTES

en bas de page

- /1/ Donnée calculée. Lors du dernier recensement /1960/ 404.675 habitants furent numérés sur le territoire.
- /2/ L'imprécision subsistante dans le domaine de la terminologie concernant les catégories de base de la science d'habitat, m'oblige à établir le sens des notions dont je me sers dans la présente communication:

Villages sont des habitats ruraux groupés qui sont enregistrés par l'administration publique comme autonomes, ayant un territoire délimité. Dans le finage du village peuvent exister plusieurs habitats isolés ou groupés /"tanya", "puszta", établissements industriels, de transport etc./, ne possédant pas de territoire autonome délimité, leurs habitants sont aussi comptés parmi la population du village. Globalement, ces habitats sont dénommés en Hongrie "lieu de résidence de l'espace extérieur"

Commune est la plus petite unité de l'administration publique pouvant consister en un village seul /commune au conseil autonome/ ou en plusieurs villages /commune au conseil intercommunal/.

Ville est un habitat déclaré comme telle par le pouvoir public suprême. Le terme de "ville" n'est pas donc employé dans la présente étude en sens géographique, mais en sens juridique.

Les villes de Hongrie sont divisées en deux groupes:

- les villes "à attributions d'arrondissement" sont directement subordonnées au comitat, donc les attributions des pouvoirs administratifs de l'arrondissement ne s'étendent pas sur elles,

- les villes "à attributions de comitat" sont tirées du commandement des pouvoirs administratifs du comitat en raison de leur fonction plus importante et étendue sur un domaine plus ample et elles sont directement soumises au conseil des ministres.

Budapest, la capitale nationale est le centre économique et intellectuel du pays, habitée par un cinquième de la population du pays elle constitue une catégorie à part.

- /3/ János KOLTA: "Tervezési feladatok Baranya megyében településföldrajzi vizsgálatok alapján" /Tâches de planification dans le comitat Baranya basées sur les recherches de géographie d'habitat/, Dunántuli Tudományos Gyűjtemény /Collection Scientifique Transdanubienne/ n<sup>o</sup> 7, Pécs, 1956, p. 1-46.
- /4/ "Villages rapprochés" sont considérés ceux dont les maisons extrêmes sont situées à une distance au plus de 2 km - mesurée par le chemin d'accès - et il n'y a pas d'obstacles naturelles entre eux.
- /5/ A l'échelle nationale le nombre des habitants des villages a augmenté de 2,8 %, celui du comitat Baranya a diminué de 2,9 %.
- /6/ János KOLTA: "Baranya megye népesedése ható tényezők 1900-1949-ig" MTA Dunántuli Tudományos Intézetének Évkönyve, 1959. /Les facteurs influant sur le peuplement du comitat Baranya de 1900 à 1949, Rapport annuel de l'Institut Scientifique Transdanubien de l'Académie des Sciences de Hongrie, 1959/.
- /7/ Ont été étudiées les régions de conseil, fiscale, de l'administration de l'instruction publique, d'inspecteur d'économie, de membre du conseil d'arrondissement, de membre du conseil de comitat, médicale, d'assistante sociale d'hygiène, d'accoucheuse, de vétérinaire, de poste, de ramoneur, d'électricien, de collecteur des produits agricoles, de coopérative marchande, de notaire d'autrefois.
- /8/ Parmi les aspects considérés ont fait figures outre les économiques /lieu de travail, marché, proportion des propriétés doubles, moyens de communication etc./ tels que: relations de parenté, nuptialité, aspects de nationalité d'éthnographie, de religion, appartenance à une Église etc.

N O T E S

Les études publiées par l'auteur et ayant le même sujet que la présente communication.

A gazdaságföldrajzi rayonirozás néhány elméleti kérdése és adatok Baranya megye rayonbeosztásához. /Quelques questions théoriques sur la régionalisation de géographie économique et données pour le découpage des régions dans le comitat Baranya/, Földrajzi Közlemények, t. II /LXXVIII/, 1954, n<sup>o</sup> 3, p. 199-219, 7 figures, aussi tirage à part.

Tervezési feladatok Baranya megyében településföldrajzi vizsgálatok alapján. /Tâches de planification dans le comitat Baranya d'après les examens de géographie d'habitat/ - Dunántuli Tudományos Gyűjtemény /Collection Scientifique Transdanubienne/ n<sup>o</sup> 7, Pécs, 1956, p. 1-46, 3 figures, résumé russe et allemand.

Baranya megye népesedésére ható tényezők 1900-1949. Les facteurs agissant sur le peuplement du comitat Baranya/ A MTA Dunántuli Tudományos Intézetének Évkönyve 1959. /Rapport annuel de l'Institut Scientifique Transdanubien de l'Académie des Sciences de Hongrie, 1959./ p. 91-125, résumé allemand, tirage à part: Dunántuli Tudományos Gyűjtemény /Collection Scientifique Transdanubienne/ n<sup>o</sup> 18, Series geographica n<sup>o</sup> 11.

Gazdaságföldrajzi kiskörzetek Baranyában. /Micro-régions de géographie économique dans le Baranya/ Értekezések /Thèses/ 1960, p. 189-248. Résumé allemand, 3 cartes. Tirage à part: Dunántuli Tudományos Gyűjtemény /Collection Scientifique Transdanubienne/ n<sup>o</sup> 27. Series geographica n<sup>o</sup> 16.

A gazdasági földrajzi alkörzetek feladata és kialakításuk alapvető elméleti és módszertani kérdései. /La tâche des sous-régions de géographie économique et les problèmes théoriques et méthodologiques élémentaires de leur organisation/ A Magyar Földrajzi Társaság XIV. vándorgyűlése c. kötet /tome la XIV<sup>e</sup> Assemblée régionale de la Société des Géographes Hongrois/ p. 54-59, aussi par tirage à part.

Adalékok Baranya megye távlati településfejlesztési tervéhez. /Contributions au plan perspectif de développement d'habitat du comitat Baranya/ - Pécsi Műszaki Szemle 1965. année X, n<sup>o</sup> e, p. 5-19.



LE SYSTEME DE LA PLANIFICATION REGIONALE EN HONGRIE,  
SON BUT ET SES RESULTATS PRINCIPAUX

László KÖSZEGFALVI

Budapest

L'idée du besoin et de la nécessité de la planification régionale vint aux architectes et experts techniques en Hongrie pour la première fois au commencement des années trente. Peu avant la deuxième guerre mondiale fut préparée l'analyse régionale du district de Tata, et de ses possibilités laquelle peut être considérée comme le premier travail de ce caractère. Immédiatement après la libération du pays furent commencés les travaux révélateurs, analytiques et projetants qui envisageaient comme programme final l'élaboration d'un plan pour l'aménagement de tout le pays. Au commencement des années cinquante un conséquence des considérations fausses le planning régional touchait le fond. Ce n'est que depuis la deuxième moitié des années cinquante, que nous pouvons parler en Hongrie de la formation et du développement d'une planification régionale dans le sens moderne.

Le gouvernement codifia la première fois en 1958 le système de la planification régionale hongroise, ses tâches et ses relations avec l'établissement du plan pour l'économie nationale. Par suite le territoire du pays dans sa totalité et ainsi que dans ses détails faisait pendant quelques années l'objet d'une investigation régionale et d'une analyse complexe. Étant donné qu'on ne disposa dans ce temps des études sur l'organisation de l'économie nationale à longue portée, dans l'intérêt de l'élaboration d'une conception pour le développement de l'économie nationale il fut indispensable d'analyser les possibilités du développement et d'élaborer sur la base du recensement multiple de ces possibilités un plan d'étude concernant le développement du réseau d'agglomérations à long terme. Ce travail fut terminé en 1963. Avec ceci la première étape importante de la planification régionale en Hongrie peut être considérée comme close.

en 1963 le gouvernement supervisa son point de vue ancien relatif la planification régionale et créa deux décrets nouveaux. L'un définia le système et les objectifs de l'aménagement des terrains, l'autre fixa le rang et le rôle de la planification régionale. En essence c'est la légalité qui règle notre activité d'aujourd'hui. En même

temps ces dispositions ont créé de conditions favorables pour le développement de la planification régionale dans notre pays.

Avant de caractériser à grands traits les résultats acquis jusqu'ici dans le domaine de la planification régionale, il faut parler de son rôle dans la planification de l'économie nationale et dans la planification technique. La planification régionale joue le rôle d'un trait d'union entre la planification de l'économie nationale et l'aménagement des villes et des villages. Au procès lui-même de la planification de l'économie nationale elle est liée par deux relations. D'une part les études prospectives et analytiques, les projets et les plans d'aménagement préparés dans le domaine de la planification régionale forment une contribution importante à l'élaboration de la conception pour le développement de l'économie nationale et à l'établissement varié des études d'organisation. D'autre part la planification régionale analyse des possibilités territoriales pour la réalisation concrète des idées concernant le développement de l'économie nationale en considérant une large gamme de variations. Cette dernière sphère d'activité de la planification régionale était relativement assez étroite. C'était en rapport avec la circonstance que les idées concrètes ou les décisions pour le développement de l'économie nationale ne portent que sur une période de cinq années et ainsi la perspective de la planification était limitée. Un changement essentiel se produit récemment quand le gouvernement a rendu sa décision à l'élaboration de la conception pour le développement prospectif de l'économie nationale. Pour la préparation de cette conception on a fait de nombreuses études analytiques qui analysent et évaluent le développement passé de notre réseau d'agglomérations, son état présent et les problèmes de son développement, la situation actuelle des territoires arriérés ou avancés et le degré de l'approvisionnement infrastructurale de nos agglomérations.

La plupart des travaux dans le cadre de la planification régionale sont - comme mentionné au-dessus - de telles études de caractère révélateur, analytique et appréciatif qui servent la préparation des résolutions ou décisions relatives au développement de l'économie nationale. Les travaux de ce caractère peuvent être classifiés dans les suivants quatre groupes principaux.

1. Études analysantes et évaluantes les différentes implantations industrielles, les possibilités pour le développement industriel de certains agglomérations et terrains. Une telle étude fut préparée

récemment par exemple pour la côte de la Drave, pour l'analyse de l'effet de l'exploitation du hydrocarbure dans le terrain de Szeged. Cette dernière étude évalue la formation présumée de la structure industrielle, de l'établissement territorial et du mouvement de la population dans le terrain examiné.

2. Pendant les années passées les plans régionaux pour l'aménagement des grands centres de repos du pays étaient finis en essence. Plusieurs d'eux, comme les plans d'aménagement pour la région du lac Balaton, du Courbe du Danube, des zones touristiques de la Transdanubie occidentale furent discutés et approuvés par le gouvernement. Dans l'avenir prochain le plan régional pour l'aménagement du lac Velence sera soumis à l'approbation du gouvernement. Les plans de ce type déterminent et réglent décisivement l'utilisation territoriale des zones de récréation et remplissent le rôle des plus importants documents de cadre pour la direction des constructions et du développement sur le terrain.

3. Un grand nombre de plans d'étude analysant une région fut préparé ou est en préparation qui en liaison avec un sujet concret touchent le territoire de tout le pays. Une telle étude est par exemple qui analyse l'influence de la transformation structurale des ressources énergétiques sur la formation et le développement du réseau d'agglomérations. Avant la localisation de la première centrale nucléaire nous avons longtemps examiné et analysé en détails sur tout le territoire du pays nombreuses variations comme station pour celle-ci jusqu'à ce qu'au chantier désigné fussent commencés les nécessaires travaux préparatifs en connexion avec la construction de la centrale nucléaire.

L'affluence des étrangers dans la Hongrie ou leur traversée signifie non seulement les tâches relatives au développement des centres touristiques et des agglomérations appropriées à leur réception. Une partie importante des touristes arrivent dans notre pays sur les routes. L'arrangement, le service et l'entretien du trafic sur un niveau convenable demandent l'équipement et l'aménagement des routes touristiques. La solution de ces tâches est contenue dans les études qui portent sur le développement et sur la formation des autoroutes M 1 /Budapest-Hegyeshalom/, M 7 /vers le lac Balaton/ et des routes à grande communication direction Sopron-Barcs en des "corridors

touristiques".

4. Comme le plus important travail régional fait pour la préparation de l'élaboration des conceptions concernant le développement de l'économie nationale peut être regardé la mise au point du plan pour le développement du réseau d'agglomérations. Ce plan - le premier du pays - comme déjà mentionné précédemment - fut terminé en 1963. On l'évaluait d'être d'un caractère informatif et les suggestions y renfermées aidaient les auteurs du plan de l'économie nationale et de ses branches, les autorités locales, les conseils à l'élaboration plus fondée et plus universelle de leurs propres conceptions. S'appuyant aux résultats des travaux analytiques et appréciatifs de presque quatre années le nouveau "Plan de cadre" pour le développement national du réseau d'agglomérations est en voie d'achèvement. Il sera soumis au gouvernement aux fins d'approbation selon les prévisions dans la première moitié de 1969.

Relativement un petit nombre de plans régionaux ou de plans d'étude furent préparés en possession d'idées concrètes pour le développement de l'économie nationale. L'activité de ce caractère peut être appelée au fond avis d'experts. Par exemple l'évaluation analytique des prévisions pour les développement industriel du second et troisième plan quinquennal formaient nos tâches dans cette relation. Nous avons examiné et évalué avec les méthodes spéciales de la planification régionale l'effet présumé des investissements industriels sur la structure industrielle du pays ou d'une partie du pays, respectivement d'une agglomération sur la situation de l'emploi de la main-d'oeuvre, sur le mouvement de la population, sur le développement du réseau d'agglomérations et des agglomérations particulières, sur le système des réseaux techniques etc. Les constatations et évaluations continues dans ces études analytiques ont exercé dans quelques cas un effet modifiant aux résolutions y relatives prises antérieurement.

La plus importante tâche de la planification régionale dans l'avenir prochain est l'élaboration des plans de développement pour tous les comitats du pays. Après l'achèvement des plans on établira les programmes du développement qui seront en même temps les bases pour l'élaboration des résolutions territoriales touchant le développement de l'économie nationale.

L'autre grand programme de la planification régionale est en connexion avec l'ensemble des problèmes de l'urbanisme. Dans le

procès de la préparation des plans directeurs pour les villes et villages le travail le plus important est le développement, respectivement l'identification et l'évaluation juste des tendances du développement. C'est l'objectif des programmes de développement lesquels partent toujours des établissements de la planification régionale faits pour l'agglomération respective; en s'appuyant sur ces établissements ils déterminent la tendance, le caractère des opérations futures et la succession des réalisations. De cette manière les évaluations et propositions d'organisation contenues dans les plans régionaux seront utilisées et réalisées en majorité dans les plans d'urbanisme. Le plan de cadre pour le développement national du réseau d'agglomérations qui sera approuvé par le gouvernement à l'avenir prochain contribuera dans une large mesure et dans une forme plus organisée au renforcement des relations entre l'aménagement urbain et la planification régionale.



AGGLOMERATIONS URBAINES, COMME NOUVEAUX PHENOMENESDU RESEAU URBAIN

Edit LETTRICH

Budapest

La théorie des "zentrale Orte" de W. CHRISTALLER occupe une place éminente dans la littérature. Cet auteur y a soulevé le premier l'idée du réseau urbain considéré comme un tout organique résultant du fait de la coopération particulière des villes - desdits "zentrale Orte" - du pays. L'une des bases du fonctionnement de cet organisme consiste en ce que les éléments du réseau urbain - les zentrale Orte, c'est-à-dire les villes - ne sont pas de qualité identique, par contre se trouvent à l'échelon différent possédant une hiérarchie à plusieurs degrés. Cette hiérarchie joue un rôle prépondérant du point de vue de l'unité, du mécanisme intégral du réseau urbain. En effet, c'est l'existence même de cette hiérarchie due à la division du travail qui relie les villes en un réseau urbain à coopération harmonique.

L'analyse du réseau urbain implique encore bien de choses à dégager en dépit des recherches qui ont déjà donné réponse à des questions de détail de plus en plus nombreuses. Les difficultés des recherches résultent en partie de cela que l'ensemble des zentrale Orte constituant les éléments du réseau urbain se définit non sans pleine tant du point de vue quantitatif que qualitatif. L'ensemble des membres du réseau est en règle essentiellement plus ample que celui des villes considérées comme faits statistiques ou des villes envisagées comme des faits administratifs. Il devient encore plus difficile de donner un aperçu spatial convenant sur la structure du mécanisme du réseau urbain en raison même du fait que le réseau urbain s'est organiquement inséré dans le tissu du réseau d'habitat et par conséquent il en porte la marque fortement différente d'après la région ou la province du pays. La Grande Plaine Hongroise /l'Alföld/ est caractérisée par les habitats ruraux et les villes agricoles d'une population importante, de même par une multitude de fermes isolées dispersées entre elles. En revanche, le réseau urbain du Sud de la Transdanubie est caractérisé par un réseau serré des habitats ruraux et de nombreux zentrale Orte, mais seulement par un nombre réduit de petites et de moyennes villes et par l'absence des grandes villes.

Il est à retenir que ce réseau urbain est en continuel mouvement, en développement non seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps. Ce changement permanent tant qualitatif que quantitatif est caractéristique pour l'organisme du réseau urbain. Le nombre de ses éléments et leur échelon hiérarchisé sont également en mouvement continu, en transformation, ce qui affecte par conséquent sensiblement aussi l'organisme lui-même du réseau urbain.

Il se conçoit bien que l'organisme du réseau urbain - caractérisé dans le temps et dans l'espace à la fois par la variation et le dynamisme - ne constitue pas de sujet facile à étudier. Ce qui est valable surtout de nos jours, à l'époque où le développement industriel, l'urbanisation se fait à un rythme accéléré alors que se produisent des transformations énormes dans l'ordre de l'espace économique et dans la répartition territoriale de la population et qui affectent tant la structure du réseau d'habitats et le réseau urbain envisagés antérieurement comme étant susceptibles seulement de mouvement, de changement lents. La naissance des agglomérations urbaines et leur extension territoriale rapide en servent d'exemple.

La concentration intense de la production industrielle dans certaines régions, l'accumulation des forces de production ont provoqué le rassemblement de la population à un rythme accéléré. Ce processus a forcément entraîné la formation des agglomérations urbaines aussi sur le territoire de la Hongrie.

Ces agglomérations sont les lieux d'accumulation de nombreux emplois non agricoles /industriels et tertiaires/ et comme tels ils constituent en même temps la base existentielle d'une masse de population y compris les proches soutenus.

Pour qu'une "agglomération urbaine" se constitue, le degré de concentration de la population doit atteindre au moins 100 000 habitants par rapport à une extension territoriale de 100 km<sup>2</sup> de l'agglomération. La concentration territoriale des seules forces de production industrielles ne peut pas encore avoir pour conséquence la naissance d'une agglomération urbaine. En principe on peut admettre qu'elles rassemblent de multiples lieux de travail industriels à automatisation élevée manoeuvrés d'un effectif bien réduit, ce qui ne conduit pas à la concentration de population.

En ce qui concerne la concentration des lieux de travail ce sont au début les lieux de travail industriels qui jouent le rôle prédominant. L'effectif des lieux de travail sera complété par des emplois

tertiaires dont le nombre augmente à un rythme rapide au-delà d'un degré donné de la concentration de population. De plus - grâce au progrès de l'évolution urbaine - le nombre des emplois tertiaires et avec le temps même le nombre des employés dépasse à rythme de croissance rapide celui des lieux de travail industriels. C'est déjà le processus de transformation qualitative soit structurale des lieux de travail. Le passage de la prédominance du secteur secondaire au tertiaire /même antérieurement l'augmentation quantitative des lieux de travail secondaires/ entraîne l'exigence d'une spécialisation territoriale importante, une évolution structurale particulière. Cette évolution sera également accélérée par l'accroissement des besoins d'espace des lieux résidentiels et de l'infrastructure conduisant à la formation d'une structure d'habitat caractéristique pour les agglomérations.

Ces facteurs modélant la structure sont les suivants.

1. L'appareil administratif et de prestation de service sensiblement accru - comportant la majorité des emplois tertiaires - tend en majeure partie à se localiser sur le point le plus convenable à sa fonction, dans le centre de la ville. Cette accumulation en masse des emplois tertiaires dans le centre de la ville donne naissance à une forte densité des lieux de travail largement spécialisés. Au début on cherchait par l'expansion spatiale - par l'extension horizontale du territoire - du centre de la ville à assurer le territoire nécessaire. Par la suite on a commencé l'expansion du centre aussi en sens vertical par la reconstruction du centre en nombreux étages. Ce processus a été longtemps ralenti en Hongrie par le fait que les pouvoirs publics n'ont pas reconnu les influences de la valeur du terrain exercées sur le modelage de la structure urbaine et les tendances à établir une politique foncière convenable ont de même échoué.

2. Il y a de différences considérables - même du point de vue de l'utilisation du terrain, du mode de bâtir - entre l'espace de forte densité des emplois existant au coeur de l'agglomération et la zone de lieux de travail industriels de l'agglomération. Alors que le précédent est contraint à l'expansion verticale pour l'utilisation intensive de l'espace, la zone industrielle au contraire - en raison de l'exigence en espace de plus en plus croissante des entreprises industrielles modernes - se recule de plus en plus aux périphéries de l'agglomération. /Fig. 1/

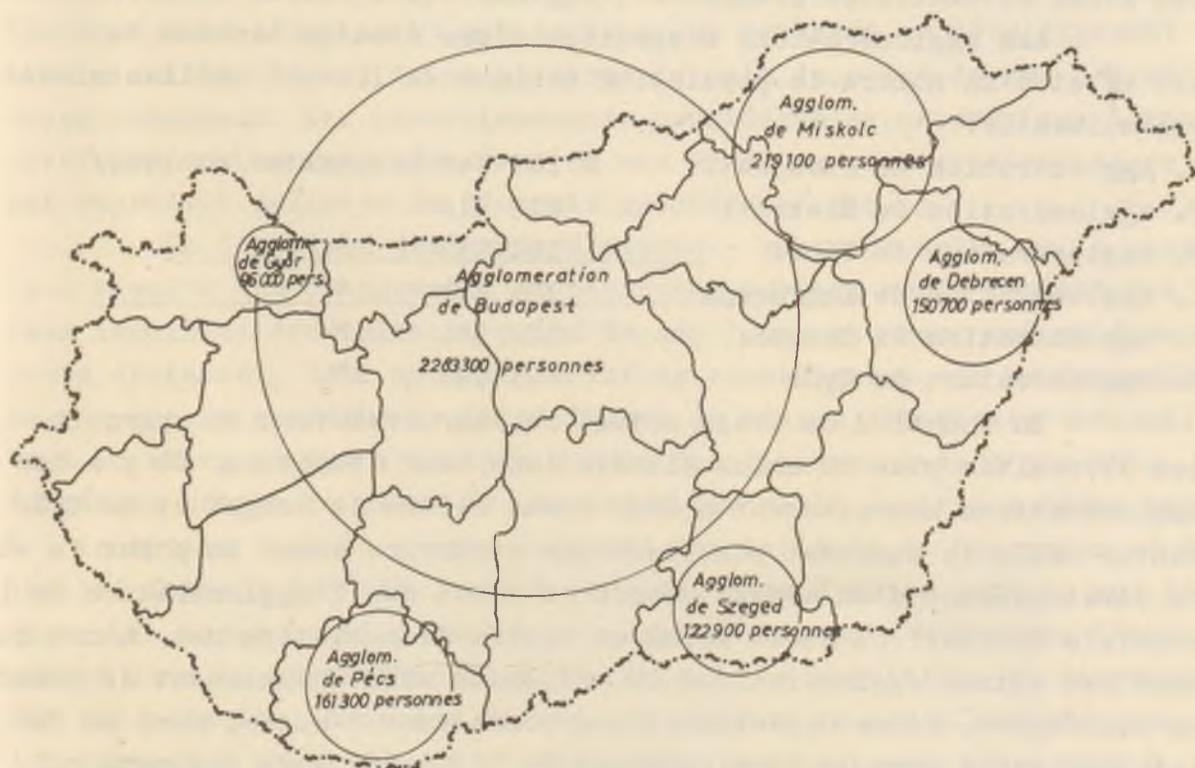
3. La satisfaction différenciée aux demandes de logement de la popu-

lation impose la montée en flèche des besoins de l'espace résidentiel. Au sein de la population ce sont les foyers à une génération qui deviennent prépondérants. Le nombre des demandes de logement s'est énormément multiplié depuis la dissociation des ménages à plusieurs générations antérieurement cohabitantes. En même temps les besoins d'augmenter la surface habitable du logement se sont sensiblement accrus de même que les exigences concernant l'espace vert, le terrain de circulation, les lieux de stationnement etc. En répondant à ces besoins l'espace résidentiel a subi nécessairement une expansion considérable. La zone en extension territoriale permanente de l'agglomération est constituée par une zone suburbaine du "quartier résidentiel" spécifique et par une zone des maisons individuelles situées dans l'espace vert environnant /fig. 2 et 3/. Les limites de cette extension sont conditionnées par l'évolution de la voirie et des moyens de transport en commun.

4. Dans l'expansion spatiale rapide de l'habitat qui de la ville d'autrefois s'est développé en une agglomération urbaine étendue, les communes urbaines absorbées par leurs fonctions à cette agglomération jouent un rôle important comme des lieux résidentiels des travailleurs /Arbeiterwohnort/ se rapprochant de leurs lieux de travail par migration journalière vers l'agglomération /fig. 4/. Autrefois c'étaient des habitats ruraux ayant même des fonctions autonomes, mais qui furent transformés fonctionnellement par l'agglomération toujours croissante et absorbés par elle en "habitat partiel" à fonction de lieu résidentiel /Arbeiterwohnort/. Le finage /Gemarkung/ est cultivé actuellement par une population agricole diminuée. L'activité se présente ici encore sous forme de "double économie" ou les jardins entourant la maison, l'élevage du porc et des animaux de basse-cour assurent à beaucoup de familles un revenu complémentaire important. De plus, la puissance d'attraction de cette zone à "genres de vie mixtes" réside bien dans la possibilité de compléter le revenu permettant au maximum d'utiliser la force de travail de la famille. /Les ménagères, les enfants exercent l'activité agricole autour de la maison, le chef de ménage faisant migration journalière vers le centre industriel assume des travaux saisonniers partiels dans la coopérative/.

Or, cette zone d'agglomération constitue déjà l'intermédiaire vers les habitats ruraux. Quant à sa compétence fonctionnelle des oscillations temporaires peuvent arriver en raison de sa "double

## LES AGGLOMERATIONS URBAINES DE HONGRIE



Carte n° 1

économie". En mesure que les relations de ces communes avec les lieux de travail de la ville deviennent plus faibles et le nombre des migrants vers la ville diminue, elles peuvent être détachées de l'agglomération, tout en regagnant leur autonomie fonctionnelle en tant que villages agricoles.

L'agglomération en expansion spatiale est caractérisée par conséquent non seulement par une vaste concentration de population et d'emplois, mais par les besoins de vastes territoires où se forment les zones spécialisées propres à l'agglomération /Carte n° 1/.

Les agglomérations hongroises d'une étendue minimum de 100 km<sup>2</sup> et d'un nombre de population minimum de 100 000 habitants sont les suivantes:

1. agglomération de Budapest:	2 283 346 habitants /en 1965/
2. agglomération de Miskolc:	219 114 "
3. agglomération de Pécs:	161 339 "
4. agglomération de Debrecen:	150 711 "
5. agglomération de Szeged:	122 941 "
6. agglomération de Győr	95 995 "

En fonction du stade actuel de leur évolution on aperçoit des diversités plus ou moins élevées dans leur structure. Il y a des agglomérations nouvellement créées comme celles de Szeged et de Győr contre celle de Budapest possédant une structure mure. Du point de vue du développement d'un centre urbain ce n'est que l'agglomération de la capitale national où s'est formé un centre de caractère net, alors que dans les autres agglomérations le processus vient seulement de prendre son départ. Cette caractéristique comme tant d'autres sont en relation étroite avec le développement de l'industrie du bâtiment qui est arrivée de nos jours au niveau technique de production du pouvoir répondre aux besoins avec plus de succès qu'auparavant. La mise en oeuvre des éléments préfabriqués contribuera à gagner des espaces considérables en faveur des quartiers résidentiels.

Dans la majeure partie des agglomérations hongroises se traduisait toujours une tendance à la concentration, au rassemblement, à l'entassement. Cette tendance coïncide avec le développement de leur réseau de communication interne plus moderne et d'une capacité plus élevée. Comme la plupart des agglomérations est loin d'avoir une structure mûre, pendant le "stade de condensation" les inconvénients résultant de l'excès de densité de la population se présentent de plus en plus sensiblement. La possibilité d'assainissement peu fréquente rend

difficile la rénovation nécessaire des secteurs urbains internes. La transformation de la structure a lieu surtout dans la zone d'agglomération périphérique dont l'utilisation se fait d'une façon relativement libre. Les terrains les mieux affectés par la concentration la plus rapide, par l'intensité de l'échange des immeubles, par le plus fort mouvement de population sont justement les parties préphériques qui sont dans leur majorité des communes résidentielles urbanisées /*verstädterter Arbeiterwohnnort*/. En dépit de ce que cette zone fait fonctionnellement partie organique de l'agglomération elle s'en présente découpée dans l'espace et est de beaucoup retardée au développement urbain soit à l'égard de sa physionomie soit du point de vue des services communaux. Les investissements considérables nécessaires à son développement se font même dans ce cas avec une plus grande vitesse par rapport à celle de la décennie précédente/ fig. 5/.

La formation des agglomérations - exceptée celle de la capitale - résulte des changements économiques, sociaux subis pendant les deux dernières décennies et prend de nos jours un essor qui va toujours croissant. Leur apparition influe sensiblement sur la formation de l'ordre de grandeur de la structure du réseau d'habitats national, tout en exerçant son influence sur le fonctionnement de l'ensemble du réseau urbain du pays. Ce processus favorable contribue d'une part à l'insertion dans le réseau national des habitats de dimension et de qualité faisant défauts jusqu'à présent; mais d'autre part il est défavorable parce qu'il permet à ces agglomérations d'augmenter l'inégalité dans la répartition territoriale de la population et d'agrandir par cela les obstacles devant l'évolution de certaines régions. L'orientation planifiée du développement des agglomérations tend à réduire les inconvénients par l'intervention des pouvoirs publics. Or, cet effort avait peu de succès jusqu'à présent parce que d'une part nous ne connaissons pas les particularités des agglomérations hongroises dans toute leur complexité et d'autre part les moyens d'intervention des pouvoirs publics ne sont pas assez modernes pour rendre plus valables les possibilités du développement systématique.

N O T E S

- /1/ H. Arnhold: Die Abgrenzung der Stadtlandschaft /Wiss. Veröff. Dt. Museum f. Länderkunde. N.F. 12. Leipzig 1953. S. 71./
- /2/ H.P. Bardt: Die moderne Grosstadt. Hamburg 1961.
- /3/ O. Boustedt: Abgrenzung von Agglomerationen in Ausland /Raum -  
forsch. u. Raumord. 1956. Hft. 2-3. S. 418-424/
- /4/ O. Boustedt: Grosstadt und Ballung /Probleme, Methoden, Ergebnisse  
u. Aufgaben der Agglomerationsforsch. Raumforschung. Akade-  
mie f. Raumforsch. u. Landesplanung. Bremen. 1960. S. 249-  
-266/
- /5/ O. Boustedt: Die Stadt und Umland /Raumforsch. u. Raumord. 1953.  
S. 20-25/.
- /6/ H. Carol: Sozialräumliche Gliederung und planerische Gestaltung  
des Grosstadtbereiches /Raumforsch. u. Raumord. 1956. Hft.  
2-3. S. 80-101./
- /7/ W. Christaller: Die zentralen Orte in Süddeutschland. Jena, 1934.
- /8/ W. Christaller: Rapports fonctionnels entre les agglomérations  
urbaines et des campagnes. /Comptes Rendus du Congrès Intern.  
de Géographie. Amsterdam 1938. II. p. 123-138/.
- /9/ G. Chabot: Les villes. Paris. 1952.
- /10/ P. George: La ville. Paris. 1952.
- /11/ P. George: Paris als Weltstadt /Zum Problem der Weltstadt. Ber-  
lin, 1959. S. 17-32/.
- /12/ J.P. Gibbs: Urban Research Methods. Princeton. 1961.
- /13/ J. Hillerbrecht: Die Stadtregion, Grosstadt und Städtebau. Göttin-  
gen, 1952.
- /14/ R. Klöpffer: Der Stadtkern als Stadtteil. /Berichte z. dt. Landes-  
kunde, 1961. Hft. 1. S. 150-162/.
- /15/ E. Otremba: Räumliche Ordnung und zeitliche Folge im industriell  
gestalteten Raum /Geogr. Zeitschr. Jhg. 51. 1963. Hft. 1. S.  
30-52/.
- /16/ E. Lettrich: Az ipari települések komplexumai Magyarországon.  
/Industrielle Siedlungsagglomerationen in Ungarn/ /Földr.  
Ért. 1962. p. 85-108/.
- /17/ E. Lettrich: Urbanizálódás Magyarországon. /L'urbanisation en  
Hongrie/ /Földr. Tanulmányok 5. Budapest, 1965/.

Table des figures

1. Les usines de l'industrie lourde exigeant de vastes espaces se placent le long de la voie ferrée à la périphérie de l'agglomération urbaine et constituent une zone industrielle.
2. Un quartier résidentiel neuf est surgi à la périphérie de la ville Pécs, derrière lui se trouve l'une des communes en voie d'urbanisation qui s'unit progressivement à l'agglomération de Pécs.
3. Un des quartiers résidentiels nouvellement créés de l'agglomération de Miskolc: le quartier Kilián à Diósgyőr.
4. Des milliers d'habitants des banlieues sont transportés par jour par le chemin de fer d'intérêt local à l'intérieur de l'agglomération de Budapest.
5. La majeure partie des communes englobées fonctionnellement dans la structure de l'agglomération urbaine possède encore une physionomie rurale, son équipement public est mal développé. La plupart de la population active fait la migration journalière.



Fig. 1



Fig. 2

Fig. 3



Fig. 4

Fig. 5



ASPECTS GEOGRAPHIQUES DU DEVELOPPEMENT REGIONAL  
DE LA ZONE DE LOISIRS DE BALATON

Miklós ABELLA

Budapest

Dans les suivants, je me propose de récapituler brièvement les aspects géographiques les plus importants du développement régional de la zone de loisirs du lac Balaton.

Lors de la rédaction du thème mon but était le suivant: brosser un tableau clair, saisissable aussi par les étrangers, sur l'intérêt touristique du lac Balaton, le plus grand lac de l'Europe Centrale et la région de tourisme et de loisirs la plus importante de la Hongrie, d'une part, et de l'autre: énumérer les problèmes à résoudre étant les conditions prépondérantes du développement de cette région touristique ayant une portée certaine aussi au niveau international.

Notons, que les seules méthodes géographiques et les résultats obtenus dans ce domaine ne sont pas assez pour offrir une vue générale et complète sur tous les facteurs affectant l'unité naturelle et la région économique y compris le tourisme. La description de l'état actuel n'est pas assez; pour pouvoir considérer les possibilités du développement, il faut connaître aussi les antécédents et les corrélations logiques du développement précédent. L'évolution doit être suivie dans son histoire, analysant les aspects statiques, mais tout en prévoyant l'évolution dynamique future. Malheureusement, les statistiques nécessaires ne sont pas toujours disponibles pour en tracer les séries dynamique, les courbes du progrès ou du retard. Or, les estimations ne sont pas souvent assez satisfaisantes, cependant force était de suivre ses méthodes d'approximation.

Il est certain, que les détails concernant les effets économiques nécessaires et probables du développement seraient également utile dans le cadre de cet exposé. Cependant, un tel élargissement du thème aurait fait un détour de l'objet initial tout en embrassant de domaines de l'économie politique, comme par exemple l'économie, rentabilité, etc...qui sont loins de la géographie et appellent d'autres spécialités. Pourtant, je tiendrai de faire d'allusions nécessaires à l'importance de ces problèmes et leur corrélation avec l'ensemble du développement.

Le développement économique de la Hongrie est basé sur des conceptions et plans régionaux embrassant le pays entier. Le tourisme y

joue aussi son rôle. Le plan du réseau d'implantation comprend l'implantation de l'industrie, l'urbanisation et encore le développement du tourisme sous forme de suggestions concrètes.

Suivant ces principes, le Gouvernement hongrois a adopté jusqu'ici quatre plans d'aménagement relatifs à des régions de loisirs, mais d'autres sont actuellement sous préparation.

Le premier de ces plans fut le plan régional du lac Balaton, puis celui de la Courbe du Danube, il y a deux ans que suivait la région de la Transdanubie de l'Ouest et finalement le plan du lac de Velence a été adopté.

Ces plans régionaux visent tout d'abord la réalisation des conditions premières du tourisme /hôtels, restaurants, réseau de communication, etc.../ et de leur développement, mais en même temps les intérêts, culturels des régions en cause sont également considérés, par exemple: l'exploitation et conservation des monuments historiques et artistiques.

Les investissements de grande envergure indiquent l'intérêt que le tourisme joue dans l'économie du pays. Pour en avoir une idée je rappelle le montant de 2,8 milliards de Forints investis entre 1958 et 1967 /investissements publics et d'État/ dans la région du lac Balaton. Notons que les investissements des maisons de campagne particulières valent presque le même montant.

#### IMPORTANCE DE LA ZONE DE LOISIRS DE BALATON

Le rôle économique actuel du lac Balaton est déterminé surtout pour les services de loisirs des estivants et le tourisme. Ce dernier étant accentué par les Stations balnéaire, par les centres de loisirs et d'excursion situés non loin de la capitale de Budapest. 38.5 % des touristes étrangers visitent le lac Balaton et 25 % du tourisme intérieur affecte ce même lac.

Cette dernière décennie a sensiblement augmenté le tourisme étranger du lac Balaton. En 1958 les hôtels et pensions, etc. comptaient 56.000 journées passées ce qui passe dans trois ans à 2400,000 journées et simultanément à l'extension hôtelière cette même valeur atteint 1,251.000.

Quant aux jours de séjours, la fréquentation de la région de Balaton augmentait vingt fois entre 1958 et 1966 et l'accroissement va continuer. Les plans perspectifs prévoient le dédoublement des places hôtelières.

Les habitats du Balaton sont propres actuellement à recevoir simultanément 300 000 hôtes. Le nombre des estivants dans ces années a atteint 1,3 millions personnes par an. N'oublions pas que ce chiffre représente plus que le dixième de la population entière, donc c'est une part importante du trafic de loisirs du pays. Pour faire voir le développement effectué, il vaut la peine de rappeler les statistiques d'avant la deuxième guerre mondiale. Les stations balnéaires du lac Balaton recueillaient en 1935 180.000 hôtes dont 23.000 étaient étrangers. Le nombre des hôtes passant plus de trois jours dans la région était 70.000 personnes.

Depuis la deuxième guerre mondiale, nous possédons des statistiques depuis 1957 suivant lesquelles le nombre des estivants de l'an 1959 dépasse le chiffre de l'an 1937.

Lors de l'appréciation de son développement, ne perdons pas aux yeux le fait que malgré la plage à sable fin de la rive méridionale, le Balaton n'avait à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qu'une seule station balnéaire: Balatonfüred située à la rive septentrionale du lac. Siófok, le point le plus animé du lac a été fondé en 1893, suivi de Balatonföldvár et plus tard de Keszthely, et sous peu après, Balatonalmádi a créé sa plage artificielle.

Bien que les Chemins de fer du Sud partant de Budapest longeait la rive méridionale du lac pour Fiume /Rijeka/, donc reliait Siófok à la Capitale, on y a peut fait en faveur de l'aménagement des plages et en vue du tourisme. Notons que la rive septentrional ne marquait son évolution que depuis 1909, date de l'inauguration d'une ligne des chemins de fer d'État. En 1930 on a construit la route de Balaton, qui après plusieurs remaniement sera apte de répondre aux exigences du transport routier tellement accru.

Les dispositions naturelles du lac Balaton sont appréciées en tant que valeur sociale il y a seulement de quelques décennies. Ces dispositions naturelles sont les conditions indispensables au développement en tant que région de loisirs, mais pour déployer ces valeurs, il fallait y utiliser aussi des facteurs socio-économiques.

#### CARACTERISTIQUES DE LA GEOGRAPHIE NATURELLE GENERALE DU LAC BALATON

Ce lac à profondeur réduite est d'une superficie de 600 km<sup>2</sup> de longueur de 70 km dont les plages sont d'environ 200 km de longueur propres à zones de loisirs. Sa largeur varie de 8 à 12 km, entre

Szántód et Tihany n'ayant qu'une largeur de 1,5 km. Sa profondeur moyenne est de 3 mètres, la plus profonde de 11,5 mètres étant la baie de Tihany.

Le lac de Balaton se trouve dans un fossé affaissé de 50 m de profondeur entre le Haut pays de Balaton et les collines tertiaires du côté Sud de Somogy. Le bassin du lac a été formé il y a 17 à 22 mille ans sous l'effet des mouvements.

Le lac est alimenté surtout par la rivière Zala qui fournit plus d'eau que les autres 30 ruisseaux y affluant. La rivière Zala se jette dans le lac sur la rive Sud-Ouest remblayant la baie de Keszthely assez boueuse et algueuse. Depuis la régulation de la rive de 1920, quant ledit Petit-Balaton le lieu des dépôts de boue a été supprimé, le remblai de la baie de Keszthely est sensiblement accéléré. L'envasement a augmenté à 1 mm par an, soit le double du celui des autres parties du lac.

Le réglage du niveau d'eau du lac est confié à la rivière régulière de Sió. Un système d'écluse au point de sortie de Siófok est utilisé à ces fins. Le débit de ce système est de 50 m<sup>3</sup>/sec. Les eaux du lac Balaton sont transportées par la Sió au Danube. La pente de Sió étant faible, les courants d'eau y sont lents. La dénivellation entre le niveau du Danube et celui moyen de la rivière de Sió est de 18 m. La rivière Sió de quelques 100 km de longueur joue un rôle également important en tant qu'une voie fluviale périodique. Les bateaux construits aux Chantiers de construction navale de Balatonfüred passent par ce canal au Danube.

La profondeur réduite du lac détermine à priori la fluctuation du niveau du miroir du lac dont la valeur ne peut dépasser 64,5 cm ce qui supprime la possibilité d'une réservation d'eau pour plusieurs années. Le lac Balaton n'est qu'un bassin d'emmagasinement pour une année seulement. Dans la pratique ce veut dire, que pendant l'automne ou l'hiver à précipitation atmosphérique exagérée, le trop-plein doit être diversé par le Sió, sans attendre l'été, pour prévenir ainsi l'inondation des zones littorales bâties.

Étant donné l'évolution de la culture balnéaire de Balaton, on devait réduire la fluctuation du plan d'eau du lac ce qui exigeait l'élargissement du lit de Sió et la reconstruction du système d'écluse de Siófok. Le but de la régularisation de la rivière Sió était aussi la création d'une voie fluviale entre Balaton et le Danube. Mais un canal navigable d'une manière continue n'est possible qu'au prix de

la construction de six escaliers d'eau ce qui serait extrêmement onéreux, donc le projet est actuellement ajourné.

L'axe longitudinal du lac Balaton sépare des pays et sites différents et asymétriques qui déterminent en même temps le caractère estivant et balnéaire de cette région.

Le fond septentrional: la Rivière de Balaton, le Haut pays de Balaton et les buttes-témoins d'origine volcanique à couverture basaltique se ragent sur le bord Nord-Ouest du lac avec le site caractéristique de la presqu'île de Tihany, au milieu du bassin offrent de belles possibilités au tourisme et aux stations balnéaires climatiques.

Les monts dolomitiques de la Montagne de Keszthely, entre Keszthely et Balatongyörök, descendent jusqu'au lac. Passant Balatongyörök, on rencontre le bassin de Tapolca, avec ses monts d'origine volcanique magnifiques dont Badacsony et Szigliget se trouvent tout près du lac. Notons que Badacsony est le plus typique et le plus renommé des monts volcaniques de la Transdanubie. Ses couches sous-jacentes sont en sable et argile pannoniens sur lesquels s'est répandue une croûte basaltique bien protégeant le mont contre l'érosion. La pente de basalte est très raide ornée quelques fois de jolis prismes basaltiques. Son altitude maximale est de 438 m.

Les monts volcaniques de la région occidentale /Badacsony, Szigliget, Szent György-hegy, etc.../ sont des facteurs importants du site et du tourisme de la région de Balaton.

La presqu'île de Tihany est un point splendide de la zone médiane du lac /longueur de 5 km, largeur de 3,5 km, soit une superficie totale de 12 km<sup>2</sup>/. Au moment des premières agglomérations humaines, elle était encore une île. Actuellement elle est reliée au bord septentrional du lac Balaton par un tronçon humide, bas.

Les bases de la presqu'île de Tihany sont composées de sables et d'argiles pannoniens recouverts, comme dans le cas de Badacsony, d'une couche de tuf basaltique.

Des collines de tuf basaltique s'élèvent de l'abrupte des bords, portant des cônes en hydroquartzite provoqués par des mouvements post-volcaniques /parmi les 112 cônes d'hydroquartzite, "Aranyház" - la maison d'or est la plus belle/.

La presqu'île de Tihany est un bassin divisé en deux embrassant le lac intérieur aussi.

Comme une rareté géologique et en même temps touristique, rap-

pelons les restes fossilisés du coquille *Congeria*, dénommé populairement "sabot de chèvre".

Outre les monts énumérés ci-dessus, le pays formant les bords septentrionaux du lac, et qui est délimité par la fossé de Vázsony de la zone du Sud de Bakony, est dénommé le Haut pays de Balaton.

La Haut pays de Balaton présente une construction géologique bien variée /grès rouge permien, calcaires triasiques, dolomites et marnes/ soit un plateau de 300 à 400 m d'altitude disséqué en plusieurs petits bassins.

Le rebord méridional descend par deux gradins vers le lac Balaton, c'est la Rivière de Balaton. Les gradins se traînant parallèlement au lac s'élèvent à 12,25 et 40 m d'altitude ayant une largeur de 2 à 4 km. Le climat et la végétation ont un certain caractère méditerranéen /vigne, lavendes, amandes, figues, etc.../.

Le bord méridionale du lac Balaton diffère sensiblement celui du Nord. La ligne droite du littoral est formé par le vent, par les vagues et grâce aux nehrungs.

Les rives méridionales sont constitutées d'une bande littorale de largeur de 2 à 2,5 km, formée par les vagues. La profondeur d'eau y est très réduite, le rivage est recouvert du sable fin s'offrant à une plage agréable.

La formation des rives montre les traces de l'activité des vents.

Les nehrungs du rivage méridional du lac séparent de l'eau du lac des baies pénétrant aux collines de Somogy. Cette zone présente un caractère marécageux étant donné leur mauvaise déversement. Les marais formés aux environs du rivage de Somogy sont dénommés "bosquets". Le marais le plus étendu se trouve entre Fonyód et Balatonkeresztur et porte le nom Nagyberék /Fig. 1/.

Et finalement, il convient de rappeler les formations caractéristiques du bassin oriental de Balaton: les "berges".

Dans la région de Balatonkenese et de Balatonaliga, les couches d'argile horizontales, de l'âge pannonien, recouvertes en partie du loess, forment des berges de 60 à 80 m de hauteur. Ces formations sont intéressantes, mais sont un obstacle au développement de la rive, entravant l'agglomération pénétrant au pays ne permettant qu'une bande d'aménagement le long du rivage.

Pour apprécier correctement les dispositions de loisirs du lac Balaton, il convient de connaître les caractéristiques de l'eau du lac.

La profondeur réduite amène la variation fréquente de la température de l'eau du lac. Il faut avoir à peine de 24 heures pour que la température de l'eau s'approche de celle de l'air.

En hiver, quand il fait froid durablement, quelques jours à température d'au-dessous du zéro sont assez qu'une manteau de glace se forme sur le miroir entier du lac.

En cas d'un hiver dur, il arrive que le lac est entièrement gelé de la fin novembre jusqu'au mois de mars, le manteau de glace est de 30 à 40 cm d'épaisseur, voire même atteint la valeur de 80 à 100 cm, elle supporte l'homme et véhicule.

Ces dispositions de glaces permettent en hiver de pratiquer des sports hivernaux, comme le yachting sur glace, et le "traîneau de lac".

Les glaces brisées en hiver, se déplacent vers le rivage détruisant les constructions et les objets d'ouvrage littoraux. En effet, le vent hivernal fort empile les glaces sur les rives.

Or, l'aménagement et l'étude régionaux sont basés sur les dispositions naturelles. L'étude tient de valoriser les dispositions du paysage, d'accentuer les facteurs favorables.

Le but de l'aménagement est, bien entendu, la satisfaction des demandes augmentantes, tout en gardant une échelle qui s'adapte à l'homme cherchant ici les loisirs et la détente et qui sauferde en même temps les valeurs de la nature.

Le premier principe de l'aménagement régional c'est le caractère complexe: il cherche les solutions, - non pas isolées, mais en corrélation multilatérale.

D'où l'exigence d'analyser, tout d'abord, les corrélations importantes et globales, puis traiter les problèmes des unités moins importantes.

Analysant les dispositions naturelles du lac et de ses environs, l'aménagement régional doit également considérer les problèmes de l'aménagement d'eau: le déversement des eaux de précipitation, la régularisation du niveau d'eau du lac, la réduction de l'envasement, etc...

En vue de rendre plus efficace, l'aménagement utilise la concentration, dont les aspects géographiques sont intéressants. Il faut choisir, par exemple, les points géographiques qui permettent de leurs sources l'approvisionnement en eau: où sont les points qui désirent la construction des objets d'ouvrage littoraux et encore le problème de la défense contre la propagation des algues, etc....

QUELQUES PROBLEMES GENERAUX ET SPECIAUX DU DEVELOPPEMENT DE LA REGION  
DE LOISIRS DE BALATON

Les congés annuels et les week-end deviennent de plus en plus général, fait stimulant extraordinaire du développement des zones de loisirs, y compris les séjours passés aux stations balnéaires de l'assurance sociale.

Notons que les possibilités de tourisme et de loisirs actuelles ne répondent qu'à 15-20 % de la demande posée.

Or, l'aménagement et la géographie de tourisme y comprise, est invité de mettre en valeur des dispositions potentielles des zones propres aux loisirs. L'aménagement doit parer les contraintes de l'industrie, de la communication et de l'agriculture tout en étudiant les conditions systématiques de l'utilisation pour assurer l'optimum dans ce domaine.

Il ne sera point inutile de rappeler ici, quelques principes de recherches touristiques-géographiques dont les résultats peuvent être adaptés à l'aménagement régional.

La géographie de tourisme, par exemple, se propose l'analyse corrélative territoriale des dispositions de la région de loisirs de Balaton, c'est-à-dire la mise à jour des corrélations des indices caractéristiques au point de vue du tourisme, qui permettent d'en déduire les caractéristiques qualitatives et quantitatives tout en offrant une orientation sur la valeur touristique du territoire.

Les dispositions touristiques reflètent l'état statique de la région, mais son dynamisme, son trafic et sa fréquentation seront également détectés.

Lors de l'analyse, on a développé deux secteurs facilement appréciables, dont le premier c'est l'analyse des lieux d'accueil des touristes, soit des centres touristiques. L'autre secteur traite les mouvements de courant, c'est-à-dire les sens et les tendances du tourisme. Les résultats de ces deux secteurs d'analyse fournissent une information précieuse sur le dynamisme du tourisme.

Finalement il convient de rappeler le fait qu'une fois l'aménagement régional terminé et réalisé, la géographie du tourisme devra arriver à une nouvelle phase. C'est l'analyse de la structure et du dynamisme des nouvelles conditions: chercher si les objectifs de l'aménagement sont-ils réalisés, ou bien une situation autre que celle prévue lors de l'aménagement s'est produite sous l'effet des facteurs extérieurs.

Il convient de souligner le fait que différemment de l'aménagement, la valeur scientifique des analyses de la géographie de tourisme consiste à fournir une série d'alternatives étant donné qu'elle n'est pas soumise aux freins matériels de l'aménagement. Elle peut attirer l'attention à telles possibilités qui ne sont pas actuelles au moment de l'étude, mais plus tard, elles pourront être réalisées.

Contrairement aux analyses par secteurs, la valeur de ses recherches est la présentation du système des corrélations territoriales. Étant donné son échelle, elle ne peut traiter les détails et leurs solutions, mais elle peut attirer l'attention à plusieurs lois par rapport aux relations territoriales.

#### LES DEVOIRS A LONG ET A COURT TERME DU BALATON

Les rivages du lac Balaton comptent quelques 41 habitats situés directement au bord du lac. Cependant le nombre des communes intéressantes au point de vue touristiques est de 45, soit des villages demandant un développement touristique plus efficace.

Leur développement simultané de ces lieux est impossible, donc il convient de les hiérarchiser suivant leur intérêt et leurs dispositions de développement.

Le plan considère 18 agglomérations comme propres au développement important, dont neuf sont prioritaires où sont concentrés les sources matérielles et autres. Les localités prioritaires ayant un trafic important des week-end sont les suivantes: Badacsony, Balatonföldvár, Balatonboglár, Fonyód, Balatonfüred, Siófok, Keszthely et Héviz. /Figure 4/.

Le plan réserve une attention spéciale à l'analyse de l'évolution démographique, tout en confrontant le nombre des touristes et celui de la population stable. Donc il considère la population en tant qu'une consommatrice dans la haute saison et comme population constante /Figure 2/.

Dans la haute saison, le nombre de consommateurs au maximum par jour peut être estimé égal à 600 mille personnes dont l'accueil /alimentation, logement/ demande une organisation efficace et des investissements préalables. Pour illustrer ce qui vient d'être dit, voici l'exemple de Fonyód: la population constante compte 5 000 personnes, les estivants y reçus sont environ 32 000 personnes. Il est évident que pour la solution des problèmes d'investissement et ceux d'autre nature les ressources locales ne sont pas assez. C'est une tâche à

niveau d'économie nationale.

Les tâches analogues nationales sont les problèmes de l'accroissement du trafic et des logements, y compris les services communs à grande envergure. Leur harmonie ne peut être assurée qu'au moyen d'une planification centrale.

Au moment où on traite les problèmes matériels de l'aménagement du lac Balaton, on ne doit pas perdre aux yeux les revenus de l'économie nationale grâce au tourisme. Le rôle d'acquisition de devises de la région doit augmenter parallèlement à son développement. Notons que les recettes des zones de loisirs et de tourisme sont un facteur non négligeable de la balance des paiements du pays.

Sa haute portée est reflétée par des statistiques nationales: le tourisme de Hongrie occupe la troisième place parmi les premières sources de devise /après l'exportation des animaux vivants et des blés/ représentant la somme de 40 millions de Pengős et devise.

Suivant les statistiques du commerce extérieur, en 1966, le tourisme occupe la deuxième place après l'industrie pharmaceutique avec ces recettes de 458 millions de Forints en devise, dépassant même l'exportation des fruits. Le dynamisme du tourisme en Hongrie est représenté sur la figure 3.

Le rôle, dans ce domaine, de la région de Balaton est important, vu qu'elle approche 40 %. Or, considérant les données citées, cela veut dire que, par exemple, les recettes en devise de la région de Balaton a atteint probablement 200 millions de Forints en devise.

Dans la décennie passée /1958-1967/ la valeur des investissements des travaux publics et privés dans la région du lac Balaton peut être estimée à 5 milliards de Forints.

La majeure partie des investissements d'État est destinée aux buts à caractère d'infrastructure et d'équipement /objets d'ouvrage littoraux, déversement des eaux d'égout, services d'eau, voies, etc.../.

Dans le passé, les villages de vacances littorales étaient sans services communaux. Et malgré les investissements importants, les besoins en sont satisfaits en partie, donc le plan d'aménagement devra continuer les travaux mis en oeuvre. L'accroissement brusque du trafic de Balaton impose également l'élargissement des services communs.

Le développement est freiné par le fait qu'on y dispose peu de terrains dotés de services publics propres aux constructions. C'est le fait qui retarde le développement des équipements hôteliers et la

construction des maisons de repos.

Le premier pas à faire pour le développement du Balaton est donc la préparation des terrains. Pour en faire un choix judicieux, il faut se servir d'une méthode de recherches bien élaborée.

#### METHODE DE LA DETERMINATION DU DEVELOPPEMENT

Les travaux préparatifs ont été effectués sur des cartes à échelle de 1/5000, sur lesquelles on a tracé les surfaces maximales à bâtir. Après cette délimitation, on a retenu le caractère de la construction. La définition de la capacité des habitats était également une tâche bien importante. La capacité des habitats signifie la saturation de population requise pour une journée de la saison, considérant les superficies regagnées du lac.

Suivant ces prévisions, la capacité constante en été de la région de Balaton sera de 600 mille personnes. Le nombre des touristes à la fin de la semaine est estimé à 100 mille personnes. Quant à la population constante de la région de loisirs, elle serait de 155 mille personnes.

Connaissant nos possibilités, ces chiffres de prévision sont en même temps optimaux et deux fois plus que les chiffres réels d'aujourd'hui.

Lors des travaux préparatoires on a retenu les blocs d'aménagement les plus importants, qui peuvent jouer dans le Plan général l'objet de l'aménagement les plus importants, qui peuvent jouer dans le Plan général l'objet de l'aménagement complet réalisable.

Le Plan d'aménagement a classé les agglomérations d'ici 1975 en quatre catégories différentes suivant l'importance chronologique /y compris les prioritaires et les non-prioritaires/.

La première catégorie embrasse les quatorze habitats dont l'aménagement jusqu'à 1975 est très important. Le Plan établit une nomenclature qui qualifie inachevés au point de vue de service des agglomérations dont il préconise la réalisation complète finie. A ces dernières appartiennent par exemple: Balatonalmádi, Balatonfüred, Héviz, Keszthely, Siófok et Tihany. Ce qui n'exclue pas le fait, que ces mêmes lieux se figurent également sur la liste des travaux préparatoires nécessaires /par exemple: Siófok, Balatonfüred és Balatonalmádi s'y trouvent/.

Cependant, le Plan régional a des objectifs chronologiquement bien déterminés. Suivant les prévisions du Plan, la ville des pionniers

de Zánka sera réalisée pour 1975.

Suivant les auteurs du Plan, après 1975 les préparatifs des terrains permettront l'évolution des zones de Balatonnelle et de Fonyód.

Les questions de développement sont divisées en trois parties distinctes dans le programme:

1. analyse du passé sur la base des données de l'année 1960,
2. étude du présent sur la base des données de l'année 1967,
3. l'avenir est sub-divisé en deux étapes:
  - a/ époque jusqu'à 1975
  - b/ époque après 1975.

Les tâches du développement sont rangées en 80 points, ces derniers étant analysés par commune.

Les postes sont déterminés suivant le développement technique et suivant les besoins de frais.

Les terrains sont divisés en deux catégories soit des communes rurales et les zones de loisirs. /Figure 4/.

Lors de la rédaction du plan, la base était la connaissance de la localisation géographique de la population. Ce même aspect a été mis en jeu par exemple, pour le dimensionnement et l'étude du réseau des services publics.

La population a été répartie dans les catégories suivantes:

1. Population atzochtone,
2. Clientèle des hôtels,
3. Estivants des maisons de repos des Syndicats d'ouvrier,
4. Population des maisons de repos des entreprises,
5. Population des hôtes payants,
6. Hôtes des campings,
7. Estivants individuels dans les maisons de famille,
8. Logements du personnel.

La détermination du nombre d'habitants actuel suivant les catégories retenues était relativement simple, sur la base des statistiques. Par contre, les prévisions de ces mêmes catégories étaient difficiles, même pour les chiffres approximatifs futurs.

Voici quelques exemples du plan, concernant ces chiffres. Le programme prévoit d'ici 1975 3920 places d'hôtel de première classe dont la réalisation permet une exécution de 34 % des prévisions totales. Pour cette même période, on prévoit pour les autres catégories hôtelières 2 530 places, soit 32 % du programme perspectif. Ou bien,

rappelons une autre catégorie. Les maisons de repos des Syndicats et des entreprises peuvent recevoir 44 000 hôtes à la fois et ce nombre sera augmenté dans le programme perspectif à 112 000 personnes dont environ 51 % seront réalisés d'ici 1975.

Pour ce qui concerne les campings, le programme n'en prévoit pas une extension sensible. La capacité actuelle est déjà exagérée. La propagation des caravanes et des remorques demande de plus en plus de places aux automobilistes, donc la capacité même se voit réduite. Les communes n'envisagent non plus la construction de nouveaux campings vu que les terrains y sont très chers et ils sont utilisés plutôt aux fins de construction.

Pour ce qui concerne les capacités disponibles sur des terrains privés, les rédacteurs du Plan ne possèdent pas de statistiques, seulement des estimations. Suivant ces dernières la capacité des bâtiments privés est de l'ordre de 76 000 personnes dont l'accroissement est prévue soit de 160 mille dont 57 % seront réalisés d'ici 1975.

La construction des maisons de repos collectives est récemment commencée dont la plus importante se trouve à Balatonfüred.

Partant de certaines aspects raisonnables /prix de terrain spécifique plus favorable, frais des services communs réduits, frais de construction diminués, entretien moins onéreux/ les constructeurs ou les propriétaires se servent de plus en plus largement de cette forme de construction. Or, cette forme de construction est populaire: on sait que les prix de terrains sont élevés et ils rendent trop cher la réalisation. /Le prix des terrains y sont presque décuplés dans ces dix ans./ Les constructions collectives de Balatonfüred prévoient la réalisation de 215 unités dont la superficie utile s'échelonne entre 25 et 68 m<sup>2</sup>.

Outre Balatonfüred, on assiste à des constructions de cette forme aussi à Balatonarács. Széplak et à Akaratya.

En exposant les méthodes du développement régional, nous avons rappelé tout d'abord les rapports de la population soit le changement des rapports population autochtone/touristes, estivants. Or, l'aménagement régional a de nombreux devoirs servant apparemment et directement non pas la disposition des estivants, mais qui sont indispensables. Ce sont des équipements à caractères de services communs souterrains, du trafic, des infrastructures servant des buts hors de l'hébergement des hôtes.

En guise d'illustration, je me propose d'énumérer quelques questions et devoirs ayant un caractère de mesure; administration des

expropriations, aménagement des limites de terrains, voirie, nettoyage, collecte des ordures, etc..., études préalables, police du bâtiment, etc...

Parmi ces problèmes, ceux concernant l'aménagement du territoire qui posent de soucis graves. Il n'existe pas des propriétés d'État continus et homogènes. Quelques fois la propriété n'est pas sûre. On ne dispose pas assez de parcelles de réserves nécessaires aux échanges, voici les facteurs qui entravent la réalisation des plans d'aménagement.

#### QUELQUES TACHES INFLUANTES SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE LOISIRS ENTIERE

Le développement davantage des communications impose tout d'abord la constructions des routes transversales. Ici encore, il faut considérer les exigences de raccourcissement des itinéraires tout en permettant un rapprochement plus avantageux du lac Balaton.

La modernisation et la reconstruction de la route nationale 84 /Sopron - Jánosháza - Balatonederics/ sera sous peu terminée. Cette route traverse aussi le bassin de Tapolca. Malheureusement, le tracage de cette route n'est pas réussie au point de vue du paysage entourant, malgré qu'il soit un tronçon bien important de la voie Vienne-Rijeka.

Dans la relation Vienne-Rijeka, la distance sur la route nationale E 7 est de 525 km. En se servant de la route nationale 84, la distance n'augmente que de 92 km, par contre ici on ne monte pas les Alpes, mais quelques passages d'une altitude de quelques centaines de mètres.

La distance Vienne - Dubrovnik sur la route nationale No E 7 est de 1,118 km, par contre l'itinéraire Vienne - Keszthely - Dubrovnik raccourcit cette même distance de 261 km /reste seulement 857 km/ associé des réductions d'altitude importantes.

La route 68 est sujet d'un projet: la reconstruction du tronçon Barcs - Balatonkeresztur pourrait réaliser une communication entre Sopron et la région centrale de la Yougoslavie bien raccourcie. En même temps cette même route pourrait raccourcir également le chemins des camions venant des ports yougoslaves et allant vers l'Ouest.

- /Un raccourcissement d'environ 260 km par rapport à la route E 7./ La communication en serait améliorer aussi dans la relation de

trafic Pécs - Keszthely.

En ce qui concerne le trafic du lac Balaton, la route nationale M 7 présente un autre intérêt: ici le trajet n'est pas raccourcis, mais la vitesse de voyages des autos est plus grande et venant des routes nationales 2, 3 et 4. on arrive plus vite au Balaton /Krakow-Kosice; Bucarest, Moscou, etc./.

L'autoroute de Budapest - Balatonkeresztur ayant deux fois deux pistes permet la vitesse de 120 km à l'heure. Des stations de parking sont disposées par six kilomètres, par 45 km un bistro et une pompe d'essence est à la disposition des automobilistes. Les carefours les plus importants de ce tronçon de 170 km sont les suivants: Balatonvilágos, Siófok, Szántód, Balatonföldvár, Balatonlelle, Balatonboglár, Fonyód et Balatonkeresztur.

Après la reconstruction de cette autoroute le trajet Budapest - Siófok durera quelques 60 minutes. Ceci augmentera grandement les excursions d'une journée.

Dans le programme du développement des voies ferrovières la gare de Siófok sera déplacée de 1 km vers le Sud de s'approcher ainsi de l'autoroute. Cette reconstruction augmentera la largeur de la bande se trouvant entre le lac et les voies ferrées tout en réalisant une liaison Sió - Balaton - chemin de fer, ce qui offre une possibilité de transbordement direct. Ce programme demande d'importants investissements et est projeté la réalisation pour 1975. Bien entendu, le transfert de la gare affecte également les lignes secondaires. Cet aménagement débarrassera les terrains de loisirs du chemin de fer gênant et permettra la construction des passages à deux niveaux.

Le nombre de passagers transportés par la navigation lacustre de Balaton a augmenté neuf fois dans ces 30 ans. En 1938, le nombre de voyageurs transportés sur bateau était de 240 mille personnes ce qui passait en 1966 à deux millions de passagers environ.

Malheureusement, cet essort impressionnant du trafic n'était pas suivi de la construction des bateaux et des ports.

Le programme prévoit un équipement portuaire à chaque 4 à 5 kilomètres du rivage.

Les ports de Siófok, Balatonföldvár, Balatonlelle, Fonyódliget, Keszthely et de Révfülöp seront reconstruits d'ici 1975.

Le bachotage sera réalisé après 1975 entre Révfülöp et Balatonboglár.

La réalisation du transporteur funiculaire à câble de Badacsony

aura un intérêt spécial et exercera une attraction aux touristes. Suivant les projets, le téléphérique aura trois stations: une dans la vallée, une station médiane aux environs de la Maison Kisfaludy et une station sur le pic à 200 m environ de la précédente.

Une condition première du développement du lac Balaton est le remblais des rivages et la construction destinée à la protection des berges. Les remblais permettent de reconquérir d'importantes parcelles pour les constructions et en même temps de prévenir l'envasement et la prolifération des algues.

Sur la rive méridionale l'action des vagues volent en général un mètre du rivage. Actuellement on possède quelques 44,5 km de longueur d'objet d'ouvrage de protection des berges ce qui sera complété d'ici 1975 de 21 km d'aménagement de plus. /Figure 5/.

Derrière les constructions protectrices des berges on aura une superficie de 254 hectars au moyen de remblayage. Le but principal est de rétablir l'état d'il y a quelques décennies. Les frais seraient en général couverts des prix de vente des nouvelles parcelles. La superficie de remblai pourrait recueillir mille personnes.

La majeure partie des ouvrages de protection des berges serait réalisée sur la rive méridionale, étant donné que l'érosion y est la plus importante.

Le problème de l'envasement du lac impose aussi d'importants soucis. L'envasement des eaux stagnantes est un processus naturel. La mesure d'envasement est toujours conditionnée par des dispositions du milieu dont la modification amène le déséquilibre naturel.

Le moyen le plus efficace contre l'envasement c'est le dragage pouvant être contrôlé. Le volume déplacé au moyen de dragage du lac atteint la valeur de 260 à 300 mille mètres cubes ce qui représente environ un tiers des matières mises en jeu lors d'envasement.

Le lieu prépondérant du problème des vases est la baie de Keszthely. Le volume de vase à enlever est estimé à 50 millions de mètres cubes. Considérant généralement une couche d'une épaisseur de 1 mètre, ceci représente le dragage d'une superficie de 50 km<sup>2</sup> et le remblayage derrière les ouvrages de protection des berges d'une même superficie. Ayant le triple de notre capacité de dragage actuelle, ces travaux demanderaient quelques 50 ans d'exécution.

Notons que l'approvisionnement en eau impose aussi de graves problèmes. Les services d'eau alimentent actuellement 67 % de la population. La consommation d'eau par personne et par jour est de 111 litres.

Les prévisions faites pour 1975 permettront l'alimentation en eau de 107 % de la population avec 183 litres par personnes et par jour, à cette même date. Voici qu'ici 1975 l'accroissement de 100 % des services d'eau est imposé. Considérant l'effectif de pointe d'été, la demande en eau totale est de 70 000 m<sup>3</sup> par jour.

En vue de l'alimentation en eau potable de la zone littorale il convient de développer progressivement trois grands services d'eau régionaux. Les eaux karstiques des mines de Nyirád seront utilisées par les Services d'eau de l'Ouest de Balaton alimentant les zones littorales de la baie de Keszthely et les rives de l'Ouest de Somogy. Les Services d'eau de l'Ouest-Est de Balaton sont destinés à alimenter les autres zones du Comitat Somogy et comme troisième: les Services d'eau du Nord de Balaton satisfont les demandes en eau de la rive de Veszprém.

Un tiers environ des eaux fournis sera extrait et traité du lac même.

Le traitement des eaux usées est un facteur important du niveau de civilisation de loisirs. Le programme régional prévoit d'augmenter la canalisation de 19% actuels et passer d'ici 1985 à 50 %. Notons que cette prévision ne sera pas satisfaisante. Les eaux usées, même après le traitement, peuvent être nuisibles étant donné leur teneur en sels qui favorisent la prolifération des plantes du lac.

Il faut également prendre en considération le fait, que la majeure partie des eaux d'égout sera reconduite au lac par un filtrage au moyen des roseaux.

Les fluctuations du trafic des touristes sont en liaison étroite avec les places d'hébergement disponibles.

En 1967, le trafic hôtelier des hébergements publics se déroulait à 6,400 places d'hôtel, de camping et d'autres /soit 1,250.834 journées d'hôte des étrangers/.

Le plan régional prévoit une extension importantes du nombre des chambres hôtelières soit de 6,450 nouvelles chambres /lits/ dont 1.200 environ sont déjà sous construction.

L'accroissement d'environ 30 % du volume de loisirs actuel est possible dans le cas où on peut allonger la demi-saison et l'arrière-saison tout en assurant l'extension des loisirs annuels.

Pour que les hôtels à réaliser puissent être exploités pendant 12 mois au lieu de 3 à 4 mois actuels, il faut une construction satisfaisante les exigences hivernales. Ceci augmente les frais de construction de 30 à 35 % par rapport aux bâtiments saisonniers.

La saison peut durer du 15 Avril au 15 Octobre dans le cas où les équipements nécessaires, le chauffage et d'autres conditions corrolaires assurés. Ceci veut dire que la saison est augmenté à 180 jours. Si on calcule une recette de 50 % seulement pour la demi-saison et pour l'arrière-saison, les recettes totales augmenteront de 40 %.

#### CHANGEMENTS PREVUS AU CAS OU LE PROGRAMME EST REALISÉ

La réalisation du programme esquissé permettra de changer profondément l'aspect des agglomérations du lac. Les zones de loisirs établies seront plus saines les hétérogénités actuelle seront supprimées. Des établissements moderne servant les demandes de la collectivité entreront au premier plan. L'accroissement vertical des habitats sera remarquable étant donné les hôtels et d'autres bâtiments prévus de grande hauteur. Les maisons à hauteur moyennes seront des exceptions.

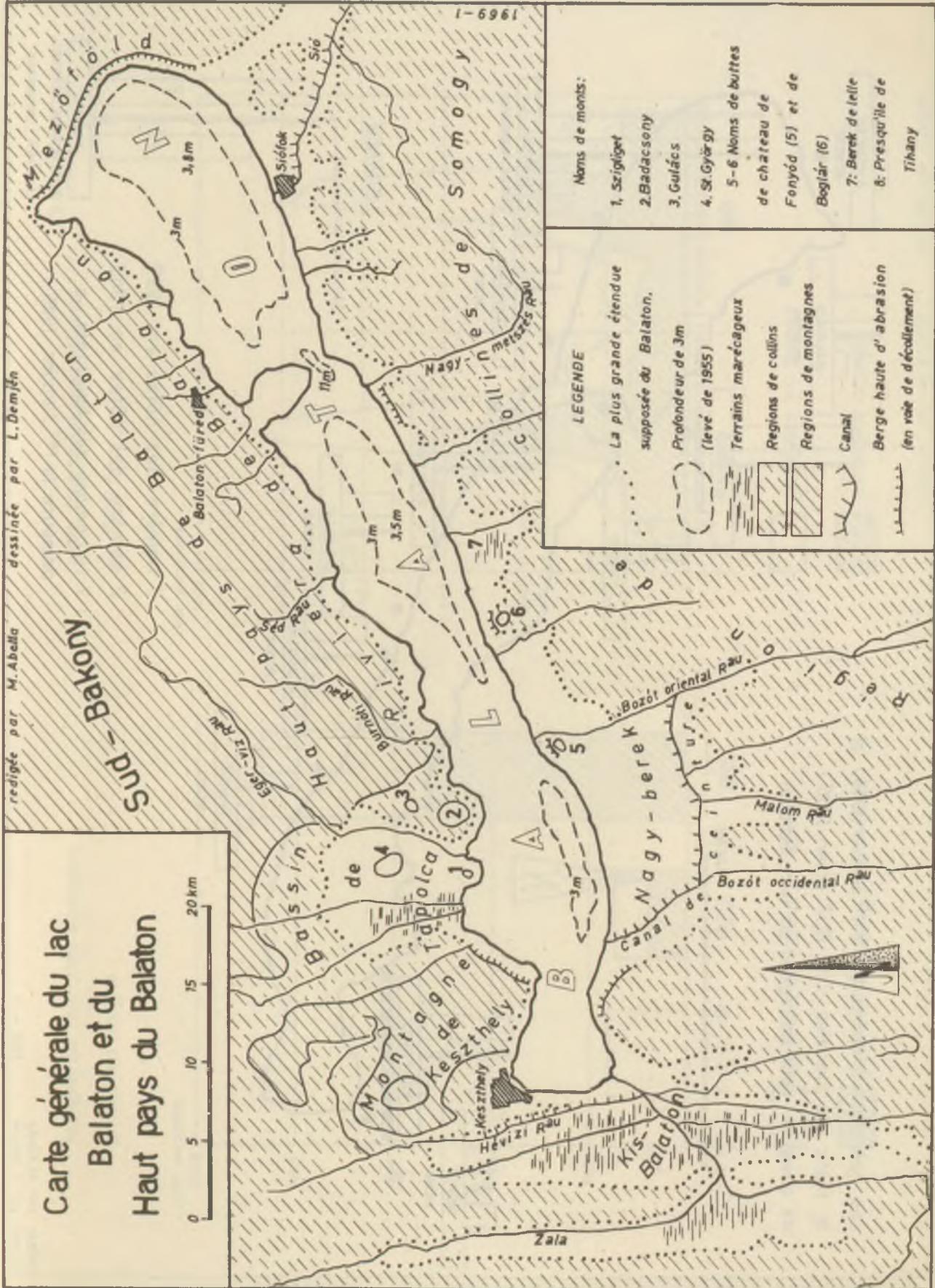
Les équipements hôteliers, commerciaux, culturels et ceux de spectacles y seront réalisés. /Fig. 6/.

Pour ce qui concernent les parcelles remblayées, la bande littorale de la rive méridionale entre l'eau et les voies ferroviaires sera redoublée.

Bien entendu, je ne pouvait embrasser tous les détails du plan du développement de la région du lac Balaton. J'ai souligné quelques exemples permettant la démonstration des tâches jugées par moi les plus importantes, pour faire saisir la haute portée et la complexité de cette importante entreprise.

redigée par M. Abella dessinée par L. Demjén

Carte générale du lac Balaton et du Haut pays du Balaton



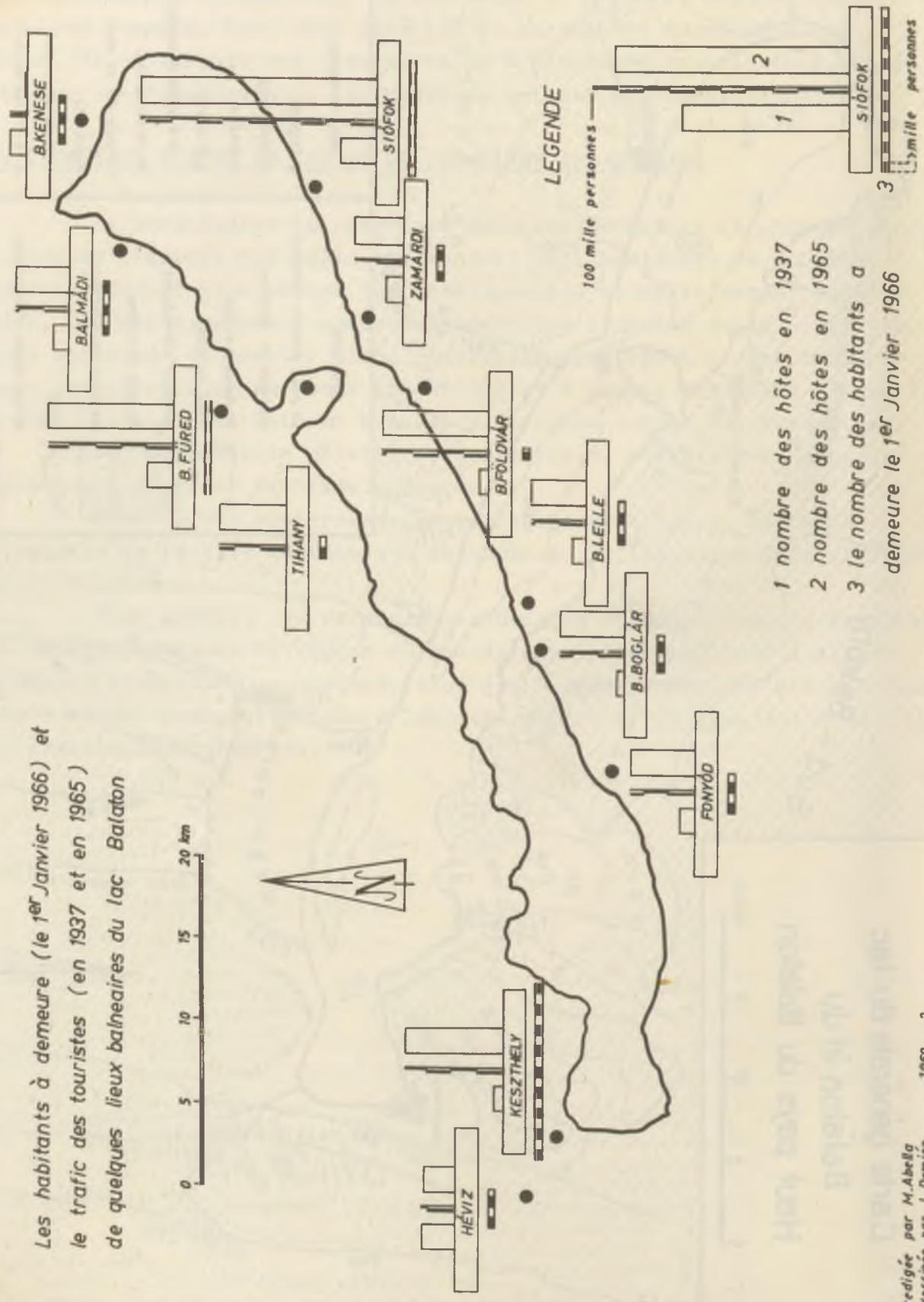
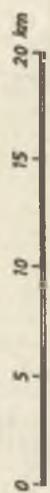
Noms de monts:

1. Szirigyet
2. Badacsony
3. Gulács
4. St. György
- 5-6 Noms de buttes de château de Fonyód (5) et de Boglár (6)
- 7: Berek de Ielle
- 8: Presqu'île de Tihany

LEGENDE

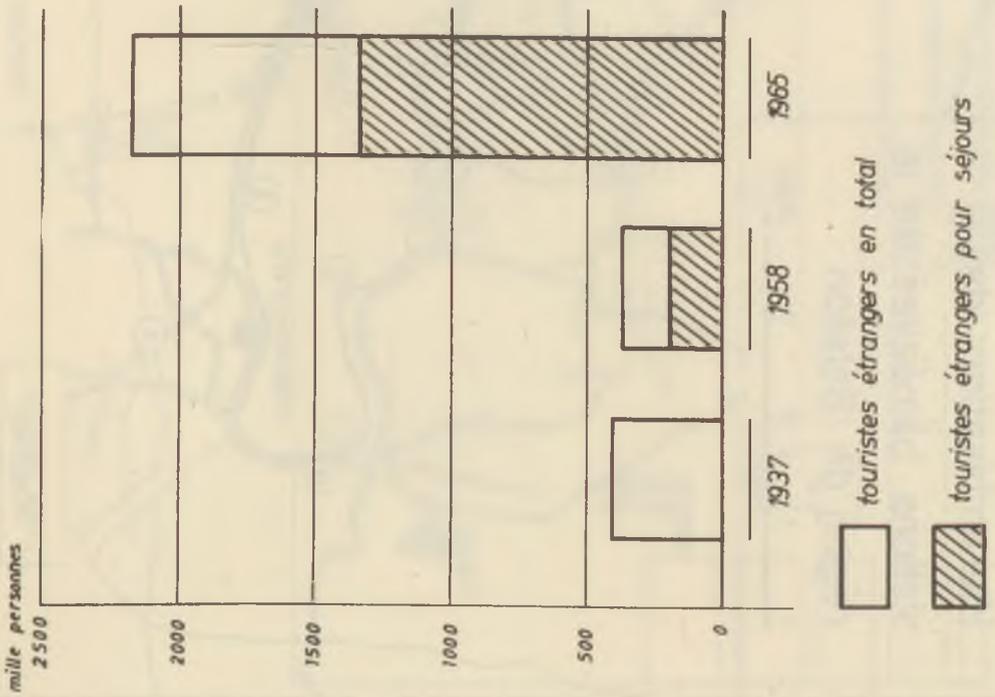
- La plus grande étendue supposée du Balaton.
- Profondeur de 3m (levé de 1955)
- Terrains marécageux
- Regions de collins
- Regions de montagnes
- Canal
- Berge haute d'abrasion (en voie de décollément)

Les habitants à demeure (le 1<sup>er</sup> Janvier 1966) et  
 le trafic des touristes (en 1937 et en 1965)  
 de quelques lieux balnéaires du lac Balaton

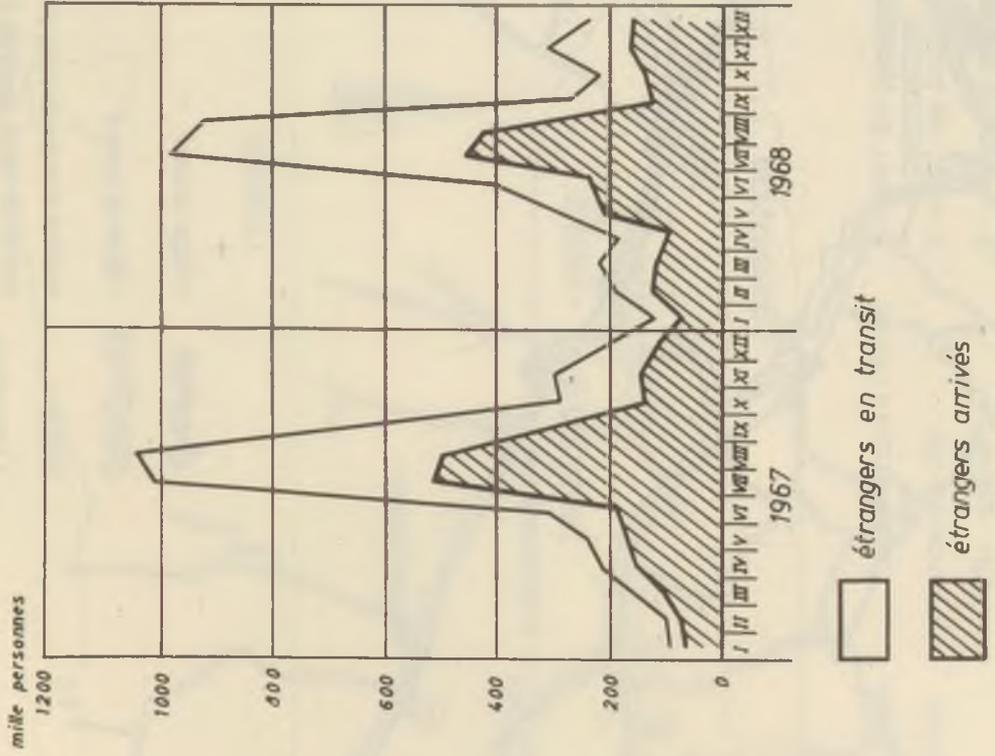


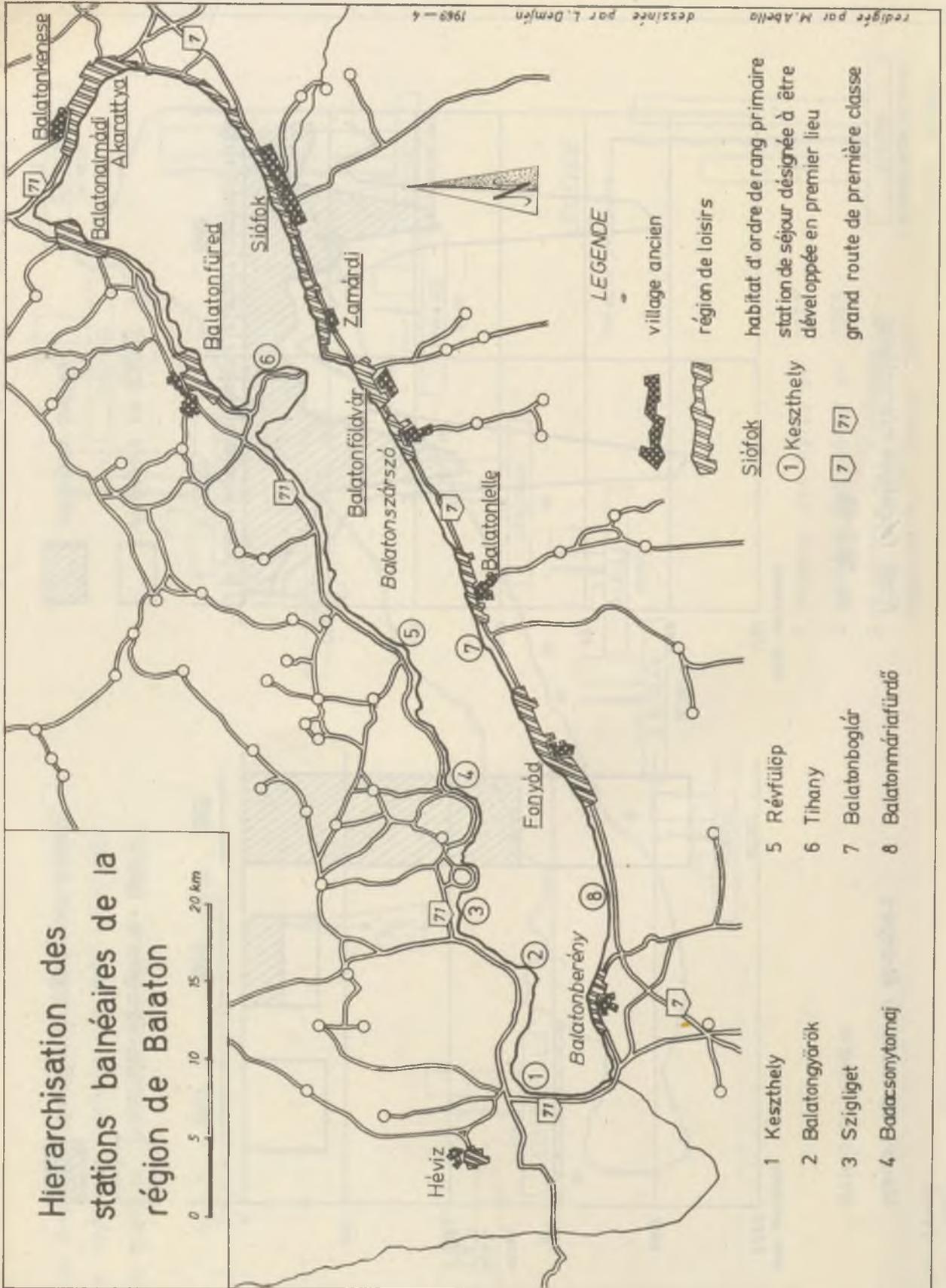
- 1 nombre des hôtes en 1937
- 2 nombre des hôtes en 1965
- 3 le nombre des habitants à demeure le 1<sup>er</sup> Janvier 1966

Nombre de touristes étrangers arrivés en Hongrie

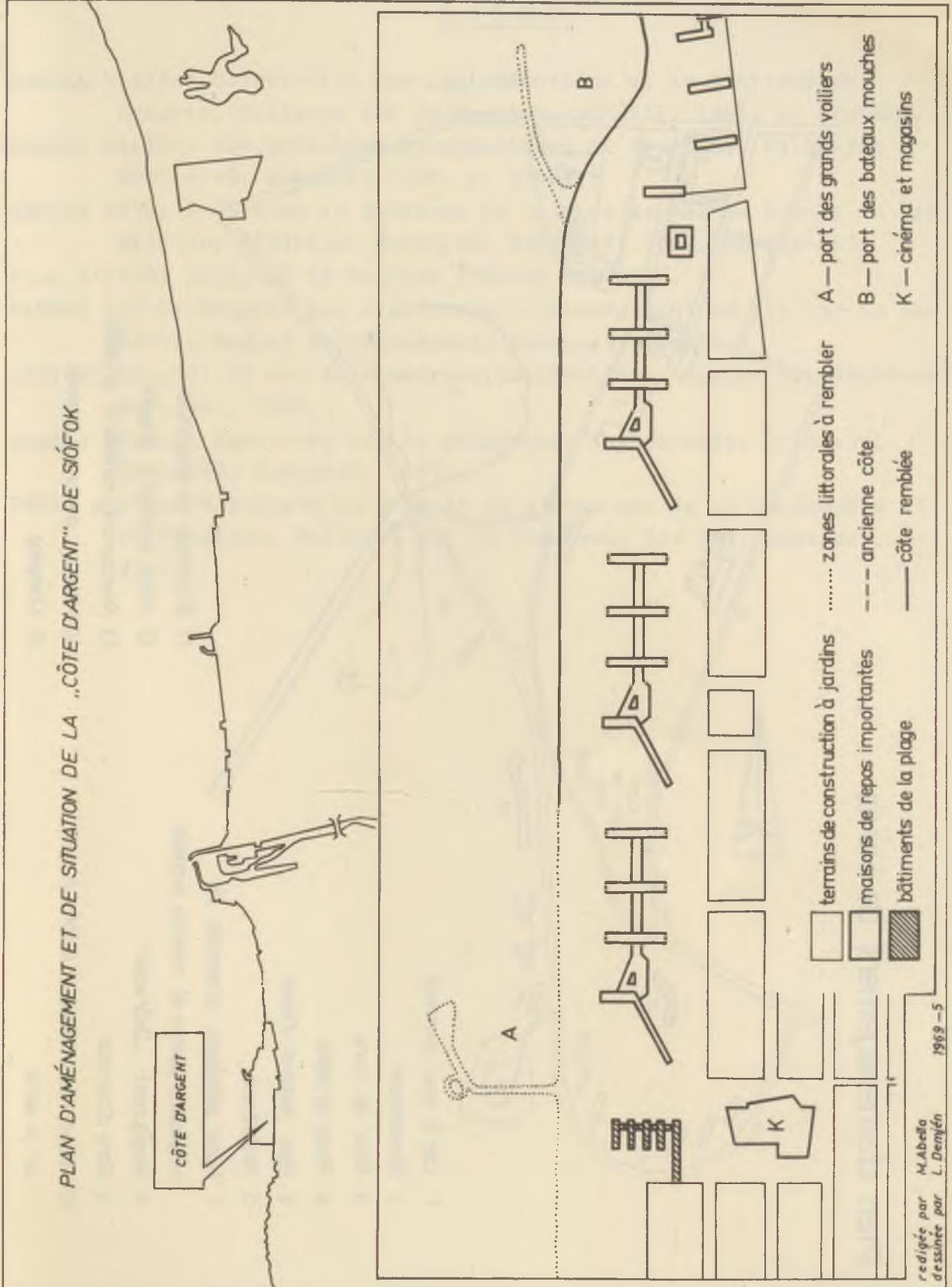


Trafic touristique international en 1967-68

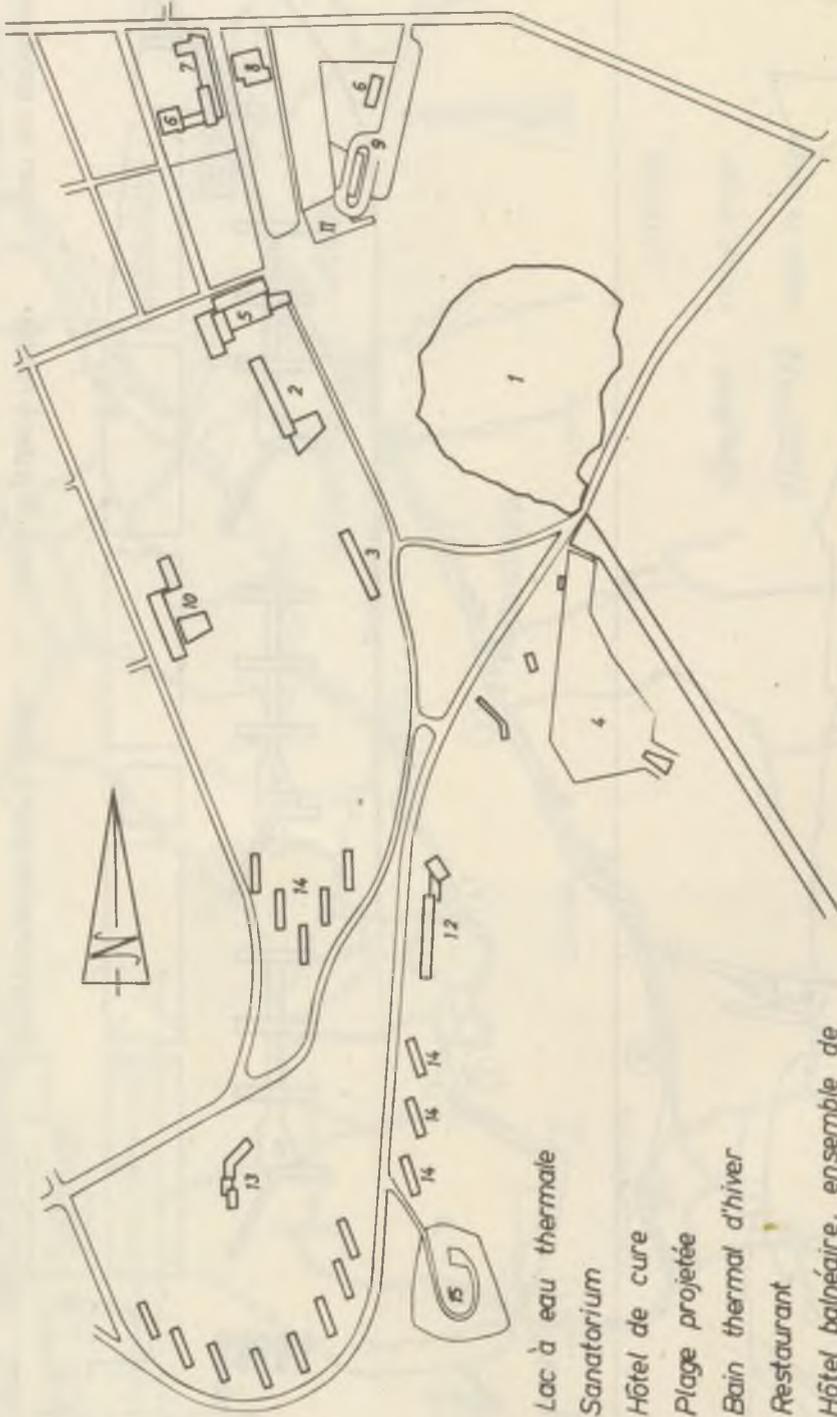




PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE SITUATION DE LA „CÔTE D'ARGENT“ DE SIÓFOK



## Plan d'aménagement de Héviz



- 1 Lac à eau thermale
- 2 Sanatorium
- 3 Hôtel de cure
- 4 Plage projetée
- 5 Bain thermal d'hiver
- 6 Restaurant
- 7 Hôtel balnéaire, ensemble de magasins, postes et cinéma projetés
- 8 Restaurant „Debreceen”
- 9 Gare d'autobus
- 10 Maison de culture et théâtre à plein air projetés

- 11 Ensemble de magasins
- 12 Hôtel balnéaire projeté
- 13 Restaurant, confiserie projetés
- 14 Maisons de repos projetés
- 15 Camping

NOTES

- ABELLA Miklós: Corrélation des agglomérations et du tourisme en Hongrie. Colloque sur le Tourisme OIH-III, 1966. p. 220-228.
- ABELLA Miklós: Les problèmes géographiques du tourisme, Földrajzi Értesítő, Budapest 1968, p. 359-373
- GERTIG Béla: Évolution du tourisme de la rive de Sud de Somogy du lac Balaton, Földrajzi Értesítő, Budapest, 1966. p. 473-493
- Plan d'étude régional de Balaton /Váternv 1957-58/.
- FARKAS Tibor: Rapport sur les travaux d'aménagement de six ans du Balaton. Magyar Építőművészet, Budapest, 1963.
- MÁNYOKI László: 15 ans de construction hôtelière. Magyar Építőművészet, Budapest, 1968.
- KORODI József: Remarques sur la géographie de tourisme. Földrajzi Értesítő, Budapest, 1967.
- PÉCSI Márton: Résultats du pays et de l'Étranger de la Géographie et du Tourisme. Colloque sur le Tourisme, OIH III, Budapest, 1966.





